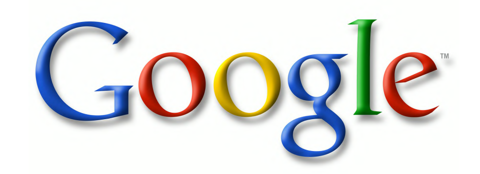






BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

TOME SECOND.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE.

Dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des Arts;

Et où l'on rapporte les Jugemens des critiques sur les principaux ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue.

Par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital.

TOME SECOND.



A PARIS, RUE S. JACQUES.

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, aux Colonnes d'Hercules.
HYPPOLITTE-LOUIS GUERIN, à Saint Thomas d'Aquin.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, OU HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE;

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

Des Livres qui traitent de la Rhétorique, ou de l'Art de l'Eloquence.

CHAPITRE III.

Des écrits François sur l'Eloquence en général.



'ELOQUENCE Françoise a été longtems parmi nous dans un état déplorable, depuis même le renouvellement des lettres. Notre langue avoit des Grammairiens qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour la

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

rendre plus exacte, plus pure, plus naturelle, mais elle avoit peu d'Orateu qui en connussent, & qui en fissent sentir l'harmonie, & qui l'enrichissent d'expressions nobles, de tours heureux, d'images grandes & convenables à la majesté qu'elle a acquise depuis. On lisoi peu les anciens, parce qu'on étoit pei en etat de les entendre, & par conséquent de les goûter. Aussi ne fut-ce qu'assés avant dans le dix-septiéme siécle que l'on commença, comme vous l'avés vû, à traduire les anciens rhéteurs Grecs & Romains. Encore, si l'on en excepte la rhétorique d'Aristote, & celle de Ciceron, qui furent assés bien traduites, personne ne s'étoit avisé, avant M. Despréaux, à traduire Longin: & à l'égard de Quintilien, M. l'abbé Gédoin doit être regardé proprement comme son premier traducteur, le travail de l'abbé de Pure étant trop imparfait pour être de quelque considération. Pour ce qui est des piéces faites de génie, elles étoient si mauvaises, il y a un siécle & demi, qu'on ne peut en supporter aujourd'hui la lecture. Il y a moins de tems encore, qu'on ne pouvoit citer parmi nous une véritable piéce d'éloquence, ni personne à qui l'on pût justement donner le nom d'o-

rateur, & cela, encore moins parmi les prédicateurs, « qui ont de plus grands « avantages pour devenir éloquens, que « parmi les Avocats à qui la chose est plus « difficile. » C'est ce que dit M. du Vair, Garde des Sceaux, & premier Président au Parlement de Provence, dans son *Traité de l'éloquence Françoise, & des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*, imprimé en 1614.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

En quoi pouvoit-on dire que manquassent ceux dont parle ce Magistrat? On les vit d'abord s'étudier à épurer notre langue; & ils parvinrent à avoir quelque naïveté dans leur style: mais ils n'avoient ni douceur, ni agrément. Ils corrigerent ensuite ce défaut par l'étude & par l'imitation des anciens, dont la diction est pleine de charmes; & néanmoins en se formant sur ces modéles, ils n'en prirent ni la force, ni l'élévation, ni le talent de dire des choses nouvelles & de les bien dire. C'étoit, dit M. du Vair, le défaut de M. de Pibrac; outre que son style étoit enflé de citations, quoiqu'on y voie de la douceur & des graces. On doit même le considérer comme le premier qui a introduit la véritable éloquence au barreau. Barnabé Brisson, qui fut Avocat général avant que d'être Pré-

Gib. jugem. des Sav. t. 1. p. 385. 386.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

sident, donna encore plus que lui dai ce goût d'érudition inutile. Il aimo mieux paroître savant qu'éloquent ; c qui est un grand défaut dans l'art orato: re ; & il avoit d'ailleurs l'action très-mau vaise. Cependant ses discours étoient or nés & suivis, lors-même qu'il ne se pré paroit pas. Il devoit ces avantages à son travail ; on excusa son mauvais goût : mais on l'imita, & par conséquent on le fit durer, au lieu de s'appliquer à le bannir.

M. Despeisses montra beaucoup de zéle pour parvenir à la gloire d'orateur, mais toute son application se borna à bien parler notre langue : il n'alla pas plus loin. M. Versoris faisoit aussi des dissertations de droit, plutôt que des piéces d'éloquence. M. Mangot soutint tant qu'il vécut, la haute idée que l'on avoit conçûë de son mérite, quoiqu'il manquât d'art & de soin. Peut-être eût-il corrigé ces défauts, si la mort ne l'eût pas enlevé à la fleur de son âge. M. du Vair ne dit rien de M. Marion, ni de M. Servin. Le premier avoit, dit-on, *cette partie, qu'en discourant, il persuadoit fort ; & qu'il n'émouvoit pas moins lorsqu'il mettoit par écrit.* A l'égard de ceux dont parle M. du Vair, il dit en général, que si l'éloquence ne

Perroniana p. 206.

consistoit que dans la clarté & dans la pureté du style, dans l'élégance & dans la naïveté, il avoüeroit que les François avoient déja égalé les Grecs & les Latins. Mais, ajoute-t'il, il faut de plus l'élévation ou la noblesse; la force ou les mouvemens; la variété du style, non-seulement pour les différentes causes, mais aussi pour les diverses parties d'un même discours.

L'Eloquence en generaL.

Ces défauts que M. du Vair connoissoit bien, & qu'il vouloit tâcher de faire éviter, le porterent donc à faire le Traité de l'éloquence Françoise, dont nous parlons. Il y examine les raisons pourquoi elle est restée si basse; & il en trouve trois principales. « La premiere, le « défaut des grandes affaires, & en mê- « me-tems celui d'une juste récompense. « La seconde, le peu d'attachement de « la noblesse Françoise pour cette étude. » Ce fut, en effet, l'application que les plus grands des Romains avoient pour l'éloquence, qui la fit fleurir dans cette république. « La troisiéme, la difficulté « de l'art qui demande tant de talens, & « tant d'exercices pour le faire valoir. » Il s'étend beaucoup sur ces trois raisons, & ensuite il vient aux moiens de remedier à ces inconvéniens.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

L'unique, ſelon lui, ou du moins le principal, c'eſt d'applanir le chemin de l'éloquence ; ce qui ſe peut faire & par de bons préceptes, & par l'examen des plus excellens modéles. M. du Vair s'arrête au dernier parti ; & il nous propoſe en François les deux fameuſes harangues d'Eſchine & de Demoſthene, avec celle de Ciceron en faveur de Milon. Il en fait une analyſe exacte, il entre dans tout le détail des beautés, & ainſi il donne des préceptes & des exemples tout à la fois. Sa traduction paſſe encore pour belle dans l'eſprit de quelques-uns, malgré beaucoup d'expreſſions ſurannées.

Son Traité n'eſt proprement qu'une préface qu'il a voulu faire ſervir à cette traduction : mais en paroiſſant vouloir éviter la voie des préceptes, il y revient en effet. Car on ne peut qualifier autrement cette analyſe ou ces avis qu'il nous donne ſur ces harangues, & les réfléxions qu'il veut que nous y faſſions. Ce ſont réellement des regles & des principes que nous devons nous preſcrire dans la compoſition : principes excellens, & dignes de leur Auteur. Auſſi étoit-ce un homme de bon goût, qui avoit beaucoup de littérature, un grand ſens, de belles connoiſſances, un jugement ſoli-

de, un grand amour pour la véritable éloquence qu'il connoissoit parfaitement. C'est le jugement qu'en ont porté la plûpart des critiques. Et ce jugement est d'autant mieux fondé, qu'il est aisé de s'appercevoir par la lecture de son ouvrage, qu'il y fait entrer beaucoup de choses que Ciceron, Longin, & l'Auteur du dialogue sur les orateurs, avoient dites, ou à l'avantage de l'éloquence, ou sur les difficultés d'y parvenir, ou sur les causes qui la font dégénerer. Tout ce traité mérite d'être lû. J'aime cet éloge qu'il fait des anciens orateurs.

L'Eloquence en general.

On voit, dit-il, dans leurs discours, une force extraordinaire de raisonnement, une suite & un ordre qui charment; chaque chose mise en son jour, sans trop de briéveté ni d'étenduë; des pensées pleines de sens, qui ont le suc, & en même-tems la vigueur de la philosophie, sous l'air néanmoins & avec la couleur des pensées qu'on puise dans le sens commun: elles y servent tantôt de preuves, & tantôt de conclusion, sans être ni trop rares, ni trop fréquentes. L'exorde, la narration, la preuve, la réfutation, la peroraison y ont les qualités que toutes ces parties doivent avoir. Il y a beaucoup de discernement dans le choix

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

des mots, beaucoup d'art dans leur arrangement; de telle ſorte pourtant qu'on trouve partout une juſte modération, & toutes les bienſéances que l'on peut déſirer. On ne voit point, ajoute-t'il, que ces grands hommes uſent de trop de métaphores, ou qu'ils négligent les mots propres & conſacrés: ils ne ſont pas toujours dans l'amplification, ni toujours dans les ornemens. Ils ſont naturels, ils ne forcent rien; ils laiſſent couler toutes choſes par les voies les plus aiſées, les répétitions de mots ſont des *recharges* dans leurs ouvrages; les alluſions y portent coup; la variété y regne; il n'y a point d'affectation; la ſtructure y eſt telle, qu'elle ne laiſſe rien d'obſcur dans la phraſe; les membres & les périodes y ont une juſte longueur: toutes ces choſes enſemble y conſpirent à former comme un beau corps, qui a de la force & de l'embonpoint, avec un beau teint, & une couleur agréable.

Par la comparaiſon que M. du Vair fait des orateurs de ſon ſiécle, avec ceux dont il donne un portrait ſi magnifique, on voit combien les premiers étoient encore éloignés de la perfection de ceux-ci. M. de la Motthe le Vayer qui publia vingt-quatre ans après (en 1638.) ſes

Considérations sur l'éloquence Françoise, qu'il adressa à M. le Cardinal de Richelieu, dit que depuis M. du Vair, on ne pouvoit nier sans injustice, qu'on ne se fût avancé de quelques pas : mais il convient aussi qu'on ne pouvoit encore prétendre aller de pair avec ces grands hommes, que M. du Vair louë dans son Traité. Il en excepte un point sur lequel il prétend que les modernes avoient de son tems égalé les anciens, *c'est l'harmonie des périodes*. Pour le nombre, dit-il, & pour le son, notre langue a depuis peu reçû tant de graces, qu'il n'y a guéres de périodes mieux digerées, ni plus agréablement tournées dans Demosthene & dans Ciceron, que celles de quelques-uns de nos Ecrivains, qui ont si bien réüssi, qu'on ne peut porter plus haut une partie si importante de l'éloquence.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Oeuv. de la Motthe le Vayer t. 1. p. 436. 437.

On retrouve dans ce traité de M. le Vayer, les mêmes principes & les mêmes regles, que dans l'écrit de M. du Vair; on y voit la même estime pour les anciens, le même zéle pour exciter les François à les lire & à les prendre pour modéles. Tout ce qu'il dit sur les mots, les périodes, le corps du discours est rempli de réfléxions fort judicieuses. Ce ne sont point de vieilles rapsodies, com-

Vign. Marv. t. 2 p. 318. édit. de 1725

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

me l'en accuſe un critique moderne ſouvent trop hardi dans les jugemens qu'il porte. On ne peut nier que l'Auteur n'y débite du ſien une infinité de bonnes choſes, ni qu'il n'y mêle beaucoup de ſel & d'eſprit. S'il y fait entrer auſſi bien des choſes d'emprunt, & pluſieurs qui ne ſont pas choiſies avec aſſés de diſcernement, il n'en eſt pas moins vrai que la lecture de tout ſon ouvrage ne ſoit très-utile, & qu'elle ne plaiſe encore à de bons connoiſſeurs.

Les meilleurs écrits de ceux qui ont commencé à compoſer l'Académie Françoiſe, ne ſont pas moins négligés par le plus grand nombre, que ceux de M. le Vayer: cependant l'on tombe d'accord, que cette illuſtre compagnie n'a jamais été mieux remplie que dans ſon origine. Il ne faut point juger d'un ouvrage par le plus ou le moins des lecteurs qu'il peut avoir: ſi tel écrit autrefois lû avec avidité, devient dans la ſuite preſque négligé, cela vient ſouvent d'un dégoût général de ce qui n'a pas la grace de la nouveauté. Bayle, auſſi bon connoiſſeur que le critique que je viens de citer, dit des ouvrages de M. le Vayer, que l'eſprit & l'érudition y marchent de compagnie. L'eſprit, ajoute-t'il, y paroîtroit, ſans

doute, beaucoup plus, s'il alloit seul; les autorités & les citations qui l'accompagnent, l'offusquent souvent; mais en quelques endroits, il tire son plus grand brillant de l'application heureuse d'une pensée étrangere.

L'Eloquence en general.

Ce goût pour les citations dominoit assés du tems de M. le Vayer, quoiqu'il fût méprisé par d'autres. Il se disoit sur ce sujet des choses pompeuses pour & contre; mais, dit M. le Vayer, peu convainquantes. Il y paroît, ajoute-t'il, un point fixe, qui est, *qu'on peut citer*. Cela est même nécessaire quelquefois, mais rarement. Une citation à propos a de la force ou de l'agrément. Elle montre la modestie de l'orateur, qui ne veut point s'attribuer ce qui n'est pas de lui. Elle donne en même-tems l'air d'un homme bien élevé, qui est en commerce avec les honnêtes gens de tous les siécles : & les lecteurs qui font aussi leurs délices de la lecture des anciens, sont ravis de les voir en quelque sorte *ressuscités*. Telle est l'idée que M. le Vayer avoit des citations. M. Bayle trouve que c'est en faire un peu trop de cas, & cependant on sçait combien il les estimoit lui-même : son dictionnaire critique en particulier, en est rempli.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

C'étoit aussi le goût de l'Auteur anonyme qui donna en 1666. à Lyon, un petit volume in-12. intitulé : *Le parterre de la rhétorique Françoise, émaillé de toutes les plus belles fleurs de l'éloquence qui se rencontrent dans les orateurs, tant anciens que modernes.* Mais ce livre aussi ridicule en lui-même que son titre, ne mérite pas d'être lû.

Cet anonyme, & M. le Vayer, estimoient beaucoup Balzac, & ils avoient raison. J'ai dis ailleurs, que celui-ci s'étoit entendu nommer presque tout d'une voix le plus éloquent des mortels, & que depuis on l'a toujours appellé le pere de la langue Françoise, le maître & le modéle des grands hommes qui l'ont suivi ; & je n'ai rien dis de trop, selon Sorel, qui en a fait l'apologie dans sa bibliotheque Françoise, & plus encore selon un critique moderne, que je mets beaucoup au-dessus de Sorel pour l'esprit, la délicatesse du goût, & la connoissance de notre langue. Le beau génie, s'écrie ce critique, le grand Ecrivain que Balzac ! Que notre langue est riche dans ses ouvrages ! Quelle pureté, quelle netteté, quelle force de style ! Quel nombre & quelle harmonie ! Quelle noblesse de pensées & d'expressions !

Essais sur divers sujets de littér. & de mor. par l'abbé Trublet, 2. édit. pag. 150. & suiv.

Quelle fécondité de tours ! Il n'eſt pas égal par tout, il s'en faut bien ; mais il eſt par tout également travaillé, également ſoigné. Capable d'égaler les plus grands ſujets pour la majeſté de ſon ſtyle, il ne ſçait pas toujours ſe proportionner aux ſujets communs & ordinaires. Sublime hors de propos, il eſt enflé : ſes expreſſions magnifiques deviennent gigantesques, faute d'être à leur place. Pour les faire paroître dans toute leur beauté, il faudroit les emploier à d'autres uſages plus dignes d'elles : on trouveroit dans ſes lettres des modéles de la plus haute éloquence : on y recueilleroit de quoi compoſer le diſcours le plus ſoutenu & le plus pompeux.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Le même critique ajoute qu'il a ſçu joindre dans ſon ſtyle la délicateſſe à la force ; & qu'il eſt plein de traits qui ne feroient point deshonneur à M. de Fontenelle. Mais il convient que comme ſouvent il eſt grand juſqu'à être guindé, quelquefois auſſi ſa délicateſſe va juſqu'à l'affectation, qu'il n'a point l'air ſimple & naturel, & ſurtout la juſteſſe du ſtyle qui caractériſe l'illuſtre Académicien que je viens de nommer. Ce ſont, ſans doute, ces défauts qui l'ont fait tomber : car le critique, ſon apologiſte, que j'ai cité,

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

avouë qu'il n'a preſque plus de lecteurs que parmi ceux qui liſent tout ce qui a eu quelque ſorte de réputation, qui veulent connoître le caractere & le génie des principaux Ecrivains de chaque ſiécle, &, s'il eſt permis de s'exprimer de la ſorte, étudier l'hiſtoire des révolutions de l'eſprit humain dans les différens âges. Le monde poli ignore preſque aujourd'hui ces ouvrages, dont il faiſoit autrefois ſes délices. Il demanderoit volontiers ſi l'on avoit du goût à l'Hôtel de Ramboüillet ; & peut-être qu'il en ſera de Balzac comme de Ronſard, & de quelques autres Auteurs que la France a vû naître au renouvellement des lettres dont le nom ſeul paſſera à la poſterité.

Il ne conviendroit pas, au reſte, quelque eſtime que l'on puiſſe faire de Balzac, de le mettre entre les mains des jeunes gens qui commencent. A un certain âge, l'eſprit n'eſt pas aſſés avancé pour en ſentir toutes les beautés, le goût n'eſt pas aſſés formé pour en ſentir les défauts. Balzac penſe beaucoup & finement, & par-là, n'eſt pas à la portée de toute ſorte d'eſprits. Il prodigue l'antitheſe & l'hiperbole ; c'eſt ſon defaut eſſentiel : mais cet excès même charmeroit de jeunes gens. Ils chercheroient à l'imiter ; &

malheureusement ils n'auroient que trop de facilité à y réüssir par la vivacité de leur imagination.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Après les considérations sur l'éloquence par M. de la Motthe le Vayer, il faut passer aux *Réfléxions sur l'usage de l'éloquence de ce tems en général*, par le pere Rapin, Jesuite. Plusieurs critiques les ont trouvé savantes & solides ; & il y en a plusieurs, en effet, qui méritent ces deux qualités, outre celle d'être asses bien écrites, qui convient à toutes. Ce que l'Auteur dit en particulier sur les causes de la chute de l'éloquence, est fort judicieux. Il les rapporte au peu de liberté qu'ont les orateurs, à la modicité des récompenses qu'ils esperent, à la multitude des affaires qui les accablent, au peu de soin qu'ils prennent de s'instruire, au défaut de génie, à la fuite du travail. J'estime beaucoup ce qu'il ajoute, que nous devons nous faire une méditation perpétuelle d'Aristote ; étudier la nature, c'est-à-dire les mœurs & le caractere des hommes ; tendre toujours à une éloquence naturelle ; apprendre à nous borner ; composer souvent ; connoître notre génie, cultiver la prononciation, nous rendre l'esprit juste, plutôt par la lecture des bons Livres & par

Gib. jugem. sur les rhét. t. 3. p. 188.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

une rhétorique bien entenduë, que par une dialectique pointilleuse, dont l'usage ne sert qu'à affoiblir & à dessécher le discours. Enfin, il a raison de dire qu'il faut cacher l'art & dissimuler quelquefois nos forces, pour produire des effets surprenans. Sur tous ces points, & sur beaucoup d'autres, le pere Rapin dit des choses parfaitement belles.

Mais ces beautés, selon M. Gibert, sont mêlées avec beaucoup de défauts essentiels. Selon ce critique qui avoit lû avec bien de l'attention l'écrit dont il parle, & qui est en état d'en bien juger, le pere Rapin applique mal un grand nombre de passages d'Auteurs qu'il cite; & en cela il montre plus son érudition que la justesse de son esprit. Il rapporte mal plusieurs faits, plusieurs de ses idées sont fausses. Il confond les grands ornemens de l'éloquence avec les antitheses, les épithétes, les faux brillans. Il distingue mal le sublime dont parle Longin, avec ce qui n'a que l'apparence du vrai sublime. Selon lui, je parle du pere Rapin, « ce grand » air qu'enseigne Longin, touche moins » qu'il n'éblouït & qu'il n'étonne, com» me cet ancien rhéteur l'avouë, dit-il, » lui-même, parce qu'il n'entre pas dans » les sentimens de ceux à qui il parle. »

Ainsi décide le pere Rapin. Mais on lui demanderoit volontiers s'il a lû Longin. Ce n'est point *un grand air* qu'enseigne ce rhéteur, mais une grandeur solide ; & comme il la fait consister quelquefois dans une vigueur noble, dans une force invincible, ce n'est pas parler juste, que de dire qu'elle touche moins qu'elle n'éblouït, ou qu'elle n'étonne.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Il ne faut pas décider si hardiment, que c'est ce que Longin avouë lui-même : cet Auteur dit expressément que le sublime, à proprement parler, ne persuade point, mais qu'il ravit, qu'il transporte, qu'il produit une certaine admiration mêlée d'étonnement & de surprise, qui est toute autre chose que de plaire seulement & de persuader. Rien donc de plus opposé que les idées de Longin & celles du pere Rapin. Le premier met l'effet du sublime fort au-dessus de la simple persuasion, le deuxiéme le lui fait mettre fort au-dessous. A entendre le Jesuite, Longin fait consister le sublime dans de grandes expressions qui ne seroient pas accompagnées de grands sentimens : ce qui est fort éloigné de la pensée de cet ancien rhéteur, qui, à la vérité, fait dépendre quelquefois le sublime de la noblesse de l'expression, mais

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

en y ſuppoſant toujours la penſée & les ſentimens convenables. M. Gibert fait encore d'autres reproches au pere Rapin, ce qui n'empêche pas que l'on ne puiſſe profiter beaucoup des réfléxions de ce Jeſuite. Quand on a lû les anciens, on reconnoît aiſément en quoi il ne s'accorde point avec eux, & ce que l'on ne doit pas adopter dans ſes jugemens.

La maniere de bien penſer dans les ouvrages d'eſprit, par le pere Bouhours, confrere du pere Rapin, eſt encore un de ces Livres qu'il ne faut point négliger ſur la matiere dont il s'agit ici. Il n'eſt pas difficile d'y reconnoître l'Auteur des entretiens d'Ariſte & d'Eugene. On y trouve la même forme, la même politeſſe, & un recueil bien fait des plus beaux endroits des meilleurs Auteurs. L'objet de cet ouvrage eſt différent de celui de la logique, ou l'art de penſer de MM. Arnauld & Nicole. Le pere Bouhours ne s'eſt pas propoſé dans ſon Livre, comme on le fait dans celui de ces deux célébres Ecrivains, d'apprendre à former des raiſonnemens avec toute l'exactitude que demande la raiſon aidée de réfléxions & de préceptes. Il n'a eu pour but, que les jugemens ingénieux qui s'appellent penſées en matiere d'ou-

vrages d'esprit. Ainsi l'un regarde l'exacte raison, l'autre le bon goût & le bel esprit. Il est cependant aisé de voir que le pere Bouhours a profité de l'Art de penser, qu'il s'en est approprié plusieurs réflexions, & plusieurs raisonnemens, quoique pour dépaïser, sans doute, le lecteur, & l'empêcher de reconnoître les sources où il a puisé, il parle quelquefois assés mal de quelques autres ouvrages de M. Nicole, & en particulier des Essais de morale, qui ont toujours paru hors d'atteinte à une critique raisonnable.

Ce qu'il y a, au reste, de plus estimable dans l'ouvrage du pere Bouhours, est le recueil qu'il y a fait entrer des beaux endroits des meilleurs Auteurs. Mais cé recueil même n'est pas parfait. On y trouve souvent des pensées plus brillantes que solides, & de grands éloges donnés à des saillies qui sentent plus le bel esprit, qu'elles ne sont judicieuses. Il y a d'ailleurs un autre défaut : c'est que sur un grand nombre d'exemples que l'Auteur rapporte, il se contente de dire qu'ils plaisent, sans montrer pourquoi ils plaisent. Son autorité n'étant point infaillible, il devoit, ce semble, l'appuier sur de bonnes raisons. Aussi tous ses lecteurs ne sont-ils pas toujours

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

de ſon goût. Beaucoup de penſées qui lui plaiſent, qu'il approuve, qu'il louë, ne ſont pas auſſi bien reçuës par les autres, On n'a pas trouvé non plus aſſés de juſteſſe dans pluſieurs de ſes idées, comme dans celle qu'il donne de la délicateſſe, qu'il fait conſiſter *dans le myſtere qu'une penſée préſente à l'eſprit, & que l'eſprit ſe plaît à développer*. Il y a telle penſée qui n'eſt délicate, que parce qu'il a fallu de la fineſſe d'eſprit pour la produire, quoiqu'elle ne laiſſe aucun myſtere. Il peut auſſi y avoir des raiſonnemens qui aient le même caractere. D'autres ont encore trouvé dans cet ouvrage du pere Bouhours des retours ſur lui-même trop marqués, & une trop grande attention à faire connoître ſes propres qualités dans la peinture avantageuſe qu'il fait de ſes interlocuteurs. Avec tous ces défauts, il faut avoüer qu'il y a une telle abondance de jolies choſes entaſſées dans ce livre, qu'il ne paroît fait que pour l'imagination & pour les oreilles, & que l'on y eſt comme ébloüi par la variété des objets. Mais peut-être n'eſt-ce pas encore faire l'éloge de l'ouvrage. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que quoique l'on puiſſe le lire avec beaucoup d'utilité, il n'eſt pas moins certain que l'Auteur a promis plus

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

qu'il n'a donné, lorsqu'il a dit que c'étoit en même-tems une rhétorique & une logique. Il y a un peu de l'une & un peu de l'autre : mais il faudroit assurément bien d'autres secours pour devenir bon Logicien & bon Rhétoricien.

Cet ouvrage du pere Bouhours a eu le même sort, que ses entretiens d'Ariste & d'Eugene, il a beaucoup été loüé, & plus encore critiqué. Dès 1688. l'Auteur se mit en devoir de faire face aux premieres attaques, en écrivant sur ce sujet quatre *Lettres à une Dame de province*. Les loüanges excessives qu'il y donne à son livre, firent douter à ceux qui ne connoissoient pas le pere Bouhours, que ces lettres fussent de lui. Mais cette prévention ne tarda pas à se dissiper; & lui-même contribua en plusieurs occasions à la faire tomber, en parlant aussi de ce nouvel ouvrage avec un zéle & une tendresse de pere. Il ne put pas cependant réüssir à arrêter les critiques.

En 1689. un anonyme donna à Paris chés d'Houry, six lettres, sous le titre de *Sentimens de Cléarque, sur les dialogues d'Eudoxe & de Philante, & sur les lettres à une Dame de province*. M. Gibert dans ses jugemens sur les rhéteurs, & le pere Niceron dans ses mémoires, n'ont point

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

parlé de cette critique. L'Auteur s'y montre homme d'esprit & de bon goût : il censure le style de *la maniere de penser*, le choix de plusieurs exemples, beaucoup de réfléxions, l'application que le pere Bouhours en fait à quelques Auteurs & à de certains ouvrages. Il attaque aussi un grand nombre de ses idées, où il ne voit rien de juste ; & dans toute cette critique, je n'ai rien remarqué qui ne fût sensé & judicieux.

Il n'y a pas cependant autant de délicatesse, que dans les *Sentimens de Cléanthe, sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugene ;* mais pour le fond, il n'y a guéres moins à profiter. Dans la cinquiéme lettre, l'Auteur venge fort bien quelques célébres Ecrivains, contre qui le pere Bouhours s'étoit déchaîné sans raison, & il fait voir qu'il n'étoit point au fait ni de leurs sentimens, ni même de leurs ouvrages, si l'on n'aime mieux dire que ce Jesuite a voulu en imposer par le ton décisif qu'il prend, & la hardiesse avec laquelle il décide ce qu'il n'entend point, ou ce qu'il ne veut point entendre. C'est le reproche que lui fait l'Auteur des sentimens de Cléarque, imprimés, comme je l'ai dit, à Paris même, avec approbation & privilege. La sixiéme lettre du

censeur est contre les quatre lettres à une Dame de province ; & le jugement qu'il en porte, n'est nullement flateur.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Le pere Bouhours trouva sur son ouvrage des contradicteurs en Italie même. Le Marquis Jean-Joseph Orsi qui a fait tant d'honneur aux lettres, le censura vivement en 1703. dans ses *Considérations sur la maniere de bien penser du pere Bouhours*, divisées en six dialogues. Le Comte François Montani voulut prendre la défense du Jesuite, & s'attira plusieurs réponses. En 1706. on donna en particulier trois lettres sous le nom du Docteur Pierre-François Bottazoni, dont deux sont certainement de M. Orsi. Les Jesuites dans leurs mémoires de Trévoux des mois de Février & suivans de l'année 1705. en parlant des *considérations* du Marquis, prirent la défense du pere Bouhours dans les endroits où ils le crurent mal attaqué, ce qui engagea M. Orsi à écrire encore sur ce sujet quatre lettres qu'il adressa à Madame Dacier ; & les mêmes Auteurs des mémoires de Trévoux, convinrent dans leur Journal d'Avril 1706. que ces lettres étoient *extrêmement belles, & qu'elles brilloient de cette délicatesse & de cette vivacité que donne*, disent-ils, *à un Auteur ingénieux*

la passion de défendre ses ouvrages. Si vous sçavés assés bien la langue Italienne pour en connoître l'élégance & les finesses, je vous conseille de lire ces différens écrits du Marquis Orsi, en les comparant avec les extraits des mémoires de Trévoux que j'ai cités, & en ne séparant point cette lecture, de celle de l'ouvrage même du pere Bouhours & des sentimens de Cléarque.

L'Eloquence en general.

Le Jesuite dans son Livre, fait au moins honneur aux modernes de ce qu'ils ont de bon, & quoiqu'il paroisse avoir peu profité des anciens, il montre assés bien en quelques endroits, en quoi ses contemporains les égaloient ou en approchoient. En cela bien différent d'un autre Auteur, qui a écrit quelques années après lui sur *les beautés de l'ancienne éloquence opposées aux affectations des modernes.*

Cet Ecrivain qui s'est caché sous le nom de Boissimon, & dont l'ouvrage a paru en 1698. est un censeur outré, un critique de mauvais goût, qui parle d'un art qu'il paroît entendre mal. Il prétend, entr'autres, que l'éloquence moderne n'est qu'une éloquence d'apparat, fade, pleine de mauvais pathétique, où il y a beaucoup plus d'agréable que de solide.

Mais

Mais ce qui est fade & d'un mauvais pathétique, peut-il jamais être agréable ? Il ajoute que notre éloquence est un scrupuleux arrangement de paroles inutiles & harmonieuses ; un tourbillon d'étincelles, que la vanité étale, & qu'une curiosité passagere admire ; un amas de fleurs sous lesquelles la vérité se perd souvent. Je conviens que ces caracteres peuvent être, au moins en partie, ceux des discours de quelques-uns de nos orateurs. Mais la satyre de l'Auteur tombe sur le général, & en cela il est, ou un mauvais juge, ou un critique de mauvaise humeur. Il ne connoît pas mieux notre style, puisqu'il prétend qu'il y manque ce naturel qui doit être, dit-il, regardé comme l'ame de l'éloquence, & le fondement du beau.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

A cette décision & à plusieurs autres, on diroit que le sieur de Boissimon n'a jamais lû que nos plus méprisables Ecrivains, & qu'il n'a formé son goût que sur eux. Ce qui confirmeroit ce jugement, c'est qu'il dit ailleurs, « qu'il y « a un ordre bas & servile qui sent son « pédant & son rhéteur, quoiqu'après « tout il soit fort utile & digne même de « loüange dans un orateur. » Un homme capable d'une décision si absurde, est-il

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

en état de nous parler des *beautés & des affectations de l'éloquence ?* Quoi de plus contraire au bon sens, que de regarder comme *fort utile & digne de loüange un ordre bas & servile, un ordre qui sent son pédant & son rhéteur ?* Cependant dans un ouvrage d'environ trois cens pages, tout est de même caractere, citations, idées, raisonnemens ; sans compter les bévûës & les ignorances dans lesquelles l'Auteur est tombé, & qu'il me paroît inutile de relever ici.

Si l'on ne trouve pas tous les mêmes vices dans *les agrémens du langage réduits à leurs principes*, que M. de Gamaches, Chanoine régulier de sainte Croix de la Bretonnerie, publia en 1718. il y manque encore beaucoup de justesse dans les idées. Ce seroit, sans doute, quelque chose de fort utile, que de bien développer les principes d'un art qu'on sent mieux, & peut-être qu'on exécute mieux qu'on ne le sçauroit exprimer, & dont il est vrai de dire, que ceux qui nous en ont donné les exemples, ou ont négligé, ou ont craint de nous en donner les préceptes. Le but de l'Auteur est de faire l'un & l'autre. C'est par des réfléxions dogmatiques, qu'il veut nous faire part de ses découvertes. Mais, selon de bons

Jur. Sav. Avril 1719. art. 2.

critiques, on ne doit pas trop compter sur la certitude de ses préceptes; la plûpart de ses principes sont peu justes; & il est souvent tombé dans des défauts contraires aux agrémens dont il nous donne des leçons.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Selon cet Auteur, l'élocution a toutes les graces qu'elle peut avoir, quand elle est nette, vive & brillante. Un discours est agréable, quand on y trouve la netteté, la vivacité, le brillant. Il croit que c'est dans la réünion de ces trois qualités que consistent les agrémens du langage, & il traite de chacune dans les trois parties de son livre. Selon ce principe, il faut dire que tout discours à qui il manque une de ces trois qualités ne peut être agréable, & c'est, en effet, la conclusion que tire M. de Gamaches. Il y a cependant plusieurs styles qui sont agréables, sans renfermer ces trois qualités. Le style épistolaire, par exemple, peut plaire sans brillant; le style didactique ou dogmatique, qui est celui de l'Auteur, n'en a pas besoin non plus pour être agréable. Et s'il veut soutenir qu'il y a de l'agrément dans son langage, il faudra qu'il convienne qu'un style peut donc être agréable sans vivacité & sans brillant.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Il y a longtems qu'on cherche ce que c'eſt que le *nombre* en matiere de langage. L'Auteur prétend nous l'enſeigner. Le nombre, dit-il, eſt le rapport ſenſible des parties du diſcours, rangées ſelon l'ordre que demande la netteté du ſtyle. Selon lui, il ſuffit qu'un diſcours ſoit net, pour qu'il ſoit harmonieux. Combien d'Auteurs trouveroit-on, dont le diſcours eſt net, ſans qu'il ſoit harmonieux ? N'y en a-t'il pas auſſi chés qui l'harmonie ne ſuppoſe pas la netteté ? Balzac en eſt un exemple. Tous les rhéteurs conviennent que la proſe admet, auſſi-bien que la poëſie, le nombre & la meſure, qui ſont des qualités abſolument indépendantes de la netteté : mais elle doit varier l'un & l'autre ſuivant le différent aſſemblage de ſes mots, ſuivant ſes diverſes penſées, ſelon le genre d'écrire qu'elle embraſſe, & même ſelon la maniere dont elle le traite. Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, l'abbé de Gamaches donne les préceptes qui peuvent ſervir à rendre le ſtyle plus vif. Il bannit avec raiſon les jeux de mots, proſcrits déja depuis longtems. En parlant des figures oratoires, il prend occaſion de diſpenſer à ſon gré la loüange & la critique à MM. de Fontenelle, de Saçy,

& de la Motthe. Il a raison de remarquer que pour animer les descriptions & les narrations, souvent on doit supposer que l'on voit ce que l'on raconte, ou ce que l'on décrit, & que par-là l'image devient plus vive. Il veut que dans la poësie on accommode parfaitement l'allégorie au sens propre; & ne pardonne pas à l'allusion qui s'éloigne un peu des idées ordinaires. Ces vers de Malherbe, que tout le monde sçait, & qui nous expriment si bien la nécessité de mourir, lui déplaisent. A-t'il raison? bien des gens de bon goût n'en conviendront pas.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Le brillant fait le sujet de la troisiéme partie de son livre. Il y pose ce principe, que ce qui rend l'élocution brillante, c'est ce qui dans le discours sert à mettre l'esprit en défaut, & à lui causer une sorte de surprise, qui lui donne le moien de se rendre attentif, sans qu'il lui en coûte aucun effort: c'est ce que font, ajoute-t'il, le tour, les traits, les pensées. Les critiques que j'ai cités plus haut, disent sur cela, qu'il semble au contraire que ce soit l'effort que fait l'esprit pour comprendre une pensée, qui la lui fait saisir avec plus de plaisir. Mais ils conviennent qu'il faut que cet effort soit modéré; car s'il est trop violent,

Europ. sav. Avril 1719. art. 2.

L'ÉLOQUENCE EN GENERAL.

l'esprit se lasse, & la pensée paroît ou obscure, ou trop recherchée; s'il est médiocre, la pensée est languissante ou diffuse. Il y auroit plusieurs autres défauts à reprendre dans cet ouvrage de M. de Gamaches. Mais aussi il faut convenir qu'il y a de grandes beautés, surtout dans la troisiéme partie qui est remplie des plus beaux endroits de nos meilleurs Ecrivains. Il seroit à souhaiter que les regles fussent aussi claires & aussi justes, que les exemples sont agréables à lire. Mais il est plus aisé de connoître qu'une chose plaît, que d'expliquer pourquoi elle plaît.

Voici encore un autre ouvrage, qui avec de grandes beautés renferme de grands défauts. Ce sont les *Dialogues sur l'éloquence*, ouvrage posthume de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, qui a paru la même année 1718. Si l'on n'en juge que par la préface, qui est de M. Baudoüin, Chanoine de saint Michel, près de Laval, il faut dire avec l'éditeur, que cet ouvrage étoit nécessaire: Que les anciens & les modernes avoient bien traité l'éloquence avec différentes vûës & en différentes manieres, en Dialecticiens, en Grammairiens, en Poëtes; mais qu'il nous manquoit un homme qui eût traité cette science en philosophe, &

en philosophe chrétien, & que feu M. l'Archevêque de Cambrai nous le fait trouver dans ces dialogues qu'il a laissés. Cependant tous les critiques n'en ont pas tout-à-fait jugé si favorablement.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

On avoue qu'il y a dans ces dialogues beaucoup d'observations & de réflexions utiles, exprimées avec cette légereté de style qui fait plaisir. Mais plus il y a d'agrémens, plus la séduction est à craindre, moins on est en garde contre ce que cet ouvrage renferme de contraire au progrès & à la perfection de l'éloquence. C'est ce qui a engagé M. Gibert à faire remarquer plusieurs des défauts qui se trouvent dans ces dialogues, & les réfléxions qu'il fait sur cela, dans ses jugemens des Savans sur les Maîtres d'éloquence, méritent d'être lûës. Il observe, entr'autres, que l'Auteur & l'éditeur s'attachent à décrier ce qu'ils font briller par tout, sçavoir *le bel esprit*, plus aisé peut-être à décrier qu'à connoître, mais encore plus facile souvent à connoître qu'à éviter. M. de Fenelon a cependant raison, en effet, de le blâmer: il nuit aux meilleures dispositions, & il jette sur ceux qui ont l'esprit pesant, le plus choquant des ridicules. Mais il ne faut pas tomber dans le défaut que l'on reprend.

T. 3. p. 477 & suiv.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Ce qui excuse M. de Fenelon, c'est qu'il est certain que ses dialogues étoient un fruit de sa jeunesse. Peut-être, dit M. Gibert, sont-ils une preuve, que de bonne heure il avoit envie de se rendre utile : n'en sont-ils pas aussi une de son bon goût, en ce qu'il les a supprimés pendant sa vie, & cela sans doute, après y avoir bien pensé ? Je le répéte cependant, & M. Gibert en convient aussi, il y a beaucoup de choses bonnes & utiles dans cet ouvrage.

Rien de plus sage que ce qu'il entreprend en particulier de prouver ; qu'on ne doit emploier l'éloquence que pour porter les hommes à la vertu ; que le désir de plaire, de s'élever, de se faire de la réputation, n'est point un motif qu'on doive écouter ; qu'il ne faut parler que pour instruire ; ne loüer un héros que pour apprendre ses vertus au peuple, que pour l'exciter à les imiter, que pour montrer que la gloire & la vertu sont inséparables. Il y a beaucoup de traits semblables dans ces dialogues. Et à l'égard des principes qui ne regardent que l'art de l'éloquence, quoiqu'il y en ait de vicieux, il y en a aussi de vrais, de certains, de solides. Vous démêlerés facilement les uns des autres, en lisant cet

ouvrage avec réfléxion, & surtout en y joignant la longue, mais judicieuse critique que M. Gibert en a faite. La lettre de M. de Fenelon à l'Académie Françoise, qui est à la suite de ces dialogues, mérite d'être lûë plus d'une fois. J'ai déja eu occasion de vous en parler. Il y a quelques taches, mais elles sont légeres, selon moi, & en petit nombre.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Il y a moins de brillant, mais en général plus de justesse dans ce que M. de Crousaz a écrit sur l'éloquence, que dans les dialogues de M. de Fenelon. Ce célébre philosophe, aujourd'hui Conseiller des ambassades du Roi de Suede, & membre des Académies des Sciences de Paris & de Bourdeaux, donna en 1714. un *Traité du beau*, où il entreprend de montrer ce que l'on nomme ainsi par des exemples tirés de la plûpart des Arts & des Sciences. Ce Traité fut réimprimé avec beaucoup d'augmentations en 1724. & cette nouvelle édition fut reçûë avec encore plus d'applaudissement que la premiere, qui avoit déja été fort goûtée par ceux qui aiment les ouvrages de raisonnement. Mon dessein n'est pas d'ajouter aux éloges qu'on lui a donnés, & qu'il mérite. Je veux seulement vous faire remarquer, que l'onziéme chapitre

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

tout entier, qui eſt le premier du deuxiéme volume dans l'édition de 1724. traite de la beauté de l'éloquence.

L'Auteur entreprend d'abord de prouver qu'il y a dans cet art différentes eſpeces qui aboutiſſent à l'unité, & que par conſéquent il y a une beauté véritable. Ciceron ne voioit rien dans l'éloquence de ſi digne d'admiration, que la variété des caractéres qui diſtinguent ſi bien les ouvrages des orateurs, qui par des routes différentes & également belles, ſont pourtant arrivés au même but, & ont obtenu le même prix. La beauté de l'éloquence, dit M. de Crouſaz, ſe trouve encore établie ſur ſa convenance avec ſa deſtination: le langage eſt établi pour l'utilité des hommes; par conſéquent, quand on parle, il faut avoir en vûë de faire paſſer dans l'eſprit des autres des idées juſtes, & des ſentimens raiſonnables. Les ornemens qui ne ſervent qu'à pallier les erreurs, s'attirent le mépris de ceux qui ont du goût pour la vérité, dès qu'ils ont diſſipé le faux éclat qui les avoit éblouïs. La vérité eſt eſſentielle à l'éloquence, dont la beauté dépend de la convenance des ornemens d'un diſcours, avec le mérite de la penſée qu'on veut embellir.

La beauté des fictions mêmes consiste dans une vérité *hypothétique*, c'est-à-dire dans la liaison exacte d'un sujet qu'on suppose avec tout ce qu'on en dit; c'est cette vérité qui fait le mérite des fables & des prosopopées. Elle se doit trouver, dit notre philosophe, jusques dans les romans & dans les contes des Fées. M. de Crousaz parle de la beauté des figures, de celle de l'ordre & des transpositions, de celle des divisions, de l'unité qui doit être entre l'orateur & ses auditeurs, de la prononciation, du choix des mots, &c. Si l'aptitude des moiens à conduire au but auquel on les destine, dit-il, est une beauté réelle, tout ce qui est propre à rendre le langage plus instructif, doit être beau. Il faut donc emploier des termes propres, qui excitent dans l'esprit d'un auditeur les idées qu'on y veut exciter, & rien au-delà; des termes utiles qui ne l'arrêtent point, des constructions approuvées qui ne lui causent point d'embarras : il faut se servir d'un style coulant & varié, qu'il faut varier encore par le geste & la prononciation, quand on parle en public.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Notre orateur philosophe entre dans un grand détail sur les ornemens du discours, & il applique ses regles à diffé-

rentes piéces qui n'ont pour but que d'amuser, comme l'épigramme, la satyre, le sonnet, &c. Il passe ensuite à l'éloquence dont la fin est d'émouvoir les passions. Ce qu'on dit dans cette vûë est beau, quand il y a une convenance entre les émotions qu'on veut exciter, & les expressions qu'on emploie. S'agit-il d'éclairer? il faut ménager l'attention, & lui laisser toute sa liberté: mais pour agiter un cœur, il faut le surprendre, car c'est de la surprise que les passions tirent une grande partie de leur force: il ne faut pas lui donner le tems de se reconnoître; il faut l'ébranler par les figures de rhétorique les plus propres à l'émouvoir, sans cependant les rendre tellement outrées, qu'elles puissent faire perdre de vûë la vérité. Le grand art consiste à bien imiter la nature. Tout ce qu'on met en œuvre pour faire naître des passions, doit être dans celui qui parle, l'effet de ces mêmes passions qu'il veut faire naître.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

M. de Crousaz admet des synonimes, c'est-à-dire, qu'il croit que la même idée revient sous plusieurs signes; & il prétend que ces synonimes servent à donner au discours, ou plus de force, ou plus de douceur, ou plus de cadence,

suivant les besoins. Il veut que le style soit varié, suivant les matieres, les circonstances, les différentes vûës qu'on se propose, les diverses faces sous lesquelles on considére un sujet, le génie de celui avec qui on traite. Un homme, dit-il, qui écriroit toujours pompeusement, ne sçauroit manquer d'ennuier. Il faut pourtant que ces diversités aient l'air de partir d'une seule source. C'est par cette raison, ajoute-t'il, qu'un ouvrage tout rempli de citations, à moins qu'il ne soit écrit sur un sujet qui l'exige nécessairement, ne peut plaire qu'à ceux qui se sont gâtés le goût, par l'habitude de ne rien faire d'eux-mêmes, & de tout tirer d'ailleurs.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Je ne veux pas vous donner une plus longue analyse de ce chapitre, ou de ce discours sur l'éloquence, pour ne pas vous ôter le plaisir de le lire en entier. Vous y trouverés un peu de métaphysique : mais il faut se souvenir que c'est un philosophe qui écrit sur l'éloquence, & qui sçait tout ramener à la raison & au sentiment. Les principes m'ont paru bons, & clairement exposés. Rien n'est plus propre que ce chapitre, dit un critique, à inspirer de l'amour pour la belle maniere d'exprimer ses pensées. Ce qu'il

Le Clerc, bibliot. anc. & mod. t. 2. art. 7.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

dit sur les *pointes*, sur l'hyperbole, sur la clarté & la briéveté du discours, m'a paru excellent. Le style de tout ce traité est aussi plus travaillé & plus poli, que celui des autres ouvrages de l'Auteur; même que celui de sa logique, dont je vous parlerai ailleurs.

On voit par les éloges qu'il donne à l'éloquence, qu'il la regarde comme un des liens de la société civile : & c'étoit aussi le sentiment de feu M. Fléchier, Evêque de Nismes. Cet illustre Prélat, ce grand orateur, a développé cette pensée dans un discours qui se trouve parmi ses œuvres mêlées, où il montre fort bien, quoiqu'en trop peu de mots, que c'est l'éloquence qui a jetté les premiers fondemens de cette societé civile. Et en cela, il n'a fait proprement qu'expliquer l'idée qu'en avoient les anciens rhéteurs, qui, lorsqu'ils ont voulu définir l'art de bien dire, & lui donner son véritable nom, l'ont appellé l'art de persuader les peuples, la science civile, & la premiere cause des sociétés. Ce n'est pas, dit M. Fléchier, que la prudence n'ait eu part à ces premiers établissemens : mais cette vertu, ajoute-t'il, quelque puissance qu'elle ait, ne sçauroit être victorieuse, si elle ne se sert des forces du discours,

Pag. 135. & suiv.

elle a beau inſpirer de beaux deſſeins, ſi le diſcours ne les prononce : elle a beau conſeiller, ſi le diſcours ne fait exécuter : elle a beau ſe propoſer de grandes choſes, ſi le diſcours n'agit pour elle. C'eſt ce qui a fait dire à Horace, que l'éloquence de Mercure a jetté les premiers fondemens de la vie civile. Non que l'art de l'éloquence fût connu dans ces premiers ſiécles : mais il y avoit déja une éloquence ſincere qui parloit ſans beaucoup de ſoin, qui ſçavoit dire les grandes choſes ſans déguiſement, qui étoit née avec l'eſprit de l'homme, & qui pouvoit convaincre, ſans ſe ſervir de nos inventions perſuaſives.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Ce que M. de Crouſaz dit avec une certaine étenduë dans le chapitre que j'ai cité, le pere Caſtel, Jeſuite, le répéte en partie, dans ſes *Réfléxions ſur la nature & la ſource du ſublime dans le diſcours, ſur le vrai philoſophique du diſcours poëtique, & ſur l'analogie qui eſt la clef des découvertes*. C'eſt le titre de ſes réfléxions, que l'on trouve dans les mémoires pour l'hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mais les idées de l'Auteur n'y ſont pas aſſés développées : il promet beaucoup de choſes, & à peine en ébauche-t'il quelques-unes. Ce ſont les réfléxions

Mois d'Oct. 1733. art. 77.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

d'un géometrre qui paroît mieux connoître ce qui est du ressort des mathématiques, que ce qui constituë l'essence, le caractere, & les qualités de l'éloquence & de la poësie. J'admet cette pensée de M. Despréaux qu'il répéte, que rien n'est beau que le vrai, que le vrai seul est aimable, & les exemples qu'il rapporte, pour prouver une vérité qui est évidente par elle-même, & que personne ne conteste, me paroissent assés inutiles.

C'est cependant à cette espece de commentaire, que se bornent presque uniquement ses réfléxions. J'en excepte l'apologie qu'il fait de Lucain. La plûpart des critiques trouvent ce poëte enflé & outré. Le pere Castel insinuë qu'il n'est peut-être, au contraire, que *trop élevé & trop sublime.* Mais n'est-ce pas dire à peu près la même chose? Etre élevé, être sublime: ce sont de bonnes qualités: mais ce qui excede l'un & l'autre, ne tombe-t'il pas dans l'enflure & dans l'outré? Le pere Castel promet de découvrir la source & la nature du sublime, & quand on a lû ses réfléxions, on est aussi peu au fait que si l'on n'avoit rien lû. Méprisai-je donc ce petit écrit? Non: il y a des pensées vraies, des réfléxions utiles, mais j'y cherche presque toujours inutilement ce

que l'Auteur promet, & ce que je comptois de trouver sur sa parole. L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Aucun des modernes, après les réfléxions de M. Despréaux sur Longin, n'a parlé de cette matiere, je veux dire du sublime, avec plus d'étenduë, que M. Silvain, Avocat au Parlement de Paris. Le pere Rapin, Jesuite, avoit donné en 1686. un Traité *du grand ou du sublime dans les mœurs, & dans les différentes conditions des hommes.* Mais c'est beaucoup moins un ouvrage didactique, qu'un recueil d'éloges de M. de Lamoignon de Bâville, Conseiller d'Etat, à qui ce traité est adressé, de M. le premier Président de Lamoignon, de M. de Turenne, de M. le Prince de Condé, & du feu Roi Loüis XIV. L'ouvrage de M. Silvain, au contraire, est un Livre de préceptes, & de réfléxions confirmées par des exemples tirés de nos meilleurs Ecrivains.

Quoiqu'il n'ait paru qu'en 1732. il est adressé à M. Despréaux, parce qu'en effet, l'Auteur en avoit fait la premiere ébauche pendant la vie de ce célébre Ecrivain, & que son intention étoit de le lui dédier. M. Silvain songeoit d'abord à faire quelques remarques sur divers endroits de Longin. Elles ne devoient point être purement grammaticales, Mém. de Trév. Oct. 1733. art. 81. Journ. des Sav. Mars & Juill. 1733.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

ni ſeulement pour ſervir à l'intelligence du texte Grec, comme celles de MM. Dacier & Boivin. Il embraſſa bien davantage: il oſa juger les jugemens de cet admirable rhéteur, & décider de la juſteſſe de ſes déciſions. Un tel projet l'obligea de remonter aux ſources du ſublime, & de faire un nouveau traité; enſorte que ce qui étoit d'abord ſon premier objet, ne fait que la plus petite & la moins eſtimable des trois parties dont ſon ouvrage eſt composé.

Dans la premiere, il entreprend de faire voir ce que c'eſt que le ſublime & ſes differentes eſpeces. Dans la ſeconde, il examine les choſes dans leſquelles le ſublime ne conſiſte pas, & dans leſquelles pluſieurs le font conſiſter. Il s'attache principalement dans la troiſiéme, à relever les mépriſes & les contradictions qu'il s'eſt imaginé de voir dans Longin. Il contredit même la définition que ce rhéteur donne du ſublime, ſçavoir, que *c'eſt ce qui enleve, tranſporte, entraîne*, & prétend que c'eſt plutôt un éloge qu'une définition du ſublime. Il définit donc celui-ci, *un diſcours d'un tour extraordinaire, qui, par les plus nobles images, & par les plus grands ſentimens, dont il fait ſentir toute la nobleſſe par ce tour même*

d'expression, éleve l'ame au-dessus de ses idées ordinaires de grandeur, & qui, la portant tout à coup avec admiration, à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même. Il dit que le sublime est un discours, & il le dit pour distinguer le sublime dont il parle d'avec celui des mœurs qui est tout entier dans les mœurs, dans les actions héroïques, & dans les plus nobles mouvemens du cœur considérés en eux-mêmes; & dont le pere Rapin traite dans l'écrit dont j'ai dit un mot plus haut.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

M. Silvain ne borne pas cependant le sublime aux paroles, quoiqu'il l'appelle un discours, il déclare qu'il est tout à la fois, & dans les choses, & dans les paroles choisies & tournées d'une certaine maniere. Par ce qu'il appelle *un tour extraordinaire*; il entend aussi un tour vif & animé, mais d'une vivacité singuliere & propre à cette espece de discours. Et de sa définition il suit, que le sublime doit toujours présenter à l'esprit quelque chose de grand, & le présenter dans toute la magnificence possible. Quoiqu'il soit unique & indivisible en lui-même; néanmoins, si on considére la diversité des objets qui lui servent de matiere, on peut le diviser en deux especes. Car la

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

vraie grandeur ne peut ſe trouver que dans les choſes extérieures à l'homme, ou dans les ſentimens de ſon ame. L'expreſſion des premiers objets d'une maniere proportionnée à leur nature, fait ce que l'Auteur appelle *le ſublime des images :* les ſeconds dévoilés dans toute leur nobleſſe, font *le ſublime des ſentimens.* L'Auteur donne des exemples choiſis de l'une & l'autre eſpece. Il n'oublie pas le paſſage de la Geneſe, dont Longin a ſenti tout le merveilleux ; & l'on voit par ce qu'il en dit, qu'il approuve M. Deſpréaux d'avoir vengé le ſublime de ce paſſage, contre ceux qui n'y trouvoient rien que de commun & d'ordinaire. Le pere Caſtel eſt ſur cela du même ſentiment que M. Deſpréaux.

Quand M. Silvain vient à parler du ſublime des ſentimens, il ne donne plus ſimplement des préceptes d'éloquence, il traite des points de morale fort utiles, & les traite bien. C'eſt ce qu'il y a de plus neuf dans ſon ouvrage, & la partie qui mérite peut-être le plus l'attention du lecteur. En général l'Auteur y établit ſolidement que des ſentimens nobles & réellement ſublimes, doivent être fondés ſur la vertu ; & qu'ils procedent d'une ame élevée par la nobleſſe de ſes vûës,

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

tant au-dessus des foiblesses ordinaires au reste des hommes, qu'au-dessus des passions, & mêmes des vertus communes : ce qu'il prouve encore par quantité d'exemples, dont la lecture n'est pas moins agréable qu'utile. Tous ses portraits sont fort bien touchés.

Au second livre où l'Auteur examine les choses dans lesquelles le sublime ne consiste pas, & dans lesquelles plusieurs le font consister, il releve ceux qui le confondent avec le grand, avec la perfection du discours, avec les raisonnemens de conviction, avec le patétique, avec tout discours véhément & éloquent, sur la vertu & le vrai bien, enfin avec le style sublime. Mais tous les raisonnement qu'il fait sur cela, ne paroissent pas également justes. Dès la premiere partie de son ouvrage, il prétend qu'on ne doit pas reconnoître de sublime dans quelques exemples qu'il rapporte, & dans lesquels il est bien difficile de n'en pas trouver. Par exemple, dans ce passage où David dit : « J'ai vû l'impie dans « la gloire, & plus élevé que les cédres ; « j'ai repassé, & il n'étoit plus : je n'ai « pas même trouvé le lieu ou il étoit ; » M. Silvain dit que ce passage ne lui paroît pas sublime ; & pourquoi ? La raison

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

qu'il en apporte, paroît un peu ſinguliere. C'eſt, dit-il, que cet endroit étonne & effraie plus qu'il n'éleve l'ame. Je croirois, au contraire, qu'il éleve infiniment l'ame, en lui repréſentant d'une maniere ſi vive le néant des grandeurs humaines, & la faiſant remonter par-là au ſouverain Etre. Ce que notre Auteur ajoute, pour juſtifier la différence qu'il veut qu'on mette entre ce qui étonne & ce qui ſe fait admirer, ne trouvera pas, ſans doute, moins de contradicteurs. Il dit que l'admiration eſt toujours accompagnée de joie & de plaiſir; que l'étonnement au contraire abbat, & eſt ſuivi de crainte, & par conſéquent de triſteſſe. Dans combien d'occaſions ne ſent-on pas le contraire?

Mém. de Trév. Oct. 1733.

M. Silvain s'étonne encore beaucoup que quelques-uns confondent *le grand & le ſublime*. Mais, diſent ſur cela de bons critiques, quand la différence entre les deux ſeroit très-réelle, ſi elle eſt difficile à remarquer, il n'y a pas ſujet de ſe tant étonner. Or, ſelon l'Auteur même, elle n'eſt pas fort ſenſible. Après avoir tâché de la découvrir par des regles dont pluſieurs ne ſont point ſûres, il eſt obligé d'avoüer que ce n'eſt pas une choſe aiſée de faire ce diſcernement,

que cela appartient plutôt au goût & au sentiment, qu'au raisonnement & aux regles de l'art. Les exemples peuvent y aider: mais que sçait-on si ceux que l'on donne pour sublimes, ne paroîtront pas simplement grands à quelques lecteurs ou auditeurs, & si ceux que l'on ne donne que pour grands, ne seront point sublimes au jugement des autres. M. Silvain le craint lui-même des exemples qu'il produit, mais il prétend que quand la chose arriveroit, cela ne seroit rien contre son sentiment. Cela prouveroit du moins, qu'il est bien pardonnable de ne pas voir cette opposition si délicate entre le grand & le sublime.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

L'Auteur réüssit mieux à montrer la différence qui est entre la perfection du discours & le sublime. M. de la Bruyere croioit que tout ouvrage étoit sublime, dès qu'il étoit parfait dans son espece. Mais s'il est certain d'un côté que tout ouvrage d'esprit, de quelque genre qu'il soit, est capable de cette perfection, il ne l'est pas moins que quelques-uns ne comportent pas le sublime, ou que s'il s'y en trouvoit des traits, ce seroit en quelque sorte par hazard. La perfection sera dans des épigrammes, dans des fables, dans des éclogues, dans des let-

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

tres familieres & badines, si elles sont bien écrites, si elles ont le caractere qui leur convient; souvent si le sublime s'y trouvoit, il gâteroit l'ouvrage.

Le patétique, selon M. Silvain, lors-même qu'il est bien touché, n'a ni noblesse, ni sublimité. Sa raison est, qu'il consiste uniquement dans le mouvement des passions; & qu'en cela il n'y a rien que de bas & de rampant, par conséquent rien qui soit plus éloigné de ce qui doit faire l'objet du sublime. Mais en ce point, M. Silvain est bien opposé à ceux qui ont traité ce sujet avant lui. Longin & M. Despréaux son illustre traducteur, n'étoient pas certainement de cette opinion. Ils auroient, sans doute, également, & contesté le principe que l'on avance, & modifié la conséquence que l'on en tire. Il est vrai que notre Auteur, par une suite de ses principes, contredit Longin, & qu'il lui dispute dans son troisiéme livre, la sublimité de presque tous les passages qu'il cite. Il prétend même que cet ancien rhéteur est plein de méprises & de contradictions, & que de cinquante exemples qu'il cite, à la réserve de trois ou quatre, il n'y en a aucun de sublime. Encore une fois, ce n'étoit point sûrement l'avis de M. Despréaux, bon

bon juge en cette matiere. Il y a même lieu de douter, s'il eût consenti à en abandonner trois ou quatre à la censure. Il avoit déja défendu contre les détracteurs de l'antiquité, quelques-uns de ceux qui sont attaqués ici le plus violemment. Il auroit aussi blâmé la définition du sublime que l'on nous donne : il l'eût trouvé vicieuse, puisqu'elle n'embrasse point tant de beaux traits cités par le rhéteur Grec, non plus que d'autres qu'il a produits.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Ces traits, en effet, ont paru entiérement sublimes à tout ce qu'il y a eu dans l'antiquité d'esprits plus pénétrans & plus judicieux ; ils ont semblé tels dans la traduction inimitable de M. Despréaux, à ce que le dernier siécle a produit de plus éclairé. Il faut donc qu'ils soient véritablement sublimes. Ceux qui ont de la peine à convenir d'une chose avoüée si généralement par tous les connoisseurs, doivent se défier de leur opinion particuliere ; & ils sont interressés par honneur à ne la produire qu'avec une extrême réserve. Ce sont autant de leçons que M. Despréaux avoit déja données à son ancien adversaire M. Perrault, il auroit pû les répéter au nouveau critique, dont l'ouvrage cependant est rempli de tant de

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

beautés, de tant de réfléxions solides, d'un si grand nombre d'exemples bien choisis, qu'il mérite assurément d'être lû.

Le jugement peu favorable que l'Auteur porte de Longin, est encore contredit par le célébre M. Rollin, dont l'autorité sur ce point, quand elle ne seroit point soutenuë de tant d'autres, devroit encore l'emporter sur celle de M. Silvain. Comme vous ne pouvés vous dispenser de lire ce que cet illustre professeur roial a écrit sur cette matiere, dans le tome deuxiéme de sa *Maniere d'enseigner & d'étudier les belles lettres*, je crois qu'il est inutile de vous rapporter ce qu'il en dit. C'est dans l'article second du troisiéme livre de son ouvrage, qui commence le deuxiéme volume. Je dis plus : il faut lire ce troisiéme livre tout entier : les leçons des grands maîtres ne doivent point être ignorées, quoiqu'on ne soit pas toujours obligé d'adopter tous leurs préceptes. J'ai hésité même, si je n'ajouterois pas cette partie de l'ouvrage de M. Rollin à nos rhétoriques Françoises : car il y traite de tout ce qui en fait le capital. Mais comme une partie de ses réfléxions & de ses avis ne regarde aussi que l'éloquence en général, j'ai mieux aimé vous en parler ici. On n'y trouve rien de neuf,

mais tout y est exprimé avec une élégance, une netteté, & pour l'ordinaire, une précision, qui charment le lecteur.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Ce n'est pas, au reste, sans raison, que je viens de vous dire que l'on n'est pas toujours obligé de suivre tous les préceptes des plus grands maîtres. Quelques nourris qu'ils soient, comme M. Rollin, dans la lecture & dans l'étude des anciens, quelque bien versés qu'ils soient comme lui, dans le sujet qu'ils entreprennent de traiter, ils ne sont point infaillibles; ils peuvent se tromper, & les erreurs des grands hommes n'en sont pas moins des erreurs. Or, si l'on en croit M. Gibert, autre rhéteur dont l'habileté n'est ignorée de personne, ces erreurs ne sont pas en petit nombre dans ce que M. Rollin a écrit sur l'éloquence dans le livre dont il s'agit. Il est vrai que celui-ci a pour lui de grands préjugés, le succès de l'ouvrage, la réputation de l'Auteur, l'étenduë de son mérite. M. Gibert a senti tout cela : mais sacrifiant tout à l'amour de la vérité & du bien public, il a cru que ces considérations jointes même à celle d'être confrere de M. Rollin, & son ancien ami, ne devoient point le détourner d'écrire contre son ouvrage. C'est par ce seul motif

qu'il a fait sur son livre des *observations* qu'il a adressés à M. Rollin lui-même, & qu'il a cru devoir rendre publiques en 1727. Il y rend justice au zéle, à la piété, à l'esprit délicat, & aux lumieres de l'Auteur célébre qu'il attaque, & il ne propose la plûpart de ses objections, qu'avec une politesse & une modestie qui plaît d'autant plus, que c'est l'ouvrage d'un Maître contre un Maître.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Je vous conseille donc de lire ces *observations* de M. Gibert, mais en les comparant avec l'ouvrage même sur lequel elles sont faites. Peut-être trouverés-vous qu'ils ne sont pas aussi éloignés l'un de l'autre de sentimens, que l'on pourroit le croire d'abord. Dès le commencement on voit qu'ils s'accordent sur la définition générale du goût; ils avoüent l'un & l'autre, que c'est un sentiment que nous apportons en naissant, qui nous fait désirer & connoître le beau; qu'il se trouve souvent dans ceux-mêmes qui n'ont point d'étude; que les préceptes le réveillent & l'animent, que la lecture le nourrit, que l'expérience & l'exercice le fortifient & le perfectionnent. Mais M. Gibert reproche à M. Rollin de n'avoir point donné les regles du goût, & d'avoir soumis celui-ci au caprice, lorsqu'il

fait dire à Ciceron, que l'orateur doit former son style sur le goût de ceux qui l'écoutent, au lieu que, selon M. Gibert, Ciceron a seulement voulu dire qu'ils ne doivent s'y regler, que lorsque leur goût est bon. Il est vrai que M. Rollin n'a point fait de chapitre exprès pour donner les regles du bon goût; mais la plûpart des réfléxions qu'il fait sur cela, tendent à le former. A l'égard du passage de Ciceron, ne pourroit-on pas dire qu'il ne s'y agit pas du goût, & que le sens est seulement, qu'un orateur se regle, & doit se regler sur la sage disposition des auditeurs (*a*)?

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

On pourroit, ce semble, concilier encore facilement les deux illustres antagonistes en plusieurs autres points, en chacun desquels l'un voit la chose sous un jour, & l'autre sous un autre jour. Par exemple, disent sur cela les Auteurs des mémoires de Trévoux, quand M. Rollin fait consister l'éloquence dans une rapide simplicité, & que d'un autre côté il la met dans le sublime; la simplicité & le sublime ne sont-ils pas opposés, demande M. Gibert? Oüi, ils le sont dans une opinion commune, qui atta-

Oct. 1727. art. 89.

(a) *Semper oratorum eloquentiæ moderatrix fuit auditorum prudentia.*

che le ſublime à ce qui eſt de grand & d'étonnant : mais ils ne le ſont point dans l'opinion, qui fait conſiſter le ſublime dans une ſubite & vive impreſſion qui ſe fait dans l'ame, laquelle ſe produit auſſi ſouvent par un ſtyle ou une expreſſion ſimple, que par un ſtyle très-élevé.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

M. Rollin a avancé que pour enſeigner l'éloquence, il valoit mieux propoſer des exemples, que de multiplier les regles, & que d'accabler l'eſprit de préceptes. Auſſi ſon livre eſt-il un recueil des plus beaux traits d'éloquence, & des plus parfaits exemples. M. Gibert ſoutient qu'à l'égard des jeunes gens il faut un corps de préceptes, expliqués par des exemples très-courts. Mais chacun convient qu'il faut des préceptes & des exemples : & en cela ils ſont d'accord : il ne s'agira que du plus ou du moins des uns & des autres ; ce qui ne paroît pas devoir faire la matiere d'une diſpute bien ſérieuſe. Il en eſt de même de pluſieurs autres articles, comme de celui où il s'agit des motifs d'apprendre le Grec. L'un propoſe les ſiens, l'autre en propoſe de différens : mais tous deux conviennent de la grande utilité de ſçavoir bien cette langue.

M. Gibert a cependant raiſon de re-

procher à M. Rollin de conseiller comme de bons ouvrages, la lecture des dialogues sur l'èloquence attribués à feu M. de Fenelon, les réfléxions du pere Rapin sur le même sujet, le traité de la maniere de bien penser, du pere Bouhours, sans avertir des erreurs & des faux raisonnemens qui se trouvent dans ces ouvrages; de citer aussi trop fréquemment Seneque, qui n'est point assurément un modéle à suivre, quoique son style ne soit pas toujours puéril, précieux & affecté.

L'Eloquence en general.

Ce que dit M. Gibert, exposé encore au commencement de l'article XI. touchant la vraie idée de l'atticisme, mérite d'être lû & médité. Cet endroit, & beaucoup d'autres, font voir combien ce savant professeur est versé dans la lecture des anciens rhéteurs, & avec quel courage & quelle application il a étudié la spéculation & les regles de l'art qu'il enseigne.

Quoiqu'il y ait un grand nombre de bonnes observations dans cette critique, M. Rollin qui crut n'y voir presque que de faux raisonnemens, & des méprises sur des sujets peu interressans pour le public, & qui étoit d'ailleurs occupé pour l'utilité de ce même public, à des tra-

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

vaux qu'il jugeoit plus importans, & dont les fruits nous sont, en effet, si utiles, se contenta de répondre au volume de M. Gibert de 476. pages, par une lettre qui n'en contient que vingt & une, & qui est écrite avec beaucoup de délicatesse. On juge bien que M. Gibert ne dût pas en être content. Il repliqua par une autre lettre de 26. pages, qui parut en 1727. dans laquelle il donne un précis de ses observations, fait quelques nouveaux reproches à son adversaire, & confirme par de nouveaux raisonnemens plusieurs de ceux qu'il lui avoit déja faits. Voilà où en est demeurée cette dispute, qui n'a pas laissé que d'avoir son utilité en donnant lieu aux contendans, & surtout à M. Gibert, de faire beaucoup de réfléxions solides sur l'éloquence.

J'ai entendu dire à ce dernier, qu'il approuvoit la bonne intention de l'Auteur du *Discours sur l'éloquence, avec des réfléxions préliminaires sur le même sujet*, ouvrage d'un jeune Etranger, imprimé in-12. à Paris, chés Etienne, en 1723. mais qu'il n'estimoit pas assés son ouvrage pour en regarder la lecture, comme nécessaire, surtout aux jeunes gens. Ce n'est pas que l'Auteur n'y traite à peu

près tout ce qui regarde l'éloquence; mais outre qu'il manque de méthode, il y établit plusieurs principes, que l'on ne doit point suivre dans la pratique. C'est le fruit de l'application & du bon goût de l'Auteur, mais un fruit précoce, qui avec le tems auroit eu plus de suc & d'agrément. Voici l'idée que les Auteurs des mémoires de Trévoux en donnent, à laquelle je mêlerai quelques réfléxions.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Mém. de Déc. 1713.

La préface de l'Auteur, disent-ils, est courte : elle roule 1°. sur le dessein qu'il a d'enchaîner les préceptes qu'il donne, par des liaisons & des transitions avantageuses, qui excluent les chapitres & les articles, dont on se sert pour l'ordinaire, lorsqu'on écrit didactiquement. 2°. Sur les allégories, les comparaisons, & les descriptions oratoires qu'il emploie, pour ne point tomber dans la sécheresse de ceux qui se mêlent de faire des additions de regles, pour une matiere aussi hazardeuse que celle de l'éloquence.

Le troisiéme motif de l'Auteur est de donner à connoître qu'il tâche, autant qu'il peut, de représenter les choses par les choses mêmes, sans toutefois les approfondir. Néanmoins il a recours à leurs propriétés pour les mieux désigner, il

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

il découvre la connéxion qu'elles ſemblent avoir avec d'autres qu'on peut leur comparer, il fait voir la diſpoſition qui ſe trouve entr'elles & celles qu'on pourroit leur oppoſer.

Les réfléxions préliminaires qui commencent l'ouvrage, & qui ſont preſque auſſi étenduës que le *diſcours*, ſont tirées de l'art même; elles regardent en partie la diſpoſition & la compoſition de l'Orateur; & j'en ai trouvé de fort ſenſées. C'eſt proprement un recueil de penſées diverſes ſur ce ſujet, priſes des meilleurs Ecrivains, quoique l'on n'en cite aucun. Cependant l'Auteur blâme vivement ceux qui copient les penſées d'autrui. Voici ſes paroles :

Pag. xiv. » Il y a, dit-il, un défaut conſidérable, ordinaire à certaines perſonnes qui ont la démangeaiſon de parler ou d'écrire, ſans ſçavoir ce que c'eſt que de bien parler & de bien écrire. Comme elles ont peu d'étude & d'expérience, elles ſont obligées de copier les autres, & de remplir leurs écrits de larcins littéraires. Loin de puiſer la nature dans ſes ſources, elles ne les connoiſſent pas : encore moins font-elles réfléxion qu'on perd le goût en copiant les autres; parce que l'on étouffe ce

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

que l'on a de génie, & qu'en se pa-« rant des productions d'autrui, plus on « avance dans la composition, plus on « a de créanciers, qui tôt ou tard répé-« tent leur bien, & obligent le plagiai-« re à faire banqueroute à l'éloquence. Il « faut donc se garder, ajoute l'Auteur, « de copier les pensées d'autrui, à moins « que par une heureuse & adroite imi-« tation, on ne trouve le secret de se les « rendre propres. »

C'est ce que notre Auteur a tâché de faire, & il faut avoüer que, pour l'ordinaire, il a assés bien réüssi. On voit au moins par le recueil de ses pensées, qu'il avoit fait d'excellentes lectures dans un âge où tant d'autres ne se plaisent qu'à des lectures frivoles, ou qui ne sont que de pur amusement, & qu'il a eu assés de goût & de discernement, pour ne faire choix que des réfléxions qui pourroient lui être utiles dans la suite de ses études.

Son discours sur l'éloquence qui suit ses pensées détachées, montre encore le même goût & le même discernement: c'est un précis des remarques que l'Auteur a faites sur les anciens & les modernes. Peut-être devoit-il se contenter de les conserver pour son propre usage, sans

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

en faire part au public, ces remarques n'aiant presque rien de nouveau, que de se trouver recueillies dans un petit volume.

Son dessein principal dans ce discours, est de donner des instructions & des éclaircissemens sur l'éloquence. Cependant il ne laisse pas d'entrer dans un détail particulier des parties de l'art oratoire, d'insister sur les vertus, les passions & les vices, de développer les différens styles du discours selon ses différens objets, de parler de l'harmonie & de ses propriétés, & des figures dont on se sert pour l'ordinaire, soit dans les harangues, soit dans les plaidoiers & dans les panégyriques. Car il embrasse tout: il a voulu instruire l'orateur sacré, comme le profane, le prédicateur, l'orateur du bareau, & l'Académicien même.

Il finit par la peroraison, après avoir dit deux mots de la mémoire, aussi-bien que de la prononciation, exposé les qualités de l'orateur, & lui avoir indiqué les défauts qu'il doit éviter.

Cet ouvrage est dédié au Roi actuellement regnant. L'Auteur montre dans son épître dédicatoire, un cœur plein de gratitude ; il y explique les obligations qu'il a à la famille Roiale, & particulie-

rement à Sa Majesté, dont il est, ou au moins, dont il étoit alors pensionnaire. Cet Auteur se nomme Jean-Baptiste Yan Kosky, & se dit de la famille des Paléologues. On trouve son histoire dans un *Voiage aux échelles du Levant*, par le feu sieur Paul Lucas, imprimé à Paris in-12. en 1714. chés Simart.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Ce voiageur nous déclare, qu'on lui dit à Constantinople, que le pere de notre Auteur étoit originaire de Pologne, & d'une famille distinguée; qu'il avoit été pris par les Turcs dans une guerre que les Polonois avoient soutenuë contr'eux, & qu'étant mort après deux ans d'esclavage, son fils avoit été destiné pour servir au Serrail, lorsqu'il seroit dans un âge plus avancé. Paul Lucas ajoute, que ce fut lui-même qui l'enleva, & l'amena en France, où, en effet, il a été élevé chés les Jesuites du College de Loüis le Grand. C'est-là où il a pris les premieres teintures des lettres, & où il s'est perfectionné. Son premier essai, quelque imparfait qu'il soit, faisoit esperer des ouvrages plus utiles: je ne sçache point cependant, que l'Auteur ait rien produit depuis.

Je ne mettrai point son discours sur l'éloquence en parallele, avec celui que

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

M. l'abbé d'Olivet prononça ſur le même ſujet dans l'Académie Françoiſe, le 25. d'Août 1735. & qui a été imprimé l'année ſuivante avec ſa traduction des Philippiques de Demoſthene, & des Catilinaires de Ciceron, in-12. à Paris, chés Gandoüin. Ce diſcours de M. l'abbé d'Olivet, quoique beaucoup plus court que celui du ſieur Yan Kosky, plaît beaucoup plus par la délicateſſe du ſtyle, & par la juſteſſe & la ſolidité des réfléxions. Comme l'année 1735. étoit l'année ſéculaire de l'Académie, l'orateur en a pris l'occaſion de rappeller les illuſtres Ecrivains en proſe du ſiécle Académique, qui méritoit bien d'être pareillement célébré en vers par quelque Pindare moderne. L'Académicien jugeant du déclin de l'éloquence par les diſcours des Candidats, en recherche les cauſes : il ne l'attribuë ni au défaut d'eſprit, ni à l'émulation, mais au mauvais goût des jeunes Orateurs, qui dédaignent de prendre pour guide la ſaine antiquité. Pour les éclairer utilement, il trace une idée de la vraie éloquence : & voici un précis de ce qu'il dit.

*Obſerv. ſur les écrits mod. to. 4. p. 323. &c.

La premiere loi de l'orateur, eſt de parler purement. Qui ne croiroit qu'elle eſt inviolablement gardée dans une nation fertile en bons Ecrivains ? Cepen-

dant les jeunes Orateurs, quoique fidéles aux regles de la grammaire, manquent ſouvent à la pureté de ſtyle, qui rejette abſolument tout ce qui n'eſt pas François, c'eſt-à-dire, toute maniere de parler qui n'eſt pas autoriſée par l'uſage. Or, n'eſt-ce pas aujourd'hui le caprice « des particuliers, ajoute M. d'Olivet, « qui s'érige en légiſlateur; qui attache « de nouvelles idées aux mots anciens; « qui chaque jour nous fait des phraſes « nouvelles; & jamais à cet égard la li- « cence fût-elle plus marquée? » La nouveauté des expreſſions, néceſſaire lorſqu'il s'agit de parler pour la premiere fois d'une choſe inconnuë, ne peut avoir de charmes que pour la pareſſe & pour la vanité de l'Ecrivain. « Quant à la vanité, dit « notre Auteur, inutilement lui donne- « rions-nous des conſeils: le neuf a pour « elle trop d'attraits: laiſſons-lui donc un « ridicule de plus. » Mais à ceux qui croient faire des mots par beſoin, il conſeille d'attendre que l'imagination ſecondée de la mémoire leur offre l'expreſſion vraie qui avoit paru les fuir.

L'Eloquence en general.

A la pureté du ſtyle, il faut joindre la clarté; mais dans un tel dégré qu'il ſoit impoſſible, quand on le voudroit, de ne nous pas entendre. « Rien, ſelon «

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

» l'Académicien, ne ſeroit plus capable » de porter un coup mortel à l'éloquen» ce, que l'imitation de ce verbiage im» poſteur qui a dans Paris, & ſes maî» tres & ſes partiſans. Avec un tiſſu d'ex» preſſions, la plûpart Françoiſes, mais » qui ceſſent de l'être par la maniere » dont elles ſont raprochées, ces gens-là » trouvent le ſecret de parler à un lec» teur oiſif, ſans lui rien dire. Et c'eſt, » en effet, parce qu'ils n'ont rien à dire » qu'ils ont recours à ce jargon, & à ces » phraſes découſuës, qui ſuffiroient pour » gâter les plus ſolides ouvrages, mais » qui font, au contraire, le mérite des » leurs. »

Ibid. ut ſuprà.

M. l'abbé d'Olivet expoſe enſuite en peu de mots ce qui rend un diſcours véritablement éloquent, mais il le fait, ſelon M. l'abbé des Fontaines, avec une préciſion ſi mâle & ſi rigide, qu'il faudroit le copier pour vous repréſenter ſes idées. Rien de plus ſolide, que ce qu'il dit ſur l'élocution, cette partie ſi eſſentielle de l'éloquence, qui décide du rang des Orateurs, du bon & du mauvais goût. Mais en même-tems il ne faut rien faire, obſerve-t'il, pour l'amour des mots, les mots eux-mêmes aiant été inventés en faveur des choſes. « Voilà ce

pendant, pourſuit M. l'abbé d'Olivet, « l'écueil ordinaire de ceux qui entrent « aujourd'hui dans la carriere de l'élo- « quence. Pour embellir une penſée, ils « la fardent; & au lieu de l'éclaircir, ils « l'offuſquent. Une choſe qui en ſeroit « plus intelligible, ſi elle n'étoit dite « qu'une ſeule fois, ils la rediſent de cent « façons. Ils enveloppent dans un grand « circuit de paroles étudiées, ce qui pour- « roit ſe dire tout uniment. Ils nous dé- « robent la naïveté du mot propre, par « les épithetes dont ils le chargent. Rien « de naturel ne leur paroît aſſés ſimple, « aſſés délicat. Ce qu'un autre eût pu di- « re comme eux, c'eſt pour eux du tri- « vial. Il leur faut du leger, du poëti- « que, du guindé. Mais ſurtout rien de « trop clair; car ils aiment qu'on les de- « vine, & ils ſe croient enfin parvenus à « être ſpirituels, quand on a beſoin d'eſ- « prit pour les entendre. »

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

On ne peut peindre avec plus de feu & de vérité ces petits eſprits frivoles, partiſans déclarés du ſtyle fin & énigmatique. Comme l'harmonie eſt encore l'objet de leurs froides diſſertations, & qu'ils lui diſputent ſa réalité, ſous prétexte qu'ils ne peuvent en donner une idée préciſe, M. l'abbé d'Olivet leur ré-

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

pond, que ce qui eſt de goût & de ſentiment, ne doit être défini. Il ajoute : » on demandoit à un ancien philoſophe » (c'étoit Ariſtote) *qu'eſt-ce que la beauté ?* » Une définition ne lui eût pas coûté » beaucoup. Mais pour toute réponſe : » *laiſſons*, dit-il, *laiſſons faire cette queſ-* » *tion à des aveugles*. De même, lorſqu'on » nous demande ce que c'eſt que l'har- » monie, laiſſons faire cette queſtion, à » des ſourds ; & trop généreux pour in- » ſulter à leur diſgrace, plaignons-les de » ce qu'ils ſont mal organiſés. »

Pour juger du plaiſir délicat que la nature a miſe dans l'arrangement des mots, l'orateur en appelle à l'émotion agréable que produit la poëſie de Malherbe, de Racine & de Deſpréaux. On ne peut pas dire que la rime ſeule opere ce miracle. Jamais on n'accuſa Chapelain d'avoir mal rimé ſes vers, ou d'avoir violé les regles de la verſification. Il y a donc indépendamment de la rime & de la meſure, une harmonie réelle, qui ſe varie par la différence des idées que l'oreille doit peindre à l'eſprit. M. l'abbé d'Olivet examine d'où reſulte cette harmonie dans notre langue, & fait ſur cela des réfléxions très-ſenſées, qu'il faut lire dans ſon diſcours, où il a raſſemblé

ce que les maîtres de l'éloquence ont écrit de plus ſolide. Il faut néanmoins obſerver, comme l'Auteur des obſervations ſur les écrits modernes l'a remarqué, que M. l'abbé d'Olivet n'a pas prétendu faire croire que l'éloquence eſt tombée parmi nous. Il ne s'agit dans ſon diſcours, que de celle des aſpirans aux prix Académiques, dont la plûpart tombent dans les défauts que l'orateur a un ſi *juſte* ſujet de reprendre. La vraie éloquence n'a jamais été plus floriſſante, ſurtout au barreau, qu'elle l'eſt de nos jours.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Un endroit de cet excellent diſcours, a donné lieu à une querelle littéraire qui a produit pluſieurs écrits concernant l'éloquence, qui ont paru en 1737. & 1738. & dans quelques-uns deſquels il y a certainement plus de vivacité, que le ſujet ne le demandoit. Voici une idée de cette diſpute. Si vous voulés en ſçavoir davantage, je vais vous indiquer les piéces du procès.

Entr'autres réfléxions, M. l'abbé d'Olivet rapporte celle-ci de l'orateur Romain : « J'aime, diſoit Ciceron, que « ſouvent l'auditeur s'écrie, cela eſt bien : « mais je n'aime pas à entendre dire trop « ſouvent, cela eſt beau. Pourquoi ? ajou- «

Bene & præclarè, quamvis nobis ſæpe dicatur ; bellè & feſtivè, nimium ſæpe nolo. Cic. de orat. l. 3. c. 25.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

» te M. d'Olivet? parce que les grandes » figures excitent dans l'ame de l'audi- » teur un plaisir trop vif, &c. »

Lettre de M l'abbé Destrées à M. l'abbé d'Olivet p. 6.

Au mois d'Avril 1737. M. l'abbe Destrées qui nous fait esperer une traduction de ce qu'Hermogene a écrit sur la rhétorique, écrivit aux Auteurs des *observations sur les écrits modernes*, une lettre au sujet d'un petit ouvrage *sur le goût*, que M. Rémond de saint Mard venoit de publier, & où M. Destrées avoit remarqué entr'autres choses, un endroit qui ne lui avoit pas paru exact. Il s'agissoit du bon & du beau dans les ouvrages d'esprit. M. Rémond semble donner la préférence à celui-ci sur l'autre. L'Auteur de la lettre qui est insérée dans le tome huitiéme des observations, page 322. se servit contre la décision de M. Rémond, de la traduction du passage cité de Ciceron, telle qu'on la lit dans le discours de M. l'abbé d'Olivet sur l'éloquence. La lettre tomba entre les mains de M. Crévier, célébre professeur de rhétorique au College de Beauvais. Il trouva que dans le passage en question, l'on n'avoit pas rendu fidélement la pensée de l'orateur Romain. Il prit la plume, & réfuta la traduction à la fin d'une lettre adressée en 1737. à M. l'abbé

T. 9. pag. 132. & suiv.

des Fontaines, qui l'inséra dans ses observations sur les écrits des modernes. Il prétend que *Bellè*, signifie *joliment*, & qu'étant joint avec *festivè*, le sens en est encore déterminé d'une façon plus certaine. Selon lui, il falloit traduire; j'aime que souvent l'auditeur s'écrie, « voilà qui est bon; voilà qui est beau: « mais je n'aime pas entendre trop sou- « vent; que cela est joli! que cela est agréa- « blement pensé! » D'où il conclut que l'on trouveroit dans ce passage la condamnation de ce style, dont l'ingénieux & l'enjoüé font tout le mérite, & qui par cet endroit-là même, s'écarte presque en tout du beau naturel.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Les *observateurs* en rendant compte de cette lettre, disculperent l'abbé Destrées, en faisant remarquer qu'il avoit été trompé par la traduction fautive que M. l'abbé d'Olivet avoit faite, disent-ils, du passage Latin. Voilà ce qui engagea la querelle. M. d'Olivet défendit sérieusement & avec vivacité sa version, dans une lettre de douze pages in-12. datée du 3. Juillet 1737. & adressée à M. le Président Bouhier, l'un des hommes de notre siécle, qui se connoît le mieux en belle littérature. Il y conteste aussi la conclusion de M. Crévier que je viens

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

de rapporter, & fait voir en peu de mots, que cet illuſtre profeſſeur n'auroit pas raiſon, s'il prétendoit, qu'il n'y a point de ſtyle qui tire ſon mérite, & un vrai mérite, de l'ingénieux & de l'enjoüé, ou que l'ingénieux & l'enjoué ne peuvent jamais ſe trouver avec le beau naturel.

Après avoir lû ces écrits, j'ai cru que l'on pouvoit en conclure d'une part, que M. l'abbé d'Olivet n'a point attaqué le fond de la doctrine de Ciceron; & de l'autre, que ce célébre Académicien ne différe, à proprement parler, de M. Crévier, que dans la maniere de l'exprimer en François. Cependant cette diſpute a engagé le profeſſeur à publier un diſcours Latin qu'il a prononcé dans ſon College le premier jour d'Octobre 1737. & dans lequel il ſe propoſe de faire voir l'extrême différence qu'il y a entre le le ſtyle joli & charmant, l'ingénieux & la belle éloquence. Je ne m'étends pas ſur ce diſcours, parce qu'il eſt écrit en Latin.

Quoique ſelon tous les critiques qui en ont parlé, le bon goût en ſoit l'ame, un anonyme en a fait une vive cenſure dans un écrit qui a paru en 1738. & qui eſt intitulé, *Lettre d'un Provincial ſur un*

discours Latin de M. Crévier. Ce censeur prétend que le professeur n'a pas exposé avec clarté le sujet qu'il vouloit traiter, & qu'il a donné des preuves obscures, inutiles & peu concluantes. Il lui reproche encore de ne pas parler Latin avec toute la pureté & l'exactitude qu'on doit exiger d'un rhéteur. Ces accusations sont graves : mais quant au fonds de la question, ce n'est guéres qu'une dispute de mots : le censeur ramenant tout au goût du siécle de Ciceron, entend par *bellum & festivum*, le genre ingénieux, enjoüé, gracieux, agréable, mais sans affectation & emploié à propos. Le professeur, au contraire, faisant allusion au mauvais goût de quelques Ecrivains modernes, donne le nom de *bellum & festivum*, au style fardé, peigné, hérissé d'épithétes brillantes, à l'ingénieux déplacé. Ainsi tous les deux raisonnent bien, en admettant leur dictionnaire. Mais ce que l'on peut reprocher au censeur, c'est qu'avec les réfléxions excellentes qu'il fait dans sa lettre, il n'y regne pas assés d'équité, on y trouve des répétitions fatigantes, & des idées qui ne sont pas assés démêlées, dans un style quelquefois embarrassé ; & qu'il y paroît même quelque envie de rabaisser son adversaire.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Réfléx. sur les ouvr. de littér. to. 5. p. 223.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Le quatriéme chapitre du tome premier des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain*, ou du *Traité de l'opinion*, par M. Gibert Charles le Gendre, Marquis de saint-Aubin sur Loire, traite aussi de l'éloquence. Mais il ne faut pas y chercher des préceptes sur cet art. Je suis même surpris d'y en trouver quelques-uns que l'Auteur répéte d'après les anciens, son *opinion* étant, que l'éloquence est moins un art *qu'une espece de talent*, dont les principes ne sont nullement fixes ni uniformes, qui en a même très-souvent d'opposés suivant les personnes, les païs & les conjonctures; en un mot un art, si l'on veut, mais qui consiste bien plus dans l'opinion, que dans des regles certaines. C'est contredire ouvertement les idées que l'on a eûës dans tous les tems sur l'éloquence, & celles de tous, ou presque tous les Auteurs qui en ont écrit. Je ne suis pas plus satisfait des raisons sur lesquelles M. de saint-Aubin appuie son opinion. Que l'on ait trouvé des taches dans Demosthene & dans Ciceron, que ces deux grands Orateurs aient été loüés par les uns, & blâmés par les autres, que l'on ait souvent abusé du talent de la parole, & que l'on puisse toujours en abuser,

ſer, je ne vois pas que l'on doive en concluire, que l'éloquence n'a point de regles fixes, qu'elle dépend du caprice & de l'opinion, &c. J'excuſe l'Auteur ſur ce que ce ſont plus les préjugés d'autrui qu'il rapporte, que ſes propres ſentimens; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il me paroît plus nuiſible qu'utile, de ne mettre ſous les yeux des jeunes gens ſurtout, que les opinions bizarres de quelques Ecrivains, dont les ſentimens ne feront jamais loi. Qui eſt-ce qui ignoroit, d'ailleurs, qu'il n'y a point de ſcience, point d'art, point de profeſſion, qui n'ait ſes côtés loüables ou mépriſables ſelon qu'on l'enviſage, par ce qu'il a de bon en lui-même, ou par l'abus que l'on en fait, ou que l'on peut en faire?

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

Il y a une vraie, & une fauſſe éloquence, dit M. de Callieres; & il y a deux ſortes d'eſprits qui mettent l'un & l'autre en œuvre. Il y en a qui s'attachent autant, & plus, à l'intelligence de la matiere dont ils parlent, qu'à la maniere dont ils en parlent; qui mettent toute leur adreſſe à bien traiter leur ſujet, plutôt qu'à l'embellir. Mais il y en a d'autres qui ſe bornant à la ſuperficie, ſont tous occupés des

Du bel eſprit, p. 212, & ſuiv.

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

» manieres, & des moiens de les rendre
» agréables. Ils ont moins de soin de
» pénétrer leur sujet, que de le parer;
» moins de découvrir ce qu'il est, que
» de le déguiser pour le faire paroître ce
» qu'il n'est pas.

» On connoîtra fort aisément, ajoute
» M. de Callieres, la différence de ces
» sortes d'éloquence, si on jette les yeux
» sur leurs fins principales. La vraie élo-
» quence en a trois, qui sont d'instrui-
» re, de plaire & de persuader... La faus-
» se en a aussi trois, qui sont d'éblouïr,
» de toucher & de surprendre. Elles dif-
» férent absolument, & dans le fond,
» & dans les manieres; car quoiqu'il
» semble qu'elles peuvent souvent éga-
» lement plaire & persuader; il y a pour-
» tant cette différence, que l'une est pour
» le plaisir des sens & de l'imagination,
» & l'autre pour le plaisir de l'esprit; l'u-
» ne persuade par raison, & l'autre en-
» traîne par impression, & parce qu'el-
» les ne parviennent l'une & l'autre à
» leurs fins, qu'en s'attachant à bien ima-
» giner, & à bien dépeindre; l'une ne
» le fait qu'après avoir rapporté ce qu'el-
» le imagine, à ce qu'elle conçoit, &
» comparé les images gravées dans le
» cerveau, avec les idées claires de l'es-

L'ELOQUENCE EN GENERAL.

prit ; au lieu que l'autre ſoumet tout « au rapport des ſens, & n'en juge que « par la fantaiſie. » Ainſi parlent tous ceux qui connoiſſent bien l'éloquence. Je conſeille de lire le chapitre entier du traité de M. de Callieres, d'où j'ai tiré les paroles que je viens de rapporter : c'eſt le traité *du bel eſprit ; où ſont examinés les ſentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde* : volume in-12. imprimé à Paris, chés Aniſſon, en 1695.

On ne ſçauroit trop, par exemple, méditer ces belles paroles de ce judicieux Ecrivain. « Qui dit éloquent, ce ſont « ſes expreſſions, dit un homme qui pro- « duit des penſées juſtes ſur le ſujet qu'il « traite ; qui trouve les raiſons propres « & particulieres à ce qu'il avance, & qui « a l'adreſſe & le talent de les expoſer « aux autres d'une maniere vive, mais « claire & ſimple. Car un diſcours, ajou- « te-t'il, n'a de vrais ornemens, que ceux « qu'il tire de la juſteſſe des penſées qui « le compoſent, de la ſolidité des raiſons « qui le ſoutiennent, & de la maniere « naturelle dont on le tourne. «

Par-là, dit-il encore, on exclut de la « vraie éloquence ces vains ornemens qui « la défigurent ; comme cette diverſité de « penſées vagues & générales, ces rai- «

L'ÉLOQUENCE EN GENERAL.

» ſons foibles & éloignées, tant de digreſſions inutiles, de figures outrées, » de comparaiſons forcées, en un mot, » ces grands galimatias qui conſiſtent à » parler beaucoup & à ne rien dire. »

CHAPITRE IV.

Des écrits ſur l'éloquence du Barreau.

PERSONNE ne doute que l'éloquence ne ſoit néceſſaire au barreau. Elle ſert à y mettre la vérité dans ſon jour; elle donne plus de force aux raiſonnemens que l'on emploie pour la défendre; elle les fait mieux goûter; elle acquiere aux preuves même les pus ſenſibles un nouvel éclat; elle leur donne en quelque ſorte plus de poids. Nos premiers Avocats qui ſe ſont acquis de la réputation, ont ſenti la néceſſité de cet art, & s'en ſont ſervi avec autant d'avantage, que le goût de leur ſiécle pouvoit le comporter. Je vous ai parlé dans le deuxiéme chapitre du caractere de l'éloquence de quelques-uns des plus célébres, & j'aurai lieu de m'étendre plus au long ſur ce ſujet, lorſque je vous parlerai de nos orateurs François. Un principe certain, c'eſt que les Avocats, comme tous ceux qui s'appliquent à l'élo-

quence, devroient commencer par se nourrir de la lecture des rhétoriques d'Aristote, de Ciceron & de Quintilien, étudier le traité du sublime de Longin, & se familiarisér avec les discours de Demosthene, & de Ciceron.

L'Eloquence du Barreau.

Parmi les modernes qui ont écrit sur l'éloquence, il y en a peu qui aient traité de celle du barreau en particulier; mais dans ce peu l'on trouve de fort bons préceptes que l'on ne doit point négliger. J'ai déja eu occasion de parler du *Traité de l'éloquence Françoise, & des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*, par M. du Vair, Garde des Sceaux. L'idée avantageuse que tous ceux qui ont lû ce traité en ont donnée, doit inspirer du goût pour sa lecture. Les plaintes qu'il y fait de l'éloquence affectée, ou trop chargée d'érudition, de quelques Orateurs de son tems, Gabriel Guéret, célébre Avocat au Parlement de Paris, connu par un assés grand nombre d'ouvrages fort estimés, les reprend aussi dans ses *Entretiens sur l'éloquence de la chaire & du barreau*, qui parurent en 1666.

M. Gueret n'est pas cependant exact, lorsqu'il répond à cette question, *si l'Avocat a droit de se servir du pathétique*. Il ne veut pas qu'on l'emploie, & en fait

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

un caractere distinctif de l'éloquence des Sophistes. Cette éloquence, dit-on, emploie la douceur, la violence, le pathétique, & l'harmonie des périodes. Elle a tantôt bouleversé la Grece par les Philippiques de Demosthene, & tantôt l'Empire Romain par celles de Ciceron. Mais la véritable éloquence n'emploie-t'elle pas aussi tout ce que l'on reproche à celle des Sophistes, & ne sçait-elle pas en faire un bon usage ? Si l'éloquence des Philippiques de l'orateur Grec & de l'orateur Romain, est une fausse éloquence, il n'y en eut jamais de vraie : & s'il en faut emploier quelqu'une au barreau quand la cause que l'on soutient le demande, c'est celle-là, quand même on supposeroit, ce qui n'est pas, que Demosthene & Ciceron étoient des séditieux. Un homme de ce caractere peut être très-éloquent, & son éloquence peut être digne d'imitation, quoique l'on doive éviter l'usage qu'il en fait.

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 85. 86.

Le même Auteur se fonde sur Aristote, pour exclure du barreau l'usage du pathétique. Il prétend que la doctrine de ce philosophe est, que l'art d'exciter les passions est étranger aux plaidoiés & à la profession d'Avocat ; que de l'emploier, c'est corrompre le Juge, & fausser, pour

ainsi dire, la regle; & enfin, que l'aréopage l'avoit défendu. Mais il est certain qu'Aristote n'a condamné que l'abus des passions, & que la défense de l'aréopage étoit impraticable. Aristote, d'ailleurs, n'a point dit que les passions sont étrangeres à l'art ou à la profession d'orateur, mais *à ce qui est à prouver ;* comme il n'a point dit que l'orateur doit être homme de bien, mais seulement que le discours doit donner cette idée de lui.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Dans le dialogue sur l'usage des citations dans les plaidoiés, M. Gueret fait remarquer que les anciens ont été fort réservés à citer dans leurs harangues, & qu'ils n'ont presque jamais cité qu'à propos. Il ajoute, que l'usage des citations s'introduisit au Palais par l'envie de plaire à M. le premier Président de Thou qui les aimoit, & pour imiter M. Brisson qui citoit beaucoup. Cela alloit si loin, que tel débitant ses propres pensées, les attribuoit avec éloge à Tertullien ou à S. Augustin, qu'il n'avoit jamais lû. L'avis de M. Gueret est, qu'il faut peu de citations, qu'elles doivent être justes, utiles & nécessaires : qu'il ne faut point commencer par une citation ; qu'il n'en faut point dans la peroraison ; que leur place est dans la confirmation ; qu'il ne

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

faut point citer en une langue étrangere, si ce n'est qu'il s'agisse d'un texte ou d'une loi décisive. Efforçons-nous, dit-il, de rendre Françoises toutes les graces Greeques & Latines, & travaillons à l'embellissement de notre langue, comme les Latins travailloient à l'ornement de la leur.

Dans la comparaison que notre Auteur fait du Prédicateur avec l'Avocat, il reconnoît que le premier a quelque avantage du côté de la fin; il se propose le salut des ames. Sa matiere est riche; il a de plus fortes passions à exciter, ou du moins de plus durables: il parle quelquefois devant les Rois, & cela pour les reprendre. Il lui faut beaucoup d'attention, d'art, de ménagement, de force & de courage. Mais en faut-il moins, quand il s'agit de défendre la vie & l'honneur d'un citoïen, devant un Tribunal souverain, dans une question nouvelle, dans la crainte d'être interrompu par le juge, ou d'être relevé par un redoutable adversaire?

C'est par cette raison, que le sieur le Gras qui traite aussi de l'éloquence du barreau dans la préface de sa rhetorique Françoise, dont j'ai déja parlé, dit que cette éloquence est la plus importante,

& la plus difficile à acquerir. Elle est, dit-il, la plus importante, parce qu'elle n'a pas pour but la satisfaction des auditeurs, comme celle des panégyriques, mais l'honneur de la victoire & la gloire du triomphe. Or, personne ne peut révoquer en doute qu'il ne soit plus important, plus utile & plus glorieux d'emploier l'éloquence à vaincre, qu'à donner du plaisir. L'Auteur n'exclut pas cependant celui-ci : il convient même qu'il faut plaire, afin de mieux instruire, & que l'instruction est absolument nécessaire, parce qu'on ne doit pas tenter de vaincre la volonté, sans avoir auparavant éclairé l'esprit. Ce qui donne donc du plaisir dans une éloquence victorieuse, ne doit être considéré que comme un moien qui sert à obtenir la victoire : ensorte que l'Auteur a raison de conclure que l'éloquence victorieuse renferme toutes les autres. Telle étoit l'éloquence de Demosthene & de Ciceron. Aussi Quintilien dit-il du dernier, qu'il sçavoit si adroitement mêler l'art d'instruire les Juges, de leur plaire, & de gagner leurs bonnes graces, avec celui de les émouvoir par la solidité de ses raisons, & les passions qu'il excitoit dans leur ame, qu'encore qu'il les forçât de

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

lui donner la victoire, il sembloit qu'ils la lui accordassent volontairement, & qu'ils ne fissent que le suivre, quoiqu'il les entraînât.

M. le Gras dit, que si l'on ne voioit pas regner de son tems au barreau une éloquence de ce caractere, cela procedoit de plusieurs causes. La premiere, dit-il, est qu'on ne s'applique pas à l'éloquence de la même maniere qu'ont fait ceux, qui de leur tems avoient mis celle du barreau en un si haut degré de splendeur. Les anciens Orateurs apprenoient la rhétorique plusieurs années & sous plusieurs maîtres : ce qu'il prouve par un détail des soins que Ciceron, Quintilien & quelques autres se sont donnés pour l'apprendre : & ce détail mérite d'être lû. La seconde cause, selon lui, est qu'on n'enseigne pas à présent les bons préceptes d'éloquence. Mais je crois que ce reproche étoit injuste, même dans le tems où il écrivoit. On conseilloit, dès-lors, & avant lui, de s'appliquer à la lecture des anciens rhéteurs que j'ai nommés, on les expliquoit, on faisoit connoître la solidité de leurs principes, & l'on recommandoit de les suivre. Le Maître, Patru, & plusieurs autres connoissoient les bons préceptes, & on les

trouvoit déja dans plusieurs écrits, qui étoient entre les mains de tout le monde.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

La troisiéme cause que l'Auteur rapporte de la différence de l'éloquence de notre barreau, d'avec celle des anciens, a quelque chose d'un peu mieux fondé. Les anciens, dit-il, ne faisoient rien apprendre à ceux que l'on formoit à l'éloquence, qui ne fût capable de contribuer à ce dessein. C'est pour cela que Ciceron ne vouloit pas que ceux qui aspiroient à l'éloquence, s'appliquassent ni à la philosophie des Stoïciens, ni à celle des Epicuriens, quoique ces philosophes parlassent, selon lui, judicieusement & avec art, parce que ne s'attachant qu'aux regles de la dialectique, dès qu'ils sortoient de la dispute, on découvroit qu'ils étoient pauvres & dépourvus des forces du discours. Mais Ciceron vouloit que les orateurs, ou ceux qui désiroient de le devenir, s'attachassent à la philosophie de Platon & d'Aristote, à cause de l'élévation des pensées du premier, de son abondance, & de la douceur de son style, que le raisonnement de l'autre est subtil & pressant, & que ces philosophes, comme tous les autres Académiques & Péripatéticiens, joignent à lai

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

doctrine, & aux préceptes nécessaires pour bien raisonner, l'agrément & l'abondance, qui rendent l'éloquence belle & digne d'admiration. M. le Gras trouve donc que l'on se conduit autrement aujourd'hui, & que c'est ce qui met, selon lui, tant de différence entre l'éloquence des anciens & la nôtre. Dans nos écoles, dit-il, on ne se contente pas de ne donner que des préceptes d'éloquence très-foibles, il semble encore qu'on ait dessein d'y enseigner tout ce que la jeunesse y va apprendre d'une maniere la plus propre à empêcher qu'elle ne se forme à l'éloquence.

La preuve qu'il en apporte est, que sur les questions que l'on traite dans la philosophie des écoles, on ne s'explique qu'avec un style hideux & barbare, & que cette philosophie péche en la matiere & en la forme : qu'un homme qui veut devenir orateur, doit s'affranchir de cette maniere de disputer subtile & serrée, parce qu'étant né pour la multitude, son devoir n'est pas seulement d'instruire celle-ci, mais encore de l'émouvoir; qu'il doit plaire d'ailleurs pour instruire, ce qu'il ne peut faire s'il ne sçait point s'affranchir de ce genre simple, subtil & serré de la dispute. Il ajoute,

que ſans condamner la théologie ſcholaſtique, il eſt certain que l'expérience apprend que les Orateurs ſacrés qui s'y ſont livrés, ſont toujours les moins goûtés, & par conſéquent les moins utiles.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Pour démontrer encore la néceſſité de l'éloquence au barreau, M. le Gras dit que les loix, quelques ſages qu'elles ſoient en elles-mêmes, ont encore beſoin pour ſe ſoutenir, du ſecours de la rhétorique. Les loix, dit-il, le droit, & les coutumes, ſont conteſtées, ou ne le ſont pas. Si elles ne ſont pas conteſtées, il eſt vrai qu'elles n'en ont pas beſoin, parce qu'il ne faut point aller au barreau. Mais ſi elles ſont conteſtées entre pluſieurs contendans, il faut néceſſairement que l'un & l'autre aient recours à la force de l'éloquence. Les juriſconſultes même, ajoute-t'il, en ont beſoin, lorſque leurs opinions ſont conteſtées. Les loix, dit Quintilien, ſont impuiſſantes, lorſqu'elles ſont deſtituées de la force de l'orateur. Ajoutons qu'il y a de la différence entre ſçavoir le droit, & ſçavoir diſcourir du droit. Sçavoir le droit ſimplement, comme Ciceron dit que Scévola en étoit inſtruit, c'eſt le ſçavoir comme une hiſtoire. Mais ſçavoir l'art du droit, c'eſt être en état de l'interprêter, de le

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

défendre, de l'éclaircir, de s'en servir, & d'en tirer des conséquences, comme faisoit Servius : & c'est ce qui ne se peut faire sans la connoissance & la pratique des regles de la rhétorique, qui contient les préceptes de la dialectique, aussi-bien que ceux de l'éloquence.

Un étranger, Georges Mackenze, Avocat du Roi en Ecosse, qui écrivoit peu de tems après le sieur le Gras, parle plus avantageusement que ce dernier de l'éloquence de nos Avocats François. Il y reconnoît les caracteres de celle des Romains ; mais il y blâme les citations trop fréquentes des peres. Il veut des preuves, & non de l'érudition. Cette érudition est, en effet, un défaut dont on s'est enfin corrigé. Il blâme les jeunes gens qui croient s'avilir en traitant le fait, & se jettent dans des questions qui les écartent. C'est, selon lui, montrer peu de jugement, & faire seulement parade de beaucoup de lecture. Ce n'est pas, dit-il, le brillant & le coloris qui font l'excellence d'un portrait, c'est le naturel & la ressemblance. Il y a d'excellens préceptes dans l'ouvrage de cet étranger. En voici quelques-uns que M. Gibert rapporte dans l'analyse qu'il en a faite : car Mackenze a écrit en Latin.

Gib. *ut suprà*, p. 145.

L'Eloquence du barreau.

La richeſſe du ſtyle, dit-il, convient plus à l'Avocat que la ſéchereſſe ; & cependant il doit être plus ou moins concis ſelon les circonſtances. L'orateur qui a bien compris une affaire, doit voir d'abord ce qu'il peut fournir de lui-même, avant que de conſulter ſes Auteurs, autrement il devient ſtérile. Il doit écrire & polir ſes diſcours à loiſir, quoiqu'il ne doive pas s'aſſujettir à les apprendre mot à mot. Sa propre perſuaſion & ſon amour pour ſes cliens, ſont une grande ſource d'éloquence. Les exordes ſont ridicules au barreau, ſi ce n'eſt dans les grandes cauſes. Ils le ſont même alors, à moins qu'on ne les tire du fond du ſujet. La narration doit être vive : la bonne foi doit y paroître : tout doit y être ſenſible. Avant que de paſſer à la preuve, il faut écarter tout ce qui eſt étranger à la queſtion. Si on n'avoit affaire qu'à un Juge, il ne faudroit peut-être qu'une ſorte d'argumens. La diverſité des eſprits demande des preuves de pluſieurs ſortes. Je prens d'abord mon adverſaire à la gorge, dit un orateur dans Pline ; & moi, dit Pline, qui ne ſçais pas où eſt cette gorge, je porte des coups partout pour la rencontrer. La forme ſyllogiſtique convient rarement à l'orateur. Il faut

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

pour cela qu'il ait quelque preuve éclatante à mettre dans un beau jour. L'esprit & la force consistent dans l'arrangement, chacun s'en fait un à sa mode. Il y faut suivre la nature. Elle apprend à commencer par les raisons qui jettent plus de lumiere. De-là elle conduit aux loix & aux autorités, & enfin aux inconvéniens du contraire. Il faut par tout soutenir l'attention du Juge. La peroraison demande la confiance, la vivacité, les mouvemens, la force, l'amplification.

Voilà une partie des préceptes de M. Mackenze, sur l'éloquence du barreau. Son ouvrage qui a paru en 1681. mérite d'être lû en entier par ceux qui entendent la langue dans laquelle il est écrit: pour vous, vous pouvez vous contenter de l'exacte analyse faite par M. Gibert.

Je joindrois à cette analyse, la seconde partie des réfléxions du pere Rapin, Jesuite, sur l'éloquence. Cet Auteur y traite de l'éloquence du barreau, & il y parle avec assés de justesse des défauts qui peuvent se rencontrer dans cette éloquence, & des caracteres qu'elle doit avoir. Mais il a tort de se plaindre, que les Avocats n'ont plus de belles causes à traiter. L'expérience journaliere montre le contraire. J'ajoute, que quand il seroit vrai même,

qu'ils n'en auroient plus, ils ne laisseroient pas d'être Orateurs, selon Quintilien, s'ils traitoient comme il faut celles qu'ils ont. Il dit en un autre endroit, qu'il y a quelquefois dans l'éloquence des coups extraordinaires de l'art, qui surprennent & qui font des effets imprévus : & il a raison ; mais l'exemple qu'il en apporte est mal appliqué. Il le tire du Brutus de Ciceron.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Réflex. n°. 8.

Tel est celui, dit-il, d'un certain Canus Rufus, qui étant accusé avec assés de véhémence par Sisenna, s'écria d'une voix animée & touchante, je suis pris dans un piége, Messieurs, si vous ne me secourés. Cet aveu, poursuit le pere Rapin, de la crainte qu'il avoit d'être surpris, & la protection qu'il demanda à ses Juges, les toucha si fort, qu'ils lui devinrent favorables. Il n'y a ici qu'une petite difficulté, c'est que Ciceron ne dit point ce que le pere Rapin lui fait dire. Voici le fait. Rufus étoit un accusateur de profession, & il accusoit un jour un homme nommé Chritilius qui prit Sisenna pour son Avocat. Celui-ci se servoit volontiers de mots extraordinaires & inutiles : il en emploia un dans cette occasion, pour signifier des accusations frivoles ; l'accusateur releve ce mot barba-

re ; & s'écriant, on me tend des piéges ; Messieurs, si vous ne me secourés, il fit, pour ainsi dire, l'anatomie de ce mot, ce qui fit éclater de rire.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Gib. jugem. des Sav t. 1. p. 318.

Ainsi, selon la remarque d'un critique, le pere Rapin nous donne en cette occasion l'accusateur pour l'accusé ; l'Avocat de l'accusé pour l'accusateur. La chose consiste dans un mot inusité qui fut relevé à propos, & il la fait consister dans une plainte fort touchante. Il fait d'une crainte ironique, une crainte sérieuse ; d'un éclat de rire, un mouvement de pitié ; & d'une petite plaisanterie, *un coup extraordinaire d'éloquence, d'une grande pénétration, & où peu d'Orateurs réüssissent.* Que dire sur cela de ce pere ? ajoute le critique que je viens de citer : à peu près ce que Quintilien a dit de Seneque : il seroit à souhaiter qu'avec son génie & ses talens, il eût plus d'exactitude.

Il y a plus de justesse dans ce que dit le pere Rapin, que rien ne gâte davantage l'éloquence du barreau, que ces embarras de lieux communs dont on charge les plaidoiés, & dont on grossit ces entrées du discours, qui n'ont aucune proportion avec ses autres parties, & qui ne servent qu'à lasser la patience des Juges, & à les dégoûter de ce qui pour-

toit être bon dans le reste. Que c'est un goût de jeune homme de vouloir briller dans tout ce qu'on dit : que la véritable éloquence ne recherche point ce vain éclat, qui n'est propre qu'à éblouïr l'esprit. On veut aller au cœur, dit le pere Rapin, dès qu'on a quelque raïon de bon sens : parce qu'on ne persuade bien l'esprit que par ce qui touche le cœur. On se méprend toujours quand on veut trop plaire. Cet Avocat qui contoit plus sur un passage de Seneque pour défendre sa cause, que sur une bonne raison, se trompoit fort. Les passages brillans n'ont aucune force pour persuader : ils ne servent tout au plus qu'à réveiller l'esprit des Juges, quand il est fatigué. Il y a plusieurs autres réfléxions du pere Rapin fort judicieuses sur cette matiere. Je ne les rapporte pas : il faut les voir dans son écrit, qui n'est pas d'ailleurs assés long pour ennuier.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Celui de M. Rollin a plus d'étenduë, & me paroît aussi plus utile. Il fait partie du deuxiéme tome de son excellent Traité de la maniere d'enseigner & d'étudier les belles lettres. Mais il y rapporte plus d'exemples que de préceptes. Ce sont de longs extraits d'endroits choisis de Demosthene & de Ciceron, parce

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

qu'il regarde ces deux Orateurs comme des modéles parfaits de l'éloquence que l'on doit ſuivre au barreau. Tous deux, dit-il, excelloient dans les trois genres d'écrire, comme y doit exceller tout homme véritablement excellent. Ils ſçavoient, ſelon la diverſité des matieres, diverſifier leur ſtyle : quelquefois ſimples & tranquilles dans de petites cauſes ou dans des récits : ailleurs vifs & ſubtiles, quand il falloit prouver & preſſer ; ſouvent élevés & ſublimes, quand la grandeur des affaires le demandoit. Le conſeil donc, le plus ſage, ajoute M. Rollin, que l'on puiſſe donner aux jeunes gens qui ſe deſtinent au barreau, eſt de prendre pour modéle du ſtyle qu'ils y doivent ſuivre, le fond ſolide de Demoſthene orné & embelli par les graces de Ciceron ; auſquelles, ſi nous en croions Quintilien, il n'y a rien à ajouter, ſi ce n'eſt, peut-être, dit-il, de faire entrer un peu plus de penſées dans le diſcours.

C'eſt encore par l'exemple de ces deux anciens Orateurs, que M. Rollin montre par quels moiens les jeunes gens peuvent ſe préparer à la plaidoirie. Il entre ſur cela dans un détail qui plaît en inſtruiſant, & il en tire des préceptes &

des regles de conduite aussi sages & aussi utiles. Il veut qu'avant tout, ils se forment une grande idée de l'emploi qu'ils embrassent. Que par une suite naturelle de cette premiere réflexion, ils s'y préparent avec soin, & qu'ils s'efforcent de suivre, au moins de loin, le zéle & l'ardeur infatigable de Demosthene & de Ciceron. Je sçai, dit-il, que le fond de génie est la premiere qualité & la plus nécessaire pour un Avocat : mais je sçai aussi que le travail peut beaucoup. Il est comme une seconde nature ; & s'il ne donne pas l'esprit à qui en manque tout-à-fait, au moins il le redresse, il le polit, il l'augmente, il le fait valoir. Il exige qu'un Avocat acquiere une grande connoissance des loix ; des différentes coutumes, de la jurisprudence ancienne & nouvelle. Prétendre, selon lui, être en état de plaider sans ce secours, c'est vouloir élever un édifice sans avoir posé de fondement.

L'Eloquence du Barreau.

Comme c'est le talent de la parole qui fait l'orateur, qu'elle est l'instrument commun qui le met en état de faire usage de tout le reste, M. Rollin demande que l'on puise la rhétorique dans les sources mêmes, que l'on consulte d'habiles maîtres, qu'on lise avec grand soin les

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

anciens & les modernes, qu'on s'exerce beaucoup dans la composition & dans la traduction, que l'on fasse une étude particuliere de sa langue. Tels furent les exercices que Ciceron crut nécessaires pour devenir habile orateur; & ce sont les mêmes que M. Rollin conseille à ceux qui entrent dans la même carriere. Il se plaint que l'action & la prononciation soient ce qui est le plus négligé : & cependant, dit-il, c'est ce qui contribuë davantage au succès de la parole. Cette éloquence extérieure qui est à la portée de tous les auditeurs, parce qu'elle ne parle qu'aux sens, a quelque chose de si séduisant & de si capable d'éblouïr, que souvent elle tient lieu de mérite, & met un Avocat médiocre au-dessus des plus habiles. Il convient que l'usage du barreau est le meilleur maître pour les jeunes Avocats, & le plus capable de les former: mais il ne veut pas que l'on commence par y plaider, au moins souvent. On y entend assiduëment les grands Orateurs, on étudie leur génie, on observe leurs manieres, on est attentif au jugement qu'en portent les connoisseurs; & l'on tâche ainsi de profiter également, & de leurs perfections & de leurs défauts.

Je ne rapporte rien de ce que M. Rol-

lin dit des mœurs de l'Avocat. Cet article ne fait point à mon sujet. Mais on ne peut trop le lire, ni avec trop d'attention. Il veut de la probité, du désintéressement, de la délicatesse dans le choix des causes, de la sagesse & de la modération en plaidant, une sage émulation éloignée d'une basse jalousie; & il seroit à souhaiter que les regles & les préceptes qu'il donne sur tout cela, fussent suivis avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Il y auroit encore plus de solide gloire à s'y conformer sans réserve, qu'à briller par son génie & par les caracteres d'une belle éloquence.

L'Eloquence du Barreau.

Quoiqu'il y ait un plus grand nombre de préceptes dans le traité de *l'éloquence de la chaire & du barreau, selon les principes les plus solides de la rhetorique sacrée & profane*, par M. l'abbé de Bretteville, que dans celui de M. Rollin sur l'éloquence du Barreau, cependant on peut dire également de l'ouvrage de cet abbé comme de celui du dernier, qu'il instruit mieux par les exemples qu'il allégue, que par les regles qu'il prescrit. Son livre est, en effet, rempli de ces exemples. Il semble n'avoir pour but que l'éloquence de la chaire & celle du barreau, cependant on peut regarder son ouvrage com-

me une rhétorique à peu près complette; mais où l'on voit bien que l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main. Il le divise en cinq livres. Il traite dans le premier de la recherche des moiens de persuader, ou de l'invention, qui est la premiere partie de la rhétorique; & il s'étend beaucoup sur ce qu'on appelle les lieux oratoires, & l'usage qu'on doit en faire. La disposition du discours, fait le sujet du second livre. Il parle au long de l'élocution dans le troisiéme. Le quatriéme est sur les passions. Dans le cinquiéme, il entre dans un assés grand détail sur ce qu'il appelle l'éloquence du geste & de la voix. Tout ce qu'il dit dans les quatre premiers livres, se trouve assés communément dans les autres rhétoriques, & quelquefois avec moins de défauts. Voici un précis de sa doctrine sur l'éloquence du barreau.

L'Eloquence du barreau.

Il dit 1°. que les loix sont la source la plus commune, où les Orateurs du barreau puisent des moiens de persuader, puisque c'est sur elles que roulent le droit & la justice. Les loix naturelles, divines & humaines; les loix anciennes & nouvelles; les loix païennes & chrétiennes; les loix étrangeres & celles du Roiaume, leur servent selon les sujets dont ils parlent.

lent. Car quoique les loix anciennes ou étrangeres n'aient pas une grande autorité, cependant, comme la raison est de tout païs & de tout tems, l'on peut tirer avantage de ces loix pour favoriser son droit & sa cause. L'Auteur examine comment il faut s'y prendre pour profiter de cet avantage, & je ne vois rien que de juste dans ce qu'il dit.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Secondement, parlant de l'exorde, il dit, après Ciceron, que le style en doit être plein de gravité, & renfermer tout ce qui peut contribuer à la dignité du discours; parce que l'orateur doit s'attacher surtout à prévenir le jugement de l'auditeur en sa faveur. Mais l'art, dit-il, doit y être fort caché; il en faut bannir les ornemens trop recherchés, de peur que l'on ne soupçonne l'orateur de vouloir tromper ceux à qui il parle par une éloquence artificieuse, ce qui diminueroit la créance qu'on doit avoir en lui. 3°. Que la proposition doit être une exposition nuë, simple, courte & naturelle du sujet que l'on doit traiter: qu'à l'égard des divisions justes & régulieres, elles sont assés peu en usage dans le barreau; parce que, comme il ne s'agit ordinairement que de plusieurs faits particuliers dont on prouve les uns, & l'on

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

refute les autres, la division des plaidoiers ne consiste qu'à prouver ce qui fait pour la cause, & à réfuter ce qui y est contraire. Que la narration est ce qui domine le plus dans les plaidoiers; & que comme elle peut être quelquefois rampante & ennuieuse, à cause des sujets frivoles & de peu de conséquence, il faut se servir de tout l'art pour la relever, & la rendre éloquente & agréable. Quand on craint qu'elle soit ennuieuse, il faut la rendre la plus courte que l'on pourra, retranchant toutes les circonstances inutiles, & ne choisissant que ce qui pourra donner le plaisir de la surprise: & pour empêcher qu'elle ne devienne rampante, on doit emploier les plus vives & les plus sublimes figures de l'éloquence, pour donner un tour extraordinaire aux faits que l'on raconte.

En troisiéme lieu, sur la preuve, ou la confirmation du discours, qui n'est autre que la preuve des parties de la division, & un arrangement naturel des raisons, dans un ordre qui serve à persuader, M. l'abbé de Bretteville dit que cette confirmation consiste en trois choses; dans la preuve du droit de sa cause, dans la réfutation des objections & des faits contraires, dans les repliques que l'on fait aux moiens des parties adverses. Que

la peroraison, ou la conclusion du discours, doit renfermer tout le grand & tout le sublime de l'éloquence ; & que l'on peut dire que c'est dans la peroraison, que l'on connoît parfaitement l'orateur. C'est-là qu'il ramasse tout ce qu'il y a de plus fort, de plus vif, & de plus pathétique pour remuer le cœur & pour l'enlever. Voilà le précis de ce que Monsieur de Bretteville dit dans ses deux premiers livres de son ouvrage sur l'éloquence du barreau. Il donne encore sur ce sujet plusieurs bons préceptes dans le troisiéme, où il s'agit de l'élocution, & où il traite de chacune des figures de l'éloquence en particulier : mais ce qu'il dit, comme j'en ai déja averti, se trouve presque dans toutes les autres rhétoriques.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Le quatriéme livre où il ne s'agit que des passions, a en général moins de rapport à l'éloquence, qu'à la morale. Je dis en général, car selon la remarque de M. Gibert, il ne faut pas croire que notre Auteur ne donne que des sermons sur les passions. Il donne encore des préceptes ; & quoiqu'il ne suive ni la division, ni la maniere d'Aristote, il ne laisse pas que de dire sur ce sujet plusieurs choses estimables. Sa méthode a beaucoup de bon,

Jugem. des Sav. t. 3. p. 262. 263.

L'ELOQUENCE DU BARREAU,

& les moiens qu'il propose pour toucher le cœur, rentrent très-souvent dans les principes du philosophe.

Il avance cependant un principe qui n'est point exact, lorsqu'il dit que l'éloquence du barreau a pour fin particuliere de persuader l'esprit : car il est certain qu'elle n'a pas moins besoin de remuer le cœur ; & que sans cela avec de bonnes raisons un orateur n'interresse pas assés, & risque de ne pas entraîner les suffrages en sa faveur. Demosthene & Ciceron ne se sont pas contentés de parler à l'esprit : ils auroient cru, avec raison, n'avoir fait que la moitié du chemin : encore est-ce peut-être même trop dire. Je ne parle point du cinquiéme livre où il s'agit de l'action de l'orateur ; j'aurai occasion d'en dire quelque chose ailleurs.

J'ai déja observé que l'Auteur appuie tous ses préceptes par des exemples, & ce n'est pas la moindre partie de son ouvrage. On lui a reproché, cependant, qu'ils sont quelquefois trop longs, & de ce qu'il ne les tire presque que de MM. le Maître & Patru, qui, selon quelques critiques, ne peuvent servir de modéle aujourd'hui, *que l'éloquence du barreau n'est plus si fleurie.* Ce que l'on peut dire

Hist. des ouvrages des Sav. Juin 1689.

en faveur de M. de Bretteville, c'est que tous les exemples qu'il rapporte, ne sont pas du caractere de ceux qu'on lui a reprochés ; & qu'à l'égard de ceux qui sont de ce genre, ils ne laissent pas, selon les principes des plus grands maîtres, d'avoir lieu dans une rhétorique. Beaucoup de ces ornemens d'ailleurs, pour n'être pas convenables dans un discours qu'on doit prononcer, peuvent l'être dans un autre qui ne sera fait que pour être lû.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

L'ouvrage de l'abbé de Bretteville, est un volume in-12. qui a été imprimé à Paris, chés Thierry, en 1689. après la mort de l'Auteur. Si on le lit, il faut accompagner cette lecture de l'analyse que M. Gibert en a donnée dans ses jugemens des Savans sur les maîtres d'éloquence. Cette analyse est en même-tems une critique fort judicieuse.

Je porte le même jugement des remarques qu'il fait sur un discours de François-Pierre Gillet, Avocat au Parlement de Paris, qui se trouve dans le recueil de ses plaidoiers & autres œuvres, imprimé à la fin du siécle dernier, & réimprimé avec des augmentations en 1718. Ce *Discours* est *sur le génie de la langue Françoise & la maniere de traduire, & contient aussi quelques regles pour l'élo-*

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

quence, & quelques réfléxions sur l'usage de notre barreau, comparé à celui de l'ancienne Rome. Ces réfléxions qui composent la plus grande partie de ce discours, ne doivent point être négligées. Les regles que l'Auteur nous y donne sur l'éloquence, se réduisent à demander la netteté dans le discours, le naturel dans les pensées, & la naïveté dans le style; & c'est aussi en cela particuliérement, que M. Gillet fait consister le génie de notre langue. « Il ajoute, cependant, qu'elle ne cede point à la langue Latine en richesse, en noblesse, en abondance; qu'elle est délicate, modeste, naïve, harmonieuse, élégante, nombreuse sans enflure, majestueuse sans faste, libre sans indécence, simple sans bassesse, fleurie sans fard, exacte sans contrainte, douce sans mollesse, abondante sans barbarie, énergique sans rudesse. » Il prétend que les ouvrages des modernes ne sont pas moins estimables que ceux des anciens; & que si ces premiers ne plaisent pas quelquefois, on en doit attribuer la faute aux Auteurs, & non à la langue. Il conseille néanmoins de se former sur ces grands modéles, dont les ouvrages sont confirmés dans leur réputation depuis tant de

Eur. Sav. Mai 1719. p. 66. 67.

siécles. Il croit qu'un moien d'y parvenir, est de s'exercer à la traduction; que par-là on entre mieux dans le génie des Auteurs.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

En loüant la langue Françoise, M. Gillet ne rend pas justice à l'Université de Paris: selon lui, elle prétend que les Auteurs François *doivent baisser par tout le pavillon devant le Grec & le Latin.* Il la connoît mal, & cependant il s'échauffe sur ce point, comme s'il avoit des monstres à combattre. L'Université n'a certainement pas désavoüé M. Gibert, lorsque ce célébre professeur a répondu à M. Gillet dans un ouvrage imprimé, que tous ceux qui sont équitables avoüent qu'on ne doit point dans sa jeunesse, étudier ni estimer tellement les langues mortes, qu'on néglige sa propre langue: que loin, en effet, de la négliger on a même pour maxime, qu'il ne faut étudier les langues étrangeres, que pour polir, perfectionner & enrichir la sienne. Il faut lire tout cet endroit de l'ouvrage de M. Gibert.

Jugem. des Sav. tom. 3. p. 169.

En parlant de l'éloquence du barreau, M. Gillet se plaint des bornes étroites de la carriere que ce même barreau offre à ceux qui le suivent. L'abondance & la dignité des paroles semblent, selon lui,

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

avoir cedé la place à la ſterilité & à la barbarie de la chicane. On envie à l'orateur les moindres ornemens qu'il emploie pour faire valoir un ſujet aride & ennuieux ; & l'on ne peut ſe propoſer pour récompenſe en plaidant, qu'un gain flateur, ou une eſtime dénuée des avantages que l'eloquence apporte dans tous les autres états. Mais les plaidoiers de M. Gillet ſont peu propres à prouver la juſtice de ces plaintes : il eſt aiſé de voir en les liſant, qu'on ne l'a point reſſerré dans des bornes trop étroites, & qu'on ne lui a point envié l'abondance des ornemens. Il ſe contredit même ſur l'article : car d'un côté il prétend qu'il ne faut pas s'en prendre aux Avocats, ſi leurs piéces d'éloquence n'égalent point celles des anciens ; & de l'autre, qu'on peut comparer les ouvrages du tems avec ceux de Demoſthene & de Ciceron.

Ibid. ut ſuprà, p. 274.

Il faut l'avoüer, dit à cette occaſion M. Gibert, il y a eu de mauvais Orateurs autrefois, comme il y en a aujourd'hui ; & il ſe fait à préſent d'excellentes piéces, comme il s'en faiſoit autrefois. M. Gillet n'a pas plus de raiſon de ſe plaindre du défaut de liberté ; il y en a encore aſſés : il y a des matieres ſuſceptibles des plus grands ornemens ; & la gloire de bien dire, ſurtout dans une

cause, tient lieu de tout à un orateur qui ne se conduit que par des vûës élevées. Il est vrai que l'usage de notre barreau, pour me servir des termes de M. Gillet, ne souffre point qu'un homme y parle avec l'autorité d'un Avocat consulaire qui plaidoit dans une république & devant des Juges qui étoient tous, ou ses inférieurs, ou ses égaux.

L'Eloquence du barreau.

Mais ce qu'il ajoute, est-il vrai? que l'on n'y souffre pas non plus ces brillans, ces ornemens, ces grandes manieres que l'on trouve dans les plaidoiers de Demosthene & de Ciceron; que les Juges n'en donnent pas la liberté, & que les matieres n'en sont pas susceptibles. L'expérience prouve, ce semble, le contraire à l'égard des deux premiers articles; & pour ce qui est du troisiéme, s'il y a des matieres qui ne sont pas susceptibles de ces ornemens, &c il y en a aussi qui le sont, & nos habiles Avocats savent bien le faire sentir, quand ils sont chargés de pareilles causes. Au reste, plusieurs des défauts que l'on a reprochés à M. Gillet dans son discours, ne se trouvent plus, ou sont moindres dans la nouvelle édition: mais il y en a encore plusieurs qu'il ne regarde pas comme tels, & qu'il défend; ce qui a donné occasion à M. Gibert de

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Ibid. p. 281. & suiv.

soutenir sa critique, & de répondre aux nouvelles objections de M. Gillet.

Je ne parle point ici du discours de feu M. Terrasson sur la profession d'Avocat. C'est un écrit plein d'esprit & d'éloquence, c'est l'éloge le plus beau & le plus agréable que l'on puisse faire de cette profession : mais ce n'est point un discours didactique, qui contienne des regles & des préceptes. J'en parlerai dans l'article des Orateurs & des piéces d'éloquence.

M. de Merville, Avocat au Parlement de Paris, emploie aussi tout le deuxiéme chapitre de son Livre, intitulé : *Regles pour former un Avocat* (*a*), à parler de la noblesse & des prérogatives de cette profession : mais il ne se borne pas à ce sujet : après avoir parlé de l'éloquence en général, & en avoir montré les avantages, il examine quelle doit être la science d'un Avocat, & entre ensuite dans le détail de tout ce qui doit composer un bon plaidoier, & des talens extérieurs de l'Avocat. Cet ouvrage est en forme de regles ou de maximes ; & j'en ai peu

(*a*) Regles pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs, tant anciens que modernes, dédiées à MM. les Avocats au Parlement in-12. à Paris, chés Jollet, 1711.

trouvé qui ne ſoient ſolides & judicieuſes : un peu plus de préciſion, & dans quelques-unes plus de clarté, n'y euſſent pas nui.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

L'Auteur fait conſiſter l'éloquence du barreau dans quatre choſes, d'abord dans la ſcience, ſecondement à bien compoſer, 3°. à bien prononcer, & en dernier lieu à poſſeder des vertus que doit avoir un Avocat. Il ne dit rien abſolument de nouveau; mais ce qu'il dit eſt un précis de ce que l'on trouve de meilleur dans les autres écrits faits ſur cette matiere. Je crois cependant qu'il étend trop loin la ſcience qu'il exige d'un Avocat, lorſqu'il veut qu'il ſçache l'hiſtoire ſainte & profane, qu'il liſe les Peres de l'Egliſe, qu'il connoiſſe tout ce qui s'appelle belles lettres. Pourroit-il avoir aſſés de loiſir pour faire une étude ſi vaſte? L'Auteur ſe contredit auſſi en quelques endroits. Ici il veut que l'on mette de l'érudition dans les plaidoiers, & il la blâme ailleurs. Là il exige que l'on accepte les petites cauſes comme les grandes, & ici il conſeille de ſe charger rarement des premieres. Il y a encore quelques autres défauts dans ſon ouvrage, qu'un lecteur attentif appercevra aiſément.

Quoique l'on trouve moins de précep-

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

tes ſur l'eloquence du barreau, dans les lettres ſur les Avocats imprimées à la fin de 1733. que dans le petit ouvrage de M. de Merville, je conſeille cependant de les lire, ou au moins de les parcourir. Cet écrit eſt peu connu. C'eſt un petit in-12. que l'on feint avoir été imprimé à Londres, & qui conſiſte en deux *Lettres, oudiſſertations, où l'on fait voir que la profeſſion d'Avocat eſt la plus belle de toutes les profeſſions : & où l'on examine ſi les Juges qui préſident aux Audiences, peuvent légitimement interrompre les Avocats lorſqu'ils plaident.*

L'anonyme adreſſe la premiere lettre à ſon fils, ſous prétexte de l'engager à embraſſer la profeſſion d'Avocat. Mais il eſt aiſé de voir que ſon but principal eſt de relever l'ordre des Avocats, & de rendre leur profeſſion reſpectable *à ces petits génies de tous états qui*, ainſi qu'il le dit lui-même, *par une ſotte vanité, ou par des ſentimens jaloux, & pour ſe dédommager en quelque ſorte d'un mérite qu'ils n'ont point, & qu'ils voudroient pourtant avoir, oſent manquer de ménagement pour les Avocats, & affecter des airs altiers à leur égard.*

Je ne ſçai qui ſont ceux de qui l'anonyme ſe plaint. Quoiqu'il en ſoit, pour les mettre dans leur tort, il s'attache à

prouver, 1°. d'après Godefroi, que n'y aiant point de différence entre l'Avocat & l'homme de bien, la profeſſion d'Avocat remplie avec équité, eſt un chemin ſûr pour aller au ciel. On peut en dire autant de toute condition légitime, quand on s'y conduit ſelon les vrais principes du chriſtianiſme. 2°. Que ſi l'on conſidére les honneurs de la terre, il n'y a point de profeſſion plus honorable parmi les hommes que celle d'Avocat, ſoit par rapport à la nobleſſe, ſoit par rapport à l'utilité de ſes fonctions. L'Auteur apporte pluſieurs raiſons pour prouver cette propoſition, que l'on regardera, ſans doute, comme outrée; & joignant aux raiſons les exemples comme plus ſenſibles, il examine plus particuliérement & plus au long ces deux points; ſçavoir, les honneurs & les privileges accordés de tout tems aux Avocats; & la maniere dont ceux-ci maintiennent leurs honneurs & leurs privileges.

Il repaſſe donc en revûë les honneurs & les privileges que l'on a accordés dans tous les ſiécles 1°. aux orateurs d'Athenes, 2°. aux orateurs Romains; & enfin aux orateurs François. Il s'étend beaucoup plus ſur ces derniers; & prenant de-là occaſion de parcourir les différentes

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

conditions les plus honorables des hommes en France, comme celles de l'église, de l'épée & de la robbe. il fait ce qu'il peut, pour prouver qu'il n'y en a point qui ne donne lieu de redoubler d'admiration pour la profession d'Avocat ; & pour montrer qu'on en a toujours eu la plus noble idée. En suivant ce plan, l'Auteur conduit par degré son lecteur jusqu'aux pieds du trône. Il étale ensuite les moiens qu'emploient les Avocats pour maintenir leurs honneurs & leurs privileges. On peut voir dans son écrit les idées quelquefois un peu singuliéres qu'il expose sur ce sujet.

Je ne dirai rien de la deuxiéme lettre qui paroît adressée au fils d'un Président au Parlement. On peut bien croire que l'Auteur n'est pas d'humeur à approuver que l'on interrompe les Avocats lorsqu'ils plaident, soit pour les avertir de finir, soit en allant aux opinions, avant qu'ils aient cessé de parler. Il prétend même que par de semblables interruptions; le Juge qui préside, blesse tout à la fois les regles de la bienséance, & les devoirs de son état, de la religion, de la justice. C'est ce qu'il tâche de prouver par raisonnemens, par autorités, & par des exemples, tant anciens que modernes.

Au reste, il y a dans ces deux lettres beaucoup de traits historiques & d'anecdotes qu'on lira avec plaisir. Il y a aussi de tems en tems des traits critiques & bien hardis. Mais l'Auteur cite ses garants.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Cet écrit devenu rare, fut attribué dès qu'il parut à M. François-Bernard Cocquard, Avocat au Parlement de Dijon, dont on a plusieurs autres petits ouvrages de prose & de vers dans le Mercure de France, & ailleurs. C'est sûrement sans raison, que l'anonyme qui y a répondu, a cru y reconnoître un autre Avocat, sur le compte duquel il raconte peu charitablement des avantures qui ne conviennent nullement à M. Cocquard. Cette réponse qui est une brochure de vingt-trois pages in-12. que l'on attribuë à un Conseiller de Paris, est intitulée : *Réponse d'un fils à son pere, sur deux lettres qui parurent en 1733. au sujet de la profession d'Avocat.* Cet anonyme cherche à rabaisser cette profession, surtout par rapport aux honoraires.



CHAPITRE V.

Des écrits sur l'Eloquence de la Chaire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

LES mêmes raisons qui prouvent la nécessité de l'éloquence pour le barreau, montrent que cet art est pareillement nécessaire pour la chaire, c'est-à-dire, aux prédicateurs chargés d'enseigner au peuple les vérités évangeliques, de leur en inspirer de l'amour, de les exhorter à les pratiquer, & de combattre les vices & toutes les passions qui s'opposent à cette pratique. Si le droit n'étoit jamais contesté, il ne faudroit point d'orateur pour le venger contre ceux qui le violent, ni pour défendre ceux à qui l'on fait injustice par ce violement. Il ne faudroit point non plus de prédicateur, si les maximes chrétiennes & les vérités évangeliques étoient également reçûës & pratiquées par les chrétiens. Il suffiroit d'avoir une fois éclairé l'esprit, en enseignant ce que l'on doit croire & pratiquer. Mais parce que ces vérités sont souvent contestées, parce qu'il est rare de trouver des hommes af-

ſes fidéles pour ne point s'en écarter, parce que l'eſprit eſt ſouvent rempli de ténébres, & le cœur plein de corruption, malgré même l'évidence des devoirs que l'on a à pratiquer, il faut diſſiper ces illuſions, attaquer ces vices, combattre ces paſſions, vaincre toute réſiſtance, & cela par les moiens mêmes dont l'orateur ſe ſert pour vaincre ſon adverſaire & triompher de lui.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

C'eſt pourquoi S. Auguſtin qui donne des préceptes pour la prédication dans ſon quatriéme livre de la doctrine chrétienne, s'y conforme à ceux que les anciens Orateurs ont donnés pour le barreau; parce que leurs préceptes peuvent s'appliquer à toute ſorte de ſujets & de matieres. Il ſoutient même au commencement de ce livre, que cet art eſt néceſſaire à la défenſe des vérités catholiques. Ce qui montre que c'eſt avec juſtice que la rhétorique a été honorée par les anciens du titre de Reine des autres ſciences, puiſqu'elle ſert même à celle du ſalut. Saint Auguſtin dans le même ouvrage que je viens de citer, diſtingue deux choſes dans l'orateur chrétien, ce qu'il dit, & comment il le dit; le fond des choſes mêmes, & la maniere de les traiter: & tout ce que ce ſaint Docteur

Le Gras, préf. de la rhétor. Fr.

dit sur ce sujet, surtout dans le quatriéme livre, mérite d'être lû.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Nous avons de cet ouvrage deux traductions Françoises, qui vous mettent en état de le lire, & d'en profiter : l'une en 1636. & l'autre en 1701. Je ne vous conseille pas la premiere. Elle est presque barbare, inintelligible en plusieurs endroits, & le traducteur souvent n'approche pas de la pensée de son Auteur. Il faut se servir de la seconde traduction, qui est exacte, fidéle & élégante, & enrichie en plusieurs endroits de notes utiles. On la doit, non à M. Dubois, de l'Académie Françoise, comme la plûpart le croient ; mais à feu M. Joseph-François Bourgoin de Villefore. C'est un in-8°. imprimé à Paris chés Coignard.

S. Augustin ne fait, au reste, qu'ébaucher la matiere ; c'est parmi les modernes, qu'il faut chercher des traités complets sur ce sujet. Si la rhétorique ecclesiastique d'Augustin Valerio, Evêque de Verone, écrite en latin, & imprimée pour la premiere fois en 1574. étoit traduite en François, il faudroit en conseiller la lecture. C'est une bonne *Rhétorique du prédicateur*, propre, & à corriger ceux qui manqueroient dans leur ministére, & à former ceux qui veulent se rendre capa-

bles de prêcher. Au défaut d'une traduction, il eſt bon de lire l'analyſe que M. Gibert a donnée de cet ouvrage.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Valério a ſuivi la doctrine d'Ariſtote, de Ciceron, & de S. Auguſtin. Il traite fort ſolidement dans ſon premier livre la matiere des prédications, & fait connoître les abus dans leſquels on peut tomber en traitant les plus grands ſujets. Il ne veut point qu'on louë trop les vivans, ni qu'on ſuive ſans réſerve ce que les païens ont preſcrit touchant l'amplification, quoique, ſi on les entend bien, ils ne diſent de l'amplification, que ce qu'il en dit lui-même. Il explique la dialectique par des exemples tirés de l'Ecriture & des Peres. Il ne veut, comme Ariſtote, que l'enthymême & l'exemple dans les preuves qu'emploie l'orateur. Il traite au long des mouvemens ou des paſſions dans ſon ſecond livre. Il demande que le prédicateur ſoit intérieurement touché ; & pour cela, qu'il ſoit bien plein de ſon ſujet, qu'il liſe les diſcours forts & pathétiques, tels que ſont les livres des Prophêtes, & qu'il invoque l'Eſprit ſaint, ſans lequel on ne peut rien. Il réfute les Stoïciens qui ne vouloient point de paſſions ; & il fait voir que la ſource de tous les bons mouvemens dans le diſcours,

Gib. jugem. des Sav. t. 2.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ne peuvent être que l'amour de Dieu, l'amour reglé de ſoi-même, & l'amour du prochain. Il entre dans le détail de tout ce qui diſtingue les hommes, pour nous apprendre à leur parler d'une maniere qui leur ſoit propre.

Dans le troiſiéme livre, il s'agit de l'élocution. Il en montre d'abord l'importance, enſuite les défauts où les prédicateurs peuvent tomber, par un manque d'eſprit, de prudence, ou d'habileté. Il demande la pureté du langage, & plus encore la clarté, un uſage raiſonnable des métaphores & des autres figures, ſans trop s'aſſujettir aux nombres du diſcours. Il ne s'amuſe point à faire le dénombrement des figures, il veut qu'on les apprenne par l'uſage, & renvoie à ceux qui en ont parlé. Il en fournit cependant des exemples, qu'il tire de l'Ecriture ou des Peres. M. Gibert ajoute, qu'il touche en maître tout ce qui eſt capable d'orner ou de fortifier la diction, & qu'il le touche toujours d'une maniere convenable au miniſtere de l'Evangile. Il va même juſqu'à dire, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a préſenté cette rhétorique comme un ouvrage du caractere de ceux de Thucidide, c'eſt-à-dire, comme un ouvrage où le nombre des

pensées égale celui des mots. Valério l'entreprit à la sollicitation de S. Charles Borromée, son ami, qu'il alloit souvent visiter à Milan. Je ne sçai pourquoi l'Auteur de l'épître dédicatoire dit, que les préceptes ordinaires ne peuvent servir à la prédication : car non-seulement il se trompe, il est aussi contraire tout à la fois, & à son Auteur & à lui-même, puisqu'il établit le mérite de Valério sur ce qu'il a suivi les préceptes d'Aristote.

L'ouvrage de l'Evêque de Verone se trouve quelquefois joint à la rhétorique ecclesiastique de Loüis de Grenade, Dominiquain, dont Nicolas-Joseph Binet nous a donné le siécle dernier une traduction Françoise. Cet écrit de Grenade méritoit, en effet, de paroître en notre langue : & le sieur Binet a tâché de rendre sa traduction la plus nette & la plus juste, & en même-tems la plus facile & la plus agréable qu'il lui a été possible, afin qu'elle pût être lûë avec plaisir & avec profit. Son style auroit pu cependant être plus correct ; & je ne sçai pourquoi il a laissé en Latin les exemples que son Auteur rapporte. Pour faire connoître à ceux qui ignorent la langue Latine, s'ils sont bien ou mal appliqués, il devoit aussi nous les donner en François,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cette rhétorique de Grenade parut d'abord à Lisbonne en 1576. & depuis on en a fait plusieurs autres éditions. On la regarde comme le chef-d'œuvre de l'Auteur. Selon son traducteur, il n'en a point fait qui soit si instructif en son genre, ni mieux écrit ; il ne s'en voit point qui renferme un si grand nombre de choses, eu égard à son étenduë, qui donne tant de préceptes pour l'éloquence chrétienne, ni qui soit plus capable de servir, non-seulement de regle, mais de modéle. Tout y est éclairci & expliqué par des exemples pris de l'Ecriture sainte & des Peres de l'Eglise, si bien choisis, si pleins de pensées justes & solides, qu'ils sont infiniment estimables en eux-mêmes, indépendamment du bel ordre dans lequel ils sont placés. C'est, en un mot, une rhétorique entiere & vraiment chrétienne, également bien conçûë & bien exécutée, où les mysteres de l'art sont non-seulement découverts, mais exposés dans le plus beau jour. Voilà une partie des loüanges que le traducteur de Grenade donne à son Auteur ; & il est certain qu'il exagere peu.

Gib. jugem. des Sav. t. 2. pag. 286. & suiv.

Grenade se propose de traiter de l'invention, de la disposition, de l'élocution, enfin de la prononciation du ser-

non. Parlant de l'invention, il renvoie l'explication des lieux à la dialectique; mais il veut qu'avant que de se livrer à la prédication, on ait fait une étude particuliere de l'Ecriture, entendu les meilleurs prédicateurs, fait de bonnes collections. Il donne de fort bonnes regles pour l'action & la diction, de même que sur l'usage des passions: & il tire ces regles des Auteurs profanes, parce qu'il n'y a point d'autre rhétorique que celle qu'ils ont laissée. Mais ses exemples, il les prend la plûpart dans les Prophêtes & dans les Peres. Il en rapporte un grand nombre, parce qu'il écrivoit pour des lecteurs raisonnables, & que son sentiment étoit qu'une personne qui a déja quelque âge, s'instruit mieux par l'étude & l'imitation des discours éloquens, que par des préceptes. En traitant de la preuve dans le second livre, il dit beaucoup de choses qui regardent les expressions & les ornemens: & il fait à cette occasion deux observations qui lui sont propres.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'une est, qu'au lieu que l'Avocat s'éleve du particulier au général, ce qu'on appelle monter de l'hypothese à la these, à cause qu'il veut établir les faits sur des maximes; le prédicateur, au contrai-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

re, descend du général au particulier, ou de la these à l'hypothese, parce qu'il veut des détails. L'autre observation est, que les sentences conviennent plus à la chaire qu'au barreau, par la raison qu'il s'y agit de la conduite de la vie. Il s'étend beaucoup dans le quatriéme livre sur la narration, les sens figurés de l'Ecriture, & les diverses especes de sermons. Il traite aussi avec soin de la diversité des styles, & sur cela il suit les principes de S. Augustin qui avoit suivi Ciceron. Sa doctrine sur les passions, est presque en tout conforme à celle d'Aristote, qu'il regarde comme le premier Maître, tant sur le témoignage de Ciceron, que sur la lecture qu'il avoit faite lui-même de ce philosophe.

Les deux points sur lesquels Grenade s'étend davantage, sont les figures & la prononciation. Il marque l'importance de l'action, & pose pour principe que la prononciation doit être exacte, claire, ornée; & que cela dépend de la bonté, de la force, de la beauté & de la douceur de la voix. Il faut, dit-il, la regler de maniere qu'elle convienne au sujet, à l'exposition, à l'amplification, au raisonnement, aux passions. Il parle ensuite du geste, dont il montre les défauts,

aussi-

aussi-bien que ceux de l'action. Pour bien comprendre le véritable mérite de Grenade dans sa rhétorique, dit le traducteur de cet ouvrage, il faut considérer que la théorie en ces sortes de choses est plus aisée que la pratique ; & que s'il y a du mérite à bien juger, il y en a, sans doute, encore plus à mériter l'estime de ceux qui jugent bien : ce qui ne doit pas s'entendre seulement de ceux qui ne sont que spectateurs des travaux de l'esprit, mais de ceux encore qui entrent dans la lice. Il n'est rien de plus ordinaire alors, que de pécher contre ses propres principes ; & l'on remarque, en effet, très-souvent, que ceux qui sont le mieux instruits de l'art, sont les moins exacts à le suivre, soit qu'ils manquent de capacité pour en faire une juste application, soit qu'ils aiment mieux s'abandonner à leur esprit, que de se laisser conduire par leur jugement.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Avis du trad. p. 9.

C'est cependant, ajoute M. Binet, ce qu'on ne trouve point dans Grenade. On voit au contraire, dit-il, dans tous ses ouvrages, que si l'on vouloit écrire ou parler sur les matieres qu'il y traite, il faudroit s'y prendre avec la même adresse, & user des mêmes tours de pensées & d'expressions, afin de joindre l'a-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

gréable à l'utile, & de plaire comme lui en instruisant. Ce sont ces qualités qui ont fait rechercher les sermons de ce Dominicain avec tant d'ardeur, qu'ils ont été traduits en plus de neuf langues. Mais ce qui est encore plus estimable, c'est que l'Auteur fut aussi modeste qu'éclairé. Catherine, Reine de Portugal, & mere du Roi Sebastien, le nomma à l'archevêché de Bragues, & Sixte V. voulut l'élever au Cardinalat: mais il refusa l'une & l'autre dignité.

Barthelemi Keckerman, de Dantzic, professeur en Hébreu à Heidelberg, & depuis professeur de philosophie, fit aussi imprimer en 1600. une rhétorique ecclesiastique en deux livres, où il paroît avoir beaucoup profité de celle de Grenade. En 1648. Dom Simplicien Gody, religieux Bénédictin de l'Ordre de Cluny, donna pareillement *le chemin de l'éloquence sacrée.* Ces deux Auteurs, l'un & l'autre très-estimables, n'ont écrit qu'en Latin, mais M. Gibert a donné des analyses de leurs ouvrages, qui suffisent pour donner une juste idée de leur mérite & de leur doctrine. J'en dis autant des trois derniers livres du Palais de l'éloquence du pere Caussin, Jesuite, c'est-à-dire du quatorziéme, du quinziéme & du sei-

ziéme livre, qui ne traitent que de l'éloquence de la chaire. Il est bon de ne point négliger l'idée que M. Gibert donne de ces écrits & de leurs Auteurs, à la fin du tome second de ses jugemens des Savans sur les Maîtres d'éloquence, & au commencement du troisiéme.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il parle aussi en peu de mots de François Panigarola, de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fut ensuite élevé à l'Episcopat, & dont un Auteur moderne a dit, qu'il a mis la réforme dans l'éloquence de la chaire; sans doute, parce que le dessein & le but de ses ouvrages sont de former un parfait prédicateur. Mais à en juger par le seul de ces ouvrages que je connoisse avoir été traduit en François, cet Auteur seroit fort peu du goût de notre nation, surtout aujourd'hui. Je ne trouve rien, en effet, que de très-commun, & de fort sec dans son traité de la *maniere de composer & de bien faire un sermon*, qui est l'ouvrage dont je veux parler, & dont la traduction qui n'a point été connuë de M. Gibert, fut imprimée à Paris en 1624. Les préceptes y sont même exposés d'une maniere assés obscure, & entremêlés de moralités souvent triviales. La seconde partie, où il prétend donner un art sûr &

Gadius de scriptor. non ecclesiast.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

facile pour avoir une mémoire locale & artificielle, est pleine d'idées chimériques & souvent ridicules.

J'ai lû sur cet Auteur Italien, quelques particularités qui font connoître son caractere, & que l'on ne sera pas fâché de sçavoir. Elles sont dans un ouvrage du sieur de Laval, rare & peu connu, intitulé : *Des prédicateurs qui affectent le bien dire.*

Pag. 197. du recueil de traduct. de quelques ouvrages des Peres, 1620. in-8°.

Je les rapporterai dans les propres termes de cet Auteur. « Il me souvient, dit-il, d'avoir en mes jeunes » ans pratiqué fort familierement le Pa» nigarola, qui est mort depuis Evêque » d'Ast. Il m'a raconté lui-même que s'é» tant fait Cordelier, il se mit à prêcher » en sa langue Italienne, où il étoit fort » disert. Le feu Pape Pie V. aiant oüi » faire un grand cas du beau langage de » ce nouveau prédicateur, l'envoie que» rir à Rome, le fait monter en chaire; » & l'aiant oüi frizer & mignarder son » langage, colorer son discours des plus » belles peintures de l'humanité, bref, » faire l'orateur de tout point, lui dit » (en Italien:) ceux qui te disent que tu » es un grand prédicateur, te trompent, » mon fils; & je te dis que tu pourras » peut-être réüssir, pourvû que tu ailles

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

à Paris étudier autrement que tu n'as « fait ; & quand tu y seras, réduis-toi à « ne pas ouvrir la bouche de trois ans « pour parler en public ; autrement tu ne « feras rien. Il vint donc à Paris, ajoute « de Laval ; mais la Reine Catherine, « mere des Rois, le fit prêcher devant « elle l'an 1571. & puis M. le Cardinal « Ursin qui vint Légat en France la mê- « me année, le voulut oüir. De-là, s'é- « tant mis en vogue à la Cour, amou- « reuse de nouveautés, il s'en alla à An- « vers, où les nations le mirent en chai- « re un carême entier, & lui firent de « beaux présens, avec lesquels il s'en re- « vint en France l'année 1572. où il fut « connu n'avoir guéres autre fond que « du langage. Mais son esprit clair & re- « levé, lui acquit depuis par un diligent « étude, l'érudition qui parut après en « lui, quand il fut à Paris du tems de la « ligue, à ce que disent ceux qui l'ont « oüi. »

Il y a plus à profiter que dans l'ouvrage de Panigarola dont je viens de parler, dans un petit Livre imprimé à Roüen en 1628. sous le titre d'*Aydes à la predication*, & dont l'Auteur étoit un bon Prêtre, qui paroît avoir eu du zéle & assés de lumieres pour son tems. Ce

[redacted] n'eſt point aſſurément un rhéteur : il ne ſe vante point d'avoir étudié ni Ariſtote, ni Ciceron : mais il paroît qu'il avoit étudié l'écriture & les canons, & c'eſt principalement de ces deux ſources qu'il tire le peu de regles qu'il donne ſur la maniere de prêcher. Il y joint le petit traité ſur le même ſujet de S. François de Salles, Evêque de Genêve, intitulé: *Avis aux prédicateurs*, & qui dans le recueil des ouvrages de ce ſaint Prélat, forme la trente-uniéme lettre du livre premier de ſes Epîtres ſpirituelles, & pluſieurs autres opuſcules qui tendent au même but. M. Hallier, & les autres Docteurs qui ont approuvé ce recueil, en font un grand éloge ; & je ne doute pas qu'il n'ait pu être de quelque utilité en ſon tems. Mais nous avons eu depuis ſur la même matiere des ouvrages plus ſolides, plus profonds, & mieux digerés ; & dont il eſt bon au moins que vous aiés une idée.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je commence par les *Entretiens ſur l'éloquence de la chaire & du barreau.* C'eſt un ouvrage du célébre Gabriel Gueret, Avocat au Parlement de Paris, qui fut imprimé en 1666. Je vous en ai déja parlé dans l'article des écrits qui regardent l'éloquence du barreau. Sur cel-

A Paris in 12. chés Guignard.

le de la chaire, l'Auteur examine deux choſes ; la premiere, ſi le prédicateur doit être éloquent : la ſeconde, ſi l'éloquence de la chaire eſt plus difficile à acquerir que celle du barreau. Il ſemble que la premiere queſtion ne devoit point être propoſée. Doutoit-on alors ſi le prédicateur doit être éloquent ? Mais voici le fondement de cette demande. C'eſt, dit un des interlocuteurs, qu'on ne voioit alors dans la chaire qu'une éloquence effeminée, qui n'apportoit que des diſcours fleuris, & des périodes nombrueuſes. On ne s'écrie qu'aux faux brillans, dit un autre, & l'on ſuit un prédicateur, plutôt que tel autre, parce qu'il donne un tour délicat à ſes penſées, que ſon langage eſt poli, qu'il s'inſinuë adroitement dans les eſprits, & qu'il a les avantages du geſte & de la voix : enſorte qu'un homme qui ne ſe mêleroit que d'inſtruire, & qui ne travailleroit point à plaire, ſeroit à peine écouté.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Si c'étoit-là le génie de ceux qui vivoient dans le tems où M. Gueret écrivoit, on avoit tort, ſans doute de s'y livrer : mais il ne s'enſuit pas pour cela qu'on doive traiter de fauſſe une éloquence agréable, qui a de la douceur, de la force, du pathétique, de l'harmonie, de la voix

L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

& du geste. Saint Augustin n'auroit point conclu que tout cela est dangereux, par la raison qu'on n'écouteroit point un prédicateur qui ne se mêleroit que d'instruire. C'est un mal de ne point écouter celui qui ne veut qu'instruire : mais peut-on condamner celui qui emploie une éloquence qui plaît, & qui a tous les autres caracteres que l'on vient de décrire? Ce n'est point être *malade d'une fausse rhétorique*, ainsi que s'exprime M. Gueret, que de trouver bonne celle dont il s'agit; & l'abus qu'en peut faire celui qui la met en usage, & celui qui écoute un tel orateur, ne doit pas retomber sur l'art même. C'est la connoître mal que de l'appeller, avec le même Auteur, une éloquence de Sophistes, d'autant plus dangereuse qu'elle est agréable. Il n'y a donc point assés d'exactitude dans ce que l'on dit ici sur l'éloquence de la chaire, quoique l'on convienne à la fin de l'Entretien, que le prédicateur doit être éloquent, & que l'on démente en partie dans la conclusion, ce que l'on avoit dit dans la suite du dialogue.

A l'égard de la seconde question, si l'éloquence de la chaire est plus difficile à acquerir que celle du barreau, toutes choses bien débattuës, l'un des interlo-

cuteurs prononce, qu'il s'en faut peu que le Prédicateur & l'Avocat ne soient égaux en tout ; que cependant les désagrémens qui se rencontrent dans l'action du dernier, & cette replique à laquelle il doit être toujours prêt, rendent, selon lui, sa profession plus difficile que celle du prédicateur. Mais il faut avoüer, continuë-t'il, autant à l'avantage des prédicateurs que des Avocats, que leur art est si vaste, & qu'il demande tant de qualités rares & extraordinaires, que c'est un miracle de la nature, quand il se trouve un homme qui le posséde dans sa perfection. Il pouvoit ajouter, dit M. Gibert, que dans la prédication, c'est aussi un miracle de la grace.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Jugem. des Sav. to. 3. pag 80.

Ces Entretiens de M. Gueret sont écrits avec délicatesse, il y regne beaucoup de politesse, d'agrément & de vivacité. On sent que tous les interlocuteurs, ou plutôt celui qui les fait parler, sont gens d'esprit, d'étude, & d'expérience, quoiqu'on y trouve quelques préjugés, & un défaut de justesse en plusieurs endroits. La *dissertation d'éloquence* adressée à Madame du Menillet Bochart, qui termine le volume de ces Entretiens, est peu de chose. C'est une espece de plainte que fait l'Auteur sur la disette de

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

bons Orateurs, & une cenſure de ceux qui préférent l'érudition à l'art de bien dire.

En 1662. environ quatre ans avant l'impreſſion de ces Entretiens, Jean de Soudier, Ecuyer, ſieur de Richeſource, avoit donné au public un petit Livre ſous le titre d'*Idée de la rhétorique des prédicateurs*, qui fut fort goûté alors, & que les jeunes eccleſiaſtiques ſurtout recherchoient avec empreſſement. L'Auteur s'acqueroit chaque jour de la réputation par les conférences publiques qu'il faiſoit pluſieurs fois la ſemaine ſur l'éloquence, & où il ſe trouvoit beaucoup de jeunes gens qui ſe deſtinoient, ou à l'Egliſe, ou au Barreau. Ces aſſemblées étoient connuës ſous le titre d'Académie des Orateurs, & le ſieur de Richeſource prenoit le titre de *Moderateur* de cette Académie.

Je trouve dans un avis imprimé au nom de cette Académie, & *adreſſé aux gens d'eſprit*, un détail de ce qui faiſoit l'objet de ces aſſemblées, & qui n'en donne pas, ſelon moi, une grande idée. » Toutes les matinées de chaque ſemai» ne, y eſt-il dit, mais ſeulement durant » trois mois, on enſeigne l'art de bien » dire du ſimple ſens commun, par le-

quel on entre en conversation avec les «
plus savans du College. L'après-dînée «
des Lundis se tiennent les conférences «
philosophiques oratoires sur des pro- «
blêmes ou questions choisies, curieu- «
ses, utiles & divertissantes, traitées «
pour & contre, à la façon des plai- «
doiers, avec leur décision. Les Mercre- «
dis après-dîné, sont pour les home- «
lies; ainsi que les Vendredis, dans l'ex- «
position des Evangiles courans, en fa- «
veur des ecclesiastiques. L'après-dînée «
de chaque Samedi est pour la critique «
en rectification des plus beaux endroits «
de nos plus célébres Auteurs, selon les «
douze disciplines oratoires. »

L'Eloquence de la Chaire.

Voilà, comme on voit bien des promesses; mais elles sont exposées d'une maniere si embarrassée, & exprimées d'un style si mauvais, qu'il ne paroît pas que l'Auteur fût bien propre à former de bons Orateurs, & que l'on peut juger, au contraire, qu'il étoit plus capable de gâter le goût, que de le former. Sa rhétorique des prédicateurs fut néanmoins, comme je l'ai dis, recherchée avec avidité; & l'Auteur pour satisfaire à cet empressement, augmenta cet ouvrage d'un grand nombre de réflexions & d'exemples, le dédia à Mon-

sieur de Harlay, Archevêque de Paris, & le publia de nouveau en 1673. sous le titre de *l'Eloquence de la chaire, ou la rhétorique des prédicateurs ; c'est-à-dire, la maniere de bien prêcher & de bien panégyriser, avec celle de bien parler, de l'artifice, de la force, & de la beauté du sermon & du panégyrique.*

L'Eloquence de la chaire. In-12. à Paris, à l'Acad. des Orateurs, Place Dauphine, à la Renommée.

Pour moi, je suis surpris qu'un seul homme de bon sens ait pu lire cet ouvrage, si ce n'est pour y connoître le ridicule de l'Auteur. Il est plein de raisonnemens pitoïables, d'exemples mal appliqués, de définitions peu justes, de préceptes quelquefois sensés, souvent faux, & presque toujours exposés d'une maniere obscure, & en des termes barbares ou rampans. Par exemple, dans les *Maximes générales pour la conduite des jeunes prédicateurs dans l'acte de l'invention*, voici sa seconde maxime. « De toutes les choses qui contribuent le plus » à la bonté de la découverte, ou de » l'invention des pensées, que nous avons » dessein de découvrir ; à la fermeté de » l'impression que nous voulons faire » dans la mémoire, de celles que nous » avons découvertes, & qui conviennent le mieux au sujet que nous avons » à traiter, il n'y en a point qui y con-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tribuë davantage que la quiétude, le« tems, le lieu, l'écriture qui est propre« pour fixer & attacher, pour ainsi dire,« les pensées qui pourroient s'échapper« ou fatiguer l'imagination & la mémoi-« re du prédicateur, dans la chaleur &« dans l'acte de la méditation.» Dans la troisiéme maxime, il dit : « qu'il n'y« a rien qui contribuë davantage à la« naissance des passions, & des mouve-« mens de l'ame, que l'invention des« pensées, des ornemens & des curiosi-« tés du discours, & de leur disposition.» Quel galimatias ! Presque tout ce qu'il dit est du même goût. Sur chaque maxime, comme sur chaque définition, il fait un long commentaire presque aussi obscur que le texte ; il y mêle le sacré & le prophane, souvent sans ordre & sans choix. Cependant il a eu soin de recueillir à la tête de son Livre, les éloges en vers François, que différens Auteurs en ont faits ; & ce qui me surprend, c'est d'y trouver ce *Madrigal* de feu M. Fléchier :

Tes écrits pleins de gravité,
D'appas, de grace & de beauté,
Etalent ce que l'art a de plus magnifique :
Et ta savante rhétorique
Sçait donner à l'Eglise aussi-bien qu'au Palais,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Des Orateurs parfaits.
Cette éloquence non pareille
Que ton livre fait voir avec tant d'appareil,
Donne aux prédicateurs un secret sans pareil,
De gagner les cœurs par l'oreille.

On demanderoit volontiers si M. Fléchier avoit lû l'ouvrage dont il parle si avantageusement, ou s'il a voulu faire un éloge sérieux.

En finissant son ouvrage, le sieur de Richesource fait une énumeration des différentes qualités qu'il trouvoit dans les prédicateurs de son tems. Il donne, par exemple, la délicatesse seule à M. Bossuet, la profondeur à l'abbé Biroat, la netteté à l'abbé de Cassagne, l'infléxion à Dom Jerôme, la cadence au pere Senaut, &c. De pareils jugemens ne montrent-ils pas beaucoup de bon goût dans l'Auteur? Je ne pense pas plus avantageusement de son petit écrit intitulé, *L'homiliaste évangelique*, qu'il publia en 1687. Ce seroit perdre le tems, que de lire de pareils ouvrages.

Je ne juge pas plus favorablement de *L'art de bien dire, ou les Topiques Françoises*, par le même Auteur, petit volume in-8°. qui parut en 1662. C'est un composé mal digeré, & aussi mal exprimé, de préceptes de grammaire & de

logique. On voit au commencement, que l'Académie de l'Auteur portoit alors le titre pompeux d'Académie des belles lettres, apparemment, parce qu'il tenoit alors des conférences ſur la littérature. Son érudition étoit cependant fort mince ; & à en juger du moins par ſes ouvrages, ne pourroit-on pas dire de ceux qui le conſultoient, ce que Virgile dit de ceux qui alloient inutilement conſulter la Sybille :

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Inconſulti abeunt, ſedemque odere Sybillæ.

Je ne dirai qu'un mot du *Traité de l'excellence & de la pratique de la chaire*, imprimé à Paris chés Olivier de Varennes en 1675. in-12. Ce n'eſt pas proprement un traité de l'éloquence. L'Auteur ſuppoſant ſon orateur bon rhétoricien, ſe contente de faire ſur toutes les matieres qui regardent le prédicateur, des réfléxions qui peuvent être fort utiles à ceux qui veulent prêcher l'Evangile avec édification & avec fruit. Mais ſon ſtyle eſt ſans feu & ſans énergie.

Les réfléxions du pere Rapin ſur l'éloquence de la chaire, qui ſont la troiſiéme & la plus longue partie de ſes *Réfléxions ſur l'uſage de l'éloquence de ce tems*, ſont écrites d'un ſtyle plus net, plus po-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

li, & même avec une ſorte d'élégance. On y trouve auſſi pluſieurs réfléxions fort ſenſées : mais il y a tant d'autres défauts, que la lecture de cet écrit ne peut être que d'une médiocre utilité. Il y a peut-être un peu trop de vivacité dans la maniere dont M. Gueret s'exprime ſur ce petit ouvrage, dans ſon ingénieux écrit de *La guerre des Auteurs anciens & modernes*. Mais le jugement qu'il en porte, me paroît cependant exact.

Guerre des Aut. p. 144. édit. de Paris 1671.

» L'on voit bien, dit-il, que l'Auteur » n'a fait ſon livre que pour décharger » ſon chagrin ſur nos plus grands Ora» teurs, & particuliérement ſur ceux de » la chaire... Je n'eſtime pas, comme » lui, qu'on ne puiſſe trouver que deux » excellens prédicateurs en France, & » que le pere de Lingendes n'ait jamais » eu qu'un ſecond. Il faudroit pour être » de ce ſentiment, n'avoir point enten» du l'Evêque de Liſieux, ni celui de » Sarlat ; & ſans parler de pluſieurs au» tres qui ſont encore vivans, il faudroit » qu'Ogier n'eut jamais paru, & que les » peres de l'Oratoire fuſſent toujours » demeurés dans le ſilence. Au reſte, » continuë M. Gueret, il me paroît mer» veilleux ſur le chapitre de la morale : » Saint Paul a bien manqué de ne nous

en avoir pas appris les différentes eſpe- «
ces, & il faut demeurer d'accord avec «
ce galant homme, que jamais prédica- «
teur ne ſera univerſel, s'il ne fait pro- «
viſion d'une morale de qualité pour la «
cour, d'une morale bourgeoiſe pour le «
peuple, & d'une morale campagnarde «
pour le villageois : encore n'eſt-ce pas- «
là tout : car ſi ce prédicateur avec ſa «
triple morale, n'a le viſage d'un Ana- «
corete, s'il prétend prêcher avec un «
teint frais & vermeil, s'il ne ſe défait «
de ſon embonpoint, fut-il le plus «
grand orateur du monde, ce nouveau «
rhéteur nous aſſure qu'il ne fera rien, «
& que ſes paroles ſe perdront en l'air. «
Sur ce pied-là, il faut déſormais que «
tous nos prédicateurs deviennent éti- «
ques; il ne leur ſera plus permis de ſe «
bien porter; la jauniſſe & la maigreur «
ſeront deux parties eſſentielles dans l'é- «
loquence ſacrée; & voilà ce que per- «
ſonne n'avoit enſeigné juſqu'à préſent. »
On ſent aiſément que cette ironie eſt pouſſée un peu loin : mais au fond, les défauts qui y donnent lieu, ſont réels dans l'écrit du pere Rapin. M. Gueret avoit dit quelques pages au-deſſus, que ce Jeſuite, d'ailleurs homme d'eſprit & d'érudition, *tranchoit un peu trop du Ci-*

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pag. 141. 142.

ceron & du Quintilien, & qu'il s'est avisé de donner des leçons que mille autres avant lui avoient enseignées.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ce dernier reproche, ainsi exprimé en termes généraux, ne me paroît pas fondé : il est permis d'écrire sur des matieres déja traitées, pourvû qu'on le fasse solidement, & que l'on donne de nouvelles vûës, ou un nouveau jour à celles qui avoient été proposées. Je blâmerois plus volontiers le pere Rapin, de ce que ses réfléxions sur l'article dont il s'agit, étant plutôt des leçons de morale & des préceptes de piété, que des préceptes de rhétorique, il pouvoit se dispenser de traiter un sujet que d'autres que lui avoient déja approfondi.

Gib. jugem. des Sav. t. 3. pag. 192. & suiv.

M. Gibert censure encore d'autres endroits que M. Gueret n'a point repris. Il trouve mauvais, par exemple, que le pere Rapin ait avancé dans sa douziéme réfléxion, qu'on ne trouve le caractere de la rhétorique de la chaire, ni dans les anciens, parce qu'ils n'en avoient aucune idée ; ni dans les modernes, qui n'ont copié que les anciens. Premierement, répond M. Gibert, le pere Rapin ne se souvient pas qu'il a dit dans sa préface, *Qu'il est à croire que nous aurions plus d'excellens Orateurs pour la chaire &*

pour le barreau, si on étudioit davantage Demosthene & Ciceron. Outre cela, on voit par le livre quatriéme de la doctrine chrétienne de saint Augustin, que ce saint Docteur a trouvé dans les préceptes de Ciceron de quoi former le style du prédicateur. Ce Saint ajoute deux choses ; l'une, que le prédicateur n'a point d'autres regles à suivre ; l'autre, que son style ne doit point toujours être si grand. Voilà donc un moderne, en quelque sorte, qui copie un ancien, & qui cependant nous donne une juste idée de l'éloquence de la chaire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Notre professeur ne reprend que cet endroit de la douziéme réfléxion du pere Rapin ; & il a raison. Tout ce que ce Jesuite y dit sur le style des Livres saints, sur la nécessité & la maniere de l'imiter, est solide & judicieux. Il faut porter le même jugement de la treiziéme & de la quatorziéme réfléxion. Dans l'une, l'Auteur recommande la lecture assiduë de l'Ecriture, & veut que le prédicateur ait des manieres qui soient à la portée de tout le monde : Dans l'autre, il exige qu'il étudie la morale dans l'Evangile, & dans les Epîtres de S. Paul, & bannit une morale purement philosophique, & qui ne feroit que d'honnêtes païens. La

quinziéme, ajoute M. Gibert, exclut de la chaire les prédicateurs qui ne sçavent y débiter que leur chagrin & leur tempéramment: mais je crains, dit-il, qu'il n'y ait dans cette réfléxion quelque partie du défaut qu'elle condamne. C'est en effet cette réfléxion, de même que quelques-unes des suivantes, ausquelles il faut ajouter la vingt-neuviéme & la trentiéme, qui ont donné lieu à M. Gueret de faire au pere Rapin les reproches que j'ai rapportés; & il est certain que ce Jesuite se seroit fait plus d'honneur, s'il en eût supprimé la plus grande partie: l'esprit de satyre & la passion s'y font trop sentir.

L'Eloquence de la Chaire.

Je ne sçai encore, dit M. Gibert, où il a pris ce qu'il dit dans sa vingt-quatriéme réfléxion, *Que les Apôtres fuioient les lieux où ils réüssissoient, pour ne pas succomber à la vanité.* Il nous renvoie, ou au chapitre 2. verset 4. des Actes des Apôtres, ou aux chapitres 2. & 4. des mêmes Actes; car la citation marginale peut marquer l'un & l'autre; & dans ces endroits cités il n'est pas dit un mot de ce que le P. Rapin allégue. Je ne sçai même si l'on peut approuver le sens qu'il donne au commencement de la même réfléxion à ces paroles de J. C. rapportées par S. Luc chap. 10. v. 18. *Je voiois tomber Sa-*

tan comme un éclair qui sort du ciel. Selon le pere Rapin, ces paroles veulent dire que J. C. voioit le mauvais esprit se mêler imperceptiblement comme un éclair, dans les secrettes complaisances qu'avoient ses Apôtres de leurs succès. Mais, sans faire remarquer combien cette phrase est louche, que le terme imperceptible s'unit mal à celui d'éclair, il est certain que l'explication du Jesuite est plus mystique que littérale, & que les meilleurs commentateurs ont expliqué ce passage, ou de la chute de Lucifer, lorsqu'il fut exclu du ciel, ou de la captivité où le réduisoit la prédication de l'Evangile, &c. On pourroit reprendre encore plusieurs endroits de ces réfléxions du pere Rapin sur l'éloquence de la chaire, que l'on a réimprimé seules en 1718. à Lyon.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il faut dire de cet écrit, ce que M. Gibert dit des réfléxions du même, sur *l'éloquence des bienséances.* En général, c'est un bon écrit, & d'un style assés pur: mais il porte comme les autres livres de son Auteur, des caracteres de son inattention & de sa négligence. J'ajoute, & de ses préjugés. Ces défauts y sont si fréquens, qu'en les lisant, il faut le faire avec beaucoup d'attention, sonder le gué,

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 196. 197.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

&, pour ainsi dire, marcher à tâtons, peser, examiner tout, pour connoître ce qu'il y a de solide dans les préceptes qu'il donne, ce qu'il y a de certain dans les faits qu'il rapporte, ou enfin ce qu'il y a de vrai dans le sens qu'il donne aux Auteurs, lorsqu'il les cite. Peut-être dira-t'on qu'il est plus court de ne les point lire, surtout aiant d'autres ouvrages sur les mêmes matieres qui sont aussi-bien écrits, & qui n'exigent ni les mêmes précautions, ni tant d'attention; & je ne m'oppose point à ceux qui voudront prendre ce parti: mais je conseillerois au moins de les parcourir. Il n'est pas inutile d'en prendre par soi-même une juste idée.

Vers le même-tems, Gilles du Port, Prêtre, protonotaire Apostolique, & Docteur en droit civil & canon, donna « l'art de prêcher, contenant diver- » ses méthodes pour faire des sermons, » des panégyriques, des homélies, des » prônes, de grands & petits catéchis- » mes, avec une maniere de traiter la » controverse selon les regles des saints » Peres, & la pratique des plus célébres » prédicateurs. » C'est un volume in-12. imprimé à Paris. M. Gibert ne parle que de la premiere édition qu'il met en 1682.

mais qui fut donnée à la fin de 1674. & il paroît qu'il n'a point connu la seconde corrigée, & augmentée d'un tiers, qui parut en 1683. Cet ouvrage, dans l'une & l'autre édition, est divisé en cinq livres. Dans le premier, l'Auteur fait voir l'excellence, les utilités, & la necessité de la prédication, afin d'en faire concevoir de l'estime & de l'amour : de l'estime, en décrivant son excellence ; & de l'amour en proposant ses utilités. Il discoure ensuite des choses qui rendent le sermon utile. Dans le second livre, il parle de celles qui le rendent agréable. Il traite dans le troisiéme des parties du sermon, & de la maniere de les bien composer. Le quatriéme contient quelques méthodes pour faire des sermons, des panégyriques, des homélies, des prônes, des catéchismes, & la maniere de traiter la controverse avec fruit. Le cinquiéme livre est de l'action & des qualités du prédicateur.

L'Eloquence de la Chaire.

Avertiss. de l'Auteur.

Parmi les choses qui rendent le sermon utile, M. du Port met les citations, les raisonnemens, les comparaisons, les paraboles, les exemples ; & entre celles qui le rendent agréable, il place les mots, les périodes, le style & les figures. M. Gibert ne trouve pas cette division bon-

Ibid. ut suprà. tom. 3. p. 170.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ne. Les citations, dit-il, les paraboles, les comparaiſons, les exemples, ne contribuent pas moins à l'agrément qu'à la force du diſcours. Il en falloit parler dans les chapitres deſtinés à donner des regles de la confirmation & de l'élocution. A l'égard des figures, ce ſont les premieres notions qu'on donne aux éleves de l'éloquence. Il faut en ſuppoſer la connoiſſance dans l'orateur qui ſe deſtine à la prédication.

Saint Auguſtin ne vouloit pas que le prédicateur ſe mît en peine de ces minuties; & M. du Port s'étend beaucoup, au contraire, ſur cet article, & s'étudie à marquer toutes les figures qui conviennent à chaque partie du ſermon. Il deſcend auſſi dans ſon deuxiéme livre en des détails peu néceſſaires touchant les périodes; au lieu qu'il n'en dit pas aſſés ſur le ſtyle, ſur les paſſions, ni ſur le raiſonnement: encore le peu qu'il dit ſur ce dernier point, eſt-il tiré de l'art de penſer. Il eſt vrai qu'il ne pouvoit puiſer dans une meilleure ſource, mais il devoit s'étendre davantage.

Dans le troiſiéme livre où M. du Port traite du ſermon & de la maniere de le compoſer, on trouve des préceptes ſur l'exorde, ſur l'*Ave-Maria*, ſur l'introduction,

duction, la division, la narration, la confirmation, la réfutation, & la peroraison. L'introduction étoit autrefois un deuxiéme exorde après l'*Ave-Maria*; cet exorde n'est presque plus en usage aujourd'hui. J'ai indiqué la matiere du quatriéme, & celle du cinquiéme; celle-ci est plus morale que didactique.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

A ranger son sujet comme il falloit, dit M. Gibert, l'Auteur auroit dû commencer par donner une idée des matieres que traite l'orateur sacré. Il auroit ensuite montré ce qu'il ne fait voir que dans son quatriéme livre, la nécessité qu'il y a de se servir de quelque méthode pour prêcher utilement, la maniere de préparer & de disposer un sermon; enfin les parties qu'il faut lui donner. Il auroit encore parlé du style qu'il faut prendre selon les diverses especes de sermons; les différentes formes qu'on peut donner au discours, ce qui doit en faire le corps, & ce qui en fait l'ornement. C'est la méthode que la nature & la raison semblent prescrire. M. Gibert ajoute, que l'Auteur paroissoit en sçavoir assés pour lui-même, mais non pas pour instruire les autres; & qu'il est presque par tout superficiel.

Id. p. 172.

Sans prétendre contredire absolument

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

cette censure qui, généralement parlant, est vraie; j'ai fait remarquer que M. Gibert n'avoit vû que la premiere édition de l'ouvrage de M. du Port. L'ordre, qu'il blâme, n'est point changé dans la seconde: mais les matieres y sont un peu plus approfondies: il y a plus de méthode dans chaque livre: on y trouve de nouvelles preuves, & de nouveaux raisonnemens. Et si M. Gibert a cru pouvoir dire de la premiere édition, que malgré les défauts qu'il reprend dans cet ouvrage, on ne pouvoit pas dire que ce fût un livre inutile; il me semble qu'eu égard à la seconde édition, on peut dire qu'il est utile, quoiqu'il ne satisfasse pas entiérement. Le style d'ailleurs en est clair & facile; & l'on sent de plus, que l'Auteur en apprenant les regles de l'éloquence chrétienne, à ceux qui sont dans le dessein de s'appliquer au ministere de la parole de Dieu, ne leur apprend pas moins à devenir saints eux-mêmes, qu'à inspirer la sainteté aux autres. Tout ce que l'Auteur dit dans le cinquiéme livre sur les qualités nécessaires aux prédicateurs, la science, la piété, l'éloquence, la modestie, la sagesse ou la prudence, enfin sur les avantages de la voix & du geste, me paroît fort raison-

table & très-judicieux. La premiere édition de son ouvrage avoit paruë sous le titre de *la rhétorique Françoise, contenant les principales regles de la chaire*, & non sous le titre que M. Gibert lui donne.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Auteur avoit déja fait connoître sa piété, & la connoissance qu'il avoit de la morale dans un Livre publié en 1667. & intitulé : *Les excellences, les utilités, & la nécessité de la priere.* Il étoit né à Arles le 6. Juillet 1625. & il entra dans la Congrégation de l'Oratoire à Paris le 2. Juillet 1647. âgé de vingt-deux ans, après avoir étudié en droit. Il enseigna avec succès les humanités au Mans, d'où il fut envoié à Avignon. C'étoit donc un homme instruit ; & il joignoit d'ailleurs à un esprit vif, un grand amour pour le travail. Il exerça lui-même le ministere de la prédication avec applaudissement ; & dans son livre, il ne fit que raisonner sur ce que la lecture & l'expérience lui avoient appris sur la matiere qui en est l'objet. Il sortit de l'Oratoire en 1660. à l'occasion d'un procès, & mourut à Paris le 21. Decembre 1691. Je parlerai ailleurs de son histoire de l'Eglise d'Arles.

Du Lundi 27. Avril 1682.

Ce que l'Auteur du Journal des Savans dit, en parlant de l'ouvrage de Gil-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

les du Port, que la prédication dépend plutôt des talens naturels que des regles de l'art, quoique celles-ci peuvent être d'une grande utilité pour perfectionner les talens que l'on a reçus de la nature. M. de Hauteville, Prêtre, Docteur en théologie, le répéte dans son Traité intitulé : *L'art de prêcher, ou l'idée du parfait prédicateur*, qui fut imprimé à Paris, chés Couterot, la même année que parut la seconde édition de l'ouvrage de M. du Port. M. de Hauteville blâme même en partie ces méthodes données pour pour former les prédicateurs, parce que « la plûpart, selon lui, sont plus appliquées à donner des enseignemens, » pour rendre les discours pompeux & » magnifiques, qu'à apprendre à les ren» dre solides & raisonnés ; qu'elles s'at» tachent singuliérement à l'élégance & » au choix des paroles, & à l'arrange» ment des périodes & des figures, & » peu ou point du tout au choix de la » matiere. Leur fin est bonne, ajoute» t'il, & je la louë, puisqu'il est vrai que » l'éloquence est un grand ornement. » Neanmoins si toutes ces fleurs de rhé» torique n'étoient pas appliquées sur un » beau fond, ou si le sujet étoit bas, » rampant & mal choisi, il pourroit at-

Avertiss. p. 1. & 2.

river que le discours seroit un corps « sans ame, ou une peinture sans corps ; « ou, selon le sens de S. Paul, un son « d'airain, & une cloche résonante. »

L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cette réfléxion est juste : mais je ne sçai si M. de Hautteville avoit beaucoup lû de ces méthodes dont il parle. Pour moi, j'ai trouvé dans presque toutes celles qui ont précedé la sienne, qu'on ne s'y applique pas moins à donner des préceptes pour rendre les discours solides, que pour les rendre éloquens. Il convient lui-même qu'il a trouvé cet avantage dans plusieurs : or, on n'en avoit pas encore donné un si grand nombre quand son ouvrage parut. Mais à celles-ci même il fait un reproche un peu mieux fondé, c'est que « la plûpart « étendent si fort leurs préceptes, & que « leurs longueurs sont si embarrassantes « & si démesurées, qu'elles lassent ceux « qui les lisent, & les rebutent même. » Il prétend donc donner un ouvrage exemt de tous ces défauts ; & sans s'arrêter aux figures de l'éloquence, donner (ce sont ses termes) des regles distinctes & faciles, qui puissent servir pour établir, diviser, composer, & raisonner une matiere de prédication.

Rien de mieux que ce dessein : mais

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

l'Auteur paroît l'abandonner bien-tôt lui-même, puisqu'il dit que son but n'est que de dresser une rhétorique pour un orateur chrétien, & que cette entreprise seroit trop longue. Aussi son ouvrage est-il plutôt, comme il en convient, *l'art de prêcher la doctrine de S. Thomas*, que l'art de prêcher en général. Il le divise en trois parties. La premiere & la troisiéme sont en forme de dialogues entre un théologien & un prédicateur. La premiere partie est fort courte : l'Auteur y examine en peu de mots toutes les parties qui doivent entrer dans un discours, où, comme il s'exprime, *dans un entretien prédicable*; les conditions de chaque partie; & les défauts que le prédicateur doit éviter pour les rendre parfaites. Il enseigne ensuite l'art de trouver dans chaque article des questions de la somme de S. Thomas, les huit parties qui forment, selon lui, un discours de prédication selon les regles. Ces huit parties sont l'idée, le sujet, l'insinuation, l'exorde, la transition, la partition, la démonstration, l'épilogue raisonné & moralisé, c'est-à-dire la conclusion. L'Auteur définit & explique chacune de ces parties : & ses définitions me paroissent claires & justes. Il s'arrête peu sur cha-

L'art de prêcher, p. 18.

tune, pour répondre à ſon but qui n'eſt pas de donner une rhétorique, & parce qu'en effet ces choſes ſont très-faciles à entendre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

La ſeconde partie, qu'il intitule, *l'exemple appliqué*, conſiſte en huit diſcours compoſés ſelon les regles, & dont le fond eſt pris des huit articles de la queſtion vingt-troiſiéme de S. Thomas, du traité des attributs de Dieu, où ce ſaint Docteur développe tout le myſtere de la prédeſtination, c'eſt-à-dire, ſa doctrine ſur ce myſtere. Chacun de ces huit articles forme donc un diſcours ou entretien familier, compoſé & diſtribué ſelon les huit parties qui entrent dans le diſcours, & que j'ai nommées plus haut. L'Auteur prétend que ces huit diſcours ſont ſuffiſans 1°. pour montrer au prédicateur la méthode de compoſer des ſermons & des éloges ſur les perfections divines. 2°. Pour lui apprendre comment un orateur chrétien peut parler dans la chaire, des myſteres les plus profonds de notre religion. 3°. Pour lui faire connoître les véritables ſentimens de S. Thomas ſur le myſtere de la prédeſtination : & il faut avoüer que ces diſcours ſont méthodiques, compoſés ſuivant les regles poſées par l'Auteur, &

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

solides pour la doctrine : on les liroit avec plus de plaisir s'ils étoient mieux écrits.

La troisiéme partie, aussi courte que la premiere, est encore, comme je l'ai dis, en forme de dialogue. M. de Hauteville y montre *l'art de dilater, étendre & multiplier les conclusions & les preuves de chaque article de S. Thomas, pour les rendre prédicables & méthodiques* : c'est-à-dire, qu'il y donne les regles ordinaires de l'amplification, & qu'il en montre l'usage, en les appliquant aux huit articles qui font la matiere des discours de la seconde partie. Il y enseigne en particulier les *lieux communs* pour étendre un sujet sensible, par exemple, cette proposition, *si Jesus-Christ est né selon la chair, dans un tems convenable* : les *lieux communs* pour amplifier un sujet spirituel ; par exemple, *si Dieu est par tout par opération, par conservation*, &c. & enfin les lieux communs pour amplifier toute sorte de sujets. L'Auteur tire d'autant plus volontiers tous ses exemples de S. Thomas, & du traité des attributs de Dieu, qu'il étoit fort versé dans l'étude de ce saint Docteur, & qu'il avoit déja donné une explication de son *Traité des attributs pour former l'idée de chrétien sçavant & spirituel*. Cet Auteur paroît avoir eu un esprit juste.

Voici encore un ouvrage ſur le même ſujet en forme de dialogue. Je parle de *L'art de prêcher la parole de Dieu, contenant les regles de l'éloquence chrétienne*, volume in-12. imprimé à Paris chés Pralard, en 1687. L'Auteur ne s'eſt point nommé ; mais ſa qualité ſe décele dans ſon épître dédicatoire à M. Hyacinthe Serroni, premier Archevêque d'Alby, & en beaucoup d'endroits de ſon ouvrage : & l'on ſçait, en effet, que nous devons ce livre au pere Marc-Antoine de Foix, Jeſuite, de l'illuſtre maiſon de Foix, homme d'un eſprit ſupérieur, & fort diſtingué dans ſa compagnie. Confrere du pere Rapin, dès l'entrée de ſon livre, il prend la défenſe des réfléxions de cet Auteur ſur l'éloquence de la chaire, & en tâchant de le laver des reproches que M. Gueret & pluſieurs autres lui ont faits, il tombe lui-même dans pluſieurs des défauts que ces critiques ont repris. L'ouvrage du P. de Foix eſt encore mieux écrit, plus ſolide, plus approfondi ; on y reconnoît l'homme d'eſprit, le ſavant poli, & verſé dans la littérature ſacrée & profane. Mais il y a trop de répétitions dans ſon traité, & ſurtout trop de digreſſions. Je mets de ce nombre ſa longue apologie de ſaint François de Sales ;

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pag. 39. & ſuiv. & pag. 89. 90. &c.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pag. 44. & suiv.

qu'il prétend faire passer pour un des plus excellens prédicateurs du siécle dernier, & sur l'éloge duquel il revient plusieurs fois : son discours sur la nécessité & les avantages de la théologie scholastique, qui contient près de quarante pages : & son panégyrique des Casuistes modernes, qui est encore plus long.

Au reste, cet ouvrage est plein d'excellentes réfléxions. Il est partagé en quatre livres : dans le premier, l'Auteur s'applique à montrer la nécessité de la logique, c'est-à-dire de l'art de bien raisonner, de la physique, en tant qu'elle fait connoître la nature de l'homme, de la morale & de la théologie, pour l'éloquence chrétienne. Il convient après S. Augustin, dont il louë beaucoup le traité de la doctrine chrétienne, surtout le quatriéme livre, & après tous ceux qui ont le mieux écrit sur le même sujet, que les regles de la rhétorique sont très-utiles à nos prédicateurs, & qu'ils doivent sçavoir les principes qu'Aristote & Ciceron ont posés & développés sur cette matiere. Mais il ne nie pas qu'à la faveur d'un génie extraordinairement heureux, & par conséquent rare, on ne puisse se rendre fort éloquent, sans le secours de la rhétorique, par un long exercice, &

par une lecture constante des discours éloquens. Il avouë même avec S. Augustin dans le traité de la doctrine chrétienne, que cette lecture & ces exercices sont toujours plus utiles que les préceptes, à ceux qui sont nés pour l'éloquence. Il apporte en exemple S. François de Sales, qui, selon lui, devoit plus aux libéralités de la nature qu'aux regles de l'art, *son éloquence presque inimitable*, & qu'il regarde non-seulement comme un excellent prédicateur, mais aussi comme un théologien profond, & un casuiste des plus éclairés.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

En parlant de la nécessité d'étudier la théologie scholastique, il avance quelques propositions qui ne trouveront pas, sans doute, beaucoup de partisans : celles-ci entr'autres ; que sans cette étude on ne sçauroit presque former des pasteurs, des prédicateurs, & des confesseurs : que cette méthode a rendu la science de l'Eglise moins rebutante, plus aisée à comprendre & à retenir : qu'il n'est pas sûr de s'attacher immédiatement à l'Ecriture & aux saints Peres, sans avoir étudié cette théologie scholastique. Je ne fais point de réfléxions sur ces propositions : il suffit de les lire pour en sentir tout le faux, & que la derniere surtout,

P. 53. 56. & 58.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tend à condamner l'Eglise qui n'a jamais appuié ses décisions que sur l'écriture & la tradition. S'il n'est pas sûr de s'attacher à l'Ecriture & aux saints Peres, sans l'étude de la théologie scholastique, l'Ecriture & les Peres ne sont donc pas un fondement sûr des décisions dogmatiques : on a donc pu donner des décisions incertaines, avant l'introduction de la théologie de l'école ? Que sera donc devenuë jusques-là l'infaillibilité de l'Eglise ? En vérité, l'Auteur a-t'il bien pensé à ce qu'il a écrit ? A l'égard de la premiere proposition, il l'adoucit & la restraint dans un autre endroit, en convenant que le style obscur & barbare des scholastiques refroidit l'imagination, peut même éteindre ce beau feu que l'éloquence exige, & qui lui est essentiel : d'où il suit, qu'il n'est donc pas vrai que sans l'étude de cette théologie de l'école, on ne peut presque former de prédicateurs. Saint Augustin, S. Chrysostome, & tant d'autres ont été, sans doute, d'excellens prédicateurs, quoiqu'ils n'aient pas connu notre théologie scholastique.

Tout le deuxiéme livre appartient plus que le premier à la rhétorique ecclesiastique. L'Auteur y prouve fort bien, que l'expérience fait voir que ce qui peut

contribuer le plus à persuader l'auditeur, vient toujours de quelqu'un de ces trois chefs sagement remarqués par Aristote. 1°. Des mœurs de celui qui parle, & de la bonne ou méchante idée que le discours peut donner naturellement de la probité de l'orateur. 2°. De la force ou de la foiblesse des preuves qui composent le discours. 3°. De la disposition favorable ou contraire, dans laquelle le discours peut jetter l'esprit & le cœur de l'auditeur. Le pere de Foix ne prétend pas, cependant, que la probité de celui qui parle entre dans l'essence d'un vrai orateur; comme il n'est pas de l'essence d'un bon peintre ou d'un bon sculpteur d'être effectivement homme de bien. Quand il dit donc, que l'orateur chrétien a pour premier devoir de s'autoriser par ses bonnes mœurs & par sa probité, il ne parle que des bonnes mœurs & de la probité, qu'il doit faire paroître en tout son discours, en prenant sur chaque chose les sentimens, les expressions, & les manieres que l'on doit attendre d'un homme grave, plein d'honneur & de vertu. Cette explication est raisonnable : mais l'Auteur l'oublie quand il vient à parler de ceux qui ne prêchent, dit-il, qu'une morale sévere, & qui ne la pratiquent

L'Eloquence de la Chaire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

pas. Car en cet endroit, participant un peu au chagrin reproché au pere Rapin contre ces prédicateurs de morale rigide, il les condamne aussi rigoureusement : & cependant il ne nie pas que sans entrer dans l'examen, si ces prédicateurs ne font, ou ne font pas ce qu'ils disent, *ils ne prennent au moins sur chaque chose en prêchant, les sentimens, les expressions, & les manieres que l'on doit attendre d'un homme grave, plein d'honneur & de vertu.*

Ces autres maximes sont fort justes : Qu'il faut éviter les hyperboles, surtout celles qui sont excessives : Qu'on doit respecter les auditeurs sans flaterie : Que les Grands devroient déclarer eux-mêmes fortement, qu'ils ne veulent point de complimens : Que le prédicateur doit témoigner partout une grande horreur du vice, & un desir sincere de l'inspirer à ceux qui l'écoutent ; éviter toute sorte de railleries, même les plus honnêtes ; & fuir toute peinture du vice, quelque ingénieuse qu'elle soit : Que la prononciation ne doit être ni lente, ni précipitée : Qu'il ne faut jamais faire éclater l'esprit, la mémoire, ou l'artifice du discours, &c.

L'Auteur recommande l'usage fréquent

des ſentences. Il dit qu'elles ſont écouter l'orateur avec eſtime & reſpect, lorſqu'elles expriment vivement & préciſément les ſentimens d'une ame grande & généreuſe. Il définit une ſentence, après Ciceron dans ſes partitions oratoires, une propoſition générale conçûë en peu de mots, qui exprime ce qui ſe fait ou ce qui ne ſe fait pas, ce qui doit ſe faire, ou ne peut pas ſe faire, dans les choſes qui regardent la conduite ordinaire des hommes. Mais il exige que chaque ſentence ait ces qualités: la briéveté, la clarté de l'expreſſion, & la vérité évidente. Une réfléxion morale qui contient pluſieurs propoſitions, ou même pluſieurs membres, n'eſt plus une ſentence; c'eſt une période, c'eſt un raiſonnement. L'eſprit n'y goûte plus le plaiſir de la vraie élégance qui conſiſte à déclarer ou à montrer beaucoup de ſens en peu de mots. La clarté & la vérité évidente, ſont encore plus eſſentielles à la ſentence: elle ne vaut rien dans notre éloquence chrétienne, ſi elle n'eſt ſi clairement exprimée, & ſi elle ne paroît d'abord ſi évidemment véritable, que le peuple qui fait toujours la plus grande partie des auditoires, en conçoive d'abord le ſens, & en confeſſe néceſſairement la vérité,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ceux qui donnent des réfléxions si raffinées & si déliées, qu'il faut avoir de l'esprit & de l'étude, non-seulement pour en voir, mais encore pour en concevoir le sens, cherchent plus à briller qu'à persuader. Notre Auteur ajoute, que la multitude des sentences ne gâte jamais un sermon moral, pourvû qu'elles soient bonnes & bien placées.

Le pere de Foix emploie une grande partie de son deuxiéme livre, à parler des citations que l'on peut emploier dans un sermon, & de la maniere de les emploier. Il abandonne ici sa proposition, qu'il n'est pas sûr de s'attacher immédiatement à l'Ecriture & aux saints Peres, sans avoir étudié la théologie de l'école. Il dit, au contraire, qu'un prédicateur ne sçauroit paroître plus sensiblement prêcher toujours la parole de Dieu & la vraie doctrine de l'Evangile, qu'en faisant parler dans ses sermons le plus souvent qu'il lui est possible, l'Ecriture, les Conciles, les saints Peres, & les Papes. Quand on entend, dit-il, un sermon dont les pensées, les tours, les expressions, & même les paroles, sont prises la plûpart, de ces grandes sources de la divine parole, on ne sçauroit oublier que l'on écoute Dieu en écoutant le pré-

dicateur. Cela se peut faire, ajoute-t'il, sans embarras & fort noblement, pourvû que tous ces passages ne disent rien qui ne soit essentiel au sujet que l'on traite, pourvû qu'ils se rangent & qu'ils se lient si naturellement, qu'ils semblent exprimer plutôt les pensées que le prédicateur a trouvées dans sa matiere, que celles des Auteurs d'où il les a prises : ce qui est facile, quand on a lû un peu longtems l'Ecriture, les Peres, les décisions des Conciles, en faisant plus de réfléxion à ce qu'il y a de solide pour la morale, qu'à ce qu'il y a de brillant.

L'Eloquence de la Chaire.

Notre Auteur ne veut pas que l'on rapporte ces endroits de l'Ecriture & des saints Peres, dans la langue que chacun a emploiée. Sous prétexte de parler toujours avec l'Ecriture & les Peres, il ne faut pas faire des discours bigarrés de Grec & de Latin. Ce mêlange ne fut jamais du goût ni des Peres de l'église, ni des grands Orateurs de l'antiquité. Ils n'ont jamais parlé qu'une seule langue dans leurs discours. Le texte général du sermon & quelques autres textes fort courts que l'on peut rapporter avant la division, ou avant le raisonnement commencé, suffisent. Mais après qu'on est entré dans le raisonnement, je suis très-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

persuadé, dit l'Auteur, qu'un prédicateur ne peut insérer dans son discours des textes Latins, sans le rendre d'autant moins touchant, & moins persuasif, que ces textes seront plus fréquens. Je dis des textes Latins ; car pour les Grecs, il y a longtems que personne ne s'avise plus d'en rapporter.

L'usage de rapporter, même assés fréquemment, des textes Latins, est cependant encore assés commun. L'Auteur en convient ; mais il combat cet usage, en tâchant de montrer que c'est une pure perte de tems à l'égard de tous ceux qui n'entendent pas le Latin, & qui font toujours le plus grand nombre des auditeurs ; que c'est les ennuier, les rebuter même, en leur faisant comme autant de reproches de leur ignorance ; que c'est leur occasionner des distractions inévitables, & nuire à l'attention de l'esprit & à l'ardeur de la volonté. Il prétend même que ces passages Latins nuisent à ceux qui les entendent, parce que s'ils n'ont pas de beauté particuliere, on s'ennuie d'entendre répéter la même chose en deux façons qui n'ont rien de différent que le langage ; & que s'ils ont quelque beauté particuliere, ce ne peut être aucune de ces beautés utiles qui ser-

vent à convaincre ou à toucher plus efficacement : toutes les beautés de cette nature, s'exprimant également bien en toutes les langues un peu cultivées : que d'ailleurs toutes les beautés qui ne servent qu'à plaire, & à faire dire, voilà qui est beau, sont non-seulement inutiles, mais encore très-contraires à la vraie éloquence. Notre Auteur ne dissimule point les raisons qui appuient l'usage des citations ; il les met même dans tout leur jour ; & il répond à chacune. Tout cet article mérite d'être lû.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il commence le troisiéme livre, par prouver que l'usage principal que l'on doit faire de l'éloquence, c'est de faire valoir la force des preuves : & pour cela il montre, qu'un orateur ne doit jamais paroître prétendre autre chose, que de prouver par de bonnes raisons : Que quelque difficile qu'il soit de cacher l'artifice de l'éloquence, on y réüssiroit avec un peu d'application : Que le moien le plus assuré & le plus nécessaire pour cacher si parfaitement tout l'artifice du discours, c'est de ne rien dire qui ne prouve clairement & solidement, ce que l'on doit prouver : c'est-à-dire, qu'un orateur ne doit rien avancer, qui ne fasse au moins partie de quelque raison,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

nement, ou qui ne serve à le fonder, ou à lui donner plus de force ou de clarté. Sur cela, notre Auteur prend occasion de montrer comment on peut faire valoir de bonnes raisons en toutes les parties du discours, dans la proposition & dans la division, dans l'exorde qui doit être toujours essentiel au sujet; dans la déclaration du sujet, qui sert comme de narration : comment il faut se servir des similitudes qui ne prouvent point : combien il importe de faire un bon choix des sujets dont on veut composer des sermons de morale. Le sujet est bien ou mal choisi, dit-il, selon que le prédicateur y voit plus ou moins de vérités solides, capables de toucher l'auditeur, & de lui inspirer quelque bonne résolution. Trop souvent on ne cherche pas tant à dire des choses utiles & touchantes, qu'à débiter des choses extraordinaires & curieuses. C'est abuser de la chaire & du ministere.

L'Auteur ne croit pas que l'on puisse faire des sermons bons & utiles sur la prédestination, l'existence de Dieu, & l'immortalité de l'ame. Saint Augustin pensoit différemment. Combien de sermons très-utiles sur la grace & la prédestination n'a-t'il pas faits à Hippone

même, & devant un peuple sans lettres? Nos plus célébres Orateurs modernes ont traité aussi ces sujets, & leurs discours sur ces matieres, ne sont ni les moins bons, ni les moins utiles. On croira donc encore moins avec notre Auteur, que ces sujets bien traités nuisent à toute sorte de gens, au peuple, aux plus éclairés, aux impies mêmes; car il n'excepte personne. Et ce qui paroît étonnant, c'est qu'après avoir soutenu que ces sujets sont dangereux & nuisibles, il convient tout de suite que ces grandes vérités sont les fondemens, & les premiers principes de toute notre morale, & qu'on ne peut se dispenser de les avancer souvent, comme des vérités indubitables. Pourquoi donc se dispenseroit-on de les développer, de les prouver? Je suis beaucoup plus content de tout ce qu'il dit sur la maniere de prêcher les mysteres, de parler d'un vice ou d'une vertu, sur la nécessité & les bornes du détail. On ne peut suivre trop exactement ses principes sur cette matiere.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je passe au quatriéme & dernier livre. L'Auteur y donne d'excellentes regles pour les différentes especes de sermons, & pour les panégyriques. Il s'y attache

L'Eloquence de la Chaire.

aussi à montrer que l'éloquence n'a rien de plus essentiel, que de tenir toujours l'auditeur bien disposé du côté de l'esprit & du côté du cœur. Deux choses, selon lui, & selon la vérité, sont nécessaires pour disposer bien l'esprit de l'auditeur : lui rendre l'attention aisée & agréable. On la rend aisée par la clarté du discours, en ne parlant point des choses que le peuple ne peut comprendre ; en s'exprimant avec netteté, en évitant les termes de l'école, & tous les termes des arts, qui ne sont point entendus du peuple : en ne se servant point de mots nouveaux, de phrases précieuses, de termes équivoques, ni de métaphoriques, s'ils ne sont déja comme naturels, & en évitant toute longueur excessive. On rend l'attention agréable, en mettant dans le discours beaucoup de variété, dans les choses, dans les expressions, dans les figures, dans l'élégance même. Ces réfléxions donnent lieu à l'Auteur de s'étendre sur les ornemens du discours, & l'on sent qu'il en parle en homme instruit. Il ne veut point qu'on rejette ces ornemens, mais il convient qu'ils gâtent tout quand ils sont excessifs, trop fréquens, ou trop étendus. Il marque les endroits où ces ornemens doivent paroî-

re, & ceux où ils doivent être cachés plus ſoigneuſement. Ce qu'il détaille davantage, eſt ce qui regarde les affections ou les mouvemens. Il montre quelles ſont les affections les plus propres à l'éloquence chrétienne, comment il faut les exciter dans le cœur des auditeurs; que les mouvemens véhémens ne ſont pas bons dans toute ſorte de matieres, & que dans celles mêmes où ils ſont propres, ils ne doivent pas durer longtems. Il parle enſuite du ſtyle & de ſes différentes qualités. En un mot, ce quatriéme livre renferme tout ce qu'il y a d'eſſentiel pour l'éloquence de la chaire & pour une rhétorique chrétienne; & il faut le lire tout entier. L'agrément du ſtyle y eſt accompagné & ſoutenu d'un grand nombre de réfléxions, ſi ſolides & ſi ſenſées, que cette lecture ne peut que plaire beaucoup en inſtruiſant.

On voit par différens endroits de cet ouvrage, qu'il a été compoſé pluſieurs années avant que de le rendre public. L'Auteur dit dans ſon épître dédicatoire, qu'il le compoſa à Alby, ou du moins dans le diocéſe. Il s'y donne pour prédicateur lui-même, & pour un homme qui avoit déja exercé depuis longtems le miniſtere de la parole. S'il a ſuivi ce qu'il

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

y a d'essentiel dans les regles qu'il donne, il a dû être goûté & suivi. Il dit aussi qu'il avoit publié d'autres ouvrages avant que de donner celui-ci. Je ne connois que *l'art d'élever un Prince*, livre excellent, & qui a eu un grand succès: j'en parlerai ailleurs.

Le pere de Foix renvoie souvent à la rhétorique ecclésiastique de Grenade, & il n'en parle jamais qu'avec éloge. L'idée que j'en ai donnée, suffit pour montrer combien son jugement est équitable. D'autres avant lui avoient conseillé la lecture réfléchie de cet ouvrage, comme l'un des meilleurs modéles que l'on peut suivre. C'est ce que je trouve, entr'autres, dans *l'Avertissement aux prédicateurs tiré des saints Conciles & des Peres, principalement des instructions du grand S. Charles Borromée*, imprimé en 1650. à Périgueux, par le commandement de M. Philibert Brandon, Evêque de Périgueux. Cet avertissement est un petit écrit in-8°. qui contient lui-même d'excellens avis, non-seulement pour la conduite du prédicateur, ce qui fait la plus grande partie de cette instruction, mais aussi pour la maniere de prêcher, & les qualités d'un bon discours.

Dans le chapitre second, l'Auteur est du même

même avis que le pere de Foix, que la connoiſſance de la phyſique n'eſt rien moins qu'inutile à l'orateur, & qu'il peut très-avantageuſement ſe ſervir des comparaiſons priſes de l'agriculture, de la vigne, des ſemences, du ſoleil, de la lune, des arbres, des plantes, &c. Il veut de même auſſi qu'il ſoit bon logicien, qu'il ait étudié les préceptes de la rhétorique, & qu'il s'y conforme, mais ſans trop faire paroître l'art. Dans le chapitre XI. qui traite du langage du prédicateur, il enſeigne pareillement qu'il n'y a preſque aucune partie de l'éloquence, qui ne puiſſe être emploiée dans la prédication par un homme judicieux, principalement celles qui ſervent à émouvoir; & que l'orateur doit avoir bien étudié ſa langue avant que d'oſer paroître en public.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Tout beau langage, dit-il, ſe fait « mieux écouter, que celui qui eſt négli- « gé, & ſoüillé de mauvais mots & de « mauvaiſes phraſes; & c'eſt pour nous « mieux exprimer, & pour être mieux « écoutés, que nous devons nous étu- « dier à cette partie eſſentielle de l'élo- « quence. » Il avoit dit auparavant, que c'étoit une choſe honteuſe que nous travaillions ſi longtems à apprendre toute la beauté du Grec & du Latin, &

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

que jamais nous ne nous appliquions au François. En un mot, je puis dire que l'on trouve en abregé dans cet avertissement, & comme par forme de maximes, une partie de ce que l'Auteur de *l'art de prêcher la parole de Dieu*, a dit avec beaucoup plus d'étenduë.

Vous voiés que l'observation des regles de la rhétorique, & la lecture des anciens rhéteurs sont expressément recommandées par presque tous ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent; mais comme tous n'ont pas ni les mêmes idées, ni le même goût, je ne suis pas surpris d'entendre l'abbé Laurent Juillard du Jarry, débiter d'autres maximes dans ses *Sentimens sur l'art de prêcher, avec des réflexions sur les différens caracteres des prédicateurs*, volume in-12. imprimé à Paris, chés Dezallier en 1694. Cet Auteur emploie une grande partie de son livre, à prouver des vérités qui ne sont guéres contestées parmi les catholiques, que la vertu de la prédication subsistera toujours dans l'église: Que la parole de Dieu a une vertu indépendante des bonnes ou des mauvaises qualités de ceux qui l'annoncent: Que la prédication est utile, Ainsi je ne m'arrête point à faire l'analyse des preuves que l'Auteur apporte

pour prouver ces vérités. Mais il promet des réfléxions sur l'éloquence de la chaire, & c'est sa doctrine sur ce point qu'il est bon d'examiner en peu de mots.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il faut convenir d'abord, que son oûvrage est moins un reçueil de regles ou de préceptes, qu'un composé, pour ainsi dire, des sentimens de son cœur. Mais on y trouve aussi des regles. Tout son cinquiéme chapitre est une réponse à ceux qui voudroient bannir l'éloquence de la chaire, & qui traitent, dit-il, indifféremment de déclamateurs tous ceux qui ont quelques graces naturelles pour s'expliquer, en exerçant le ministere de la parole. Il leur répond : que non-seulement l'éloquence n'altére ni n'affoiblit point la parole de Dieu, mais qu'elle lui est tellement essentielle, que ceux qui ne sont pas éloquens, ne peuvent pas être appellés prédicateurs. Sa raison est : que la prédication n'est pas une simple exposition des vérités révelées & reconnuës, comme le catéchisme : mais que de ces vérités elle en tire d'autres, qu'elle fait voir comme la suite des premieres, & qu'elle établit par des raisonnemens, des autorités & des exemples, d'où elle tire des mouvemens, des maximes & des conséquences pour inspirer l'amour de

la vertu, & la haine du vice, &c. Il ajoute, que toute l'Ecriture sainte confirme cette vérité, que la prédication doit être éloquente, puisqu'on y trouve des exemples de toute sorte d'éloquence, presque à chaque page : que les hommes les plus célébres, & les plus grands Saints ont aussi fait usage de l'art oratoire, lorsqu'ils ont instruit les peuples.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pour confirmer davantage cette vérité, l'Auteur dans les chapitres 6. & 7. recueille un assés grand nombre d'expressions sublimes, ou qu'il juge remarquables ; d'images vives & touchantes ; de descriptions, de portraits, ou d'autres choses dignes, selon lui, des plus grands Orateurs, qu'il a trouvées dans les discours des ministres de l'Evangile, ou dans les Livres saints. Mais ce recueil, dit M. Gibert, montre que l'abbé du Jarry est plus heureux dans son goût que dans ses idées : & je le regarde à très-peu de chose près, comme un échantillon de ce qu'un jeune prédicateur doit observer dans ses lectures. L'Auteur convient, à la vérité, qu'il y a une éloquence & une prononciation évangelique, & c'est ce qu'il établit dans ses chapitres 8. & 9. Mais plusieurs de ses idées, dit encore le critique que je viens de citer,

Jugem. des Sav. t. 3. p. 245. 246.

ne conviennent pas avec celles des maîtres. Par exemple : l'abbé du Jarry dit qu'il est persuadé, qu'il est presque aussi inutile de consulter les grands prédicateurs, que de les entendre pour le devenir : que chacun doit se faire soi-même des regles propres à son génie. Ainsi l'Auteur, dit sur cela M. Gibert, détruit là en trois lignes deux préceptes des plus importans de l'art, l'un de prendre conseil des habiles, l'autre de se choisir un bon modéle. Sa raison est, que chacun doit demeurer dans son caractere. Mais cette troisiéme regle n'est point contraire aux deux premieres. Il en est de même de ce qu'il craint qu'on n'imite les grands prédicateurs dans leurs défauts : cela n'empêche pas que l'imitation ne soit une voie des plus sûres pour parvenir à l'éloquence. Aussi dans un autre endroit, la propose-t'il lui-même comme utile.

L'Eloquence de la Chaire.

Ce qu'il dit du style simple, ne paroît pas plus juste. *S'exprimer simplement*, dit-il, *autant que je le connois, c'est dire les choses de la maniere dont elles doivent êtes dites.* Il s'en faut bien que cela soit, continuë M. Gibert, puisque selon son principe, le style sublime & le médiocre retomberoient dans le simple, & qu'il

n'y auroit point entr'eux de différence? M. l'abbé du Jarry ne s'embarrasse pas de cette difficulté, & il admet la conséquence. C'est proprement dans ce sens, dit-il, que le style de l'Ecriture est simple, quoique majestueux & orné en une infinité d'endroits. Mais il se trompe encore. Ce style est simple dans les narrations, majestueux & orné dans les éloges, vif dans les reproches, sublime dans les grands mouvemens : mais il n'est point sublime & simple tout ensemble, à moins que l'un ne soit dans la pensée, & l'autre dans la diction.

L'Eloquence de la Chaire. Id. pag. 247.

En parlant de la fin de la prédication, M. du Jarry pose pour principe, que les meilleures prédications, sont celles qui sont les plus propres à faire des conversions. Je crois ce principe vrai : mais l'on ne peut admettre la conséquence que l'Auteur en tire : que c'est ce qui lui fait croire que les prédicateurs ne doivent point s'attacher à ces régles d'éloquence, que les Orateurs profanes nous ont laissées. Saint Augustin ne raisonne pas ainsi : il dit, au contraire, qu'en suivant ces regles, le prédicateur fera plus de fruit. Et la raison en est toute naturelle : c'est que ces regles ne nous apprennent autre chose, sinon, que l'orateur doit

instruire, plaire & toucher. Or, c'est ce que l'on attend de tout prédicateur : ce sont pour lui des devoirs qu'il doit remplir : & l'Auteur lui-même les exige en plus d'un endroit de son livre. Il ne paroît donc pas avoir raison de désapprouver, comme il le fait, le sentiment de quelques personnes, qu'il convient pourtant être fort éclairées, qui conseillent, dit-il, la lecture des anciens comme le moien le plus propre pour se former à la prédication ; de prétendre que ceux qui conseillent cette lecture, ont plus lû les oraisons de Ciceron & de Demosthene, que les homélies de S. Augustin & de S. Chrysostome ; & de dire d'une maniere trop générale, que les oracles de la religion sont plus sûrs en ce point, que ceux de l'antiquité paienne.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

S'il n'étoit question que de voir les vérités de la religion & de la morale expliquées avec dignité, avec force, avec pompe même ; en un mot, avec éloquence ; il n'y a pas de doute, c'est dans l'Ecriture sainte, dans S. Augustin, dans dans S. Chrisostome, & non dans Ciceron ou dans Demosthene qu'on les trouve. Mais s'il s'agit de voir les regles de l'éloquence bien exécutées, de les voir réduites en art, & d'en apprendre

Gib. Jugem. *ut suprà*, p. 255.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

les vrais principes & les fondemens solides, il faut avoir recours aux Livres des païens, & à leurs traités de rhétorique. C'est dans ces sources que S. Augustin les a puisées ; c'est de-là qu'il les a empruntées, pour former le style du ministre & du disciple de J. C. en montrant que les regles qu'on pourroit se faire soi-même, en lisant les Auteurs sacrés, si elles sont vraies & justes, ne sont elles-mêmes, que celles que les païens nous ont laissées, & qui ne sont point autrement pratiquées dans leurs ouvrages, que dans ceux des chrétiens. Quoiqu'en dise M. l'abbé du Jarry, les oracles de la religion ne prononcent rien contre cette doctrine. On convient avec lui, que les disciples du Maître doivent parler son langage, en suivant sa doctrine : cesse-t'on de le parler, parce qu'on s'exprimera avec pureté, avec force, avec netteté, avec élégance ? L'on peut ajouter, que pour la morale, les Peres de l'Eglise ont souvent fait usage des vérités qu'ils ont trouvées dans les Livres des païens : la vraie éloquence sçait profiter de tout. On peut abuser, sans doute, de la lecture des païens, mais il ne s'ensuit nullement, comme le dit l'Auteur, que ceux qui sont pleins des beautés de

leurs écrits, n'ont que médiocrement goûté la religion des saints Peres ; & l'élocution des prédicateurs ne cesse pas d'être chrétienne, parce qu'ils auront formé leur style sur les regles d'Aristote & de Ciceron.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dans le même chapitre, qui est le huitiéme, où l'abbé du Jarry avance ces propositions que l'on reprend, il dit en un endroit, que le talent du prédicateur a quelque chose de surnaturel, & dans un autre, que pour bien prêcher, il faut être prédicateur né, & qu'il n'y a que des Orateurs dont on puisse dire que l'art les fait. Mais il me semble qu'il y a ici, & défaut de justesse & contradiction. Défaut de justesse ; car il est certain que les Orateurs profanes n'ont pas seulement besoin d'art, mais aussi de génie, & que les prédicateurs ne sont pas d'une autre condition, si l'on excepte la grace du ministere. Il y a contradiction : car, outre que si l'on peut être prédicateur né, il ne faut point en ce cas recourir au surnaturel, l'Auteur dit lui-même, que le talent du prédicateur ne peut être bien cultivé que par des réfléxions prises dans les sources sacrées, ou dans les discours des prédicateurs qui ont excellé dans ce siécle, & dans les autres : que

Sentim. sur le ministere Evang. pag. 272. 273.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ce ſont ces remarques qui font les regles ; que c'eſt ainſi que les anciens ont fait leur rhétorique, en examinant ce qui les frappoit le plus dans les maîtres, en conſultant la nature, &c. Malgré ces aveux, & beaucoup d'autres que fait l'Auteur en différens endroits de ſon ouvrage, & qui le raprochent plus qu'il ne penſe de ceux qui ont écrit avant lui ſur le même ſujet, il dit quelques lignes plus haut, qu'il ne faut point s'étonner ſi l'on trouve dans ſon livre des réfléxions que les anciens Orateurs n'ont point faites. En quoi il a encore tort : car tout ce qu'il dit de bon ſur l'éloquence, ſe trouve auſſi dans les anciens.

Une de leurs regles contre laquelle il ſembloit devoir davantage ſe mettre en garde, eſt celle qui nous apprend à cadencer le diſcours, à lui donner du nombre & de l'harmonie. Mais que fait-il ſur ce point, dit M. Gibert ? d'un côté il paroît vouloir blâmer cet ornement : d'un autre côté il inſiſte, ce ſemble, pour qu'on ne le néglige jamais. Ce qu'il dit en ſa faveur, peut & doit même être regardé comme la regle qu'il faut ſuivre ; ce qu'il dit contre, ſera, ſi l'on veut, l'exception qui doit faire éviter l'excès & l'abus : mais il eſt ſûr que l'exception &

Ibid. ut ſuprà, p. 248. 249.

la regle se trouvent également dans les anciens maîtres. C'est ainsi encore que l'Auteur s'accorde avec eux, lors-même qu'il affecte le plus de les recuser, sur les effets d'une harmonie bien entenduë, même dans l'éloquence sacrée.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

En effet, après avoir rapporté un bel endroit de l'oraison funébre de Madame la Duchesse de Montausier, il ajoute: Il me semble, qu'outre le sens admirable que ces belles paroles renferment, elles forment un son touchant & agréable, qui en flatant l'oreille, attendrit le cœur. Or, on peut dire que c'est à cette harmonie chrétienne, que l'onction des discours est souvent attachée. Je dis l'onction qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes, & non pas celle que Dieu leur donne. Il y a un certain tour de composition qui n'a pas moins de part à l'onction du discours, que les pensées. La composition dont je parle, ne consiste pas à faire de ces sortes de discours dont la justesse se fasse remarquer; mais à ranger les paroles de telle maniere, qu'elles fassent, en prononçant ou en les lisant, un effet propre au dessein que l'on a. Ainsi, comme le principal dessein des prédicateurs est de toucher, leurs prédications sont

Du Jarry, p. 344. 345 & 346.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

» bien composées quand elles sont tou-
» chantes. Or, il faut un grand travail
» pour trouver ce tour de composition
» qui va au cœur, & pour joindre l'onc-
» tion avec l'exactitude. L'excellence de
» cette composition consiste à se cacher,
» pour ainsi dire, elle-même; car dès
» que le cœur sent ces cadences mesu-
» rées, ces membres de périodes si com-
» passés, il ne peut plus être émû; son
» attention se dissipe par le plaisir que
» ces agrémens trop vifs donnent à l'es-
» prit. »

Ainsi parle notre Auteur; & voilà, remarque M. Gibert, ce que les anciens maîtres ont dit de meilleur touchant l'harmonie du discours. M. du Jarry n'en a-t'il parlé ainsi que par une heureuse ressemblance de génie? Ce qui est sûr, est qu'il en parle comme si, après les avoir lûs, il s'étoit approprié leur doctrine. Il les suit donc parfaitement en ce point; & sûrement il auroit pu les suivre en tout le reste, & ne pas croire, comme il affecte au moins de le faire entendre, & comme il le dit même expressément, qu'un prédicateur trouve dans les Livres saints des regles d'éloquence inconnuës aux anciens.

Il eût pu voir de même, continuë M.

Gibert, que le ſublime & le merveilleux évangelique, n'eſt point différent du ſublime & du merveilleux profane, ſi ce n'eſt du côté du ſujet, dont il n'eſt pas ici queſtion. Il eût trouvé, s'il avoit voulu, dans les idées des anciens, la raiſon de quelques expreſſions qu'il louë dans l'Ecriture, & qu'il traite pourtant *d'irrégulieres*. Par exemple, lorſque Jacob dit à ſes enfans, que s'ils emmenent Benjamin, ils feront deſcendre ſes cheveux blancs avec douleur dans le tombeau : ou quand Dieu dit, que toute la pouſſiere de la terre ſe changea en moucherons : ou lorſqu'il prononce cet arrêt à Caïn : Tu ſeras maudit ſur la terre qui a ouvert ſa bouche pour recevoir le ſang de ton frere. Car qui ne voit que ce ſont-là des métonymies, des énergies, des hyperboles, des images, & autres figures de rhétorique? M. Gibert ajoute, que ce que M. l'abbé du Jarry dit de meilleur & de plus beau ſur le ſublime chrétien, eſt encore précifément la doctrine du célébre Longin : *Que le ſublime coule d'une grande ame comme d'une ſource féconde*. D'où il faut conclure que M. du Jarry a tort de croire que l'orateur chrétien n'a nul beſoin des préceptes des anciens, ou qu'il trouve dans l'Ecriture

L'Eloquence de la Chaire.

des regles qui leur ont été inconnuës.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dissert. p. 23.

M. Gibert n'a rien dit d'un autre écrit de M. l'abbé du Jarry, qui regarde encore l'éloquence de la chaire. C'est sa *Dissertation sur les oraisons funébres*, dédiée à M. Bossuet, Evêque de Meaux, & imprimée à Paris in-12. en 1706. Quoique l'Auteur s'y propose plus, comme il le dit, d'instruire le lecteur par des exemples que par des préceptes, il ne néglige pas ceux-ci. Après avoir montré par l'écriture & par l'histoire, que la coutume de loüer les Grands après la mort, n'est point une invention de la vanité humaine, qu'elle est même fondée sur la raison & sur l'Ecriture, il entre dans le détail de ce qui convient à une oraison funébre. Comme le texte est, selon lui, ce qui y frappe le plus, & souvent la seule chose que l'on en retient, il veut qu'il soit comme un éloge racourci du héros, qu'il mette d'abord toute sa vie & tout son caractere devant les yeux : il observe qu'il ne suffit pas de détacher un passage de sa place, & d'en violenter le sens, pour en faire une application heureuse, mais qu'il faut que ce qui précede & ce qui suit les paroles du texte, se rapportent avec le sens qu'on lui donne ; que la premiere chose que doit donc faire un orateur,

c'eſt d'apprendre à l'auditeur à quelle occaſion, par quelle perſonne, dans quel deſſein, la ſentence ſacrée qu'il applique à celui ou à celle qu'il louë, a été dite, pour faire voir les rapports ſur leſquels il en fonde l'application. Il ajoute qu'il ſeroit à ſouhaiter que le texte pût être mis dans la bouche du mort, de telle ſorte qu'on pût ſe le repréſenter le prononçant lui-même.

Il convient que la diviſion eſt une des plus belles, mais des plus difficiles parties de l'oraiſon funébre. Il faut ſurtout prendre garde, dit-il, à ne pas expliquer le texte d'une maniere trop unie, & qui laiſſe voir comme un chemin tracé juſqu'à la diviſion. Il veut que l'on entrecoupe l'exorde de gémiſſemens & de plaintes ſur la fragilité des grandeurs humaines, ſur la courte durée des impies floriſſans: de telle ſorte que ces plaintes ſoient attachées au ſujet ſans y paroître trop liées, afin que l'orateur tienne les eſprits dans une ſuſpenſion noble, d'où il les tire peu à peu, à meſure qu'il développe ſon deſſein, d'une maniere délicate, qui à peine laiſſe appercevoir qu'il prépare ſa diviſion, à laquelle néanmoins toutes ſes paroles doivent conduire. Ces plaintes doivent être formées, autant

qu'il se peut, de touchantes expressions que le saint-Esprit a semées presque dans toutes les pages des Livres sacrés, sur le néant des choses de la terre. L'abbé du Jarry ajoute, que la division d'une oraison funébre ne doit pas être si marquée que celle d'un sermon, & qu'il seroit bon qu'elle fût renfermée dans quelque figure, ou dans le cours de quelque période, & que les propositions qui la contiennent, la fissent remarquer, sans que l'orateur en avertit; qu'à la vérité elle doit être tirée du texte, mais qu'il n'est pas nécessaire qu'elle y soit toute renfermée, ni que l'on puisse appercevoir les membres de l'une, dans les parties de l'autre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

A l'égard du style, l'abbé du Jarry dit que celui de l'oraison funébre demande surtout beaucoup d'élévation, & qu'il n'est pas permis de rien dire de commun & de médiocre dans ces rencontres. Comme l'orateur est dans cette occasion l'organe de la douleur publique, qu'il prête en quelque sorte sa voix à un peuple consterné, ou à une multitude affligée, elle doit être pleine de dignité & de force. La singularité de l'action, la sainteté du lieu, la préparation des esprits, la grandeur du sujet, le choix de l'auditoi-

re, tout cela demande du grand & du sublime. L'Auteur étend davantage cette réfléxion, & il en prend occasion de déclamer avec une sorte de vivacité, contre ceux qui n'aiant pas les talens nécessaires pour faire une excellente oraison funébre, briguent ces discours d'apparat, & se font applaudir par des partisans mandiés, qui ne peuvent leur obtenir qu'une réputation momentanée, surtout si ces discours viennent à être imprimés.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Revenant ensuite à ce qui regarde le style, il dit que les expressions de l'Ecriture servent beaucoup pour lui donner de l'élévation, mais qu'il faut les emploier avec beaucoup d'art, pour faire entrer ce qu'elles ont de sublime dans le discours, en conservant la pureté & l'exactitude de la langue : qu'une des choses que l'on doit éviter avec soin, c'est le trop grand nombre de ces expressions; parce qu'outre que les termes de l'Ecriture trop fréquens dans un ouvrage, marquent une affectation de science, ils dessléchent le discours, au lieu de lui donner de l'onction & de la solidité. Il faut, surtout, que ces citations de l'Ecriture ne paroissent point recherchées, qu'elles semblent s'être présentées si naturellement à l'esprit de l'orateur, qu'il paroiss-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

se qu'il ne pouvoit en trouver de plus justes, ni de plus propres pour bien exprimer ce qu'il vouloit dire.

Ces réfléxions sur le style, engagent l'Auteur à parler du sublime dans le discours, du goût, & du caractere de celui de la Ville & de celui de la Cour, dont il marque les différences, & c'est par-là qu'il termine sa dissertation. Comme il n'a tiré les exemples qu'il rapporte, que des oraisons funébres de M. Bossuet, & de celles de M. Fléchier, il prie ses lecteurs de croire, que ce n'est pas qu'il pense que ces deux célébres Orateurs soient les seuls que l'on puisse proposer pour modéles, mais qu'il a été obligé de se borner, & qu'il a trouvé suffisamment dans les discours funébres de ces deux grands hommes, de quoi appuier ses préceptes par quelques exemples, sans avoir besoin de recourir à d'autres sources.

Lettre de Fléch. to. 2. p. 155.

M. Fléchier qui avoit lû cette dissertation que l'Auteur lui avoit envoiée, en fait un grand éloge dans une de ses lettres. « Elle est, dit-il, remplie de pieux » enseignemens, & de réfléxions judi» cieuses qui ramenent cette espece d'é» loquence (celle des oraisons funébres) » à son véritable point, qui est la reli-

gion & la raiſon dont elle ſortoit quel- « quefois. Vous avés fort bien raiſonné, « ajoute-t'il, parlant à M. du Jarry, ſur « les regles qu'il faut obſerver, & ſur les « qualités qu'il faut avoir pour ſe ſoute- « nir dans ces éloges ſinguliers où l'on « veut honorer les morts, édifier les vi- « vans, & rendre à Dieu comme un tri- « but des loüanges & des fragilités hu- « maines. »

M. Godeau, Evêque de Vence, fait auſſi de fort bonnes réfléxions ſur le caractere & le ſtyle des oraiſons funébres dans la quatre-vingt-huitiéme de ſes lettres, écrite à l'occaſion de l'oraiſon funébre de M. Litolfi-Maroni, Evêque de Bazas qu'il avoit prononcée, & qui fut imprimée à Paris par l'ordre de l'Aſſemblée du Clergé en 1646. Il convient que ces piéces ſont difficiles, ſoit, dit-il, parce que les auditeurs ne ſont pas ordinairement bien diſpoſés à entendre les loüanges du mort, ſoit, parce que ſon mérite eſt trop commun, ſoit, parce que ſa vertu eſt extraordinaire, ſoit par la malignité naturelle des hommes qui prennent plus de plaiſir à une ſatyre mal faite, qu'à un panégyrique bien travaillé. Il en apporte encore d'autres raiſons qu'il eſt bon de voir dans cette lettre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je vous ai déja parlé dans le chapitre précédent du Traité de l'éloquence de la chaire & du barreau, par feu M. l'abbé de Bretteville, & je vous ai fait connoître en peu de mots sa doctrine sur l'éloquence du barreau. Tout ce qu'il dit de meilleur dans le même ouvrage sur l'éloquence de la chaire, & principalement ce qu'il enseigne dans le deuxiéme livre sur les moiens & la maniere de trouver les propositions, les divisions, la preuve, & la morale des sermons, ou des panégyriques des Saints, paroît pris d'Erasme & de Grenade, dont on voit que l'Auteur avoit bien lûs les Traités sur la rhétorique ecclesiastique. On le voit encore, par ce qu'il dit sur l'étude, qu'un prédicateur doit faire de l'Ecriture, des Peres, des Conciles & de la Théologie. On trouve donc d'excellentes choses sur ces différens points, dans le traité de l'abbé de Bretteville.

Les moiens qu'il propose pour toucher le cœur, sont aussi assés conformes à la doctrine d'Aristote. On lit, par exemple, avec plaisir ce début du quatriéme livre, dans lequel l'Auteur parle de la science du cœur, ou de l'art d'exciter & de rectifier les passions : « Si l'homme, dit-il, » ne se conduisoit que par les lumieres

de son esprit, & s'il ne suivoit que sa « raison pour guide, l'orateur ne seroit « pas obligé de se servir de la voix de la « passion pour persuader l'esprit, & de « suivre la pente de son inclination pour « entraîner la raison. Mais il y a long- « tems que l'esprit est devenu la duppe « du cœur : les charmes secrets de la pas- « sion ont pris la place des lumieres na- « turelles de la raison ; & si l'esprit juge, « l'on peut dire que ce n'est qu'après que « le cœur a donné ses conclusions. La « plûpart du tems on n'aime pas les cho- « ses, parce qu'on les estime vraies ; mais « on les estime vraies, parce qu'on les ai- « me. Ce qui est conforme à l'inclina- « tion, le devient bien-tôt à la raison ; « ce qui plaît est raisonnable ; ce qui char- « me est juste : & chacun se faisant une « raison de sa passion, ce qui est un plai- « sir dans le cœur, est une vérité dans « l'esprit : & ainsi l'orateur est obligé « d'aller à l'esprit par le cœur ; & pour « gagner la raison, c'est une nécessité « pour lui de gagner la passion. »

L'Eloquence de la Chaire.

Il y a dans cet ouvrage plusieurs autres endroits aussi justement pensés, & aussi bien exprimés. Mais il y en a aussi beaucoup d'autres qui manquent de justesse, & quelques-uns même de vérité,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 260. 261.

comme j'en ai averti en parlant de ce livre dans le chapitre précédent. Il confond, par exemple, les trois genres de causes, avec les genres d'éloquence, qui sont les styles sur lesquels il n'est pas plus exact, lorsqu'il en parle, qu'il l'est en cet endroit sur les différentes espéces de causes, & qu'il l'est ailleurs sur les figures. Ce sont autant de points de doctrine qui manquent dans cet ouvrage bien écrit d'ailleurs, & qui a son mérite par d'autres endroits, comme je l'ai déja fait connoître. Il est à croire que l'Auteur qui avoit de la capacité & beaucoup de génie, eût été plus exact, s'il eût été en état de mettre la derniere main à son ouvrage. On doit beaucoup d'indulgence,

Id. p. 255.

dit M. Gibert, à un écrit posthume : les fautes vraies ou apparentes y sont excusables : mais elles n'en doivent pas être plus suivies.

Le traité de la meilleure maniere de prêcher, qui parut à Roüen en 1700. in-12. est plutôt une dissertation sur ce sujet, qu'un ouvrage où l'on approfondisse la matiere. L'Auteur ne s'est point nommé ; mais on l'attribuë à M. Desbords, Prêtre de Roüen, le même, comme on le croit, qui a donné depuis le *traité de la science du salut, ou traité*

dogmatique sur le petit nombre des élûs, où il prend le nom supposé de d'Amelincourt.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Son dessein dans le premier ouvrage, n'est point de fournir des exemples aux prédicateurs pour leur servir de modéles, ni de leur donner des regles de la prononciation. Tout son but, comme il s'en explique dans un avertissement, c'est de chercher la cause du dégoût que l'on a conçu dans notre siécle, pour les sermons suivis & méthodiques: c'est d'examiner si ce dégoût est bien fondé, & si, pour y remedier, il est à propos de bannir de la chaire ces sortes de discours, & de substituer l'homélie en leur place, comme tant de gens, dit-il, le prétendent. Mais auparavant, l'Auteur ne devoit-il pas examiner si le dégoût qu'il suppose étoit bien réel. Car enfin, les sermons des peres Cheminais & Bourdalouë, Jesuites, ceux des peres Hubert, de la Roche, Massillon, Prêtres de l'Oratoire, & ceux de plusieurs autres, étoient suivis & méthodiques: & cependant l'on s'empressoit de courir en foule aux discours de ces Orateurs chrétiens: ce qui ne marque pas assurément que l'on en concevoit du dégoût. Quoiqu'il en soit, l'Auteur admettant sa suppositi-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tion comme vraie ſans la prouver, entreprend de marquer en détail ce qu'il y a d'utile dans ces deux manieres différentes de prêcher, par diſcours ſuivis & méthodiques, & par homélies; d'examiner en quoi elles ſe ſurpaſſent l'une l'autre; de diſcuter quelques-uns des jugemens que les gens du monde portent communément ſur le ſujet de la prédication, afin de connoître s'il convient de ſe conformer à ces jugemens; enfin de propoſer un expédient plus ſûr que toutes les regles de la rhétorique, pour éviter les défauts qui font, dit-il, que tant de perſonnes pieuſes ſe dégoûtent de ces piéces d'apparat que l'on fait communément aujourd'hui, & d'apprendre aux fidéles à diſcerner les bons ſermons d'avec les mauvais, en leur donnant des regles pour en juger d'une maniere ſolide & chrétienne.

Voilà, comme on voit, beaucoup de promeſſes. L'Auteur les exécute en partie, d'abord en parcourant un grand nombre de manieres défectueuſes d'annoncer la parole de Dieu, qui ont été en uſage en divers tems. Il n'y en a point de ſi abſurdes qui n'aient été à la mode. Je ne les rapporterai point ici; j'aurai occaſion d'en parler dans l'article des Orateurs.

Orateurs. Après cela, M. Desbords établit deux choſes; l'une, qu'il eſt permis aux prédicateurs de donner quelque agrément à leurs ſermons; l'autre, qu'ils énervent leurs diſcours, s'ils donnent trop d'étenduë à ce qu'il veulent prouver. Il a raiſon, dit M. Gibert, ce ſont-là les regles des premiers maîtres. Mais il ſe fait, ajoute-t'il, deux objections ſur leſquelles il s'arrête beaucoup, qui lui paroiſſent fort conſidérables, & qui ſont cependant très-frivoles. La premiere eſt, qu'il ne faut pas éviter l'art avec tant de ſoin, puiſqu'il y en a plus quelquefois dans le ſtyle ſimple que dans le ſtyle orné. La ſeconde, que ſi les brillans n'ont pas lieu lorſqu'il s'agit d'émouvoir, ils peuvent du moins avoir lieu lorſqu'il eſt queſtion d'inſtruire, puiſque, ſelon S. Auguſtin au quatriéme livre de la doctrine chrétienne, il faut rendre la vérité agréable. Ces deux objections arrêtent l'Auteur depuis la page 40. juſqu'à la page 67.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Jugem. des Sav. t. 3. p. 311. 312.

Ces difficultés, néanmoins, dit M. Gibert, ne peuvent être propoſées que par ceux qui ne ſçavent point l'art, ou qui veulent voir ſi on le ſçait. A ceux qui font de pareilles difficultés, on doit répondre en un mot, que les faux brillans n'ont jamais lieu; qu'il y en a de véritables qui entrent

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

dans les discours pathétiques : que lorsqu'il ne s'agit que d'instruire, le grand art est de se rendre clair & intelligible ; que c'est cette qualité, jointe à la pureté du style & à l'élégance, qui rend alors la vérité agréable. Ailleurs on peut, & l'on doit même emploier d'autres ornemens, lesquels deviennent faux, si on les déplace. Il est donc inutile de s'arrêter, comme fait l'Auteur, continuë M. Gibert, à montrer que le style simple & naturel a une beauté plus solide & plus durable que le style brillant & fleuri, puisque si le brillant est faux, il n'a aucune beauté ; & que s'il est solide, il est en même-tems naturel. Ce n'est pas le seul endroit de l'ouvrage où les idées des termes n'étant pas assés démêlées, on est en danger de confondre le bon & le mauvais. M. Gibert en rapporte encore quelques autres exemples que l'on peut voir dans son livre. Il estime beaucoup plus ce que l'auteur dit sur l'homélie : il n'y trouve ni cette confusion d'idées, ni ce défaut de justesse ; il regarde même la méthode qu'il propose comme utile & estimable, autorisée par l'exemple, & justifiée par la raison même. Mais il ne croit pas que quelque chose que dise le sieur Desbords en faveur de l'homélie, on doive conclure avec lui

qu'elle eſt préférable aux diſcours ſuivis & réguliers : ceux-ci, dit-il, ont auſſi leur avantage ſur elle ; ils conviennent mêmes ſeuls à certaines vérités, leſquelles demandent plus d'étenduë, ou veulent être inculquées, parce qu'il faut vaincre la réſiſtance du cœur.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Desbords, après la plûpart des partiſans de l'homélie, cite pour lui l'exemple & l'autorité des Peres. Mais, dit M. Gibert, ils n'ont pas tant ſuivi ce genre de diſcours, qu'on le fait entendre. Leurs homélies tiennent beaucoup des diſcours réguliers : du moins ils y évitent le défaut de ne faire qu'effleurer les matieres. Ils ne ſe propoſoient pas d'expliquer dans un ſeul ſermon tous les verſets de l'Evangile du jour. En général, ils entreprenoient ſouvent d'expliquer tout un livre, mais ils n'en embraſſoient chaque jour que quelques verſets, plus ou moins, ſelon leur étenduë ; & ils les approfondiſſoient, en faiſant uſage de toutes les richeſſes de l'éloquence, laquelle par conſéquent pourroit avoir lieu dans l'homélie, ſans que ce fût une raiſon de ſe dégoûter de ce genre de diſcours, comme ce n'en eſt point une pour ſe dégoûter des ſermons plus méthodiques, pourvû qu'on y garde un juſte

Ib. ut ſu. prà, p 315.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tempéramment. Car il n'y a que l'excès que l'on puisse raisonnablement blâmer.

Les regles que M. Desbords donne pour juger de la bonté d'un sermon, sont judicieuses. Il veut principalement, & avec raison, que le discours aille au cœur, & qu'il enseigne la voie de Dieu selon la vérité, & telle que Dieu même l'a montrée ; que pour cela, le prédicateur ne s'arrête ni aux opinions, ni aux caprices des hommes ; mais seulement à l'Evangile qui fait opérer le salut entre la crainte & l'espérance. Il faut de même garder un milieu dans les ornemens. L'Auteur ajoute, que c'est la pureté d'intention qui fait discerner les pensées, les paroles, les tours, qui doivent entrer dans le discours, & la maniere de se servir de toutes ces choses. Ce principe est bon, sans doute, mais pourvû qu'à la pureté d'intention, toujours nécessaire pour bien répondre à la fin de la prédication, on ajoute encore l'étude & l'exercice.

On voit par quelques endroits de l'ouvrage de M. Desbords, que cet Auteur étoit lui-même prédicateur ; & cela est vrai. Quelques éloges qu'il fasse de l'homélie, on sçait néanmoins que dans la pratique il préféroit les discours suivis, & qu'il n'étoit nullement ennemi des or-

nemens. Il a exercé pendant du tems le ministere de la parole à Paris, & en particulier sur la paroisse de saint Loüis en l'Isle à laquelle il étoit attaché. Son ouvrage paroît être une réponse à quelques critiques, particulieres sans doute, que l'on avoit faites de sa maniere de prêcher, & de ses sentimens sur la prédication. Il y paroît un peu trop piqué & trop sensible à ces critiques. Il dit dans son épître dédicatoire à M. le Cardinal de Noailles, qui est à la tête de son *traité dogmatique sur le nombre des élûs*, imprimé à Roüen chés Vaultier en 1701. & réimprimé dans la même Ville en 1728. avec la même date de 1701. que cette Eminence avoit lû avec attention son premier ouvrage, & qu'elle en avoit été très-satisfaite.

Dans le second ouvrage, il ne s'est point désigné, comme dans le premier, par les deux lettres initiales de son nom; mais, comme je l'ai dis, il y a pris le nom supposé de d'Amelincourt. La reconnoissance pour deux Dames, dont l'une se nommoit Amelin, & l'autre de Court, dévoile l'espece de mystere de cette supposition. On voit par le premier ouvrage que ses sermons devoient être utiles, & assés goûtés même par les gens

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

d'esprit, si l'Auteur y remplissoit bien les vûës qu'il y donne, & les regles qu'il y prescrit; & par le second, qu'il étoit bon théologien, qu'il avoit bien lû les ouvrages de S. Augustin, & médité avec soin les Epîtres de S. Paul.

Un des meilleurs ouvrages que l'on ait faits sur l'éloquence des prédicateurs, & peut-être absolument le meilleur, est celui que M. Antoine Arnauld, Docteur de Sorbonne, fit pour réfuter les principes du sieur Philippe Goibaud Dubois, de l'Académie Françoise. On sçait que celui-ci s'étant vû maître d'un grand loisir, après la mort du Duc de Guise qu'il avoit sagement élevé, & qu'il eut la douleur de voir mourir à la fleur de son âge, se destina entiérement à traduire les ouvrages qu'il jugea les plus utiles, soit de S. Augustin, soit de Ciceron. Les derniers écrits de S. Augustin qu'il traduisit, sont les sermons sur le nouveau Testament; dont il publia les deux premiers volumes en 1694. & dont les autres ne parurent qu'après sa mort, en 1700.

Contin. de l'histoire de l'Acad. Fr. par d'Olivet in-12. pag. 316, 317.

A la tête du premier volume, il mit une longue préface, où il déploia toute son éloquence, pour prouver que les prédicateurs doivent renoncer à l'élo-

quence : il vouloit qu'ils se bornassent à des discours simples, croiant que c'est faire injure à une si haute profession, que d'emploier les tours & les adresses de l'éloquence humaine, pour faire entrer la science du salut dans le cœur des fidéles. Il prétendoit encore que l'éloquence humaine nuit beaucoup aux auditeurs, parce qu'elle n'est propre qu'à donner plus de vivacité à leur imagination, ce qui les rend, selon lui, plus incapables de bien connoître ce qu'on doit leur prêcher, qui sont des choses invisibles, spirituelles, & infiniment éloignées de tout ce qui a rapport aux sens.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Le pere Gaichiés, dont je vais bientôt parler, connoissoit mieux le génie de l'éloquence de la chaire. « La foi ni la « piété ne dépendent pas, dit-il, des « tours figurés, la conversion n'y est pas « attachée; mais Dieu s'en sert pour l'o- « pérer; il a consacré dans ses écritures « ces pieux ménagemens. L'éloquence ne « convient pas moins aux sermons, que « le marbre aux temples, que l'or aux « vases sacrés. L'harmonie du discours se- « ra-t'elle bannie des lieux, d'où l'on ne « bannit pas la musique? »

On pourroit juger, dit un critique, que le discours de M. Dubois, est une

Histoire des ouvrages des Sav. Avril 1695.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

apologie préliminaire pour les sermons de S. Augustin. Car si l'on s'en tient au jugement que M. Dupin a porté de ces sermons dans le troisiéme tome de sa bibliotheque des Auteurs ecclésiastiques, quelques excellens qu'ils soient, on sent que ce sont des discours familiers prononcés sans préparation, & faits sans méthode. Ils ne sont presque composés que de sentences & de phrases coupées: & sans y traiter à fond ni la doctrine, ni la morale, le saint Docteur se contente de parler succintement de l'une & de l'autre. Les interrogations & les jeux de mots, sont presque les seules figures dont il orne son discours, & il y néglige le touchant & le pathétique. Sur cette idée là, afin de pouvoir proposer S. Augustin pour modéle aux prédicateurs, M. Dubois a cru qu'il falloit exclure l'éloquence humaine. Cependant S. Augustin qui avoit enseigné la rhétorique, ne pouvoit pas mépriser l'usage de ses propres préceptes. Au contraire, il conseilloit lui-même aux prédicateurs d'emploier cet art en faveur de la vérité. Le devoir d'un orateur chrétien est de persuader, aussi-bien que celui des rhéteurs: & par conséquent il lui est permis d'emprunter aussi le secours de la rhétorique. Ainsi l'on ne

comprend pas bien, ajoute le critique que je viens de citer, si M. Dubois a voulu se déclarer pour ou contre S. Augustin, en blâmant l'éloquence dans la bouche des prédicateurs. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Quoiqu'il en soit, M. Dubois qui regardoit sa préface comme son chef-d'œuvre, l'envoia plein de cette confiance à M. Arnauld, à qui il étoit redevable de la plus grande partie des connoissances qu'il avoit acquises, & de la situation aisée dans laquelle il se trouvoit. M. Arnauld la lut avec empressement, parce qu'on lui avoit mandé qu'elle pourroit faire du bruit; & y aiant trouvé, en effet, beaucoup d'idées singulieres, beaucoup de maximes fausses, il crut devoir proposer ses difficultés à l'Auteur, en les lui envoiant par écrit. Mais il n'y avoit que quelques jours que cette réponse étoit achevée & mise entre les mains d'un ami du Docteur, lorsque la mort enleva M. Dubois, le premier Juillet 1694. Ce qui engagea M. Arnauld à écrire à Madame de Fontpertuis de retirer ce petit ouvrage, & de se contenter de le faire voir à quelques amis, entr'autres à M. Bossuet, Evêque de Meaux, sans laisser la liberté de le copier. Arn. lett. 677. t. 7. p. 525.

M. Nicole fut un de ceux qui virent Nic. lettre 92. édit. de Paris.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ces remarques : « Je ne sçai proprement
» que vous en dire, écrit-il à celui à qui
» il les renvoioit, non parce je n'en pen-
» se rien, mais parce que j'en pense trop
» de choses. Une personne d'esprit dit en
» riant, que si M. Dubois n'étoit point
» mort, il en mourroit. Et pour vous
» dire la vérité, ajoute-t'il, je pense qu'il
» n'y a point d'hyperbole dans cette rail-
» lerie, supposé, comme on me l'a as-
» suré, qu'il fût extraordinairement sen-
» sible. Car la vérité est, que l'effet de
» cette piéce est de persuader par de fort
» bonnes raisons, que l'avertissement
» que M. Dubois regardoit comme son
» chef-d'œuvre, est une très-impertinen-
» te piéce. Encore lui a-t'on épargné bien
» des pauvretés : car, que n'auroit-on
» point pu dire sur ce que n'aiant jamais
» lû, ni Demosthene, ni Ciceron, il ne
» craint pas d'assurer que l'ordre géomé-
» trique est suivi dans toutes leurs ha-
» rangues, ce qui n'est vrai d'aucune de
» Ciceron, & peut-être d'aucune de De-
» mosthene... La censure eut donc été,
» sans doute, de dure digestion au nou-
» vel Académicien. Cependant je jure-
» rois, dit encore M. Nicole, que M.
» Arnaud n'y a point pensé : comme il
» croioit toujours que pourvû qu'il dît

vrai, on ne se peut offenser de la vé- « rité, principalement quand les termes « ne sont pas durs & injurieux, il a cru « bonnement que M. Dubois avaleroit « doucement cette potion assés amére à « l'amour propre. »

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Le jugement que M. l'abbé d'Olivet porte de cet écrit de M. Arnauld, & de l'effet qu'il pouvoit produire sur celui qui en étoit l'objet, se rapporte à celui de M. Nicole, & dit beaucoup en peu de mots. « Dans la réponse, dit cet « Académicien, que M. Arnauld fit à « M. Dubois, le nouveau systême de ce- « lui-ci est foudroié. Il fut assés heureux « pour ne la point voir; car la mort pré- « vint en lui la douleur qu'il auroit eüë « de se voir contredit, ou plutôt anéanti « par son maître. » Tous ceux qui ont eu occasion de parler de l'un & l'autre écrit, de celui de M. Dubois & de celui de M. Arnauld, ont décidé de même. Le premier a toujours paru aux meilleurs juges un ouvrage plein de principes erronés en genre d'éloquence; & l'autre toujours fondé en raison.

Contin. de l'histoire de l'Acad. Fr. p. 317. édit. in-12.

Je ne sçai que le sieur de Boissimon, qui dans son dialogue sur les beautés de l'ancienne éloquence opposées aux affectations des modernes, paroisse favo-

rable à M. Dubois, & qui ait prétendu que M. Arnauld, non-seulement n'a point compris la doctrine de l'Académicien, mais qu'il s'est même tantôt contredit, tantôt égaré sur plusieurs chefs. Mais ce sieur de Boissimon, de l'ouvrage duquel j'ai parlé ailleurs, étoit un fort mauvais juge, & connoissoit fort mal l'éloquence des anciens, & celle des modernes, dont il a parlé avec plus de hardiesse que de vérité.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Histoire des ouvrages des Sav. Avril 1695.

Disons donc, malgré le jugement de cet Ecrivain, que non-seulement l'écrit de M. Arnauld est digne de tous les éloges qu'on lui a donnés, mais encore que ce sujet n'étoit nullement indigne des réfléxions de ce Docteur. Quoique la question qu'il traite ne soit pas nouvelle; *comme il sçavoit*, dit M. Basnage, *enrichir tout ce qui passoit par ses mains, on sera excité à la repasser par le nom de l'Auteur.*

Depuis la page 13 jusqu'à la 17.

Ce Docteur dans sa réponse, suit la division du discours même de son adversaire. Dans la premiere partie de sa dissertation, M. Dubois parle de telle sorte de l'éloquence qu'il appelle humaine, qu'il semble vouloir la bannir de la chaire, & ne laisser aux prédicateurs que la simple exposition de la vérité, sans y

mêler aucun art humain. Dans la deuxiéme qui commence à la page 17. & finit à la 37. il pourſuit le même deſſein, & l'appuie ſur un argument qu'il s'efforce de faire valoir, fondé ſur la différence qu'il faut mettre entre l'intelligence & l'imagination. Dans la troiſiéme enfin, qui commence à la page 37. à l'occaſion d'une objection qu'il ſe propoſe contre ce qu'il avoit dit de déſavantageux à l'éloquence dans les deux premieres parties, il ſemble qu'il veüille ſe réconcilier avec elle, en déclarant qu'il n'a voulu bannir de la chaire que la mauvaiſe éloquence, & non pas la bonne. Cette troiſiéme partie finit à la page 58. M. Arnauld partage donc auſſi ſa réponſe en trois parties, où il ſuit pied à pied ſon adverſaire, & le confond par tout.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

La premiere partie contient dix remarques. La premiere remarque renferme un abregé précis, mais très-exact, de la doctrine de S. Auguſtin ſur l'éloquence, contenuë dans le quatriéme livre de ſon traité de la doctrine chrétienne; & rien ne montre mieux que cet abregé, combien ſaint Auguſtin & M. Dubois ſont oppoſés de ſentimens ſur l'éloquence en général, & ſur celle de la chaire en particulier, & que le dernier ou n'a jamais

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

examiné la doctrine du saint Docteur sur ce sujet, ou ne l'a point entenduë. Dans la seconde remarque, M. Arnauld montre que rien n'est plus raisonnable que ce que dit S. Augustin, du soin que doit avoir un homme vraiment éloquent de se faire bien entendre ; ce qui est vrai principalement, lorsqu'il s'agit de donner des préceptes de quelque art ; & il reproche à M. Dubois qu'il est tombé dans le défaut contraire. Vous ne dissimulés pas, dit-il, que votre dessein a été de persuader aux prédicateurs de ne plus emploier l'éloquence humaine dans leurs prédications : cependant, vous avés si peu expliqué quelle est l'éloquence dont vous ne voudriés pas qu'on se servît dans la chaire, qu'il est bien difficile de le deviner. M. Arnauld rapporte ensuite quelques-unes des contradictions de M. Dubois, qui sont si palpables, qu'il paroît étonnant que cet Auteur ne les ait pas senti lui-même : après quoi il continuë de montrer la doctrine de S. Augustin sur l'éloquence, & d'en faire voir l'opposition avec celle du traducteur.

Dans la troisiéme remarque, & dans les suivantes, M. Arnauld examine les raisons sur lesquelles M. Dubois appuie son systême. Ces raisons sont 1°. ce que

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

dit S. Paul, qu'il ne faisoit profession de sçavoir que J. C. & J. C. crucifié, & que S. Augustin étoit en cela son fidéle imitateur dans l'exercice de son ministere. 2°. Que le même Apôtre dit en plusieurs endroits, qu'il n'étoit point venu avec les discours sublimes d'une éloquence humaine, qu'il n'avoit pas emploié, en prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine. 3°. Que c'est s'écarter de ces regles prescrites par l'Apôtre, que d'abandonner cette simplicité ; & que néanmoins presque tous nos prédicateurs modernes ne laissent voir dans leurs sermons aucune trace de cette simplicité adorable des discours de J. C. 4°. Qu'on n'y trouve point cette folie de la prédication, à quoi il a plu à Dieu d'attacher le salut des hommes, mais qu'on n'y voit que cette sagesse des sages que Dieu nous déclare qu'il perdra. 5°. Qu'un Dieu jaloux de sa gloire ne pourroit accompagner de la vertu intérieure de sa grace, ces efforts de l'art & de l'éloquence, ni opérer la conversion des cœurs par de tels moiens. 6°. Que l'Evangile présente tout à la fois, & les vérités qu'ils doivent dire, & la maniere de les dire, & qu'il n'est pas plus permis d'a-

bandonner les unes, que de s'écarter de l'autre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Arnauld répond en ſubſtance : 1°. Que les paroles de ſaint Paul, *je ne fais profeſſion de ſçavoir que J. C.* &c. ne prouvent rien moins que ce que l'Auteur en conclut. Que S. Auguſtin n'en avoit point non plus tiré cette conſéquence, qu'il ne devoit point ſe ſervir dans ſon miniſtere de l'art de parler éloquemment qu'il avoit autrefois enſeigné : que non-ſeulement il dit formellement le contraire, mais qu'il ſe ſervoit réellement de ſon art quand il le falloit. Que lorſque S. Paul dit, qu'il avoit fait profeſſion de ne ſçavoir que J. C. crucifié, il eſt clair que cela ne doit marquer que ce que l'on doit prêcher, & non la maniere de prêcher. M. Arnauld reproche à M. Dubois de confondre ſouvent ces deux choſes, quoiqu'il ſoit très-néceſſaire de les diſtinguer ; ſurtout quand il s'agit de ſçavoir s'il eſt permis ou non, de ſe ſervir de l'éloquence humaine dans la prédication de l'Evangile, ce qui eſt le ſujet de ſon diſcours. Que c'étoit le ſentiment de S. Auguſtin, qu'il falloit bien diſtinguer ces deux choſes, & que ce n'eſt que la derniere qu'on doit conſidérer, pour juger

si un discours est, ou n'est point éloquent.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

2°. Que la seconde objection de M. Dubois fondée sur quelques passages de la premiere Epître aux Corinthiens, n'a pas empêché S. Augustin de loüer beaucoup les prédicateurs éloquens, ni de leur donner des regles pour bien emploier dans leurs sermons tous les genres de l'éloquence, jusqu'à marquer les occasions où il s'étoit lui-même servi du style sublime. Que lorsque saint Paul dit aux Corinthiens, qu'en leur prêchant l'Evangile il ne s'étoit point muni des discours sublimes de la sagesse & de l'éloquence humaine, c'est 1°. parce qu'il ne crut pas avoir autre chose à sçavoir & à leur apprendre que J. C. crucifié, matiere peu susceptible des raisonnemens de la philosophie & des beautés du langage. 2°. Parce que l'état de crainte où il avoit toujours été parmi eux, s'accordoit peu avec la pompe du discours. 3°. Qu'il avoit prouvé ce qu'il avançoit par l'effusion du saint-Esprit & par les miracles, comme par autant de démonstrations sensibles. 4°. Que cela étoit nécessaire, afin que leur foi ne fût point fondée sur la sagesse & l'éloquence des hommes; mais sur la puissance de Dieu. Que l'on recon-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

noît sans peine qu'on peut se passer de l'éloquence, quand on peut prouver la vérité de ce que l'on prêche par des guérisons miraculeuses, & autres signes sensibles : mais que les prédicateurs de ce tems-ci ne sont plus dans cet état. Ils trouvent la foi toute fondée, & n'ont point besoin pour l'établir d'avoir le don des miracles ; leur principale fonction est de persuader aux chrétiens de vivre selon leur foi ; & c'est pour les y porter, que S. Augustin a fort bien jugé qu'ils ne devoient pas négliger les secours qu'ils pouvoient tirer de l'éloquence humaine.

3°. Que rien n'est plus faux encore, que ce que prétend l'Académicien, que les prédicateurs qui prêchent sans éloquence, suivent les regles que S. Paul a établies, & que ceux, au contraire, qui prêchent éloquemment s'en écartent. M. Arnauld demande sur cela à son adversaire : d'où vient que S. Augustin, qu'il croioit avoir si bien entendu, étoit sur cela d'un avis tout contraire : d'où vient que de deux prédicateurs qui ne disent tous deux que ce qui est vrai & ce qui est bon, (ce qu'il appelle prêcher avec sagesse) il préfére à celui qui le fait sans éloquence, celui qui se sert de cet art, comme étant plus capable de servir à ses

auditeurs : pourquoi il trouve bon qu'un prédicateur veuille parler éloquemment, & non pas seulement avec sagesse : pourquoi ce saint marque clairement qu'il n'entend point par-là une éloquence qui vienne de la nature, mais qui s'acquierre par l'étude, & qu'il témoigne qu'on l'acquiert mieux en s'appliquant à la lecture des Auteurs éloquens, que dans l'école des rhéteurs.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Dubois, par une suite de son principe, disoit qu'il ne regardoit un sermon éloquent que comme une piéce Académique, & qu'en cela il confondoit le prédicateur avec l'orateur prophane. M. Arnauld lui répond : loin qu'il y ait de l'inconvénient dans la ressemblance entre les piéces d'éloquence & un bon sermon ; on vous peut soutenir sans crainte que cela doit être ainsi, & que c'est le jugement que l'Académie Françoise en fait tous les deux ans, quand elle adjuge le prix à celui qui a le mieux réüssi sur une matiere sainte. J'en prens pour exemple, dit M. Arnauld, le discours fait par M. le Tourneux sur ces paroles de J. C. *Marthe, Marthe, pourquoi vous empressés-vous*, &c. Plusieurs autres personnes en avoient fait aussi sur ces mêmes paroles : quelles regles suivit-on

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

donc pour lui adjuger le prix ? La sainteté du sujet étoit commune à tous : celui-ci ne fut donc préféré, que parce qu'on le trouva plus conforme aux regles de la véritable éloquence. Si ce même discours avoit été prêché, ajoute M. Arnauld, auroit-ce été un méchant sermon ? Non certainement ; & une preuve de cela, continuë-t'il, est que les sermons que ce pieux ecclesiastique fit depuis à saint Benoît, & qui furent estimés de Paris & de la Cour, étoient de ce même style.

Mais, dit M. Dubois, prendroit-on ce prédicateur qui veut prêcher éloquemment, pour un homme qui n'attend la conversion des cœurs que de la vertu invisible de la grace ? S'y prendroit-il autrement, quand il seroit persuadé que c'est à lui à tout faire ? Vous ne vous êtes point apperçu, répond M. Arnauld, que si ce que vous dites prouvoit quelque chose, ce ne seroit pas la mauvaise éloquence que vous banniriés de la chaire, mais celle qui est la plus propre à persuader, ce qui est la définition même de la bonne éloquence ; car plus un homme croiroit que c'est à lui à tout faire, en portant les pécheurs à se convertir à Dieu, plus il auroit soin de prendre les

moiens les plus propres à réüssir dans ce dessein. Or, la bonne éloquence qu'il y devroit emploier, y est plus propre que la mauvaise. Vous ne voulés pas qu'un prédicateur évangelique prêche, comme prêcheroit un homme qui croiroit que c'est à lui à tout faire : Vous ne voulés donc pas qu'il emploie dans ses sermons aucune éloquence, pas même celle que saint Augustin recommande avec tant de soin à ceux qui veulent travailler au salut des ames, par la prédication évangelique ? Quand un orateur entreprend d'instruire ceux à qui il parle, d'une vérité qu'il suppose ne leur être pas assés connuë, il doit marquer bien clairement ce que c'est qu'il leur veut persuader ; il doit le leur prouver, le leur démontrer : & voilà, en partie, ce que fait l'éloquence.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

On sent bien que je ne fais qu'abréger les raisonnemens de M. Arnauld qui me paroissent tous aussi vifs, aussi pressans, & pour l'ordinaire aussi concluans, que ceux de l'Académicien sont foibles, & souvent faux & pitoiables. Dans la suite de ces remarques, l'Auteur s'applique à montrer que toutes les preuves qu'apporte son adversaire pour soutenir son sentiment, ou, en effet ne prouvent rien du

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tout, ou prouvent, ce qui est absurde, qu'il est du devoir d'un prédicateur évangelique de n'être pas éloquent. Au reste, il condamne avec lui ces antitheses, ces métaphores perpétuelles, ces jeux de mots, que M. Dubois reproche avec vivacité aux prédicateurs modernes. Ce sont des défauts, dit M. Arnauld, mais qui ne se trouvent que dans ceux qui ne sont pas véritablement éloquens. En conclure quelque chose contre la bonne éloquence, la seule dont il s'agit, c'est comme si quelqu'un prétendoit qu'il ne faut point s'étudier en prêchant à bien raisonner, & à apporter de bonnes preuves de ce qu'on avance, parce que saint Paul dit qu'en prêchant aux Corinthiens, il n'avoit pas emploié les discours persuasifs de la sagesse humaine; mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu. Un homme qui auroit avancé ce paradoxe, seroit-il reçû à dire qu'il n'a voulu par-là bannir de la chaire que les méchantes preuves & les faux raisonnemens, dont il peut arriver que quelques prédicateurs se servent dans leurs sermons?

M. Arnauld, après avoir ainsi renversé dans sa premiere partie, le mauvais usage que M. Dubois avoit fait dans la

ſtenne des différens paſſages de l'Ecriture qu'il allégue, & les fauſſes conſéquences qu'il en tire, attaque dans la ſeconde ce que ſon adverſaire appelle des preuves de raiſon. Selon l'Académicien, ſi on la conſulte cette raiſon, on trouve que la maniere de traiter les choſes ſaintes qui nous eſt preſcrite dans l'Ecriture, eſt la ſeule qui puiſſe réüſſir ; & ce n'eſt, ſelon lui, que pour n'avoir pas aſſés connu l'homme, ni la nature de ce que l'on prêche, qu'on s'eſt mépris ſur ce ſujet. D'où il conclut, que l'éloquence des prédicateurs de notre tems nuit beaucoup à leurs auditeurs, parce qu'elle n'eſt propre qu'à donner plus de vivacité à leur imagination ; ce qui les rend plus incapables de bien connoître ce qu'on leur doit prêcher, qui ſont des choſes inviſibles, ſpirituelles, & infiniment éloignées de tout ce qui a rapport aux ſens.

L'Eloquence de la Chaire.

De vingt pages que contient cette ſeconde partie de la préface de M. Dubois, pour prouver ſa premiere propoſition, il en emploie dix à expliquer ce que c'eſt que l'homme, & les dix autres à prouver ſa conſéquence ou ſa concluſion. Mais M. Arnauld lui montre qu'il eſt auſſi mauvais philoſophe que faux raiſonneur ; que pour le premier point, une grande

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

partie de ce qu'il dit de la différence qu'on doit mettre entre l'intelligence & l'imagination, ne paroît pas véritable; & que pour le second, que ce qu'il avance soit vrai ou faux, il ne voit pas que l'on en puisse conclure, pour ou contre l'éloquence des prédicateurs de ce tems. Telle est l'idée générale de ce que M. Arnauld combat & *foudroie* dans la seconde partie de ses remarques. Je n'entre point dans le détail, pour ne pas ôter le plaisir de la lire toute entiere.

J'ai déja averti que dans la troisiéme partie, M. Dubois, à l'occasion d'une objection qu'il se propose sur sa doctrine, & qui vaut mieux que tout ce qu'il a enseigné, il semble se réconcilier avec l'art oratoire qu'il a combattu, en déclarant qu'il n'a voulu bannir de la chaire, que la mauvaise éloquence, & non pas la bonne. M. Arnauld lui fait voir, que comme il n'a nulle idée distincte, ni de l'une, ni de l'autre, il n'apperçoit pas que sa réconciliation est vaine, parce que sa censure, ses preuves, ses invectives tombent encore plus sur la bonne que sur la mauvaise. Il ne faut pas s'étonner de cette confusion, dit M. Gibert. La vraie & la fausse éloquence ne sont pas si aisées à démêler. Les uns appellent

Jugem. des Sav. tom. 3. p. 327. 328.

fausse,

fausse, celle qui dit faux; & cela convient à la vraie, puisqu'il lui convient de traiter le *pour* & le *contre*. Les autres pour décrier la fausse éloquence, décrient les figures, la diction étudiée & polie, les mouvemens & les passions, les pensées ingénieuses, l'éclat, les brillans, les affectations; & il y a là bien des écueils. Car excepté l'affectation qu'on peut blâmer sans restriction & sans aucun risque, tout le reste est bien équivoque, bon ou mauvais, selon la maniere dont on s'en sert: ce qui fait la vraie éloquence, fait la fausse, si on le tire de sa place; & de la même source que vient le mal, vient le bien, si on en fait un bon usage.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ouvrage de M. Arnauld fut imprimé d'abord sous le titre de *Réfléxions sur l'éloquence des prédicateurs*, à Paris, in-12. 1695. On le réimprima une seconde fois en 1700. sous le titre général de *Réfléxions sur l'éloquence*, avec des lettres de M. de Sillery, Evêque de Soissons, contre le pere Lamy, Bénédictin, sur le même sujet. On attribuë la préface de ce recueil au pere Bouhours, Jesuite, mort en 1702. Et enfin on l'imprima en 1730. en Hollande dans un recueil de divers Traités sur l'éloquence & sur la poësie, publié par M. Bruzen de la Martiniere.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Préface des serm. du P. de la Ruë.

Le pere de la Ruë, Jesuite, qui sçavoit rendre justice au vrai mérite, estimoit beaucoup cet écrit de M. Arnauld. Il dit en parlant du systême de M. Dubois, que cet Auteur eut le déplaisir de se voir contredit par des gens plus habiles que lui dans la rhétorique des Peres, & dans l'art de remuer les cœurs. Il me semble, ajoute-t'il, que l'Académicien eût mieux fait de tourner sa vivacité contre les *filets* de la mémoire, que contre le *tourbillon* de l'imagination : puisque le zéle n'a point de plus fidéle instrument, qu'une imagination bien gouvernée : ni de plus grand ennemi, qu'une mémoire impérieuse à qui l'imagination & l'esprit même sont forcés d'obéïr. C'est ce qui fait que le pere de la Ruë emploie presque tout l'écrit où il parle ainsi, à prouver, autant qu'il est en lui, qu'on ne devroit pas prêcher de mémoire, & les dangers & les désavantages qu'il y a à prêcher ainsi. Ses raisons paroissent justes en général. Mais il est plus aisé d'en sentir la bonté, que de les exécuter. Cette préface, au reste, est un morceau qui mérite d'être lû. On pourroit passer les premieres pages qui ne contiennent qu'un panégyrique de Loüis XIV. & de la Cour.

L'anonyme qui a donné en 1701. à

Paris, chés Osmont, les *Regles de la bonne & solide prédication*, in-12. paroît un Ecrivain sage, qui a du zéle & des lumieres: sa morale est pure & exacte; & son style est correct, quoique trop négligé. Mais il regne un défaut essentiel dans tout son ouvrage; c'est qu'il est aisé de voir qu'il n'a pas bien entendu la matiere qu'il entreprend de traiter. Il n'est d'accord sur cela, ni avec les Peres qui ont discouru du même sujet, ni avec lui-même. On voit bien que son intention est droite, qu'il cherche la vérité, qu'il croit la dire, & qu'aucun respect humain n'étoit capable de la lui faire altérer. Ces qualités sont excellentes; mais elles ne suffisent pas pour faire un bon ouvrage. L'Auteur divise le sien en trois parties. Les deux premieres ne regardent que la morale. Il montre dans l'une, par l'Ecriture & la tradition, par les théologiens anciens & modernes, & même par la raison, l'obligation où sont les prélats & les curés de satisfaire par eux-mêmes, & non par d'autres, autant qu'ils le peuvent sans se flater, au ministere de la prédication. Il prouve dans la seconde, par les mêmes autorités, que la probité, le courage & la prudence sont indispensablement nécessaires au prédicateur évan-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

gelique. Tout ce que l'Auteur dit dans ces deux parties, est exact & solide.

Il n'en est pas de même de la troisiéme. L'anonyme s'y montre en plusieurs endroits partisan du systême de M. Dubois, & par conséquent les remarques de M. Arnauld le réfutent aussi-bien que l'Académicien. Ses idées d'ailleurs sur l'éloquence de la chaire, paroissent assés confuses. Il convient que nos prédicateurs modernes n'ont pas les mêmes avantages que les Apôtres, les dons extraordinaires, l'inspiration, la puissance de faire des miracles, &c. Et cependant il ne veut pas qu'ils s'écartent de leur maniere de prêcher, & il leur demande que sans méditer un discours poli, ils aient recours à la priere.

Saint Augustin répond à cela au livre quatriéme de la doctrine chrétienne, que l'éloquence se présentoit aux premiers prédicateurs sans qu'ils la cherchassent; mais qu'aujourd'hui ceux qui veulent être éloquens, la doivent chercher: il ajoute, qu'il est utile qu'ils la cherchent, parce que sans elle ils font beaucoup moins de fruit. Et où doivent-ils la chercher? on la trouve dans les Livres saints, & c'est dès-là une raison qui les autorise à l'emploier. Mais comme dans l'Ecritu-

re il y a une éloquence si propre aux Auteurs canoniques, qu'elle ne peut convenir à d'autres, ce n'est point à celle-là qu'il faut se borner : on doit en imiter une autre qu'on y trouve aussi, qui leur est commune avec les Auteurs profanes, qui est fondée sur les mêmes principes, qui instruit, qui plaît & qui touche, emploiant pour cela la simplicité du style, la politesse & la force. L'anonyme ne démêle point tout cela, & de cette confusion en naît une autre, & dans les principes & dans les conséquences qu'il en tire.

L'Eloquence de la Chaire.

Ce qui paroît plus étonnant, c'est que l'Auteur rappelle d'un côté ce qu'il rejette de l'autre. En différens endroits de son Livre, il louë S. Ambroise & quelques autres sur ce qu'ils prêchoient éloquemment : il dit aux ecclesiastiques qui ont des talens & qui ne prêchent pas, que Dieu leur demandera à quoi ils ont emploié *ces talens, cette intelligence, cette excellente doctrine, cette langue diserte* : il reconnoît que Longin a donné des regles excellentes pour la composition, & surtout pour le style sublime & énergique. Il conseille à tous les prédicateurs, lorsqu'ils composent, d'avoir toujours devant les yeux les Orateurs les plus fameux, pour s'animer par leur exemple

à parler comme eux. Il veut donc & ne veut pas que le prédicateur soit éloquent. Mais dans l'endroit même où il donne le conseil dont je viens de parler, il ne sçait point démêler la différence qui est entre les prophêtes & les autres Ecrivains canoniques, & les prédicateurs ordinaires, comme il ne distingue point ailleurs la bonne éloquence des Auteurs profanes, d'avec la mauvaise éloquence des déclamateurs. Il crie contre une diction ajustée dans des endroits où lui-même fait tout ce qu'il peut pour emploier un style fleuri, comme dans la description qu'il donne d'un prédicateur, qui aiant prêché contre les Dames sur le soin qu'elles prennent de s'ajuster & de s'orner, est prêché à son tour par les Dames sur le soin qu'il prend lui-même d'orner ses sermons, & de les ajuster : en sorte que l'Auteur est en cet endroit, & en plusieurs autres, *éloquent contre lui-même*.

. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Gib. jugem. des Sav. t. 3 pag. 367.

Voici un autre livre sur la même matiere, auquel on a donné de grands éloges. C'est l'ouvrage intitulé : *Le bon goût de l'éloquence chrétienne*, par le pere Blaise Gisbert, Jesuite, imprimé à Lyon, in-12. en 1702. chés Boudet, & réimprimé au même endroit avec beaucoup de changemens & d'augmenta-

tions, en 1715. in-4°. ſous le titre de *l'Eloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique*. M. Berthe, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, dans la longue approbation qu'il a donnée à la ſeconde édition de ce livre, prétend que l'Auteur a non-ſeulement approfondi ſon ſujet, mais encore qu'il y peint tout ce qu'il dit, d'après la raiſon & la religion, avec dignité, avec délicateſſe : qu'il va toujours droit au but ; que ſes regles ſont ſûres, que les modéles qu'il en donne ſont d'un choix exquis, que tout ce qu'il dit eſt puiſé dans le bon ſens, &c. Les Auteurs des mémoires de Trévoux nous donnent l'Auteur comme un grand Maître dont ils font gloire de ſuivre, & les idées & les principes. Sur de telles autorités, qui ne ſera tenté de croire qu'il s'agit ici d'un ouvrage parfait ? Rien cependant de plus défectueux ſelon M. Gibert.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Mois de Déc. 1715.

Le deſſein de l'Auteur, eſt d'expliquer ce qui eſt de bon ou de mauvais goût dans l'éloquence de la chaire, & ce deſſein eſt loüable : mais dit M. Gibert, il eſt mal exécuté. Dès l'entrée de ſon ouvrage, l'Auteur oppoſe la multitude de nos prédicateurs au petit nombre de prophêtes qui étoient les ſeuls, ſelon lui,

Gib. *ut ſup.* pag. 413. & ſuiv.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

qui prêchoient aux Juifs. Il ajoute, que cette multitude de sermons est cause qu'il y en a beaucoup de mauvais, non pour la doctrine, mais pour la maniere de les débiter, & cette mauvaise maniere, il l'appelle la zizanie qui se trouve parmi le bon grain. On sent combien tout cela est peu exact. 1°. L'écriture & l'usage n'ont jamais consacré le terme de zizanie, que pour signifier ou la mauvaise doctrine, ou la corruption des mœurs. 2°. Il est faux que les prophêtes fussent les seuls qui prêchassent aux Juifs, & que ce peuple fût sans prédicateurs lorsqu'il étoit sans prophêtes. Les prêtres, les chefs des synagogues faisoient aussi cette fonction. Il paroît même que quelquefois on en déféroit l'honneur à d'autres personnes, qui vouloient bien l'entreprendre lorsqu'on les en prioit, ou qui se présentoient d'eux-mêmes pour le faire, parce qu'ils se sentoient capables de s'en bien acquitter. D'où il suit encore qu'il n'y avoit pas non plus aussi peu de prédicateurs en ce tems-là, que le pere Gisbert le prétend.

Cet Auteur blâme les prédicateurs qui citoient les Auteurs païens, parce que, dit-il, c'étoit donner une pierre à un enfant au lieu de pain, un scorpion au lieu

de poiſſon. Le blâme peut être bon, mais la raiſon ſur lequel on l'appuie, ne vaut rien, à moins de ſuppoſer une mauvaiſe doctrine dans ces citations : car une vérité ne change point de nature, parce qu'elle eſt tirée d'un Auteur prophane ; elle ne devient point erreur, ni par conſéquent pierre ou poiſon. Il condamne le brillant dans le diſcours, & l'amour de ſes propres penſées & de ſes expreſſions favorites, & dit que de s'en défaire, c'eſt *écraſer tous ces petits contre la ſolidité de la pierre ;* c'eſt ce que dit un prophête ; mais cette expreſſion eſt-elle bien placée ici ? Pour faire la différence des prédicateurs de province d'avec ceux de Paris & de la Cour, il dit que les premiers ſemblent ne parler qu'aux ſens & à l'imagination, & que les autres ne parlent guéres qu'à la raiſon. M. Arnauld montre dans ſes réfléxions contre M. Dubois, que cette différence eſt un peu chimérique de part & d'autre. Le pere Giſbert ajoute : *L'uniformité de ſtyle, l'économie du diſcours, cette grande rêverie qui en eſt l'ame, marquent que le prédicateur n'a rien emprunté, qu'il ne doit ſon ouvrage qu'à la méditation, qu'il en eſt le créateur.* Quel galimathias ! que de fauſſes idées ! ne pourroit-on pas dire que

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

l'Auteur étoit lui-même dans une grande rêverie, quand il a écrit cela ? Ce mot lui plaît cependant, & il le répéte encore ailleurs, & toujours avec aussi peu de justesse.

Il en veut particuliérement à des prédicateurs qui, selon lui, ne parlent qu'aux sens ou à l'imagination seule, ou à la seule raison sans aller au cœur. Mais n'est-ce pas se forger des monstres pour avoir le plaisir de les combattre ? Ces prédicateurs tels qu'il les peint ne paroissent guéres, ce semble, subsister qu'en idée. Ainsi ses pensées supposent faux, au moins en quelque chose. De plus, elles ne sont ni bien nettes, ni bien suivies. Souvent il établit en divers endroits ce qu'il a combattu en d'autres; & surtout il tombe lui-même dans les défauts du style, vrais ou faux, qu'il a blâmés. D'un côté, par exemple, il crie contre les images, les passions, les portraits, & il en reconnoît ailleurs la nécessité, & s'en sert même très-souvent dans le sens qu'il les condamne. Il croit pouvoir supposer qu'un prédicateur qui a l'art de toucher le cœur, rendra son auditoire désert; il va jusqu'à avancer, que sa solitude en ce cas lui fera plus d'honneur que la foule la plus nombreuse.

Je ne conçois pas, dit sur cela M. Gibert, comment un homme qui écrit de l'art oratoire, peut méconnoître jusqu'à ce point, ce qui est capable d'attirer ou d'éloigner les auditeurs. Il y a, ajoute-t'il, beaucoup d'autres défauts dans cet ouvrage qui montrent que l'Auteur n'avoit pas le goût assés sûr pour faire un traité du bon goût, & qu'il mérite peu les éloges qu'on lui a prodigués.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Quoique le pere Gisbert donne assés clairement à entendre dans sa seconde édition, qu'il a suivi le précepte d'Horace, qui veut, quand un écrit est achevé, qu'on attende neuf ans pour le donner au public, & que conséquemment il a mis beaucoup de tems à limer son ouvrage, cependant cette seconde édition est presque aussi imparfaite que la premiere, si l'on en croit encore M. Gibert. Ce sont, dit-il, les mêmes manieres partout : on y voit les mêmes faits, les mêmes principes : on y voit dans les uns & dans les autres les mêmes erreurs. Entre celles que ce critique reprend, il y en a une qui étonne : c'est de dire qu'un sermon qui porte efficacement à la vertu, n'y porte pourtant quelquefois que par machine ; de sorte qu'un pécheur qui l'a entendu, va se jetter aux pieds du

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

prêtre, restituë, se réconcilie, est converti ; & ensuite, revenu à soi, rougit presque de s'être laissé mener à l'aveugle, & se repent d'avoir bien fait, parce qu'il n'a bien fait que par machine.

Cette absurdité me surprend comme M. Gibert. Cependant je crois que ce critique parle avec trop de mépris de l'ouvrage du pere Gisbert. On trouve certainement dans le traité *de l'éloquence chrétienne*, un assés grand nombre de préceptes fort justes, & de réfléxions excellentes ; & il n'y a aucun des vingt-trois chapitres dont il est composé, qu'on ne puisse au moins parcourir avec utilité. Il falloit que le célébre Ecrivain protestant, Jacques Lenfant, en eût la même idée, puisqu'il a fait réimprimer cet ouvrage à Amsterdam en 1728. in-12. & qu'il y a joint des remarques qui tendent beaucoup moins à rabaisser ce livre, qu'à en éclaircir & à en rectifier quelques endroits.

Les *Maximes sur le ministere de la chaire*, par le pere Jean Gaichiés, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, Théologal de Soissons, & membre de l'Académie de ladite ville, n'ont pas reçû des éloges moindres que ceux que l'on a donnés à l'ouvrage du pere Gisbert. Mais

avec cette différence, que ce tribut de loüanges est dû à celui du pere Gaichiés sans restriction. Je ne vous ferai point cependant l'analyse de ces maximes : outre que vous en trouverés deux fort étenduës ; l'une, dans le troisiéme tome des jugemens des Savans sur les maîtres d'éloquence, par M. Gibert ; l'autre, dans le deuxiéme volume de la bibliotheque des Auteurs ecclesiastiques du dix-huitiéme siécle, pour servir de continuation à celle de M. Dupin, je veux vous laisser la satisfaction entiére de lire ces maximes, qui devroient être toutes gravées dans l'esprit & dans le cœur de ceux qui se destinent au ministere de la parole, ou qui l'exercent. C'est, dit M. Gibert, l'ouvrage d'un homme apostolique, qui a vieilli dans l'emploi sur lequel il donne des regles, & qui s'est rendu aussi respectable par sa vertu & son bon esprit, que par ses manieres, soit dans son livre, soit dans le commerce de la vie. Les maximes qui composent le corps de cet ouvrage sont belles, judicieuses, pleines de lumieres, & d'un sens exquis. C'est encore le jugement qu'en porte l'approbateur, qui ajoute : que si le sujet en est important & auguste, la maniere de le traiter est vive & concise ; que l'ex-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

pression est naturelle & le tour délicat; qu'on y donne presque autant de sentences que de paroles.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il seroit difficile, dit un autre critique, de rassembler en moins de mots, & avec autant de goût & de discernement, tout ce qui sert à bien connoître l'art de prêcher. L'Auteur a recueilli avec soin les préceptes les plus importans sur cette matiere; & quoique chaque maxime paroisse isolée, elles ne laissent pas de former un tissu délicat & ingénieux. Il y a un art admirable à avoir ainsi fondu ses idées, & à les avoir exprimées avec un laconisme dont l'énergie ne nuit point à la clarté; & l'on peut dire sans flaterie qu'un ouvrage si bien digéré, & dont toutes les parties tiennent par un fil presque imperceptible, suppose la méditation la plus profonde, la parfaite connoissance des vraies beautés de l'éloquence, & l'attention la plus sérieuse aux principes & aux conséquences qui en résultent. Rien n'y sent la sécheresse didactique; le style est toujours plein d'agrément & de noblesse.

Observ. sur les écr. mod. to. 17. lett. 244.

Le célébre M. du Guet qui avoit un discernement sûr, & qui sçavoit si bien ce qui pouvoit faire l'excellence d'un ouvrage, estimoit aussi singuliérement ce-

lui-ci. « Quand l'Auteur des maximes « du miniſtere de la chaire, dit-il, dans « une lettre du 6. de Juin 1711. auroit « pris encore plus de ſoin de ſe cacher, « j'aurois toujours reconnu dans cet écrit « la fineſſe de ſon bon goût, l'élévation « de ſon eſprit, la juſteſſe de ſes réflé- « xions, & la nobleſſe de ſes expreſſions... « Il y a mille endroits ſur leſquels il fau- « droit ſe récrier, car tout l'ouvrage ſe « ſoutient, & on ne peut l'accuſer d'au- « cun autre défaut que d'être trop beau. » Ce fut ſur ces caracteres qu'on crut pouvoir le donner au pere Maſſillon, Prêtre de l'Oratoire, aujourd'hui Evêque de Clermont, & l'un des plus célébres prédicateurs de ſon tems, dans une édition qui en fut faite à Toulouſe, en 1711. après la premiere qui parut en 1710. à Paris chés Beugnié. Mais le pere Maſſillon qui n'a jamais ſçu s'attribuer les ouvrages d'autrui, déclara qu'il n'étoit point l'Auteur de celui-ci, en lui donnant en même-tems une approbation d'autant plus judicieuſe, que la flaterie & l'amitié n'y avoient aucune part.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Le pere Gaichiés ſeul n'étoit pas ſi content de ſon ouvrage. Il avoit été imprimé à ſon inſçû & ſans ſa participation : c'étoit une eſpece de larcin qu'on

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

lui avoit fait ; & avec quelque plaisir que le public l'eût reçu, il sentit qu'il y manquoit encore quelques coups de pinceau pour le rendre plus digne de son approbation, & plus utile. Quelques années avant sa mort, il résolut donc de retoucher ses maximes, il les revit avec attention, les corrigea avec soin, en ajouta quelques-unes à celles qui avoient déja paru, y mit plus d'ordre, & voulut en faire faire lui-même une édition sous ses yeux. Mais il mourut trop tôt pour exécuter ce dessein, ou il s'y étoit pris trop tard pour y parvenir : car il avoit quatre-vingt-trois ans & six mois, lorsqu'il mourut à Paris le 5. de Mai 1731. Il étoit né à Condom, & avoit été reçû à l'institution de l'Oratoire à Aix le 29. de Novembre 1665. âgé de dix-huit ans. Si vous voulés un plus grand détail de ses actions & des différens emplois qu'il a exercés, vous le trouverés dans le tome 2. de la bibliothéque des Auteurs ecclesiastiques du dix-huitiéme siécle, où je vous ai déja averti que l'on trouvoit une analyse de l'ouvrage de l'auteur.

Pag. 460. & suiv.

Depuis la mort du P. Gaichiés, on a exécuté le dessein qu'il avoit projetté, de donner une nouvelle édition de ses maximes. Elle a paruë à la fin de 1738. in-12.

à Paris, chés Etienne, avec le recueil de ses discours Académiques : c'est-à-dire, de ceux qu'il n'avoit faits que pour l'Académie de Soissons, & de ceux qu'il avoit envoiés au nom de cette illustre compagnie à l'Académie Françoise de Paris. Recueil prétieux où l'on retrouve tout le goût, toute la finesse, & toute la solidité de l'Auteur, quoique tous les discours qui le composent n'aient pas un mérite égal, soit du côté des sujets qui ne sont pas tous aussi heureux, ni aussi interressans les uns que les autres, soit qu'il y en ait quelques-uns que l'Auteur n'eût pas travaillés avec le même soin.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'éditeur de ce recueil, qui est aussi l'Auteur de la préface, & de l'éloge Latin du pere Gaichiés, est M. l'abbé Delavarde, Chanoine de S. Jacques l'Hôpital; c'est à tort que l'Auteur des réfléxions sur les ouvrages de littérature paroît le révoquer en doute dans la quatorziéme feüille du tome huitiéme de son ouvrage.

Entre les discours Académiques du P. Gaichiés, il y en a un qui appartient à l'éloquence chrétienne : c'est le troisiéme qui est sur les complimens qu'on fait en chaire. L'Auteur convient que l'usage d'en faire, est si universellement établi,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

qu'il y auroit de la témérité à le traiter d'abus. Il panche cependant beaucoup à le condamner. 1°. Parce que les loüanges que les prédicateurs donnent en chaire, conviennent mal à l'action où elles sont placées ; un sermon étant un discours fait en public pour reprendre le vice, pour exhorter à la vertu, pour développer les mysteres & les maximes de la religion, pour publier le mérite & la gloire des Saints. 2°. Parce que la probité devant être dans le prédicateur la base d'une éloquence, sacrée dans sa matiere, sainte dans ses expressions, & devant donner de lui cette idée à l'auditeur, il est à craindre qu'il ne l'efface par les complimens, parce que les loüanges qui en forment le tissu, passent ordinairement pour des flateries, & ceux qui les donnent, pour des adulateurs ; caractere bas & méprisable, indigne de la chaire & de l'orateur chrétien. 3°. Parce que c'est dresser des piéges à la modestie. 4°. Parce qu'on ne peut aisément pardonner à un prédicateur, que pendant qu'il paroît adresser ses vœux à Dieu pour le Grand dont il étale les titres & les vertus, *il fasse véritablement des vœux à ce même Grand pour son panégyriste*, qu'il en brigue le crédit & la protection

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

par des loüanges si mal placées ; & que par une éloquence profanée, il trafique d'un ministere si désinterressé. 5°. Parce qu'on ne voit point que les saints Peres que le prédicateur doit prendre pour modéles, se soient abbaissés jusqu'à faire des complimens en chaire. 6°. Parce que ces complimens irritent souvent l'auditeur qui les entend, & qu'ils ne regardent pas. Justice, ou religion, dépit ou jalousie, il efface les endroits qui lui déplaisent, qui le choquent, qu'il trouve mal placés ; & souvent il passe l'éponge sur le panégyrique entier. 7°. Parce que le consentement des auditeurs à condamner les complimens étant presque unanime, ce doit être aussi une raison de les supprimer. 8°. Parce que l'Eglise est un lieu où l'on ne doit rendre hommage qu'à l'Etre suprême, où lui seul doit être loüé, &c.

Après ces raisons & plusieurs autres, que l'Auteur développe avec autant de délicatesse que de solidité, & qu'il appuie par des réfléxions fort judicieuses, il conclut que si l'on peut être persuadé par des raisons plus fortes, qu'il vaut mieux emploier quelquefois les complimens avec sagesse, que de les retrancher avec trop d'austerité, il consent qu'on

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

en fasse dans quelques occasions rares, pourvû que ces sortes d'hommages soient des exhortations ingénieuses, qui animent ceux qu'on louë à remplir leurs devoirs, & qui leur fassent rapporter leurs avantages à l'Auteur de tous ces dons.

Le pere Gaichiés parle encore sur le même ton dans un avertissement qu'il avoit composé, pour être mis à la tête des sermons du feu pere Terrasson, Prêtre de l'Oratoire : & dans cette même piéce il donne aussi de fort bonnes regles sur le style qui convient à la chaire, sur l'usage que l'on doit faire dans un sermon, des preuves, des autorités & des raisonnemens, sur le pathétique, & sur plusieurs autres choses qui appartiennent à l'éloquence de la chaire. Mais cet avertissement n'a point été imprimé : celui qui est au-devant des sermons du pere Terrasson n'en étant que le précis. Je remarquerai seulement, qu'à l'égard des complimens, l'Auteur dit dans cette piéce, que plusieurs Evêques avoient jugé à propos d'en condamner l'usage dans leurs ordonnances synodales ; il cite entr'autres M. l'Archevéque de Narbonne.

J'ai déja parlé des dialogues de M. de

Fenelon ſur l'éloquence, en vous faiſant connoître ceux qui ont écrit ſur cet art en général : c'eſt, en effet, l'objet de cet illuſtre Ecrivain dans ſes deux premiers dialogues. Il n'y dit que peu de choſe, & que comme, en paſſant ſur l'éloquence de la chaire. Mais celle-ci fait la matiere de tout le troiſiéme dialogue, qui eſt le dernier. M. Gibert trouve les deux premiers remplis de faux raiſonnemens, & de principes erronés en fait d'éloquence ; il y trouve auſſi des contradictions ; j'ai rapporté quelques exemples des uns & des autres.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ces défauts ne ſont pas en ſi grand nombre dans le troiſiéme dialogue, mais il n'en eſt pas exemt. L'auteur dit, par exemple, que l'ancienne forme des ſermons étoit la plus parfaite, & qu'on n'a rien pû trouver de meilleur ; & quelques pages après il décide que tout étoit gâté dans l'éloquence qu'on emploioit autrefois, & qu'on n'eſt pas encore ſorti de cette corruption de goût. Enſuite il défend l'éloquence des Peres, par des principes qui juſtifient tous ceux qui pourroient donner dans le bel eſprit, quoiqu'il affecte partout de ſe déclarer ennemi de celui-ci. Les Peres, à ce qu'il dit, brilloient pour ſe rendre utiles ; ils s'accommodoient au goût de leur

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 501. 496.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ſiécle ; ils concilioient le ſolide avec les brillans. Qui des prédicateurs n'en pourra pas dire autant pour ſa défenſe ? Saint Auguſtin parle au livre quatriéme de la doctrine chrétienne, des ornemens que l'art enſeigne pour rendre le diſcours agréable. Il dit qu'ils ſont dans S. Paul, quoique l'Apôtre ne les ait pas recherchés ; il dit qu'ils y ſont d'une maniere ſi palpable, que ceux-mêmes qui dorment s'en apperçoivent ; & il les articule. M. de Fenelon avoit lû l'endroit ; il cite les paroles de S. Auguſtin ; mais il les détourne de leur vrai ſens. Il leur fait ſignifier qu'il y a dans S. Paul une éloquence qui eſt dans les choſes, qui inſtruit, & qui touche : & elles ſignifient, qu'il y a auſſi une éloquence qui conſiſte dans les figures de diction. Il décide que l'art de rendre le diſcours plus poli pour plaire, eſt une vanité qu'il faut ôter des ſermons, comme indigne & de l'éloquence, & à plus forte raiſon du miniſtere apoſtolique. Et ſans ſe ſouvenir de cette déciſion, il exhorte plus loin les prédicateurs à ſuivre la doctrine de ſaint Auguſtin ; à imiter, & même à *prendre* l'éloquence de ſaint Paul, & des autres Ecrivains canoniques.

On trouve ainſi dans preſque tout cet

ouvrage de quoi établir qu'il est d'un sentiment, & qu'il n'en est pas. Cela vient, dit M. Gibert, d'une imagination vive qui pour briller s'écarte des routes communes, & qui y rentre, parce que la vérité l'y rappelle; mais qui se cache à elle-même ses contradictions. Ainsi, selon la préface qui est de M. Baudouin Chanoine de Laval, le prélat condamne les pensées fines, les sons harmonieux, les antithéses étudiées, les périodes arrondies, & autres ornemens artificiels: & si l'on examine les endroits qui lui plaisent dans les Auteurs, tous ces ornemens s'y rencontrent.

L'Eloquence de la chaire.

Il fait un si grand cas de la force de l'action, qu'il décide qu'un Missionnaire de village, qui sçait effraier & faire couler des larmes, frappe bien plus au but de l'éloquence, qu'un prédicateur dont le style est châtié, & le raisonnement solide, mais dont l'action est languissante: & il trouve que nous sommes sur ce sujet fort au-dessous des Grecs & des Romains. Mais cela pourroit être, sans qu'on pût condamner avec équité l'action de nos prédicateurs. Comme leur objet n'est pas précisément le même que celui des anciens, leur action doit aussi être différente. Leur action ne se borne pas comme la leur, à toucher; ils veu-

Europ. sav. mois de Sept. 1718. p. 32. 33.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

lent aussi instruire & éclairer. L'affaire qu'ils traitent avec leurs auditeurs, est bien différente de celles que traitoient les Grecs & les Romains. Ce n'est pas une affaire, qu'un consentement d'un instant puisse terminer : c'est une affaire de toute la vie.

La solidité dans les preuves accompagne assés rarement cette éclatante déclamation. Mais quand tout se répondroit, gestes, voix, & raisonnemens ; ce grand bruit étourdissant l'imagination, ne permet pas à l'esprit de bien comprendre les raisons qu'on lui présente, ni de les mettre dans sa mémoire. Une déclamation temperée n'a point cet inconvénient : elle anime ses preuves, mais elle ne les étouffe pas, par le trouble & le dérangement qu'elle jette dans les passions. Elle gagne le cœur en instruisant l'esprit, afin que les mouvemens de celui-là, n'étant plus excités par le geste & par la voix, ils soient conduits par la lumiere de celui-ci.

M. de Fenelon n'approuve point la méthode qu'ont nos prédicateurs, de partager leurs sermons en deux ou trois points, ni l'usage où ils sont d'apprendre tout par cœur. Mais si ces divisions se suivent l'une de l'autre, si au lieu de

faire

faire de chaque point comme un sermon particulier, elles ne forment qu'un tout bien lié, bien suivi, il me semble que ces divisions ne servent qu'à mettre plus d'ordre & de méthode, à faire sentir davantage si l'on a prouvé ce qu'on avoit entrepris de prouver. Je ne crois pas non plus, quoique M. de Fenelon le prétende, que ces divisions affoiblissent l'action du discours, & l'exemple de nos grands prédicateurs démontre, ce semble, le contraire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je crois encore moins, qu'elles empêchent de mettre dans le discours plusieurs choses solides & interressantes qui s'y doivent trouver : car si on a bien traité son sujet, si on l'a approfondi autant que l'étenduë d'un sermon peut le permettre, on y a mis tout ce que ce sujet a de solide & d'interressant. A l'égard de la coutume d'apprendre par cœur, que M. de Fenelon voudroit abolir, l'impossibilité pour bien des gens de faire autrement, sera pour eux une raison décisive de la conserver. Une personne qui seroit en état d'étendre ou de resserrer une vérité, de la presser, ou de ne faire que l'indiquer, selon qu'il s'appercevroit que cela conviendroit à la situation d'esprit de ses auditeurs, pourroit faire un grand

Europ. sav. ibid. p. 37.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

fruit. Mais il est rare de trouver de telles personnes. C'est beaucoup que la plûpart disent de bonnes choses de quelque maniere qu'elles s'y prennent : on doit s'en contenter, & ne pas vouloir les astraindre à une méthode dont peu de gens sont capables, & qui peut produire plus de mal que de bien. C'étoit aussi le sentiment de M. du Guet ; comme on le voit par plusieurs de ses lettres sur ce sujet, qui méritent d'être lûës.

Tout ce que dit M. Rollin sur la même matiere à la fin du second volume de son traité des études, n'est pas moins digne d'être lû. Ce sage & judicieux Ecrivain, montre fort bien que le devoir du prédicateur est d'instruire, & pour cela, qu'il doit parler avec clarté ; de plaire, & par cette raison, que son discours doit être orné & poli. Mais il veut qu'on évite deux défauts, celui de trop rechercher les ornemens du discours, & celui de les trop négliger. Il parle ensuite du troisiéme devoir du prédicateur, qui est de toucher & d'émouvoir par la force du discours ceux à qui il parle. Il prouve chaque point par la doctrine de Ciceron & de S. Augustin, & par l'exemple des Peres de l'église les plus éloquens, dont il rapporte de tems en tems de fort beaux

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

extraits. A l'égard du fonds de ſcience qui eſt néceſſaire à l'orateur chretien, il veut que celui-ci le puiſe principalement dans l'étude de l'Ecriture ſainte, & dans celle des ſaints Peres. Ce qu'il dit de la premiere, l'a engagé à ajouter dans le même volume un traité particulier de l'éloquence de l'Ecriture ſainte, où il parle de ſa ſimplicité & de ſa grandeur, des deſcriptions & des figures qu'on y trouve; des endroits ſublimes qu'elle offre; des endroits tendres & touchans qu'on y rencontre ſouvent; des caracteres qu'elle peint. Ce traité eſt court, mais plein de choſes : tout m'y paroît de pratique.

Je ne vous ferai qu'indiquer quelques autres écrits encore plus courts qui concernent l'éloquence de la chaire, comme *les réfléxions ſur les prédicateurs écrites en forme de lettre*, imprimées à Paris chés Coignard en 1697. & le petit *diſcours Académique* de feu M. Fléchier qui ſe trouve parmi ſes œuvres mêlées. Je ne connois point l'Auteur du premier écrit: ſes réfléxions ſont bonnes & bien exprimées, mais le tout eſt très-ſuperficiel. Pour M. Fléchier, il n'examine qu'un point, ſi l'éloquence de la chaire eſt plus difficile que celle du bar-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

reau, & il ne le diſcute que très-légerement. Le diſcours poſthume de M. l'abbé Fleury ſur la prédication, eſt plus étendu, & n'eſt pas indigne de ſon Auteur. Mais on voit que ce ne ſont preſque que des matériaux que l'Auteur avoit jettés çà & là, & qu'il n'avoit pas eu deſſein de donner au public. On peut cependant en profiter : ce n'eſt que l'ébauche d'un ouvrage qui n'eſt point fini ; mais on y reconnoît un grand Maître, & un Ecrivain accoutumé à ne donner que des réfléxions ſages, utiles & ſolides. On voit par la datte qui eſt à la fin de ce diſcours, que M. l'abbé Fleury acheva de le compoſer le 8. de Decembre 1688. Mais on ne l'a imprimé que depuis ſa mort ſans nom de lieu, ni d'imprimeur.

L'*avis ſur la maniere de prêcher*, ouvrage poſthume de Jean la Placette, Paſteur de l'égliſe Françoiſe de Coppenhague, imprimé à Rotterdam en 1733. a auſſi ſon utilité. Cet écrit roule ſur trois points : le choix des penſées & des réfléxions qui doivent faire la façon d'un ſermon : la maniere d'exprimer ces réfléxions & ces penſées : la maniere dont on les doit prononcer. L'Auteur dit ſur tout cela d'excellentes choſes, & qui,

pour n'être pas neuves la plûpart, n'en ſont pas moins utiles, ni néceſſaires à inculquer. M. la Placette qui avoit composé ce petit écrit peu après ſon arrivée en Hollande en 1711. ou 1712. ne l'avoit pas deſtiné à l'impreſſion : mais on doit ſçavoir gré à celui qui l'a publié.

L'Eloquence de la chaire.

Ce traité cependant me paroît fort inférieur à celui du miniſtre Claude, publié par les ſoins de ſon fils, dans le premier tome de ſes œuvres poſthumes en 1688. à Amſterdam. Cet ouvrage qui eſt intitulé : *Traité de la compoſition d'un ſermon*, remplit parfaitement ſon titre. Perſonne n'étoit encore entré ſur ce ſujet dans un détail ſi particulier, ni n'avoit fait un plan qui eût autant d'ordre, de netteté & d'exactitude, que l'on trouve dans celui-ci. Tout ce qu'il y dit auſſi ſur l'éloquence, me paroît excellent. En ne diſant preſque que ce que l'on trouvoit déja dans la plûpart des rhétoriques, il y donne un tour nouveau, il fait des réfléxions nouvelles, & il les fait d'une maniere qui paroît auſſi noble qu'utile. Pour moi, je crois qu'après avoir lû ce traité, on voudra le relire encore.

Je n'eſtime pas moins tout ce que l'on trouve ſur le même ſujet dans le traité *de l'exercice du miniſtere ſacré*, par M.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ostervald, petit in-8°. imprimé en Hollande en 1738. Je me contente de l'indiquer, pour le faire connoître à ceux qui voudroient sçavoir les sentimens de cet Auteur.

Un autre ouvrage que l'on doit lire aussi sur le même sujet, & qu'on relit toujours avec autant de plaisir que d'utilité, est le poëme sur *l'art de prêcher* en quatre chants, par feu M. Pierre de Villiers, ex-Jesuite, & depuis de l'ordre de Cluny, connu dans le monde sous le nom de l'abbé de Villiers. Ce poëme que l'Auteur composa, & qu'il fit imprimer étant encore chés les Jesuites qu'il quitta en 1689. a été imprimé plus de trente fois. La derniere édition est de 1728. On ne peut nier, dit M. Baillet, que ce ne soit un ouvrage satyrique, mais on n'y trouve point les excès que bien des gens se croient obligés de blâmer dans les satires outrées, où on leve le masque pour reprendre le désordre, & où l'on passe souvent du vice au vicieux.

Jugem. des Sav. to. 5. édit. in-4°. pag 447.

L'Auteur y fait voir que les instructions les plus sérieuses, ne sont pas inalliables avec l'enjouëment. L'adresse avec laquelle il insinuë les vérités les plus fortes & les plus nécessaires, tant pour blâmer que pour instruire ceux qui n'ap-

portent point à l'exercice du ministere de la parole, les dispositions de l'esprit & du cœur qui conviennent, fait impression, & convainc. On y trouve les regles principales de l'éloquence de la chaire, & même celles de la véritable éloquence en général; & M. Gibert n'auroit rien mis d'étranger à ses jugemens sur les maîtres d'éloquence, s'il y eût donné place à cet ouvrage, auquel il me semble qu'on ne peut rien reprocher que trop de négligence dans le style en quelques endroits. Il faut joindre à ce poëme les Epîtres 2. 3. & 4. du premier livre des poësies du même Auteur, où il traite en particulier de la difficulté qu'il y a à bien apprendre un sermon par mémoire, & du peu de fruit que l'on retire ordinairement des sermons.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Abbé de Villiers est mort à Paris le 14. d'Octobre 1728. âgé d'environ quatre-vingt ans. Il avoit prêché autrefois avec beaucoup d'applaudissement; & les principes qu'il établit dans son poëme, doivent être considerés comme le fruit de ses réfléxions & de son expérience.

Les *observations* de M. l'abbé de saint Pierre, *pour rendre les sermons plus utiles*, n'ont presque rien qui ressemblent aux autres ouvrages sur l'éloquence chré-

tienne, dont j'ai parlé dans cet article. C'eſt un écrit ſyſtématique, où, avec de fort bonnes idées, on en trouve beaucoup plus de ſingulieres, comme dans la plus grande partie des opuſcules de cet abbé. Dans celui-ci il exclut de la chaire les diſcours où l'on ne traiteroit que des myſteres, où l'on ne parleroit que de la vérité de la religion, & pluſieurs autres ſujets que nos meilleurs prédicateurs ont traité avec beaucoup de ſolidité. Il convient de l'importance des ſermons, il veut qu'on y aſſiſte, & il recommande cette pratique, mais il voudroit que dans tout diſcours on eût *pour but unique de diminuer le nombre des injuſtices, & d'augmenter le nombre des bienfaiſances du plus grand nombre des auditeurs* : & en céla, il dit que c'eſt leur plus grande utilité qu'il cherche, de même que la plus grande utilité de la ſociété, & la plus grande gloire de Dieu. Il traite tout le reſte de vérités ſpéculatives. Entr'autres opinions ſingulieres que l'on trouve répanduës dans cet écrit, on eſt étonné que l'Auteur y ſoutienne celle-ci, *que les chrétiens ſages & éclairés croient qu'il vaut mieux écouter un beau & bon ſermon pour mieux pratiquer les vertus, que de demander à Dieu la grace de bien*

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

pratiquer les vertus ; & qu'il ose traiter ceux qui pensent le contraire, d'idolâtres, de païens, de Quakers, & de fanatiques ignorans. Heureusement que ce qui fait ou ne fait pas le vrai chrétien, ne dépend point des décisions de M. l'abbé de S. Pierre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cet écrit qui est assés long, & où l'on trouve peu de réfléxions sur les caracteres de l'éloquence de la chaire, a été d'abord imprimé dans le Journal intitulé : *Bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France*, tome 9. seconde partie, & ensuite dans le recueil des opuscules de l'Auteur, tome second.

CHAPITRE VI.

De quelques écrits sur l'action de l'orateur, c'est-à-dire, la Prononciation & le Geste.

SI l'on ne composoit un sermon ou un plaidoier que pour être lû, les trois premieres parties de l'art oratoire, l'invention, la disposition, & l'élocution suffiroient pour donner à l'un & à l'autre tout ce qu'ils devroient avoir de

perfection. Mais quand il est question de les prononcer en public, & de toucher efficacement l'auditeur, ces trois parties demeurent presque sans effet, si l'action qui est la quatriéme partie, ne les vivifie, & si elle ne donne au discours son dernier agrément. Aussi arrive-t'il souvent qu'un orateur qui excelle dans les trois premieres parties de l'éloquence, mais qui a une prononciation vicieuse, & de mauvais gestes, est entendu avec peine, avec ennui même, & quelquefois avec mépris, pendant qu'un autre fort médiocre, mais qui a l'action fort belle, sera écouté non-seulement avec plaisir, mais avec applaudissement.

ACTION DE L'ORATEUR.

Le Fauch. tr. de l'act. de l'orat. p. 4. & 11.

Ciceron appelle cette quatriéme partie, l'éloquence du corps, & il la regardoit comme essentielle. Il n'en a point cependant traité dans ses livres de l'orateur ; il s'est contenté d'en montrer en divers endroits l'importance & la nécessité. Aristote n'en a point non plus voulu donner de préceptes : il jugeoit que c'étoit un don de la nature, qui ne pouvoit se réduire en art. Cornificius en a traité un peu plus particuliérement, mais ce qu'il en a dit est très-imparfait & de fort peu d'usage. Quintilien est le seul parmi les anciens qui en ait parlé

amplement & exactement. Mais ses préceptes ne regardent que le barreau, & il en faut aussi pour la chaire. D'ailleurs, parmi beaucoup de bonnes choses qu'il enseigne sur ce sujet, & qui sont de pratique aujourd'hui comme elles l'étoient alors, il en mêle plusieurs qui étoient bonnes en son tems, mais qui ne sont nullement de notre usage.

ACTION DE L'ORATEUR.

C'est par cette raison, que presque tous ceux qui ont traité, soit de l'éloquence du barreau, soit de celle de la chaire, n'ont point négligé de recommander cette quatriéme partie de l'art oratoire, & d'en donner des regles & des préceptes. Il n'est pas inutile de sçavoir ce qu'ils disent sur ce sujet. Le petit traité de saint François de Sales, dont j'ai parlé entre les écrits sur l'éloquence de la chaire, s'arrête en particulier sur ce point, & ce qu'il en dit mérite d'être consideré.

René Bary, historiographe du Roi, est entré sur cela dans un grand détail dans sa *Méthode pour bien prononcer un discours, & pour le bien animer*, imprimée plusieurs fois, & en dernier lieu à Leyde en 1708. in-12. Quoique ce traité soit court, Bary n'y parle pas seulement des diverses parties dont un discours est composé, & qui doivent chacune être prononcées

ACTION DE L'ORATEUR.

d'une maniere différente : il discute jusqu'aux périodes, aux mots, aux syllabes, & aux lettres même. On ne peut pousser l'exactitude plus loin. Mais je ne sçai si un homme qui observeroit exactement tous les préceptes de cet Auteur, seroit un excellent orateur. On y verroit, sans doute, trop d'art & d'affectation. Du reste, quand on se résoudroit à observer les préceptes de M. Bary, pour la prononciation, je ne conseillerois à personne, qui voudroit bien parler, d'imiter son style. J'ai déja eu occasion de faire remarquer que cet Ecrivain étoit bien éloigné de parler purement notre langue.

Je ne connois point d'ouvrage où cette matiere soit mieux traitée, que celui *De l'action de l'orateur, ou de la prononciation & du geste*, qui fut imprimé en 1657. à Paris, chés Augustin Courbé. C'est un petit volume in-12. L'Auteur est Michel le Faucheur, célébre Ministre de la religion Protestante à Montpellier & à Paris, & qui est mort dans cette derniere ville le premier Avril 1657. Si ce livre n'a paru imprimé que sous le nom de Valentin Conrart, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise, l'on sçait aujourd'hui que ce n'est que parce que ce célébre Académicien, qui étoit

Vie de Conr. dans les mémoir. de M. Ancillon, p. 44.

un homme d'un goût excellent, l'a revû, en a corrigé le ſtyle & le langage, & qu'il en a procuré l'impreſſion.

ACTION DE L'ORATEUR.

M. le Faucheur prouve d'abord, que le ſoin de l'action n'eſt pas indigne d'un prédicateur ni d'un Avocat, qu'ils ſeroient au contraire blâmables s'ils le négligeoient; & les preuves qu'il en apporte, comme les avis qu'il donne aux jeunes gens qui ont deſſein de ſe former à bien parler en public, m'ont paru d'une grande ſolidité. Il n'eſt ni moins exact, ni moins judicieux dans ce qu'il dit du ſoin que l'on doit avoir de ſe faire écouter, non-ſeulement aiſément & ſans peine, mais encore avec plaiſir. Enſuite, après avoir donné des préceptes généraux pour la variation de la voix, il montre par des préceptes particuliers, comment on doit la varier ſelon les différens ſujets, c'eſt-à-dire, ſelon que le requiert la qualité des ſujets que l'on traite, la nature des paſſions que l'on veut ou repréſenter en ſoi-même, ou exciter dans les autres, les diverſes parties de l'oraiſon, les figures qu'on y emploie, & les termes dont on ſe ſert. Il s'arrête beaucoup ſur cette matiere, & c'eſt ce qui fait la plus grande partie de ſon ouvrage. Auſſi avouë-t'il, qu'il la regardoit com-

me la plus importante & la plus difficile à acquerir.

ACTION DE L'ORATEUR.

Tr. de l'act. de l'orateur, avertiss.

» La plûpart, dit-il, de ceux qui parlent en public, sont si enclins à ce fâcheux vice de la monotonie, ils ont tant de peine à s'en corriger, & à trouver les moiens de diversifier leur voix, & de la conduire comme il faut, qu'on ne leur peut fournir trop d'armes pour combattre un défaut si incommode pour eux-mêmes, & si importun pour les autres ; ni leur enseigner trop de remedes pour tâcher à se guérir d'un si grand mal. » Il parle ensuite de la prononciation des périodes & des mots, d'où il passe à ce qui regarde le geste.

Il traite de celui-ci dans deux chapitres, le douziéme & le treiziéme. Dans l'un il parle du geste en général, & dans l'autre il en donne des regles particuliéres. De quelque nécessité que soit, selon lui, l'observation de toutes les regles qu'il donne dans ce petit ouvrage, il avertit qu'il n'entend pas que l'Avocat s'en occupe quand il plaide sa cause, ni le prédicateur quand il prononce son sermon. Alors, dit-il, il ne doit penser qu'à la chose qu'il traite, & ne suivre que les mouvemens, & les passions que lui donnent son sujet, le lieu où il est, & la présen-

ce de ceux à qui il parle. Il n'eſt pas poſſible, ajoute M. le Faucheur après ſaint Auguſtin, qu'un homme parle bien, & qu'en même-tems il ſonge aux enſeignemens qu'on lui a donnés pour bien parler. Et il faut bien prendre garde qu'en apportant trop de ſoin pour parler avec art, les choſes dont il faut néceſſairement parler, n'échappent de la mémoire. Ce que veut donc notre Auteur, c'eſt que celui qui ſe propoſe d'exercer le miniſtere de la parole, apprenne exactement, avant que de ſe mettre à cet exercice public, les regles & les préceptes de l'action, qu'il eſſaie en ſon particulier de les pratiquer, qu'il s'y adonne avec ſoin, juſqu'à ce que par un continuel exercice il s'en ſoit formé une bonne habitude. Qu'il s'étudie à obſerver ces regles de la prononciation & du geſte dans ſes entretiens ordinaires, ſelon que les choſes dont il parle le peuvent ſouffrir, juſqu'à ce qu'il ait contracté une grande facilité. M. le Faucheur propoſe encore divers autres moiens dans le dernier chapitre de ſon ouvrage, & il me paroît qu'il n'y en a aucun qui doive être négligé.

ACTION DE L'ORATEUR.

Tout ce traité mérite d'être lû avec attention. Il inſtruit beaucoup, parce que

les principes en sont solides, & clairement exposés, sans digressions inutiles comme sans prolixité. Il ne plaît pas moins, à cause des exemples que l'Auteur rapporte pour appuier ses regles & les rendre plus sensibles. Le style n'est pas élégant; mais il est pur & correct; & d'ailleurs dans les ouvrages didactiques, on doit avoir plus d'égard à la solidité des choses qu'à l'expression, quoique celle-ci ne doive jamais être négligée. Ce qui montre encore l'utilité de l'ouvrage du sieur le Faucheur, & l'estime que l'on en a toujours fait, c'est que tous ceux qui ont écrit depuis sur l'éloquence du barreau & de la chaire, & qui ont parlé aussi de l'action de l'orateur, ne sont que ses abréviateurs.

ACTION DE L'ORATEUR.

C'est ce que j'ai remarqué dans les traités de l'abbé de Bretteville, de Gilles du Port, du sieur de Richesource, & de plusieurs autres. On retrouve aussi, à peu de choses près, les mêmes principes & les mêmes idées dans les dialogues de feu M. de Fenelon sur l'éloquence en général, & sur celle de la chaire en particulier. Cet Auteur regarde, ainsi que M. le Faucheur, l'action comme une peinture. Il veut que l'orateur exprime par une action vive & naturelle, ce que ses paroles seules n'ex-

Dialog. 2. pag. 110. & 111.

primeroient que d'une maniere languissante. Mais il demande en même-tems, qu'en public comme en particulier, l'orateur agisse toujours naturellement; que son corps ait du mouvement quand ses paroles en ont; & qu'il demeure tranquille, quand ses paroles n'ont rien que de doux & de simple. Rien ne me semble si choquant, ajoute-t'il, & en même-tems si absurde, que de voir un homme qui se tourmente, pour me dire des choses froides: pendant qu'il suë il me glace le sang. Mais ce qu'il dit ensuite me paroît faux, que notre nation n'est gueres capable de donner de la véhémence à un discours, qu'on est trop leger, & qu'on ne conçoit pas assés fortement les choses. C'est une espece d'insulte que l'Auteur fait fort gratuitement aux François, & l'expérience démontre le contraire. Ces défauts se trouvent, sans doute, dans quelques particuliers, comme ils se rencontrent chés les autres peuples; mais il est injuste d'y envelopper toute la nation. Lui-même convient ensuite qu'il a connu ou entendu des orateurs François qui étoient exemts de ces défauts.

ACTION DE L'ORATEUR.

On prétend encore que ce fut la lecture du traité de M. le Faucheur, qui fit

concevoir le dessein au pere Loüis de Sanlecque, Chanoine régulier de la Congrégation de sainte Geneviéve, de composer son *Poëme sur les mauvais gestes de ceux qui parlent en public, & surtout des prédicateurs.* Il le commence par les mêmes principes qui sont exposés avec plus d'étenduë dans l'ouvrage du Ministre protestant :

ACTION DE L'ORATEUR.

C'est en vain qu'un Docteur qui prêche l'Evangile,
Mêle chrétiennement l'agréable & l'utile.
S'il ne joint un beau geste à l'art de bien parler,
Si dans tout son dehors il ne sçait se regler,
Sa voix ne charme plus, sa phrase n'est plus belle,
Dès l'exorde j'aspire à *la gloire éternelle* ;
Et dormant quelquefois sans interruption,
Je reçois en sursaut sa bénédiction.
Vous donc qui pour prêcher courés toute la terre ;
Voulés-vous qu'un grand peuple assiége votre chaire ?
Voulés-vous enchérir les chaises & les bancs,
Et jusques au portail mettre en presse les gens ?
Que votre œil avec vous me convainque & me touche ;
On doit parler de l'œil autant que de la bouche.
Que la crainte & l'espoir, que la haine & l'amour,
Comme sur un théâtre y parlent tour à tour.

Il entre ensuite dans le détail de tous les mauvais gestes des prédicateurs, qu'il décrit avec beaucoup de naïveté. Il en montre le ridicule par la seule descrip-

tion qu'il en fait; & sans donner expressément des préceptes, il fait connoître ceux que l'on doit suivre, en exprimant le ridicule des défauts qui y sont contraires. Je connois trois éditions de ce poëme.

ACTION DE L'ORATEUR.

Le pere Bouhours, Jesuite, fut le premier qui le fit imprimer dans le recueil de vers choisis qu'il donna en 1693. On le publia de nouveau en 1696. avec beaucoup d'autres poësies du pere de Sanlecque, & enfin il parut en 1726. avec les mêmes poësies, & quelques autres du même Auteur qui n'avoient point encore été recueillies. Ces deux dernieres éditions sont in-8°. Toutes deux, si on en croit le titre, ont été faites à Harlem: mais la premiere est de Roüen, & la seconde qui est très-belle, est de Lyon. C'est dommage que ce poëme ne soit pas entier. On assûre que l'Auteur l'avoit achevé; mais il n'a été imprimé que sur quelque copie imparfaite. Le pere de Sanlecque étoit né à Paris en 1652. & il mourut dans son Prieuré de Garnay, près de Dreux, le 14. de Juillet 1714. On trouve un plus grand détail sur sa vie & ses poësies, dans le supplément du dictionnaire de Moréri imprimé en 1735.

Comme dans son poëme sur l'art de

ACTION DE L'ORATEUR.

prêcher, il s'est arrêté à l'action & au geste, Claude Boyer, l'un des quarante de l'Académie Françoise, entreprit de continuer le même sujet; & l'exécuta dans ses *caracteres des prédicateurs*, qu'il publia à Paris in-8°. chés Coignard en 1695. avec quelques autres poësies chrétiennes. Dans la premiere partie de ses *caracteres*, il peint les défauts de la prononciation, & dans la seconde, ce que certains prédicateurs ont de mauvais, soit pour les choses, soit pour le langage. Boyer étoit d'Alby, il avoit été reçu à l'Académie en 1666. & il est mort le 22. Juillet 1698. âgé de quatre-vingt ans. J'en parlerai encore dans l'article des poëtes. J'oubliois de faire remarquer, qu'il a adressé ses caracteres des prédicateurs au pere de Sanlecque.

La différence que l'on apperçoit entre le traité de l'action de l'orateur, par Michel le Faucheur, & le poëme du pere de Sanlecque, c'est que dans le premier on ne se contente pas, comme dans le second, de marquer ce qu'il faut éviter & ce qui déplaît, on prescrit aussi ce qu'il faut faire & ce qui plaît. Et ce sont ces deux avantages qui sont réünis encore, au moins en partie, dans les pensées sur la déclamation, par Loüis Riccoboni.

Cet Auteur, qui a paru avec éclat sur les théâtres d'Italie, & qui s'est depuis distingué à la tête de la troupe des Comediens Italiens établis à Paris, s'est fait connoître par plusieurs ouvrages qu'il a publiés en François, & qui montrent du génie & du sçavoir; j'aurai occasion de parler de quelques-uns dans la suite de cette bibliotheque. Il développe dans celui-ci, imprimé à Paris, in-8°. en 1738, les idées que l'expérience & sa profession ont pu lui fournir. L'art de la déclamation, selon lui, consiste à joindre à une prononciation variée l'expression du geste, pour mieux faire sentir toute la force de la pensée. Ainsi la déclamation, selon son idée, comprend la prononciation & l'action. Il a également pour objet dans ses pensées la déclamation du théâtre, du barreau & de la chaire, & même la maniere de lire ou de reciter ses ouvrages en particulier à ses amis.

ACTION DE L'ORATEUR.

Un de ses principes, & celui qui renferme en abregé tous les autres, est qu'il faut *déclamer avec les tons de l'ame*. Or, pour parvenir à cette déclamation animée, il faut que les Orateurs entrent en enthousiasme en prononçant leurs discours, comme ils y sont entrés en les composant. Si l'ame, dit l'Auteur, qui

en a inſpiré les penſées, en dicte pareillement la prononciation, les tons ſeront vrais & variés à l'infini, depuis l'héroïque le plus élevé juſqu'au familier le plus ſimple. Ce n'eſt donc pas au hazard, qu'on dit communément, *cet orateur n'anime pas ce qu'il dit;* ou, *il y a quelques endroits dans cet ouvrage qu'il faudroit animer.* Ces façons de parler ſont très-juſtes, & indiquent fort bien la ſource du défaut qu'on a intention de blâmer, lorſqu'on s'exprime de la ſorte.

ACTION DE L'ORATEUR.

Journ. des Sçavans, Mai 1738.

Mais la parole n'eſt pas le ſeul moien dont ſe ſert l'art de la déclamation, pour exprimer les ſentimens de l'ame. Les yeux ont auſſi leur langage & leur éloquence, indépendamment même de la parole. Quels effets ne peuvent-ils donc pas produire, lorſqu'ils la ſeconderont avec juſteſſe, ſoit en la précédant, ſoit en l'accompagnant? car notre Auteur veut l'un & l'autre. Le reſte du viſage doit s'accorder avec les yeux. En général, le viſage eſt ce que l'auditeur obſerve le plus dans l'action. Combien donc doit-il être choqué *d'un viſage qui ne dit rien?* Ce défaut eſt néanmoins aſſés commun.

M. Riccoboni parle enſuite du geſte, & montre que c'eſt du concert des yeux,

de la voix, & des bras que résulte l'action parfaite. Il ajoute, qu'il ne suffit pas de prononcer avec intelligence, mais qu'il faut encore sentir ce que l'on dit, & c'est ce qu'il appelle, consulter toujours *les tons de l'ame*. Il ne suffit pas d'avoir du bon sens, & même de l'esprit; il faut de l'ame, &, comme on dit, des entrailles. Il demande encore que l'orateur déclame si naturellement, qu'il force, pour ainsi dire, ses auditeurs à croire que tout ce qu'il dit, il le pense, il le produit dans l'instant même. Ce sont ces différentes propositions qu'il établit dans son ouvrage, ces diverses regles dont il tâche de montrer la nécessité & l'importance. A l'égard de la déclamation particuliere aux Orateurs sacrés, il blâme fort ceux qui prennent pour modéle la déclamation du théâtre qui lui paroît trop vicieuse: mais on prétend que sur ces vices qu'il attribuë à cette derniere déclamation, la censure est trop générale & trop forte. Il remarque avec plus de justesse les différens caractéres de la déclamation qui convient aux prédicateurs, selon les différentes sortes de discours qu'ils ont à prononcer. Le ton du zéle doit dominer dans le sermon, le ton de l'admiration dans le panégyri-

ACTION DE L'ORATEUR.

que ; le ton de la douleur dans l'oraison funébre.

ACTION DE L'ORATEUR.

Il a bien raison aussi de blâmer ces jeunes Orateurs présomptueux, qui sans avoir étudié l'art de l'éloquence, ni celui de la déclamation, se produisent d'abord au grand jour : « Les grands hommes dans les sciences, dit-il, ont soin de cacher les ouvrages de leur jeunesse, parce qu'ils les connoissent imparfaits. Les peintres, les sculpteurs, les poëtes, ne mettent point leurs noms aux ouvrages par lesquels ils ont commencé... & un jeune orateur aura l'imprudence de déclamer en public, sans avoir auparavant exercé ses talens en particulier, ou corrigé ses défauts en secret ? » Cependant, remarque à cette occasion un critique moderne, comme la déclamation demande beaucoup d'exercice, il semble que l'Auteur a tort de condamner absolument au silence les jeunes Orateurs. Il devoit plutôt leur conseiller de s'exercer beaucoup, mais devant des auditoires peu nombreux, & dans des lieux obscurs, afin de se mettre en état de paroître ensuite avec succès dans les grandes assemblées. La raison que M. Riccoboni apporte, pourquoi les peintres, les poëtes, &c. ne mettent

Observ. sur les écrits des mod. lettre 178.

pas

ACTION DE L'ORATEUR.

pas leur nom à leurs premieres productions, est fausse ; & le fait même n'est pas souvent véritable. Beaucoup de peintres, de sculpteurs & de poëtes, ont fait connoître leur nom, avec leurs premiers ouvrages.

Le même critique reprend encore quelques autres endroits de cet écrit de M. Riccoboni, & il les reprend avec justesse. Par exemple : notre Auteur prétend que plusieurs prédicateurs prennent pour modéle la déclamation du théâtre, & non celle du barreau. Mais, dit le critique, qui a jamais vû déclamer en chaire comme on fait au théâtre ? Les bons Orateurs en sont fort éloignés, & les mauvais ont chacun une déclamation propre, où l'imitation de celle du théâtre n'entre pour rien. A l'égard de ce que M. Riccoboni ajoute, que ces prédicateurs dont il parle, prennent pour modéle la déclamation du théâtre, *& non celle du barreau* ; comme il paroîtroit suivre de ces paroles, que l'Auteur voudroit que la déclamation de la chaire se conformât à celle du barreau, le critique le reprend encore sur cela. Au barreau, dit-il, il ne s'agit que d'exposer les faits & les moiens, avec de la clarté, de la force & de la noblesse ; le pathétique y

ACTION DE L'ORATEUR.

est superflu, parce qu'il ne s'agit pas d'émouvoir le cœur des Juges. Un Avocat ne doit jamais, (j'aimerois mieux dire, ordinairement,) prendre d'autre ton que celui qui convient au recit des faits & au raisonnement. Mais le ministere de la prédication exige une déclamation différente, parce qu'il a un autre objet que l'esprit, & qu'il doit encore toucher le cœur. Le même critique trouve aussi fort singuliere l'idée de M. Riccoboni sur l'établissement d'une chaire publique, pour enseigner l'art de la déclamation. J'aimerois autant, dit-il, une chaire publique pour montrer le goût du chant. Puis il ajoute : que par rapport à la déclamation, il faut être son maître à soi-même, ne suivre que son génie, ne copier personne, & consulter seulement les vrais *tons de l'ame*.

La maxime sur laquelle M. Riccoboni insiste dans ses pensées sur la déclamation, que l'orateur doit sentir lui-même ce qu'il dit, s'il veut faire impression sur ceux qui l'écoutent, a été développée, & prouvée avec autant de solidité que d'agrément dans un discours du pere Gaichiés de l'Oratoire, où ce judicieux & élégant Ecrivain montre que dans les actions publiques, il faut être touché pour

toucher. C'est le septiéme de ses discours Académiques, que l'on a joints à la derniere édition des maximes du même Auteur sur le ministere de la chaire. Il faut lire aussi le cinquiéme discours, où il prouve que le style concis n'est pas le style des Orateurs.

Action de l'orateur.

Depuis que j'ai lû ces deux discours, j'ai trouvé sur l'art de parler en public des réfléxions dont je ne puis m'empêcher de conseiller la lecture. Elles sont imprimées dans l'histoire des ouvrages des Savans, tome 24. mois de Juin 1709. L'Auteur se dit Comédien : mais la qualité ne fait rien, pourvû que l'on dise de bonnes choses. Celui-ci ne parle point de la composition d'un discours : *c'est*, dit-il, *un art qui me passe* : il ne parle que de la prononciation & des qualités extérieures de l'orateur. Il veut 1°. que pour parler en public on ait de la mémoire. Si celle-ci est incertaine & chancelante, on ne peut jamais bien débiter son sermon, sa harangue, son plaidoier, son rolle. Mais quand elle est ferme & assurée, on manie, on retourne son discours, on est maître de ses tons & de ses gestes. 2°. La prononciation doit être réguliere, coulante; l'articulation nette, insinuante; dans les endroits passionnés,

il faut presser, mais sans trop s'abandonner à son feu. 3°. On doit avoir une contenance noble, aisée, modeste, gracieuse & naturelle. A l'égard de la voix, elle doit être naturellement nette, sonore, sans être perçante. Au commencement du discours, il faut parler modestement, un peu bas, mais intelligiblement; dans le milieu il faut moins se ménager; & sur la fin on peut prendre l'essor: rien ne fatigue plus que d'entendre un orateur toujours sur le même ton. Le visage doit n'avoir rien de choquant: il faut se le rendre parlant, mais sans grimaces. Les passions s'y peignent d'elles-mêmes, quand l'ame est touchée. L'action doit être noble, naturelle, gracieuse, imposante, animée, legere: point outrée, point trop recherchée, ni étudiée.

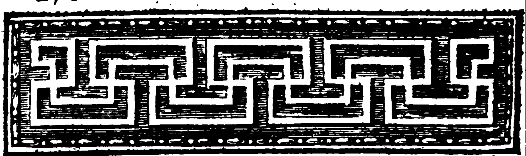
ACTION DE L'ORATEUR.

Notre anonyme étend toutes ces réfléxions, & finit par ces trois avis. Le premier est, qu'il faut étudier tout ce qu'il a dit, mais se rendre le geste, l'action, la prononciation, &c. si naturelles, que l'art en soit entiérement caché pour le rendre plus persuasif. Le deuxiéme est, qu'on ne peut pas, & qu'on ne doit pas tout faire sentir dans un discours. Les endroits moins marqués, sont comme les ombres aux tableaux. Enfin, le

trop d'art dans l'action & dans la voix, ainsi que dans la composition d'un discours, rend un orateur sec, guindé, & pédant. Le seul défaut que je trouve dans ces réfléxions, c'est que l'Auteur trop prévenu en faveur de son art, croit que la déclamation du théâtre peut servir de modéle aux Orateurs sacrés : réfléxion absurde qu'un prédicateur sensé n'aura garde d'adopter, indépendamment même de son devoir qui l'oblige à fuir les spectacles condamnés par l'Eglise, pour de bonnes raisons.

ACTION DE L'ORATEUR.





BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, OU HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE,

TROISIE'ME PARTIE.

Des Orateurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des traductions Françoises des écrits des anciens Orateurs.



APRE'S avoir parlé des Auteurs anciens & modernes qui ont donné des préceptes d'éloquence, il faut considérer les ouvrages de ceux qui les ont mis en pratique. Ces images animées n'offrent pas moins à l'esprit de quoi lui plaire, que de quoi

l'instruire. Car outre qu'on devient plutôt éloquent en lisant ou en écoutant des hommes qui le sont, qu'en s'attachant à des instructions méthodiques, les exemples font toujours plus de plaisir à consulter que les regles.

ANCIENS ORATEURS.

C'est ce qui fit entreprendre à Ciceron ses entretiens sur les Orateurs illustres. Il avoit donné d'excellens préceptes sur l'éloquence dans son Traité de l'orateur : mais il la représente ici sous les diverses formes qu'elle a prise, dans ceux qui successivement en ont fait profession jusqu'à son tems. Il commence par les Grecs, parce que ce sont les premiers modéles, & c'est aussi d'eux que je dois commencer de parler.

Villef. préf. de la trad. des entret. de Cicer. sur les Orateurs illustres.

Dès qu'on eut compris, dit Ciceron, quelle étoit l'efficace d'un discours méthodique & bien travaillé, plusieurs maîtres en cet art se firent distinguer. Gorgias, Trasymaque, Protagoras, Prodicus, Hippias, devinrent celébres. Mais il ne nous reste aucun écrit, au moins complet, de ces anciens Orateurs.

De clar. orator. c. 3.

Ils étoient déja vieux, lors qu'Isocrate ouvrit à toute la Grece sa maison, comme une espece d'Académie & une école d'éloquence. Il fut grand orateur, & grand maître, dit Ciceron ; & quoiqu'il

ANCIENS ORATEURS.

n'allât point au barreau se faire voir, il se prépara plus de gloire à l'ombre des murs de son logis, qu'aucun poëte n'en acquit jamais. Ciceron ajoute, qu'on ne sçavoit pas avant lui ce que c'étoit que belle construction & chute harmonieuse dans les périodes; ou, que s'il y en avoit quelquefois, il ne paroissoit pas qu'on y en eût mis à dessein, & que l'arrangement du discours étoit plutôt alors un ouvrage de la nature ou du hazard, que de l'art & de l'étude.

Institut. orat. l. x.

Isocrate, dit Quintilien, est poli & orné, plus propre à enseigner un jeune athlete qu'à combattre lui-même. Il a recherché toutes les graces, toutes les finesses du style, & avec raison : car il prétendoit, non pas se mêler des exercices du barreau, mais se donner en spectacle dans une école nombreuse : du reste inventant facilement, grand amateur de tout ce qui est beau & honnête; si exact dans sa composition, que ce soin extrême est un défaut qu'on blâme en lui.

On le regarde comme le premier qui ait donné à la phrase, ce tour périodique, ces cadences mesurées, cette juste étenduë qui contribuent infiniment à la beauté du discours; mais il n'écrivoit que pour flater l'oreille; sa diction fleu-

rie & chargée de penſées brillantes, n'avoit ni feu, ni véhémence. Il faut, au reſte, expliquer ce que dit Quintilien : Qu'Iſocrate ne prétendoit pas ſe mêler des exercices du barreau. Il eſt vrai que cet orateur n'a parlé qu'une fois en public, comme on le croit : mais il auroit voulu le faire plus ſouvent. Il n'étoit arrêté que par ſa timidité naturelle, qu'il ne pouvoir ſurmonter : ſur quoi il avoit coutume de dire qu'il prenoit mille drachmes de ſes diſciples pour leur enſeigner l'éloquence, mais qu'il en donneroit volontiers dix mille à celui qui ſçauroit lui procurer de la voix & de la hardieſſe.

ANCIENS ORATEURS.

Nous n'avons plus que vingt & un diſcours de cet orateur, & il n'y en a qu'un petit nombre que l'on ait donné en François. Loüis le Roy, de Coutances en Normandie, mort en 1579. en a traduit trois, l'exhortation à Démonique, fils d'Hipponique illuſtre Athenien, & frere de Callias ; l'oraiſon du regne ou de la maniere de bien regner, adreſſée à Nicoclés ; & le ſymmachique ou de la paix. Le Roy a interprêté le titre de ce dernier diſcours, *du devoir du Prince*, quoique ce ſoit une exhortation à faire la paix avec ceux de Chio, de Rhodes & de Byzance.

ANCIENS ORATEURS.

Ces traductions de Loüis le Roy sont bonnes, pour le tems où elles ont été faites: l'Auteur étoit fort versé dans l'intelligence de la langue Grecque; & on le regarde comme un interprête exact & fidéle. A l'égard de son style, quoiqu'il se fût appliqué à polir notre langue, & qu'on trouve chés lui des tours de phrase heureux, & une sorte de pureté, c'est toujours un style du milieu du seiziéme siécle.

Baill. jugem. des Sav. édit. in-4°. t. 3.

Messieurs Giry & du Ryer, de l'Académie Françoise, ont traduit, l'un le discours d'Isocrate de la loüange d'Helene, & l'autre la loüange de Busiris. M. Baillet s'est trompé en donnant la traduction de ces deux discours au premier. Monsieur l'abbé Regnier Desmarais, de la même Académie, a publié aussi en notre langue en 1700. le discours du même Isocrate à Démonique; & sa traduction est de beaucoup préférable à celle du même ouvrage, donnée par Loüis le Roy. Il seroit à souhaiter que ce célébre Académicien nous eût fait présent de la traduction d'un plus grand nombre de discours de l'orateur Grec. Ceux qui comme vous n'entendent point les langues savantes, seroient en état de lire ces discours avec autant d'utilité que d'agrément.

Ibid. art. de Giry.

Réné Morel de Breteüil, qui dans un âge peu avancé avoit beaucoup de littérature, & entendoit bien la langue Grecqué, avoit formé cette entreprise dont nous desirons l'exécution. Mais il en est demeuré à un simple essai, qu'il publia en 1702. in-12. à Paris, chés Rollin, sous ce titre : *Refléxions morales traduites du Grec d'Isocrate, ou essai d'une traduction Françoise de cet Auteur.* Cet essai auquel on a applaudi pour la fidélité de la traduction, est tiré de deux piéces d'Isocrate, dont la premiere est un *plan de conduite pour le fils d'un de ses amis ;* & la seconde, une *instruction pour un jeune Prince.*

ANCIENS ORATEURS.

M. Baillet dit, que le célébre Henri Etienne avoit fait aussi une traduction Françoise de deux discours du même Isocrate. Mais quels sont ces discours ? En quel tems a paruë cette traduction ? ce critique ne le dit pas. M. Maittaire qui a fait si au long, & avec tant d'exactitude la vie de Henri Etienne, ne fait point mention de cette traduction ; & la Croix du Maine dans sa bibliotheque, se contente de dire que Henri a traduit *deux oraisons d'Isocrate*, sans les specifier, & sans dire si elles ont été imprimées, en quel lieu, & en quelle année.

Baill. ibid. art. de Henri Etienne.

ANCIENS ORATEURS.

Lyſias parut après Iſocrate, dit Ciceron : il ne s'exerça pas non plus au barreau ; mais il écrivit avec beaucoup de délicateſſe & d'élégance. Quintilien dit de lui, que s'il ſuffit à l'orateur d'inſtruire, il n'y en a point de plus parfait. Il va droit à ſon but, ajoute-t'il, ne diſant rien d'étranger à la queſtion, rien d'inutile. Son ſtyle eſt néanmoins plus ſemblable à un ruiſſeau clair & pur, qu'à un grand fleuve. Nous avons encore pluſieurs de ſes diſcours : mais je n'en connois aucun qui ait été traduit en notre langue.

On s'eſt plus attaché à nous faire connoître Demoſthene ; & avec d'autant plus de raiſon, qu'il eſt le Prince des orateurs Grecs. Il y en eut dix en même-tems à Athenes, mais Demoſthene, dit Quintilien, les a tous paſſés de bien loin ; & depuis on l'a regardé, en quelque façon, comme la regle de l'éloquence, tant il y a de force en lui, tant ſa maniere d'écrire eſt vive & ſerrée, tant tout ce qu'il dit eſt plein de nerfs, tant il a ſoin d'éviter tout ce qui eſt inutile, tant eſt juſte, enfin, le tempéramment qu'il a gardé. Ainſi parle Quintilien. Ciceron dit que dans les ſujets que cet orateur eut à traiter, il n'y pouvoit en-

trer ni ſubtilité, ni ruſe, ni fineſſe, que le même Demoſthene ne l'apperçût; que rien ne ſe pouvoit dire ou délicatement, ou laconiquement, ou nettement, avec plus de juſteſſe & de correction qu'il ne le diſoit; que rien au contraire, ou de ſublime, ou de véhément, ou d'éclatant, par la dignité des termes ou des penſées, n'approchoit de ſon élévation. Les modernes en ont fait à l'envi les mêmes éloges. Il nous reſte encore de cet orateur ſoixante & une harangues, dont les principales ont été données en notre langue.

ANCIENS ORATEURS.

Jean Papon, dont je parlerai parmi les traducteurs de Ciceron, a donné en 1554. la deuxiéme & la troiſiéme Philippique de Demoſthene, mais de façon que l'on ne reconnoît point cet excellent orateur, dans la traduction barbare du moderne Juriſconſulte.

Loüis le Roy, dont j'ai déja parlé, a traduit ſept harangues du même; trois Olynthienes, & quatre Philippiques. Cette traduction parut en 1575. in-4°. à Paris, chés Féderic Morel. Si nous n'en avions pas de meilleure, il faudroit bien vous en contenter, quoique celle-ci repréſente fort imparfaitement le génie, le goût, & l'éloquence de Demoſ-

thene. Mais le travail de MM. de Maucroix & de Toureil, vous dispense heureusement de cette lecture.

ANCIENS ORATEURS.

Le premier avoit essaié de traduire les quatre Philippiques, qu'il donna en 1685. dans le recueil intitulé, *Ouvrages de prose & de poësie des sieurs de Maucroix & de la Fontaine*, en deux volumes in-12. Mais c'étoient les productions d'un âge très-avancé, où l'on ne sçauroit guére s'opiniâtrer au travail, ni conserver cette vivacité, qui change, pour ainsi dire, les traductions en originaux. Elles eurent donc besoin d'une autre main pour plaire au public. On les confia à M. l'abbé Thoulier d'Olivet, qui, quoique très-jeune alors, montroit beaucoup de goût & de capacité. Cet abbé, aujourd'hui l'un des quarante de l'Académie Françoise, trouva l'ouvrage de M. de Maucroix si imparfait, qu'il ne conserva pas une seule de ses phrases, pas un seul de ses tours.

Lettre de M. d'Olivet au devant de la traduction de Cicer. de la nat. des Dieux.

Ce fut avec ces nouveaux ornemens qui étoient essentiels & absolument nécessaires, que cette traduction parut avec quelques autres à la plûpart desquelles M. d'Olivet avoit rendu le même service, en 1710. à Paris, sous le titre d'*Oeuvres posthumes de M. de Maucroix*; & de-

puis en 1720. si cependant c'est une nouvelle édition, sous le titre, plus convenable, de *Traductions diverses pour former le goût de l'éloquence sur les modéles de l'antiquité*.

ANCIENS ORATEURS.

M. de Tourreil, de l'Académie Roiale des inscriptions & belles lettres, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, qui n'avoit vû le travail de M. de Maucroix que dans l'état imparfait où il étoit d'abord, entreprit aussi de courir la même carriere, & son courage nous a été avantageux. S'étant destiné d'ailleurs par goût & par inclination à l'éloquence, il crut qu'il devoit aller droit à la source, & commencer par se bien remplir de Demosthene. Mais afin de mieux sentir toutes les beautés, dont les harangues de ce fameux orateur sont remplies, il résolut d'en mettre quelques-unes en notre langue.

Préf. de M. l'abbé Massieu sur les œuv. de M. de Toureil.

Il s'essaia donc sur la premiere Philippique, sur les trois Olynthiennes, & sur la harangue touchant la paix. Il les mit dans l'état où il les souhaitoit, les accompagna de remarques, & les publia en 1691. Ce coup d'essai fut applaudi, & critiqué. On loüa l'intelligence du texte, & l'élégance du style de la traduction: mais on prétendit que c'étoit moins une traduction qu'une paraphrase. Le génie

de M. de Tourreil, peu fait pour l'esclavage, n'avoit pu s'assujettir à ne penser que d'après un autre. Il avoit en beaucoup d'endroits secoüé le joug, & pris tellement l'essor, qu'à peine pouvoit-on reconnoître le modéle dans la copie.

Un autre défaut, plus considérable encore, parce qu'il regnoit dans tout l'ouvrage, c'est que le traducteur s'étoit fait une maniere, qui ne ressembloit en rien à celle de l'original. L'éloquence de l'un est simple, naturelle, véhémente, pathétique, & toute propre pour l'action & pour le combat. L'éloquence de l'autre étoit ornée, fleurie, brillante, pompeuse, & bonne seulement pour la parade & pour la montre. M. de Tourreil loin de se fâcher de la critique, ne pensa qu'à en profiter. Il prit le dessein de réformer les cinq harangues, & d'y en ajouter six autres; sçavoir la seconde, la troisiéme & la quatriéme Philippique, la harangue sur la Quersonese, la lettre de Philippe aux Atheniens, & la harangue qui sert de réponse à cette lettre. Il donna dix ans à ce travail, & le mit au jour en 1701.

Cette seconde traduction, étoit infiniment meilleure que la premiere. Mais quoique M. de Tourreil s'y fût prescrit

des regles plus étroites, il ne laissoit pas de s'y donner encore de grandes libertés. Il retranchoit beaucoup de choses du texte, & il y en ajoutoit beaucoup d'autres. M. de Tourreil sentit ces défauts, & entreprit encore d'y remédier. Il refondit pour la troisiéme fois les Philippiques, & s'occupa de ce travail avec une constance qui a duré autant que sa vie.

Il y a fait des changemens si considérables, qu'on peut dire que c'est un ouvrage tout nouveau. Il s'y renferme dans les bornes de la traduction la plus sévere. Il s'attache exactement à son texte, sans jamais se permettre ni retranchement ni addition. Fidéle par tout au sens, il ne l'est guére moins à la lettre; il s'en approche le plus qu'il peut, & ne manque point d'en prendre les tours, les figures, le nombre même & la cadence, toutes les fois que le génie de notre langue le comporte.

On y trouva cependant une exactitude trop scrupuleuse : mais il répondoit que c'étoit Demosthene qu'il vouloit rendre tel qu'il étoit. Car, ajoute M. l'abbé Massieu, selon les dernieres idées qu'il s'étoit faites de la traduction, il jugeoit qu'un interprête ne sçauroit trop

se conformer à son original ; qu'écrivant principalement pour les personnes qui ignorent les langues savantes, il doit par son travail suppléer aux lumieres qu'elles n'ont pas ; leur présenter son Auteur tel qu'il est ; enfin les mettre à portée d'en connoître le fort & le foible, de sorte qu'elles soient en état de prononcer également sur ce qu'il a de mauvais, comme sur ce qu'il a de bon.

Monsieur de Tourreil n'eût pas la satisfaction de voir paroître cette nouvelle traduction. Elle ne fut publiée qu'aaprès sa mort avec ses autres écrits, par les soins de M. l'abbé Massieu, l'un des quarante, comme lui, de l'Académie Françoise. C'est à cette édition, qui est de l'an 1721. qu'il faut s'attacher. La préface dont le savant éditeur l'a ornée, est un chef-d'œuvre de goût & de solidité, aussi utile par la justesse des réfléxions dont elle est remplie, qu'agréable par la maniere dont elles sont exprimées. Je n'en rapporterai que le paralléle que l'Auteur fait de la traduction des Philippiques données par M. de Maucroix, avec celle des mêmes harangues par M. de Tourreil.

La premiere, dit M. Massieu, est quelquefois plus agréable ; celle de M. de

Tourreil est toujours plus fidéle. Le style du premier a plus de douceur, & plus d'égalité; le style du deuxiéme, plus de véhémence & de force. On trouve dans l'un plus de ces tours naifs & de ces finesses de langue, qui sont un des principaux charmes du discours ordinaire; on trouve dans l'autre plus de ces figures vives & de ces traits hardis, qui font l'ame de la haute éloquence. Enfin M. de Maucroix est peut-être un Grammairien plus exact; mais M. de Tourreil est sans contredit un plus grand orateur.

ANCIENS ORATEURS.

Ajoutons, qu'on ne peut trop loüer ses préfaces, surtout celle qu'il a mise à la tête des Philippiques, & ses remarques. Les premieres sont des plus beaux morceaux que nous aions en notre langue. Outre qu'elles renferment, principalement la premiere, une grande partie de l'histoire de l'ancienne Grece, elles sont partout écrites d'un style mâle, noble & soutenu, & remplies de réfléxions très-judicieuses sur le génie de la traduction, sur la solide & la véritable éloquence, sur Demosthene en particulier, & sur quelques autres points importans. La seule chose que l'on y ait reprise, c'est que le brillant paroît quelquefois y dominer. Les remarques font connoître l'é-

rudition de l'Auteur : on y voit un grand nombre d'explications nouvelles, de restitutions de textes, de conciliations de passages, & d'autres découvertes de cette nature, qui sont toujours utiles aux ignorans, & dont les savans mêmes peuvent souvent faire leur profit.

Nous avons encore de M. de Tourreil la traduction d'une autre harangue de Demosthene, c'est celle sur la couronne pour Ctésiphon, avec la traduction de la harangue d'Eschine sur le même sujet. Tout le monde sçait que ces deux Orateurs sont les deux hommes de l'ancienne Grece, qui ont porté le plus loin l'autorité de la parole ; & qu'entre leurs harangues, les deux qu'ils prononcerent l'un contre l'autre au sujet de la couronne, ont toujours passé pour leurs chefs-d'œuvres. Elles tiennent parmi leurs piéces, le même rang qu'ils tiennent eux-mêmes parmi les Orateurs. On les regarde, non-seulement comme ce que l'antiquité nous a laissé de plus précieux, mais même comme ce que l'esprit humain a jamais produit de plus parfait en matiere d'éloquence.

Massieu, ut suprà.

On avoit déja une traduction Françoise de ces deux harangues, qui parut en 1593. à Paris, in-8°. chés Abel l'Ange-

ser. On sçait qu'elle est dûë aux savantes veilles de M. du Vair, Garde des Sceaux de France. J'admire, dit M. de Tourreil, qu'un Magistrat de ce rang ait pu & voulu l'entreprendre; mais il n'est pas possible de dissimuler qu'assés souvent, pour ne rien dire de pis, elle se ressent du peu de loisir, que lui laissoient ses importantes occupations.

ANCIENS ORATEURS.

Tour. préf.

Comme M. de Tourreil, n'avoit point la même excuse, il n'a rien omis de ce qui pouvoit lui faire faire une traduction aussi parfaite qu'elle pouvoit l'être. M. l'abbé Massieu dit qu'il a mis à ce travail les quinze dernieres années de sa vie. Pendant qu'à ses heures de loisir il réformoit les Philippiques, il emploioit le fort de son tems à nous donner ces deux harangues, lesquelles au jugement des plus habiles connoisseurs, sont au-dessus des Philippiques mêmes. On sent pareillement dans la traduction une éloquence mâle & saine, que le tems a meurie, que l'exercice a fortifiée; & que de longues réfléxions sur les regles & sur les modéles ont porté à sa perfection. Le traducteur s'est tellement attaché en particulier à bien prendre le caractere des deux Orateurs, qu'encore, que ce soit toujours lui qui parle, on reconnoît sans peine, quand c'est

d'après Demosthene ou d'après Eschine; & qu'on croit entendre successivement les deux hommes du monde les plus éloquens, quoique d'une éloquence très-différente. Cette traduction n'a paruë qu'après la mort de l'Auteur, dans le recueil de ses écrits publiés en 1721. par les soins de M. l'abbé Massieu.

La préface de M. de Tourreil sur ces deux harangues, n'est pas moins estimable, que celle qu'il a faite pour les Philippiques. Ce n'est presque qu'un tissu de ce que les plus excellens critiques de l'antiquité ont dit de meilleur sur la traduction, sur l'éloquence, sur les qualités personnelles d'Eschine & de Demosthene, & sur les perfections de leurs harangues. Ciceron, Denys d'Halicarnasse, Quintilien & Longin y parlent tour à tour; & y parlent avec toute la solidité, la justesse & le goût que l'on trouve dans leurs écrits.

Quoique la troisiéme traduction que M. de Tourreil a faite des Philippiques de Demosthene, mérite, selon la plûpart des critiques, les éloges que M. l'abbé Massieu lui a donnés, M. l'abbé d'Olivet n'y a pas encore trouvé l'orateur Grec, & il a entrepris de nous le représenter plus fidélement, selon lui, & plus

exactement. C'est ce qu'il a tâché d'exécuter dans la traduction des deux premieres Philippiques qu'il a publiées en 1727. ANCIENS ORATEURS.

L'entreprise étoit hardie, le célébre traducteur en convient, & voici ce qu'il répond. « Autre chose, dit-il, est l'é- « xactitude à rendre le sens d'un ora- « teur : autre chose, la fidélité à exprimer « le caractere de son éloquence. Or, il « me paroît, ajoute-t'il, que les deux il- « lustres Ecrivains qui ont mis les Phi- « lippiques en François (MM. de Mau- « croix & de Tourreil) ne se sont point « assujettis assés au goût, au génie de De- « mosthene : ils lui font dire à peu près « ce qu'il a dit, mais rarement comme il « l'a dit; & dès-là ce n'est plus le même « orateur. Dans M. de Maucroix, c'est « un malade que l'on voit bien avoir été « un très-bel homme; mais qui est tom- « bé dans un état de langueur, où ceux « qui l'avoient vû & connu auparavant, « lui trouvent les yeux éteints, les traits « à peine reconnoissables. Dans M. de « Tourreil, c'est un malade d'une autre « espece, d'autant plus incurable, qu'il « se doute moins de son mal, & qu'il « prend pour embonpoint, pour vigueur, « ce qui n'est au fond que bouffissure, « & intemperie. »

Page 76. note.

M. d'Olivet avouë, avec M. Massieu, que la troisiéme traduction de M. de Tourreil est infiniment supérieure aux deux premieres : mais il prétend qu'elle a encore de grands défauts ; & sans cela, il se fut donné une peine inutile en entreprenant une nouvelle traduction. » Il y a encore, dit-il, des restes d'affec- » tation : on y sent les efforts infinis qu'il » en a coûtés à l'Ecrivain pour se gêner à » être moins brillant & plus naturel. » Il a prêté, ajoute-t'il, les agrémens de cette brillante élocution au plus grave des Orateurs.

C'est donc pour le faire connoître tel qu'il est, c'est-à-dire, sensé, précis, grave, simple, ne cherchant & ne connoissant que la raison mise dans son jour, que M. l'abbé d'Olivet a entrepris cette nouvelle traduction à laquelle le public a assés applaudi, sans néanmoins diminuer rien de son estime pour celle de M. de Tourreil.

Il a mis au-devant de chacune de ces harangues un argument, qui expose le sujet en peu de mots ; & il les a accompagnées de remarques courtes, mais utiles, la plûpart sur quelques points de critique grammaticales : quelques-unes sur la géographie de la Grece, & les autres sur diverses

ANCIENS ORATEURS.

verses circonstances historiques de ce tems-là, que l'orateur ne fait qu'indiquer en passant, parce qu'il parloit à des gens pleinement instruits, au lieu qu'elles nous sont aujourd'hui presque entiérement inconnuës. Il y a outre cela plusieurs petits traits d'exactitude, qui avoient échappé aux autres traducteurs. Entr'autres choses, M. l'abbé d'Olivet suppose & prouve bien, que vers la fin de la seconde Philippique, Demosthene a dû lire un mémoire: ce qui sauve l'*hiatus*, & le reproche de M. de Tourreil, qui sembloit regarder cette belle harangue, comme une invective vague, du moins en apparence.

Mém. de Trév. Mai 1728. art. 48.

M. l'Abbé d'Olivet voïant que le Public avoit fait accueil à sa traduction des deux premieres Philippiques, la revit avec soin, s'efforça de la rendre encore plus parfaite, & la fit réimprimer en 1736. à Paris chés Pierre Gandoüin in-12. & afin de faire au Public un présent plus complet, il a joint à cette nouvelle édition la traduction de la troisiéme & de la quatriéme Philippique, qu'on l'avoit sollicité de donner. M. l'Abbé Sellier dit dans son Approbation « Qu'une si parfaite copie d'un aussi grand modéle que Demosthene, ne peut qu'être agréable & utile à ceux qui cherchent la vérita-

ble beauté de l'éloquence. »

ANCIENS ORATEURS.

Ciceron n'a pas été aussi heureux en traducteurs, au moins pour la plûpart de ses harangues : car ce n'est point ici le lieu de parler des traductions de ses autres ouvrages. Suivant ce que ce célébre orateur Romain nous apprend en plusieurs endroits, il s'en faut bien que nous aïons toutes ses oraisons. Il nous en reste cinquante-neuf, dont le mérite est assés connu, sans qu'il soit besoin d'en faire ici un long détail. Outre les beautés de l'éloquence, ce qui est déja beaucoup, on sçait qu'elles contiennent, pour ainsi dire, l'histoire de tout ce qui s'est passé de plus mémorable durant la vie de Ciceron. Comme il ennoblit tout ce qu'il traite, & qu'il embellit tout ce qu'il touche, les événemens qu'il rappelle, & qu'il fait naturellement sortir de son sujet, ne sont point rapportés par les historiens dans des circonstances si propres à les rendre interressans, ni si bien placés dans leur véritable point de vûë. De plus, la jurisprudence des Romains, la sagesse de leurs loix, la rigide observance de leurs coutumes, leur discipline militaire, la politique de leurs conseils, en un mot, tout le systême de leur gouvernement se développe ici, à mesure qu'il

Villef. préf. de sa trad. des orais. de Ciceron.

s'en offre des occasions. On y voit encore les vertus, ou pacifiques, ou guerrieres, bien célébrées ; les vices & les crimes détestés, attaqués, poursuivis sans ménagement. Enfin les grandes maximes des mœurs, telles qu'elles pouvoient être connuës par des païens éclairés, y sont répanduës partout, & bien appliquées à des faits qui les réalisent. Voilà sommairement ce que les oraisons de Ciceron renferment, & ce qu'il seroit à souhaiter que ceux qui les ont traduites, eussent mis dans tout son jour. S'ils n'ont point atteint cette perfection, quelques-uns au moins en ont approché, & quand leur travail seroit encore plus imparfait, il faut en profiter, lorsqu'on n'est point en état de lire l'orateur Romain dans sa propre langue.

ANCIENS ORATEURS.

Pierre Saliat, Antoine Macault, Claude de Cuzzi, & Etienne le Blanc traduisirent quelques-unes de ces harangues, comme celles pour Marcel, devant & après son exil, pour élire Pompée chef de l'armée contre Mithridate & Tigrane, pour Ligarius, contre Salluste, & leurs traductions qui méritent à peine d'être nommées, parurent chés Simon de Colines à Paris en 1537. 1541. & en 1544. Claude Chaudiere, Parisien, Imprimeur

du Cardinal de Lorraine, traduisit & imprima lui-même à Rheims en 1551. la premiere oraison contre Verrés, in-4°, qu'il dédia à Nicolas Psaume, Evêque & Comte de Verdun. La Caille, qui ne parle point de cette traduction, & plusieurs autres, conviennent que Chaudiere étoit un homme savant, & qui étoit assés bien versé dans le Latin & dans le François.

ANCIENS ORATEURS.

Histoire de l'imprim. p. 147.

Jean Papon, Seigneur de Marcoulx, & de Goutelas, Lieutenant général de Montbrison en Forêts, a traduit aussi la seconde Philippique de Ciceron. Elle a été imprimée avec sa traduction de la seconde & de la troisiéme Philippique de Demosthenes, à Lyon par Maurice Roy & Loüis Pesnot, en 1554. in-12. le tout sous le titre de *Rapport des deux Princes d'éloquence, Grecque & Latine, Demosthenes & Ciceron, à la traduction d'aucunes leurs Philippiques.* Ce volume est dédié à Claude d'Urfé, Bailli de Forêts, &c. Papon, beaucoup plus connu par ses ouvrages sur la jurisprudence, promet dans son épître dédicatoire, d'autres traductions de Demosthene & de Ciceron. Je ne crois pas qu'il ait tenu parole, & nous n'y perdons rien.

Je connois encore une autre traduction ancienne de la seconde Philippique

ANCIENS ORATEURS.

de Ciceron. Elle eſt d'Antoine de Laval, géographe du Roi, Capitaine de ſon parc & château lès-Moulins en Bourbonnois, dont on peut voir l'article dans le dernier ſupplément de Moréri, & dans les mémoires du pere Niceron, tome 37. Le ſieur de Laval, homme d'eſprit, & qui avoit beaucoup d'érudition pour ſon tems, étoit très-verſé dans la lecture de Ciceron, dont il avoit aimé les ouvrages dès ſa premiere jeuneſſe. Il n'avoit pas moins d'ardeur pour la perfection de notre langue, & il auroit voulu que l'on eût fait parler tous les anciens en François. Il s'eſſaia lui-même ſur la ſeconde Philippique, à la ſollicitation de M. de Pibrac, Avocat général au Parlement de Paris, avec qui il étoit lié d'eſtime & d'amitié. Mais quoique ſa traduction eût mérité les éloges de cet illuſtre Magiſtrat, il n'oſa la mettre au jour, & elle ſeroit peut-être demeurée toujours inconnuë, ſi quinze ou ſeize ans après, le Roi Henri IV. à qui on en parla, ne la lui eût fait demander par M. le Duc de Joyeuſe.

M. de Laval ne put la réfuſer : cette traduction courut entre les mains des courtiſans, & tomba dans celles d'un Libraire qui l'imprima ſur une copie fort défectueuſe. Je ne ſçai point la datte de

ANCIENS ORATEURS.

Dessein de professf. pag. 354. de la seconde édition.

la premiere édition, & je ne connois que celle de 1622. jointe à la réimpression du recueil des divers écrits du sieur de Laval qu'il publia lui-même in-4°. à Paris chés Claude Cramoisy, sous le titre de *Desseins de professions nobles & publiques*, &c.

Il m'a paru que le traducteur avoit communément bien entendu le texte de son Auteur, & qu'il rendoit assés bien son feu, son énergie, le tour de ses phrases. Mais le style François est si suranné, qu'on ne peut plus lire cette traduction avec plaisir. On voit par la date que le sieur de Laval a mise à la fin, qu'il la composa au mois de Novembre 1586.

Cet Auteur a fait encore connoître son amour & son goût pour l'éloquence par son discours sur la mort du Roi Henri III. & son oraison funébre de Henri IV. que l'on trouve dans le recueil dont j'ai parlé: & plus encore par un discours fort sensé sur *les prédicateurs qui affectent le bien dire*, composé en 1617. & adressé à M. Froger, Docteur de la Faculté de théologie de Paris, & Curé de S. Nicolas du Chardonnet, dans la même ville. Ce discours est à la fin d'un recueil de traductions de quelques traités des Peres de l'Eglise, faites par le même, & imprimées in-8°. à Paris, chés la veuve d'Abel l'Angelier

en 1620. Mais il faut laiſſer ces anciens traducteurs pour parler de quelques autres plus modernes, & dont la plûpart ont eu auſſi beaucoup plus de réputation.

ANCIENS ORATEURS.

On trouve dans les œuvres du Garde des Sceaux du Vair, l'oraiſon pour Milon, traduite en François. Le ſtyle en eſt aſſés correct; mais la traduction n'eſt pas de même. Il prend les Albaniens de la campagne de Rome pour les Albanois de la grande Aſie; & *Tumuli* pour des tombeaux, quand il ſignifie des collines. Il eſt inutile d'y faire remarquer un plus grand nombre d'inéxactitudes. La conſtruction des phraſes eſt tellement vieillie, qu'elle rend cette piéce de nul uſage. Il y a beaucoup plus d'exactitude & d'élégance dans la traduction de la même oraiſon pour Milon, publiée en 1693. in-12. à Paris, chés Deluyne, par M. Delaiſtre, célébre Avocat au Parlement. Cette nouvelle traduction, dit l'Auteur du Journal des Savans, eſt accompagnée de tous les avantages que le tems & l'étude ont donnés depuis à notre langue. Le traducteur y a joint d'excellentes notes, où il explique avec ſolidité les anciennes formules de Rome, qui ne répondent point à celles de notre barreau : & il a ſemé dans ces remarques beaucoup de ju-

Villef. préf. ut ſuprà.

Journ. du 24. Août 1693.

risprudence, d'histoire & de littérature.

ANCIENS ORATEURS.

En 1638. Jean Camusat imprima à Paris in-4°. un recueil de *huit oraisons de Ciceron*, sçavoir, celles pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, & pour Marcellus, par M. Perrot d'Ablancourt, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise : la quatriéme Catilinaire, par M. Giry; l'oraison pour le poëte Archias, par le célébre Olivier Patru, & les harangues pour la paix & pour le Roi Déjotarus, par Pierre du Ryer.

Il seroit injuste, dit M. de Villefore, de reprocher à ces célébres Ecrivains, de n'avoir pas dans leur style la même netteté de construction qu'on voit aujourd'hui dans la langue Françoise, & d'emploier des termes qui ne sont plus en usage : c'étoit le vice de leur tems, & non de leur esprit. A cela près, leurs traductions, communément parlant, sont fidéles, & bien écrites. Mais on leur reproche de n'avoir traduit que le matériel de ces oraisons. Ils en ont pris les sujets & les pensées, & se sont fait ensuite un style qui leur est propre, mais qui n'exprime ni la force, ni la finesse, ni les graces de l'orateur : parce qu'ils ont préféré leurs façons de parler aux siennes, beaucoup meilleures assurément

que celles qui les remplacent. Ils croioient qu'il falloit tout ajuster à nos mœurs, & méprisoient les locutions usitées parmi les autres nations. Chés eux un Tribun militaire est un Colonel, un Questeur un Thrésorier, le barreau est le Siége, les Tribunaux c'est le Palais : expressions vulgaires qui ne paroissent nullement convenables dans la bouche de nos vieux Romains. Il faut, ce semble, donner aux choses les mêmes noms qu'elles ont eûs chés les anciens peuples ; leur conserver le caractere de leurs mœurs antiques, parler le langage des tems, & ne pas priver les lecteurs de ces connoissances.

ANCIENS ORATEURS.

Il y a d'ailleurs dans ces traductions plusieurs endroits, où leurs célébres Auteurs n'ont certainement pas entendu le sens du texte qu'ils traduisoient. Celle de l'oraison pour le poëte Archias, par M. Patru, a été réimprimée dans le recueil de ses plaidoiers & autres œuvres, dont la quatriéme édition est de l'an 1732. à Paris, en deux volumes in-4°. Mais cette traduction est fort différente de celle qu'il avoit donnée en 1638. Que l'on compare l'une & l'autre, on ne trouvera dans la derniere presque point de tours qui se ressemblent, presque point de phrases qui soient entiérement les mê-

ANCIENS ORATEURS.

mes. Rien ne fait mieux voir jusqu'où M. Patru poussoit sa délicatesse. Un jeune homme qui veut se former à écrire, fera plus de profit dans cet examen, que dans un amas de préceptes sur le style. La seconde façon d'un Auteur, est la critique de la premiere.

Nous avons dans un autre volume in-4°. imprimé à Paris, chés Mathurin Dupuis, en 1640. les oraisons contre Verrés, traduites par Bernard Lesfargues, Avocat au Parlement de Toulouse, dont M. Ménage a dit dans sa *Requête des dictionnaires à MM. de l'Académie Françoise*, que sans le secours des dictionnaires de Calepin & d'Etienne:

... Les Verrines faisoient nargue
A votre candidat Lesfargue,

voulant marquer que cet Ecrivain avoit un grand besoin des dictionnaires, pour entendre le Latin des harangues qu'il entreprenoit de mettre en notre langue. Mais quelque secours qu'il en ait tiré en supposant la plaisanterie de Ménage, il est certain que quiconque lira son livre, jugera qu'il est un traducteur assés médiocre, & même assés ignorant. Quelquefois il prend pour des noms propres, des mots Latins qu'il n'entend pas. *Proago-*

reus signifie celui qui dans une députation porte la parole; il croit que c'est le nom d'un homme appellé Proagorus. Un navire marchand en Latin, c'est *Cybea*, il s'imagine que c'est le nom du vaisseau. Il s'embroüille dans les évaluations des Sesterces, & fait monter les bleds de la Sicile à cinquante écus le boisseau, & jusqu'à six cens écus, sans s'appercevoir qu'il suit une leçon fautive. Mais ce qui rend sa traduction plus défectueuse, c'est que Ciceron en passant par ses mains, ne laisse pas entrevoir la plus legere teinture qui le fasse reconnoître. On n'y retrouve plus ces récits éloquens, variés avec plus d'agrément les uns que les autres, ni ces courageuses invectives contre Verrés, ni ces peintures où les mœurs des Siciliens sont si bien tracées. Ces traductions sont dédiées à M. le Chancelier Séguier, qui n'a pas dû se trouver fort honoré de cette marque de préférence.

ANCIENS ORATEURS.

Villef. ut suprà.

L'abbé Gonthier a mieux réussi dans sa *Traduction de l'oraison de Ciceron contre Verrés, où il est parlé de plusieurs beaux monumens de l'ancienne Sicile*, imprimée in-12. à Paris, chés la veuve Thibouft, en 1682. Quoique, dit l'Auteur du Journal des Savans, l'on fasse difficilement parler Ciceron François, la ma-

Journ. des Sav. du 16. Févr. 1682.

ANCIENS ORATEURS.

niere aisée & la netteté du style avec lesquelles M. Gonthier a traduit cette piéce, ne lui fait rien perdre de sa beauté. J'en dis autant de la quatriéme harangue contre Verrés, traduite par M. de Maucroix, & publiée en 1685. dans le recueil de ses ouvrages & de ceux de M. de la Fontaine, dont j'ai déja parlé.

Voici un volume plus nouveau, imprimé chés Gabriël Martin, en 1718. in-4°. C'est une traduction de sept oraisons; les quatre Catilinaires, le plaidoier pour Cœlius, celui pour Milon, & la seconde Philippique, par François-Pierre Gillet, Avocat au Parlement de Paris. Ces traductions, dont trois avoient déja paruës dès 1696. les oraisons pour Cœlius, & pour Milon, & la seconde Philippique, n'approchent pas à beaucoup près, de la pureté & de la délicatesse des autres ouvrages de cet Auteur. On doute avec raison, que Ciceron eût dit, s'il eût parlé François, *la langue me fourche, faire une vespérie, regarder lascivement*, &c. Néanmoins le sens en général, est traduit fidélement, & les notes sont curieuses. Mais M. Gillet fait profession de renoncer aux tours de l'original, & soutient que c'est la bonne maniere de traduire. Ses phrases sont bien cadencées,

mais ce n'est plus le génie ni l'éloquence de Ciceron. L'Avocat traducteur est même en quelques endroits si peu scrupuleux, qu'il n'y respecte pas seulement la vraisemblance. Par exemple, dans la premiere Catilinaire, où l'orateur Romain soutient en face à Catilina qu'il sçait toutes ses démarches, & qu'entr'autres la nuit précédente, ses complices & lui se sont assemblés chés un sénateur nommé Lecca *inter Falcarios*; ces mots sont traduits par M. Gillet, avec une escorte de gens armés de faulx. C'est, dit M. de Villefore, une arme un peu difficile à bien cacher sous sa robbe : mais c'est de quoi il ne s'agit nullement ici : *inter Falcarios* étoit un quartier de Rome, appellé la ruë des Faucheurs ou des Fourbisseurs.

ANCIENS ORATEURS.

Personne n'ignore que Pierre du Ryer, de l'Académie Françoise, a traduit presque toutes les œuvres de Ciceron, & surtout la plus grande partie de ses oraisons. C'est, dit M. Baillet, au jugement de plusieurs, la moins mauvaise des traductions de cet Auteur, quoiqu'il y ait, dit-il, passé plusieurs endroits qu'il n'a point entendus; & que pour se tirer d'affaire & empêcher le vuide, il y ait mis à la place de petits galimathias propres à éblouïr, & à embarrasser les jeunes gens.

Jugem. des Savans, t. 3. in-4°.

ANCIENS ORATEURS.

M. de Villefore en juge plus favorablement. « Tout ce que je puis dire sur » la version de M. du Ryer, dit-il, c'est » qu'elle m'a paru meilleure qu'elle ne » paroît à bien des gens. Je n'y trouve » d'autre défaut qu'un style devenu tout-» à-fait vieux; car du reste, il prend as-» sés juste le sens de son Auteur. » Cela est vrai en général : mais il l'est aussi, qu'en bien des endroits M. du Ryer n'a pas rendu exactement ce sens, qu'en d'autres il a passé pardessus les difficultés, & que souvent, comme le dit M. Gueret dans son Parnassé réformé, ne pouvant s'élever jusqu'à son Auteur, il l'a abbaissé jusqu'à lui, & l'a fait ramper avec lui. Je conviens que ce n'étoit pas faute de génie dans du Ryer : il avoit un style coulant & pur ; on sent qu'il étoit capable de porter ses ouvrages jusqu'à une certaine perfection : il ne manquoit que de loisir : mais travaillant pour vivre, il ne donnoit pas à ce qu'il composoit, le tems qu'il eût fallu y emploier.

Pag. 12. édit. de 1669.

La traduction de quelques endroits choisis des Verrines ou des oraisons contre Verrés, & celle de l'oraison pour Marcellus, & des quatre Catilinaires, qui ont été imprimées en 1710. à Paris avec les œuvres posthumes de M. de

Maucroix, sont fort au-dessus des traductions de M. du Ryer; mais celle des Catilinaires n'est point de ce célébre Ecrivain. M. l'abbé d'Olivet nous a appris depuis, qu'il en étoit lui-même l'Auteur. M. de Maucroix ne l'avoit, pour ainsi dire, qu'ébauchée.

ANCIENS ORATEURS.

Quand je vins à examiner sa traduction, dit M. l'abbé d'Olivet, je crus sentir qu'elles demandoient un style plus oratoire & plus nerveux, que celui de M. de Maucroix, qui s'étoit presque toujours exercé sur des sujets, où il ne falloit qu'un style doux & temperé. Je m'ôtai son écrit de devant les yeux, & je fis une nouvelle traduction. » C'est une obligation que l'on a à cet abbé. Cette traduction fut dès-lors très-goûtée, & elle méritoit de l'être. Cependant le desir de la rendre encore plus parfaite, & plus conforme à l'original, l'engagea dans la suite à la revoir & à la retoucher; & cette traduction ainsi rectifiée, & à laquelle il seroit difficile de rien ajouter, à un très-petit nombre d'endroits près, a paruë pour la seconde foié en 1727. à Paris, chés Etienne, ornée & enrichie des remarques de M. le Président Bouhier si justement estimé dans la république des lettres, & pour

Lettre au Prési. Bouhier au 1. t. de la trad. de la nat. des Dieux.

la troisiéme fois en 1736. chés Gandoüin.

A l'égard de la traduction de l'oraison pour Marcellus, par M. de Maucroix, elle avoit déja paruë séparément avec le texte Latin, & de courtes remarques à côté.

En 1725. un anonyme donna à Paris chés les freres Barbou, deux volumes intitulés, *Oraisons choisies de Ciceron.* C'est une traduction de douze oraisons. 1. Pour la loi Manilia. 2. Pour le poëte Archias. 3. Pour Milon. 4. Pour Marcellus. 5. Pour Ligarius. 6, Pour Déjotarus. 7. Contre Pison, les quatre Catilinaires, & la seconde Philippique. L'Auteur donne au texte un sens assés littéral ; mais dans sa préface il avertit, qu'il n'a dessein de travailler que pour de jeunes écoliers. On voit effectivement que s'il avoit voulu davantage élever son style, il étoit très-capable de le rendre plus vif & plus pur, & qu'il s'accommode à son objet. Ses notes sont bonnes, & il y a lieu de s'étonner, qu'autant instruit qu'il paroît l'être, il se soit imaginé, qu'au commencement de la seconde Philippique, les lettres P. C. qui signifient les *Peres Conscripts*, signifioient un Publius Caïus, que l'on ne connoît point, & qui n'a que faire là.

Les traducteurs dont j'ai parlé jusqu'à

présent, ne nous ont point donné en notre langue toutes les oraisons de Ciceron. Une traduction de cette nature n'est pas, en effet, une médiocre entreprise. M. du Ryer étoit le seul qui l'eût presque entiérement exécutée. M. François-Joseph Bourgoin de Villefore a eu encore plus de constance, & il n'a laissé aucune des cinquante-neuf oraisons qui nous restent de Ciceron, sans la traduire. Ainsi l'on peut regarder son travail comme un ouvrage unique en son espece. Cet Auteur, à qui le public doit un assés grand nombre d'autres ouvrages, expose dans une préface judicieuse & fort bien tournée l'étenduë de son entreprise, & les principes qu'il a cru devoir suivre pour l'exécution.

ANCIENS ORATEURS.

Sa traduction parut en 1731. à Paris, chés Gandoüin en huit volumes in-12. Ce qui a du rendre son travail plus pénible, ce sont les principes qu'il s'est fait sur la traduction en elle-même. Il croit, par exemple, que lorsqu'il s'agit de harangues & de plaidoiers, c'est peu faire que de rendre fidélement le sens du texte, mais qu'il faut encore, autant que la différence des deux langues le peut souffrir, traduire le tour que l'orateur donne à ses pensées & à la variété de ses

mouvemens. Suivant ce principe, M. de Villefore a conservé les dénominations usitées chés les Romains; & il a poussé cette fidélité d'interprétation jusqu'à traduire à la lettre certaines expressions injurieuses, que les honnêtes gens parmi nous n'emploient guéres en public, même dans les plus fortes invectives: telles sont celles de *Helluo*, de *Bellua*, de *Carnifex*, que Ciceron met en œuvre contre Verrés, contre Pison, contre Antoine, & que M. de Villefore rend tout simplement par celles-ci, *brutal*, *bête féroce*, *bourreau*.

Il est inutile de lui objecter que ces expressions sont odieuses & déplacées dans la bouche d'un homme qui se pique d'être circonspect sur les bienséances, qu'elles ne s'accommodent point à nos mœurs. Il répond que c'est justement cette différence de mœurs qu'il faut faire sentir dans une version; que quand on n'est que l'organe d'un ancien Auteur, il ne faut pas pour adoucir ce qui nous blesse dans son langage, lui prêter le nôtre qu'il n'avoit pas; qu'il ne sçait point de termes plus modérés pour exprimer ceux dont il s'agit. Il avoüe pourtant que selon toutes les apparences, ces locutions qui nous révoltent, n'indisposoient pas de même les Romains en

leur langue. En ce cas-là, pour les réduire en François à leur juste valeur, il faudroit donc les rendre par des expressions plus mésurées, & qui n'excitassent en nous que le même degré d'indignation, que celles-là excitoient chés les Romains.

ANCIENS ORATEURS.

Journ. des Sav. Avril 1731. art. 1.

M. de Villefore n'a pas suivi l'exemple de la plûpart des autres traducteurs, qui ont mis le terme de *Messieurs* à la tête de chaque discours, contre la coutume de l'orateur, qui ne l'a pas fait, & ne l'auroit même pû faire dans la plûpart de ses oraisons, où il adresse la parole, tantôt à l'adversaire, tantôt au président, tantôt à l'auditoire ou à l'accusateur. Il ne tutoie point non plus; cette pratique lui a paru si basse & si étrangere aux usages de notre barreau, qu'il a cru devoir s'en abstenir. A l'égard de l'évaluation des Sesterces, il en a toujours réduit les sommes à des *comptes ronds*, qu'il a exprimés, tantôt en monnoie de France, tantôt en monnoie Romaine. Il a conservé les termes de *Calendes, Ides* & *Nones*, réduisant à notre usage les autres quantiémes des mois. Pour les noms de villes & de païs, il emploie tantôt l'ancienne, tantôt la nouvelle géographie, suivant que les lieux sont plus ou moins

ANCIENS ORATEURS.

connus. Il renvoie le reste dans des notes courtes, mais toujours utiles, & la plûpart nécessaires. Voilà, pour ainsi dire, les principaux dehors de cette traduction.

Ibid. ut sup. Mém. de Trév. Févr. 1732. artic. 16.

Quant à la traduction en elle-même, les Auteurs du Journal des Savans, & ceux des mémoires de Trévoux, prétendent qu'elle mérite les suffrages du public par rapport à la fidélité, & à la pureté du style. Cet éloge demande cependant des restrictions. Le style quoiqu'éxact en lui-même, n'est pas toujours assés coulant, il rampe même quelquefois, dans d'autres endroits il paroît embarrassé. Je mets beaucoup au-dessus le style des Catilinaires traduites par M. l'abbé d'Olivet. Pour ce qui est de l'exactitude de la traduction de M. de Villefore, il seroit aisé de montrer que cet Ecrivain n'a pas toujours bien pris la pensée de son Auteur, même dans les endroits où il n'est pas question d'érudition, ni d'une grande connoissance de l'antiquité. On peut en voir quelques-uns fort bien repris dans le Journal historique de la république des lettres, imprimé à Leyde en 1732. Cela suffit pour faire voir que cette traduction, quoique meilleure que celle de du Ryer, n'est point parfaite; & que ce n'est pas à tort que M. de Ville-

T. 1. art. 1.

fore se montre reconnoissant, dans sa préface, des secours qu'il a reçus de tous ceux qui ont donné en François quelqu'une des harangues de son Auteur. Quand ces secours lui manquent, on s'en apperçoit aisément.

ANCIENS ORATEURS.

J'oubliois de faire remarquer, qu'outre la préface qui est au-devant du premier volume, on trouve encore à la tête du cinquiéme, un nouvel avertissement qui contient un abregé historique des principaux événemens de la vie de Ciceron depuis son exil. Cet abrégé sert à lier ces harangues entr'elles, & y répand beaucoup de jour.

Ciceron n'eut point d'imitateurs dignes de lui. L'éloquence fut bien-tôt en proie à des déclamateurs presque sans goût, qui ne tarderent pas à la corrompre. J'en ai déja parlé à l'occasion de Quintilien & des déclamations qu'on lui attribuë faussement. Il faut se souvenir qu'on appelloit ainsi des compositions par lesquelles on s'exerçoit à l'éloquence, & dont les sujets, vrais ou inventés, étoient tantôt dans le genre déliberatif, tantôt dans le judiciaire, rarement dans le démonstratif. Les discours que l'on faisoit sur ces sujets, étoient une image de ce qui se passe dans les conseils, ou au

Gib. jugem. Sav sur les rhét. to. 1. art. de Seneque.

Roll. hist. anc. to. xi, 2 part.

ANCIENS ORATEURS.

barreau. C'étoit l'exercice commun de tous ceux qui aſpiroient à l'éloquence, ou qui vouloient s'y perfectionner, c'eſt-à-dire des premieres perſonnes de l'Etat.

Du tems de Ciceron, ils s'y appliquoient ſous ſes yeux, & profitoient de ſes avis. Ils venoient chés lui, ou réciter leurs diſcours, ou les corriger. Après ſa mort, ces aſſemblées ſe tinrent chés ceux qui avoient le plus de réputation pour l'éloquence. On fit cet honneur à Seneque, pere du philoſophe : tous les amateurs de l'éloquence s'aſſembloient chés lui, & y prononçoient des diſcours ſur des ſujets dont on étoit convenu. Seneque avoit la plus belle mémoire du monde, comme il le dit lui-même dans la préface de ſes controverſes. Il aſſure que dans ſa jeuneſſe il répétoit juſqu'à deux mille mots, après les avoir ſimplement entendus ; & il les répétoit dans le même ordre qu'on les lui avoit récités. C'eſt par ce merveilleux talent, que tout ce qu'on avoit dit de plus curieux dans toutes les déclamations qu'il avoit entenduës, s'étoit ſi bien imprimé dans ſon eſprit, que longtems après, dans un âge fort avancé, il ſe trouva en état de rappeller tant de morceaux détachés, & les rédigea par écrit, pour l'uſage de ſes

ſts, & pour les tranſmettre à la poſtérité.

Il avoit ainſi recueilli ce que plus de cent Auteurs, tant Grecs que Latins, avoient dit ou penſé de plus remarquable ſur différens ſujets qu'ils avoient traité comme à l'envi les uns des autres, pour s'exercer à l'éloquence. De dix Livres de *controverſes* ou de *plaidoiers* que contenoit ce recueil, à peine en reſte-t'il cinq, qui ſont même ſi défectueux, qu'on les prendroit plutôt pour des fragmens qui ont été ramaſſés au hazard, que pour un recueil où l'on ait voulu garder quelque ordre, ſans qu'il paroiſſe aucun moien de rétablir ce qui manque. On y trouve d'ailleurs beaucoup d'endroits licentieux. Néanmoins ſi Virgile avoit l'adreſſe de trouver, à ce qu'il diſoit, des perles dans le fumier d'Ennius, je crois de même qu'on peut rencontrer des choſes précieuſes dans les débris de notre Auteur.

Nous en avons deux traductions Françoiſes, l'une par Matthieu de Chalvet, Préſident au Parlement de Toulouſe, qui parut en 1638. in-folio à Paris, l'autre par le ſieur Bernard de Lesfargues, Avocat au même Parlement, dont j'ai déja parlé à l'occaſion de ſa traduction

de quelques oraisons de Ciceron. Il paroît qu'il étoit jeune, & sorti depuis peu du college, lorsqu'il fit celle des controverses de Seneque : c'est ce qu'il insinuë dans son épître dédicatoire à MM. de l'Académie Françoise, où il vante l'ouvrage qu'il a traduit, beaucoup plus qu'il ne mérite. Sa traduction est communément fidéle; mais son style n'a ni pureté, ni élégance. Elle parut pour la premiere fois à Paris, chés Camusat, en 1639. in-4°. & ensuite avec les ouvrages du philosophe Seneque, traduits par MM. Malherbe & du Ryer, in-folio, à Paris, chés Sommaville en 1656. Cette seconde édition de la traduction de Lesfargues, a été revûë & corrigée en quelques endroits par lui-même. Je la préfére à la traduction de M. de Chalvet.

ANCIENS ORATEURS.

La plûpart des anciens & des modernes, donnent aussi à Seneque le philosophe, la qualité d'orateur, quoique ses lettres & ses autres écrits surtout, ne roulent presque que sur différens sujets de philosophie morale. Cet Auteur, dit M. l'abbé Gedoin[r], parut aux Romains comme un nouvel astre qui venoit les éclairer. Aussi-tôt tout fut effacé devant lui. Ce caractere moral & sententieux qu'il affectoit, étoit apparemment un caractere

[r] Préf. de la traduct. de Quintilien.

ractere qu'ils n'avoient point encore vû, & qui eut pour eux le charme de la nouveauté. Ils ouvrirent les yeux à ſes perfections, car il en avoit de grandes, & les fermerent à ſes défauts, qui pour avoir une ſorte d'agrément & de douceur, n'en étoient pas moins des défauts. En effet, avec beaucoup d'eſprit il n'avoit nul goût, nulle idée de la véritable éloquence. Son ſtyle découſu ne montroit ni nombre, ni harmonie, rien de périodique, rien de ſoutenu. Cependant Seneque étoit entre les mains de tout le monde. On ne liſoit, on n'admiroit, on n'imitoit plus que Seneque. Jamais Auteur n'a joüi d'une plus grande réputation: on eut pour lui une admiration aveugle, qu'il ne méritoit pas.

ANCIENS ORATEURS.

C'eſt que rien n'eſt ſi ſéduiſant & ſi dangereux que l'eſprit dans un Ecrivain qui n'a point de goût. Les traits de lumiere dont brillent ſes écrits, frappent tout le monde; & le défaut de goût n'eſt remarqué que d'un petit nombre de gens ſenſés, qui ont puiſé leurs idées & leur goût dans les plus pures ſources. Tel eſt à peu près le portrait que Quintilien, qui étoit aſſurément en état d'en juger, fait lui-même de Seneque. Quand vous le liſés, dit-il encore, vous avés regret

Quintilien inſtit. orat. l. 10. c. 1.

ANCIENS ORATEURS.

qu'avec ſon bel eſprit, il n'ait pas plûtôt ſuivi le goût d'un autre, que le ſien propre. Car s'il eût mépriſé certaines beautés qui, à le bien prendre, ne ſont pas des beautés ; s'il en eût médiocrement déſiré quelques autres ; s'il n'eût pas été amoureux de toutes ſes productions, ſi par des penſées trop fines & trop déliées, il n'avoit pas affoibli l'importance des choſes dont il traite, l'approbation des Savans, bien mieux que l'amour des perſonnes ſans goût, feroit aujourd'hui ſon éloge. Mais tel qu'il eſt, ajoute Quintilien, il ne faudra pas laiſſer que de le lire, quand on aura le goût formé, & que l'on ſe ſera bien affermi dans un genre d'éloquence plus auſtere ; n'y eût-il d'autre raiſon, que parce que cet Ecrivain eſt très-propre à éprouver le jugement du lecteur.

Oeuvr. de S. Evrem. t. 2. p. 1. ſeconde édit. de 1725.

M. de S. Evremont va, ce ſemble, plus loin que Quintilien dans le jugement qu'il porte de Seneque. Sa latinité, dit-il, n'a rien de celle du tems d'Auguſte, rien de facile, rien de naturel ; toutes pointes, toutes imaginations, qui ſentent plus la chaleur d'Afrique ou d'Eſpagne, que la lumiere de Grece ou d'Italie. Vous y voiés des choſes coupées qui ont l'air & le tour des ſentences, mais qui n'en ont ni la ſolidité, ni le

bon sens ; qui piquent & poussent l'esprit, sans gagner le jugement. Son discours forcé me communique une espece de contrainte ; & l'ame, au lieu d'y trouver sa satisfaction & son repos, y rencontre du chagrin & de la gêne.

On convient de la plus grande partie de ses défauts, mais après tout, j'aimerois mieux suivre le jugement & la décision de Quintilien. Je ne sçai pourquoi un autre critique dit que Ciceron est plus serré que Seneque, & que Seneque est plus *verbeux*. C'est faire entendre que ce dernier exprime sa pensée en plus de mots que Ciceron. Cependant il n'y a personne qui ne sçache que le défaut de Seneque est d'être, au contraire, trop précis dans ses expressions.

Observ. sur les écr. m. 1. n. 201.

Nous avons plusieurs traductions des œuvres de Seneque en notre langue. Celle de Matthieu de Chalvet, Président au Parlement de Toulouse, & ensuite Conseiller d'Etat, mort le 20. Juin 1607. est oubliée depuis longtems, quoique réimprimée en 1638. par les soins & avec les augmentations de Baudoin. Scévole de sainte Marthe a cru cependant qu'elle pouvoit mériter ses éloges. Il dit que Chalvet y a fait éclater son industrie, sa fidélité & son application. Pierre-Daniel

Scæv. Sam. in elog. l. 5. p. 150.

L. 2 ; p. 135

ANCIENS ORATEURS.

Huet dans son excellent traité des traducteurs illustres, en porte un jugement différent, & plus vrai. Il dit que Chalvet dont il louë d'ailleurs l'esprit & l'érudition ; ne s'est pas beaucoup soucié de s'assujettir à son Auteur, & de le rendre mot pour mot ; & qu'au lieu qu'il n'y a rien de plus sec & de plus concis que Seneque, on ne trouve presque rien de plus étendu & de plus diffus que cette version.

François de Malherbe plus connu par ses poësies, a traduit le traité des bienfaits, & la plûpart des lettres de Seneque. Il ne faut point s'arrêter aux éloges que Jean Baudoüin a donnés à cette traduction dans son avertissement de l'édition *in-folio*. Il est certain que les traductions de Malherbe n'ont pas eu l'approbation du public, qui en a désapprouvé le style bas & populaire : outre que l'Auteur ne s'y est nullement piqué d'exactitude. Il disoit même, lorsqu'on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens de son original, *qu'il n'apprêtoit pas les viandes pour les cuisiniers* ; c'est-à-dire, qu'il se soucioit fort peu d'être loüé par les gens de lettres qui entendoient les ouvrages qu'il avoit traduits, pourvû qu'il le fût par les gens de la Cour. Aussi M. Huet

Huet. de clar. interp. l. 2. p. 186.

dit que la passion qu'il avoit de plaire aux courtisans, lui a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir notre langue; en quoi même il n'a pas encore trop réüssi. On est donc étonné d'entendre M. Godeau en porter un jugement aussi avantageux qu'il le fait.

ANCIENS ORATEURS.

God. disc. sur les œuvr. de Malherbe.

Nos oreilles, dit cet illustre Ecrivain, « sont aujourd'hui si délicates, & les plus « puissantes vérités font si peu d'impres- « sion sur les esprits, quand on ne les « dit pas de bonne grace, que jamais an- « cien Auteur n'eût si-tôt lassé ses lec- « teurs que Seneque, si Malherbe n'eût « hardiment renversé ses périodes, s'il « n'eût changé ses liaisons pour faire la « suite meilleure, s'il n'eût retranché les « mots qui paroissent superflus; s'il n'eût « ajouté ceux qui étoient nécessaires pour « l'éclaircissement du sens; s'il n'eût ex- « pliqué par circonlocution des choses « qui ne sont plus en usage parmi nous; « & s'il n'eût adouci quelques figures, « dont la hardiesse eût indubitablement « offensé les lecteurs. Un autre que lui « ne se fût jamais servi avec tant de ju- « gement & de retenuë de ces libertés « absolument nécessaires, pour bien tra- «

ANCIENS ORATEURS.

» duire. Car s'il les prend dans les passages, où sans elles il seroit indubitablement obscur, il s'attache ailleurs avec une fidélité si scrupuleuse à sa pensée & à la forme de son style, que si Seneque revenoit au monde, il compteroit, sans doute, parmi les illustres bienfaits dont il parle dans ses livres, celui qu'il a reçû de Malherbe en une si excellente & si agréable version. » Pierre du Ryer a traduit les autres écrits de Seneque, & tout ce que l'on peut dire de sa version, c'est qu'elle est un peu au-dessous de celle qu'il a faite de Ciceron. Ces différentes traductions de Malherbe & de du Ryer, ont été réünies en deux volumes in-folio, à Paris, chés Sommaville, en 1656.

Tillem. hist. des Emper. t. 2.

Pline le jeune, disciple de Quintilien, fut aussi un grand orateur. Il étoit de Côme dans le Milanés, fils de L. Cœcilius, & d'une sœur de Pline l'ancien qui l'adopta. Il porta les armes dans sa jeunesse, fut préteur sous Domitien, Consul en l'an 100. sous Trajan, Augure, & Gouverneur du Pont & de la Bithynie. Mais son principal emploi fut de plaider, & son caractere, d'être un homme d'honneur, désinterressé, bon maître, bon ami, mais grand adorateur de

la réputation & de la gloire, c'est-à-dire, de l'imagination des hommes & d'un vain fantôme. Il publia plusieurs harangues ou plaidoiers, dont il ne nous reste que le panégyrique de Trajan qui a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence, & qui a été consacré par une admiration qui se soutient depuis tant de siécles.

ANCIENS ORATEURS.

Il n'est pas étonnant qu'aiant à loüer, en qualité de Consul, & par ordre du Sénat, un Prince aussi accompli que l'étoit Trajan, qui d'ailleurs l'avoit comblé de bienfaits, il ait fait un effort de génie pour lui marquer sa reconnoissance particuliere, & en même-tems la joie universelle de tout l'Empire. L'esprit brille par tout dans ce discours; mais le cœur de Pline s'y fait encore plus sentir; & l'on sçait que c'est du cœur que part la véritable éloquence. Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que le doit être celui d'un panégyrique, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoiqu'assés simples pour l'ordinaire, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au

Roll. hist. anc. to. 11. p. 496. 498.

sujet, & qui n'en soutienne la dignité.
ANCIENS ORATEURS. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleines d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est rempli de maximes & de sentimens véritablement dignes du Prince qu'on y louë.

Ib. p. 498. 99. &c. Cependant, dit M. Rollin, il me semble que ce discours, quelque beau & quelque éloquent qu'il soit, ne peut point être mis dans le genre sublime. On n'y voit point, comme dans les harangues de Ciceron, j'entens même celles du genre démonstratif, de ces expressions vives & énergiques, de ces pensées nobles & sublimes, de ces tours hardis & frappans, de ces figures pleines de feu & de vivacité, qui étonnent, qui surprennent, & qui ravissent l'ame hors d'elle-même. Son éloquence ne ressemble point à ces grands fleuves, qui roulent leurs eaux avec bruit & majesté, mais plutôt à une claire & agréable fontaine, qui roule lentement à l'ombre des arbres dont ses bords sont embellis. Pline laisse son lecteur tranquille, & ne le tire point de son assiette naturelle. Il plaît, mais par parties. Une sorte de monotonie qui regne dans tout le

panégyrique, fait qu'on a peine à en soutenir une lecture entiére & suivie. Le style se sent aussi un peu du goût d'antitheses, de pensées coupées, de tours recherchés qui dominoit du tems de l'Auteur. Pline ne s'y livroit pas, mais il se croioit obligé de s'y prêter.

ANCIENS ORATEURS.

En prononçant ce panégyrique, il ne lui donna pas autant d'étenduë qu'il en a maintenant. Ce ne fut qu'après coup, après l'action, qu'en habile peintre, il ajouta de nouveaux traits au portrait de son héros, mais tous d'après nature, & qui bien loin d'en altérer la ressemblance & la vérité, ne servoient qu'à les rendre encore plus sensibles. Il nous apprend lui-même ce qui l'avoit porté à en user ainsi : « Ma premiere vûë, dit-il, a « été de faire aimer encore davantage à « l'Empereur ses vertus, par les charmes « d'une loüange naïve. J'ai voulu en même-tems tracer à ses successeurs, par « son exemple, mieux que par aucun précepte, la route de la solide gloire. S'il « y a beaucoup d'honneur à former les « Princes par de nobles leçons, il y a « bien autant d'embarras dans cette entreprise, & peut-être encore plus de « présomption. Mais laisser à la posterité « l'éloge d'un Prince accompli, montrer «

Plin. ep. 18. l. 3.

ANCIENS ORATEURS.

» comme d'un phare aux Empereurs qui » viendront après lui une lumiere qui les » guide, c'est tout à la fois être aussi uti- » le & plus modeste. »

Nous avons plusieurs traductions Françoises de ce panégyrique de Pline. La premiere que je connoisse, est d'Hippolite-Jules Pilet de la Mesnardiere, lecteur ordinaire de la chambre du Roi, reçû à l'Académie Françoise en 1655. & mort le 4. Juin 1663. Sa traduction, dans le privilege de laquelle il prend le titre de Medecin ordinaire de Gaston, Duc d'Orleans, parut en 1638. à Paris, in-4°. chés Antoine de Sommaville, & fut réimprimée chés le même, in-12. en 1642. Elle est précedée d'une assés longue préface, où le traducteur s'étend sur les qualités personnelles de Pline, sur le mérite de son discours en particulier, & sur les qualités de quiconque aspire à être orateur. Cette préface est assés vague, & d'ailleurs mal écrite. La traduction de l'ouvrage de Pline n'est pas meilleure : c'est une paraphrase des plus libres, où l'on ne respecte nullement le tour concis de l'original. M. de la Mesnardiere ne considéroit pas qu'entre la paraphrase & la version littérale, il y a un milieu ; que celle-ci dérobe toujours

D'Oliv. continuation de l'histoire de l'Acad. Fr.

des graces nécessaires, & que celle-là en prête rarement d'utiles.

ANCIENS ORATEURS.

Préf. de sa trad. du panég. de Pline.

La traduction de la Mesnardiere, dit « M. Esprit, est une paraphrase extrême- « ment longue : elle est si différente de « l'ouvrage de Pline, qu'on pourroit l'ap- « peller avec raison, le second panégy- « rique de Trajan. Ce n'est pas une tra- « duction exacte, quoique ce soit une « composition fort polie. C'est une belle « peinture, mais ce n'est pas un portrait; « au contraire, le François est autant dif- « fus que le Latin est resserré ; & les mê- « mes pensées ausquelles le style concis « de l'Auteur a donné tant de force, pa- « roissent foibles & languissantes dans « une traduction si étenduë. » Ce furent ces défauts, plus grands encore que M. Esprit ne les représente, qui engagea celui ci qui étoit pareillement de l'Académie Françoise, à entreprendre une nouvelle traduction du panégyrique de Trajan. Il la donna sous le nom d'un de ses freres qui étoit abbé. C'est un volume in-12. imprimé en 1677. à Paris, chés Pierre le Petit, & dédié à M. le Dauphin.

Cette seconde traduction est fort supérieure à celle de M. de la Mesnardiere, & l'on y reconnoît beaucoup mieux

l'original. Le ſtyle d'ailleurs en eſt pur & correct. M. Eſprit avoit beaucoup d'imagination : il écrivoit bien en proſe & en vers François ; & il entendoit parfaitement le génie des deux langues. Sa traduction fut reçûë avec applaudiſſement, & on l'eſtime encore. La préface du traducteur eſt ſemée de réfléxions ſenſées ſur le génie de notre langue, & contient des regles judicieuſes ſur le caractere de la traduction.

La ſeule traduction de l'ouvrage de Pline que l'on recherche aujourd'hui, eſt celle de feu M. Loüis de Sacy, Avocat au Conſeil, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, mort à Paris le 26. Octobre 1737. Elle parut en 1709, in-12. à Paris, chés Jean Moreau. Peut-être n'eſt-elle pas plus fidéle que celle de M. Eſprit, mais on en trouve le ſtyle plus élégant & plus châtié. On peut cependant reprocher à M. de Sacy, d'avoir quelquefois encheri ſur l'affectation de l'original. Je trouve auſſi que dans quelques endroits le traducteur ſubſtituë ſes penſées à celles de l'Auteur, pour lui donner un certain air de bel eſprit à la mode. Il juſtifie ſon Auteur dans une préface contre ceux qui ont accuſé Pline d'avoir donné trop d'éloges à Trajan, & il

en prend occasion de faire lui-même un panégyrique abregé de ce Prince. Mais on est surpris qu'il ait prétendu réaliser la fable débitée par quelques Auteurs, que l'ame de Trajan, mort dans le paganisme, a été délivrée de l'enfer par les prieres du Pape S. Gregoire. On avoüe que plusieurs Auteurs anciens & modernes se sont efforcé de soutenir cette absurdité. Mais outre qu'elle est contraire à la foi de l'Eglise, ce qui suffit pour la rejetter; par combien d'autres Auteurs n'a-t'elle pas été réfutée par des démonstrations poussées jusqu'à l'évidence la plus claire?

C'est à l'occasion de cette traduction de Pline par M. de Sacy, & de Demosthene par M. de Tourreil, que M. de la Motte a dit dans son ode à MM. de l'Académie Françoise:

Longtems l'antiquité savante
Nous recela mille Ecrivains;
Mais des trésors qu'elle nous vante
Nous avons lieu d'être aussi vains.
Les Plines & les Demosthenes,
Les travaux de Rome & d'Athenes
Deviennent nos propres travaux:
Et ceux qui nous les interprêtent,
Sont moins par l'éclat qu'ils leur prêtent
Leurs traducteurs que leurs rivaux.

ANCIENS ORATEURS.

Ces éloges donnés à la traduction du panégyrique de Trajan, n'ont point empêché M. le Comte de Quart d'en donner une nouvelle en 1724. à Turin, avec des notes.

On ne place ordinairement Tite-Live que parmi les Historiens : mais il étoit aussi orateur, & orateur excellent. Nous n'avons plus la lettre sur la rhétorique qu'il adressa à son fils, au rapport de Quintilien. Mais nous avons dans son histoire des harangues que l'on peut proposer comme des modéles d'éloquence. Aussi a-t'on eu soin de les séparer de son histoire, & de les donner en notre langue. Je n'en connois cependant qu'une traduction complette : c'est celle que Jean de Amelin, gentilhomme de Sarlat, attaché à la maison de Biron, donna à Paris en 1568. in-8°. chés Vascosan, & qu'il dédia au Roi Henri second. Ce livre est intitulé, *Les concions ou harengues de Tite-Live, nouvellement traduites en François*. Du Verdier met cette édition un an trop tôt, en 1567. Le sieur de Amelin a raison de dire dans son épître dédicatoire : « Que dans ces harangues » on voit au naturel la perfection de » toutes les vertus qui sont requises en » celui que l'on dit éloquent : que l'in-

vention y est merveilleuse, que les sen- « tences y sont hautes & graves; que le « tout y est conduit avec une variété si « délectable, que le plaisir qu'on prend « à les lire, se peut mieux sentir de l'es- « prit, qu'exprimer de parole. » M. Rollin au sentiment duquel on peut bien s'en rapporter, en porte le même jugement dans l'avant-propos du second volume de son histoire Romaine. Lisés la seconde section, où vous trouverés les réfléxions de ce célébre Ecrivain sur les harangues de Tite-Live.

La traduction de Jean de Amelin m'a paruë en général exacte & fidéle; & elle ne manque point d'élégance pour le tems où elle a été faite. Mais il faut avoüer qu'on ne la lit point avec plaisir à cause de son vieux style; & que si l'on y reconnoît le génie de Tite-Live, on n'y voit point ni ses graces, ni sa force. Nos modernes qui ont parlé des traductions de Tite-Live, n'ont rien dit de celle-ci, peut-être parce qu'elle ne présente qu'une partie de l'ouvrage de ce célébre Historien. On n'en trouve rien, ni dans M. Baillet, qui ne nomme pas même Jean de Amelin dans ses jugemens des Savans sur les traducteurs; ni dans la vie de Tite-Live composée par le pere

Bougerel, de l'Oratoire, & publiée dans le cinquiéme volume des mémoires du pere Niceron ; ni dans la bibliotheque latine de Jean-Albert Fabricius, qui fait cependant mention de plusieurs éditions latines des harangues de Tite-Live.

Jean de Amelin n'est pas le seul qui ait considéré ces harangues comme des modéles d'éloquence. C'est dans la même vûë que l'on en a traduit quelques-unes avec celles de plusieurs autres Historiens Grecs & Latins, dans un recueil imprimé à Lyon in-12. en 1665. sous ce titre : *L'Académie de l'ancienne & de la nouvelle éloquence, ou harangues tirées des Historiens Grecs & Latins.* Ce recueil a été bien reçû du public, quoique la traduction ne réponde pas toujours à la beauté & à l'énergie des originaux que l'anonyme a traduits.

Le célébre M. de Crousaz, si connu & si justement estimé dans la république des lettres, aussi raisonnablement prévenu que M. Rollin en faveur des harangues de Tite-Live, en a pareillement traduit quelques-unes en François ; & le titre seul de sa traduction nous dévoile son intention : c'est un *Essai de rhétorique* contenu *dans la traduction de quatre harangues de Tite-Live.* Cet ouvrage est un

volume in-12. imprimé à Groningue en 1725. On le doit à l'amour que M. de Crousaz a toujours eu pour les progrès de la littérature, & aux sollicitations du Baron de Linden, gouverneur du Prince d'Orange. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût traduit toutes les harangues qui avoient déja été données en François par Amelin. Le présent étant plus complet, auroit été plus agréable & plus utile. Les quatre discours ausquels il s'est borné, sont le discours d'Annibal à Scipion, la réponse de Scipion à Annibal, le discours de Caton, & la harangue de Lucius Valerius. M. de Crousaz a mis le texte Latin à côté de sa traduction, non-seulement afin que l'on pût comparer l'un & l'autre plus facilement, & juger plus aisément de la fidélité de sa version, mais aussi afin d'être plus utile à ceux de ses lecteurs qui entendroient les deux langues.

M. de Crousaz pour remplir davantage son titre d'*Essai de rhétorique*, a joint à sa traduction de longues remarques, où il développe le sujet de chaque discours, le but & l'art de l'orateur, & où il explique les regles, au moins principales, de la véritable éloquence. Ces remarques forment elles-mêmes deux discours assés

ANCIENS ORATEURS.

étendus. Tout m'y paroît aussi-bien exprimé pour le style, que judicieux, solide, & bien pensé pour le fond des principes, des réfléxions, & des regles. Il seroit à desirer qu'on lût avec cet esprit de réfléxion les meilleurs Ecrivains de l'antiquité.

» Il est évident, dit M. de Crousaz » dans sa préface, que pour profiter des » grands exemples, & pour imiter les ex» cellens modéles, il ne suffit pas de li» re leurs ouvrages, ni de les apprendre » par cœur, il ne suffit pas de se saisir » de leurs pensées, & de les voir dans » toute leur étenduë à travers leurs ex» pressions; il faut de plus porter son at» tention jusqu'à s'assurer de quelle ma» niere ils s'y sont pris, pour parler si » bien, & pour s'exprimer si juste. On » ne les suivra qu'à proportion qu'on se » sera éclairé sur leurs marches, & sur les » raisons qui les ont déterminés à choi» sir les routes où ils sont entrés, & qu'ils » ont reconnuës les plus propres pour » parvenir à leur but. C'est, ce me sem» ble, ajoute notre savant étranger, à » des découvertes de cette nature, qu'on » doit surtout donner son attention, » quand on lit, ou qu'on fait lire aux au» tres ces ouvrages, qui de l'aveu de tout

le monde, sont les plus propres à for- « mer l'esprit de la jeunesse, & à lui don- « ner le goût de l'éloquence. »

ANCIENS ORATEURS.

On assure que c'étoit dans cet esprit, & avec les mêmes vûës que Loüis Grotto, surnommé l'Aveugle d'Adria, célébre orateur dans le quinziéme siécle, s'étoit fait lire Tite-Live, & les autres grands Ecrivains de l'antiquité, & l'on voit, en effet, par ses harangues, qu'il s'étoit assés bien familiarisé avec leur génie, de même qu'avec leurs expressions. Nous avons en François une traduction de vingt-quatre de ces harangues, publiée en 1638. à Paris, chés Nicolas Bessin, par le sieur Barthelemi de Viette, Lyonnois. C'est un volume in-8°. La plûpart des harangues qu'il contient, sont sur des sujets importans, même celles que l'Auteur prononça dès l'âge de quinze ans. Grotto, quoique devenu aveugle huit jours après sa naissance, avoit fait de grands progrès dans l'étude des langues savantes, & dans presque toutes les sciences, & il se sert heureusement de ces connoissances dans ses harangues. Aussi fut-il envoié souvent par la république de Venise vers differens Princes, soit pour les interêts particuliers de la république, soit pour d'autres affaires importantes. Il y a du

ANCIENS ORATEURS.

feu, de la noblesse, de l'élévation dans ses discours, quoiqu'il y ait aussi trop de digressions, des comparaisons peu naturelles, & quelquefois un peu basses. On sent tous ces défauts dans la traduction de Viette, & elle ne met pas dans un assés grand jour les beautés de l'original. Je connois peu d'ailleurs ce traducteur. M. Baillet l'a omis dans ses jugemens des Savans, & le pere Colonia, Jesuite, ne le nomme seulement pas dans son histoire littéraire de Lyon. Viette avoit cependant traduit encore les méditations du Cardinal Borromée, & composé plusieurs ouvrages sur la morale, & sur d'autres matieres. Sa traduction des harangues de Grotto étoit achevée dès 1611. puisque son épître dédicatoire à M. Seguier, est datée du 29. de Mars de cette année. Mais je n'ai point vû d'autre édition que celle de 1628.

Nous avons encore dans l'antiquité plusieurs autres panégyriques Latins, où l'on trouve beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, de vives descriptions, & des loüanges très-solides, quoique d'ailleurs ces piéces soient fort éloignées de la perfection de l'éloquence du siécle d'Auguste. Mais je ne connois point de traductions Fran-

çoiſes, qui puiſſent mettre ceux qui ignorent la langue Latine en état de connoître par eux-mêmes ces panégyriques. ANCIENS ORATEURS.

CHAPITRE II.

Des Orateurs de la chaire, anciens & modernes.

PASSONS aux Auteurs modernes : la chaire, le barreau, & l'Académie ont produit, & produiſent encore de célébres Orateurs. Je commence par ceux de la chaire. Vous avés pu voir par l'idée que j'ai donnée des principaux ouvrages ſur l'éloquence de la chaire, qui ont été publiés dans le ſiécle dernier & dans celui-ci, que pour y réüſſir, il faut avoir bien étudié ſoi-même la morale évangelique dans l'Ecriture ſainte, & dans les écrits moraux des Peres ; être bien inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, & avoir trouvé l'art de convaincre l'eſprit & de toucher le cœur.

M. l'abbé Fleury dans un excellent diſcours ſur la prédication, qui n'a été imprimé que depuis ſa mort, dit que c'eſt peu pour la morale de préparer les matériaux, ſi l'on ne ſçait les mettre en œuvre, Les

ORATEURS DE LA CHAIRE.

preuves, dit-il, doivent être tirées du bon ſens, de l'expérience, & des choſes de la vie qui ſont connuës. Il faut autant qu'il ſe peut, profiter des préjugés qui ſont déja dans l'eſprit des auditeurs; il faut toujours aller par le chemin le plus court, au but, qui eſt de convertir. Mais l'eſſentiel dans la prédication, c'eſt de toucher, ce qui ne ſe peut faire que par des images qui ſaiſiſſent vivement l'imagination, & par des figures qui remuent les paſſions. Il faut auſſi qu'un prédicateur faſſe aimer la morale qu'il prêche; car le moien le plus ſûr de la perſuader, c'eſt de la faire goûter. Or il n'y a guéres d'eſprit ſi mal fait à qui on ne la rendît aimable, ſi on ſçavoit la préſenter du bon côté, ſi on ne donnoit de la vertu en général, & de chacune en particulier, que des idées vraies, & ſi on ne repréſentoit les vices que ſous les couleurs qui leur conviennent.

C'eſt à quoi les Peres de l'Egliſe ſe ſont appliqués, & ce qui doit augmenter notre eſtime, pour ceux qui ont emploié leurs veilles à mettre leurs meilleurs diſcours à portée d'être entendus des plus ſimples par de bonnes traductions Françoiſes, trop connuës, pour que je m'arrête à en parler ici. Qu'il me ſoit ſeulement

permis de vous faire remarquer en passant, que quoique les Orateurs profanes soient en possession d'être regardés comme les grands modéles de l'éloquence, ce ne seroit pas rendre justice aux Peres, de ne les regarder comme de grands hommes, que parce qu'ils étoient de grands Saints.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Saint Chrysostome, par exemple, indépendamment de son éminente sainteté, a été le plus grand orateur de son siécle, & je ne sçai si la Grece profane a jamais produit un plus beau génie. Il n'a pas à la vérité la véhémence & la rapidité de Demosthene; mais il a une douceur & une insinuation qui est peut-être plus propre à persuader l'esprit humain, dont l'orgueil infléxible a moins de peine à se laisser gagner par le sentiment, qu'à ceder à la force & à l'empire de la raison. Saint Chrisostome n'entreprend point de dominer son auditeur & de le dompter: au contraire, il se familiarise avec lui; il semble souvent ne lier qu'une simple conversation; il lui explique sa pensée par des comparaisons simples & naturelles; il le prend par son interêt propre; il lui fait toucher au doigt l'importance de son salut, la sainteté & l'utilité des maximes de l'Evangile; il lui

Réflex. sur les principales vérités de la religion. 1726. préface.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

rend ſenſibles les charmes de la vertu ; il s'inſinuë dans ſon cœur, il le touche, il l'attendrit, il s'en rend le maître, & il y grave les vérités de la religion. Qui pourroit lui réſiſter, lorſqu'il plaide, pour ainſi dire, en faveur des pauvres contre l'inhumanité des riches ? ou lorſque pour inſpirer l'amour des ſouffrances, il développe tous les ſentimens de ſon cœur à la vûë des chaînes de l'Apôtre S. Paul ? On peut dire que l'éloquence profane n'a jamais été plus loin.

Une éloquence ingénieuſe & délicate regne dans les écrits de S. Baſile : il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions de lui un plus grand nombre de diſcours de morale ; ce que nous en avons porte le caractere d'un grand maître. Il y a beaucoup d'élévation & d'énergie dans le ſtyle de S. Gregoire de Nazianze ; il eſt ſerré & concis, & dit plus de choſes que de mots : il eſt heureux dans les applications de l'Ecriture ſainte : ſon eſprit auſtere s'aigrit à la vûë des déſordres de ſon ſiécle, & ſe répand volontiers en invectives. L'adieu qu'il fit à ſon Egliſe, eſt plein de traits de cette nature. Je mets entre ſes plus belles piéces d'éloquence le diſcours qu'il fit contre Julien l'apoſtat, & que l'on a partagé en deux dans

la

la plûpart des éditions de S. Gregoire. C'est-là où ce ſaint Docteur déploïe tout ce que l'éloquence a de force & de ſublimité, comme le ſujet de ce diſcours, & les circonſtances dans leſquelles il fut prononcé, le demandoient. On ne doit pas négliger S. Gregoire de Nyſſe, quoiqu'il ne paroiſſe pas avoir un caractere auſſi marqué & auſſi original que les autres.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les peres Latins, dont on a auſſi traduit les diſcours en notre langue, ſont inférieurs en éloquence aux peres Grecs. Le goût de la véritable éloquence commençoit à déchoir avant qu'ils euſſent parus, & la plûpart n'ont écrit que dans des ſiécles qui approchoient de la barbarie. Cependant le mauvais goût de leur tems n'avoit pas entiérement étouffé leurs talens. Saint Cyprien, diſciple & imitateur de Tertullien, en a la force & l'élévation, ſans en avoir toute la dureté. Il ne le cede en éloquence à aucun autre Pere de l'Egliſe Latine. Comme il avoit longtems enſeigné la rhétorique, il ſçavoit tous les ſecrets de cet art; & il y étoit ſi grand maître, que S. Auguſtin le propoſe comme un des plus parfaits modéles de l'éloquence chrétienne. Saint Ambroiſe a auſſi quelque choſe de grand & d'élevé, & ſon ſtyle ap-

Id. ibid.

proche assés de son caractere. A l'égard de saint Augustin, quoique ses sermons soient regardés comme la moindre partie de ses ouvrages, on ne laisse pas d'y trouver des traits admirables : ce pere sçavoit se proportionner à toute sorte d'esprits ; il est en même-tems simple & sublime, touchant & ingénieux.

Les lettres de S. Jerôme sont un des plus beaux monumens de l'antiquité ecclesiastique : l'expression de ce Pere est forte & hardie, & il écrit avec une élégance qui le met fort au-dessus des autres peres Latins pour le style. Saint Bernard a été un prodige dans un siécle d'ignorance & de barbarie : il écrit avec une douceur & une onction qui enchante. Il ne faut pas omettre les apologies pour les chrétiens faites par saint Justin, par Origene, par Tertullien, par Minutius Felix, où l'on trouve mille traits de l'éloquence la plus forte, la plus persuasive, la plus énergique. Mais quand les Peres n'auroient pas autant de véritables beautés qu'ils en ont en effet ; quand même ils auroient exposé la morale de l'Evangile avec une simplicité moins noble & moins touchante, il seroit toujours vrai de dire qu'ils doivent être des modéles pour des Orateurs chrétiens.

Je n'entreprends point de faire ici une énumération de toutes les traductions Françoises que l'on a faites de leurs ouvrages; je m'écarterois trop de mon sujet. Ceux qui veulent les connoître, doivent consulter l'histoire des Auteurs sacrés & ecclesiastiques, ouvrage excellent de Dom Remi Ceillier, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, dont on a déja huit volumes in-4°. Mais je ne puis m'exemter de parler des meilleures traductions de ceux de ces ouvrages qui ont rapport à la matiere dont il s'agit ici, je veux dire de ceux où l'éloquence des Peres se fait autant admirer que leur solidité.

La grande apologie de S. Justin, philosophe & martyr, a été traduite par Pierre Fondet, c'est-à-dire, Pierre Chanut, & publiée à Paris in-12. chés la veuve de Charles Savreux, en 1670. Le traducteur y a joint la version de trois autres piéces, l'ordonnance de l'Empereur Adrien en faveur des chrétiens, une lettre de l'Empereur Antonin le pieux, aux peuples d'Asie sur le même sujet, & une autre lettre de l'Empereur Marc-Aurele Antonin au sénat Romain, par laquelle il témoigne que les chrétiens ont été cause de la victoire des Romains

ORATEURS DE LA CHAIRE.

contre les barbares. L'exhortation de S. Clément d'Alexandrie aux Gentils, a été donnée en François par M. Cousin, Président en la Cour des Monnoies de Paris, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, in-12. à Paris, en 1684.

Le traité d'Origene contre Celse, le plus bel ouvrage de cet ancien Ecrivain, a eu pour traducteur Elie Bouhereau, Ministre protestant, qui publia sa traduction à Amsterdam in-4°, en 1700. Elle s'éloigne en plusieurs endroits de la traduction Latine, & paroît plus conforme au texte original. Mais l'Auteur s'y est quelquefois donné trop de liberté. Loüis Giry, de l'Académie Françoise, & M. l'abbé Vassoult, aumônier & confesseur ordinaire de la Maison de feuë Madame la Dauphine, ont traduit l'apologétique de Tertullien, l'un des ouvrages des Auteurs ecclesiastiques les plus propres à former d'excellens Orateurs, & les plus capables de donner de l'esprit & de l'élévation, à ceux en qui la nature en a jetté les premiers fondemens. Je connois six éditions de la traduction de M. Giry, cinq à Paris, en 1636. 1646. 1660. 1666. 1684. & une à Amsterdam en 1701. avec un abregé de la dissertation du Ministre Allix, sur les ouvrages & la

vie de Tertullien. Nous n'avons que deux éditions de la traduction de M. Vassoult, l'une en 1714. in-4°. l'autre en 1715. in-12. toutes deux à Paris, chés Collombat. Mais je la préfére à celle de M. Giry : elle est plus exacte & plus fidéle, & le style en est plus pur, plus correct & plus élégant.

Le style du dialogue de Minutius Felix est pur, éloquent, leger, coulant, d'une douceur & d'une beauté admirable. Ses pensées sont délicates, les raisonnemens vifs, subtils, & pleins de force, ses descriptions agréables, ses figures nobles & hardies, en sorte qu'on peut le regarder comme un des plus célébres Orateurs de l'antiquité. C'est dommage que M. Perrot d'Ablancourt qui nous l'a donné en François, ne se soit pas assés appliqué à nous rendre les mêmes beautés. Sa traduction est la meilleure que l'on en ait donnée, mais M. d'Ablancourt étoit capable d'en faire une plus pure & plus fidéle. Elle est adressée à Philandre, c'est-à-dire, à M. Conrart, & parut in-18. à Paris en 1660. chés Claude Barbin.

Pierre Lombert donna à Paris in-4°. en 1672. tous les ouvrages de saint Cyprien, & cette traduction fort estimée pour sa pureté & son exactitude, a été

ORATEURS DE LA CHAIRE.

réimprimée à Roüen en 1716. Nous avions déja une traduction complette des mêmes ouvrages par Jacques Tigeou, Angevin, Chanoine de Metz, imprimée en 1574. à Paris, chés Nicolas Chesneau; une du livre des Tombés par Simon Goulart, Calviniste, publiée aussi à Paris en 1574. Une des traités de l'oraison Dominicale & de la mortalité, par M. le Duc de Luynes, sous le nom du sieur de Laval, en 1664. à Paris : une du traité des bonnes œuvres, à la fin de l'aumône chrétienne, par M. l'abbé de saint Cyran; & quelques autres que je crois inutile de détailler ici. Mais la traduction de M. Lombert est préferable & doit suffire.

Il y a peu de discours de saint Jean Chrysostome, qui n'aient été donnés en notre langue. On recherchera toujours la traduction que M. de Maucroix, Chanoine de l'Eglise de Reims, a publiée en 1671. & en 1689. des sermons au peuple d'Antioche, des homélies sur l'incompréhensibilité de Dieu, contre la secte des Anoméens, & des panégyriques des SS. Philogene, Juventin & Maxime, & de sainte Pélagie. L'habile traducteur n'a rien oublié pour exprimer dignement les pensées du plus éloquent de tous les

Peres, & pour lui prêter des paroles, dont la force & la beauté approchassent de celles qui le firent autrefois admirer par un des auditoires le plus délicat de l'Univers. Les autres traductions de saint Chrysostome, que M. Baillet dans ses jugemens des Savans sur les traducteurs, & plusieurs autres, ont attribué à M. le Maître de Sacy, sont dûës à M. l'abbé de Bellegarde, qui les a revendiqué dans le catalogue de ses ouvrages qu'il a fait imprimer lui-même. Ainsi on lui doit, les sermons de ce Pere sur la Genese en deux volumes in-8°. ceux sur les Actes des Apôtres, les sermons choisis contenant quatre-vingt-huit des plus beaux discours de S. Chrysostome, & les opuscules de ce Pere: le tout imprimé à Paris in-8°. chés différens Libraires, & en différens tems.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les panégyriques que le même S. Chrysostome a composés pour relever la gloire des martyrs, & faire admirer le courage de ces hommes fidéles qui ont rendu témoignage à J. C. & à la vérité de son Evangile, ont été donnés en notre langue, par le pere Duranty de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, & cette traduction qui est très-estimée, a été publiée in-8°. à Paris, chés Osmont, en 1735. Les ser-

mons du même ſaint Docteur ſur les Evangeliſtes & ſur les épîtres de S. Paul, ont été pareillement traduites en François par differens Ecrivains, avec autant de ſoin, d'exactitude & d'élégance, qu'ils ont été capables d'en apporter.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'avertir, que celle des épîtres de ſaint Paul que Nicolas Fontaine donna à Paris depuis 1682. juſqu'en 1690. en cinq volumes in-8°. occaſionna au traducteur quelques affaires chagrinantes. On l'accuſa d'avoir fait parler ſaint Chryſoſtome en Neſtorien, qui admet deux perſonnes en J. C. & l'on prétendit qu'il avoit exprès donné ce ſens aux paroles du ſaint Docteur. Il y eut ſur cela pluſieurs écrits des peres Daniel & Riviere, Jeſuites, & de quelques autres. Le traducteur juſtifia ſon intention, & rétracta les endroits de ſa traduction que l'on croioit répréhenſibles. Cette diſpute dura aſſés longtems. On peut en voir le détail dans l'article de M. Fontaine, imprimé dans le dernier ſupplément du dictionnaire de Moréri. Les lettres de ſaint Jerôme ont été traduites par Dom Guillaume Rouſſel, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur; & cette traduction eſt un chef-d'œuvre de pureté, d'élégance & de fidélité. El-

le a paruë en 1713. chés Roulland, à Paris, en trois volumes in-8°.

On doit encore à l'abbé de Bellegarde, une traduction des homélies de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, d'Astere Evêque d'Amasée, & de saint Leon. Mais quelques estimables que soient ces traductions, elles n'ont ni toute la force, ni toute l'élégance de celle du discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien, que l'on doit à M. Troïat, ecclesiastique de Grenoble, & qui a été imprimée à Lyon, chés Duplain, en 1735. in-12. Le peu que M. de Maucroix a traduit d'Astere, Evêque d'Amasée, est supérieur aussi en fidélité & en élégance à la traduction du même Pere, donnée par l'abbé de Bellegarde. La traduction de M. de Maucroix parut en 1695. in-12. à Paris. Ce fut par le conseil de M. Pélisson, qui égaloit ces homélies à tout ce que les peres Grecs nous ont laissé de plus achevé pour l'éloquence, que M. de Maucroix entreprit de les traduire.

Philippe-Goibaud Dubois, l'un des quarante de l'Académie Françoise, a très-bien réüssi dans sa traduction des sermons de S. Augustin sur le N. T. qu'il publia à Paris, en six volumes in-8°. depuis 1694. jusqu'en 1700. On lui re-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

proche ſeulement un ſtyle trop uniforme, & de n'avoir pas ſuivi avec aſſés d'exactitude cette regle importante pour bien traduire, d'entrer ſi fort dans l'eſprit de ſon Auteur, qu'on parvienne à ne faire qu'un avec lui. Je trouve cette regle mieux obſervée dans la traduction des ſermons choiſis de S. Bernard, imprimée à Paris en 1738. & dont on eſt redevable à feu M. François-Joſeph Bourgoin de Villefore, très-connu dans la république des lettres par beaucoup d'autres ouvrages.

Je voudrois que le jugement que j'ai porté de l'éloquence des Peres de l'Egliſe, pût être auſſi appliqué à ceux qui ont paru dans nos chaires dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécle, avec une ſorte d'éclat qui doit d'autant plus nous étonner, qu'ils ne méritoient qu'un ſouverain mépris. Jamais notre éloquence Françoiſe ne fut plus maltraitée. Ces prédicateurs de profeſſion étoient preſque tous des religieux ſans goût, ſans éducation, & trop ſouvent ſans inſtruction. De-là vient que ce miniſtere ſi important, & ſi auguſte en lui-même, demeura longtems dans un aviliſſement auſſi indigne de la religion, que dangereux, ou du moins inutile pour l'inſtruction & l'édi-

fication des fidéles. Quels sermons, par exemple, que ceux que prêchoient Menot, Olivier Maillard, Meyssier, & tant d'autres, que l'on écoutoit cependant alors avec une sorte d'avidité!

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Il est vrai que nous n'avons pas leurs sermons, & l'on ne doit point en regretter la perte. Mais on peut juger de ce qu'ils étoient par les canevas que l'on en a publiés, & que l'on s'est avisé de présenter pour servir de modéles. On y voit encore le plan & la division de chaque discours. On y expose les endroits que l'on a cru les plus pathétiques, on y trouve ordinairement en François & en Latin, les pensées les plus bizarres & les plus ridicules. Or, il y a tout lieu de croire que les phrases Françoises, sont telles que ces mauvais Orateurs les avoient débitées en chaire; & elles suffisent pour faire connoître jusqu'où alloit leur mauvais goût. On peut juger des autres par Olivier Maillard.

Ce prédicateur commençoit d'abord par réciter son texte, qu'il faisoit servir à un grand nombre de sermons. Par exemple, presque tous les sermons de l'Avent commencent par ces paroles de saint Jacques, chapitre 1. verset 21. *C'est pourquoi renonçant à toute impureté, & à*

toute autre ſorte de péché, recevés avec docilité la parole qui a été entée en vous, & qui peut ſauver vos ames : & il s'en faut peu, que tous les ſermons pour le carême n'aient pour texte l'ordre de Dieu à Moïſe, exprimé dans l'Exode, chap. 24. verſet 12.

Après le texte, venoit un long exorde qui rouloit le plus ſouvent ſur un paſſage de l'Ecriture, & qui conduiſoit le prédicateur à ce que l'on appelle l'*Ave-Maria*. Alors il traitoit deux queſtions : l'une théologique, où il rapportoit les ſentimens des maîtres de l'école ; & l'autre juridique, tirée tantôt du droit canon, tantôt du droit civil, citant les livres, les paragraphes, & les loix, comme s'il s'étoit agi d'un plaidoié. Dès qu'il avoit vuidé ces queſtions épineuſes, qui n'avoient ſouvent aucun rapport avec le ſujet principal, & qui, avec l'exorde, rempliſſoient les deux tiers du ſermon, il venoit à la diviſion générale. Il la faiſoit toujours en deux parties, qui finiſſoient par des ſyllabes de même ſon, pour former une eſpece de cadence.

Dans pluſieurs de ſes ſermons, il obſervoit que la premiere partie eût du rapport avec la matiere générale qu'il avoit réſolu de traiter, ou pendant l'Avent,

ou durant le Carême. Chacune des parties générales, surtout la premiere, étoit sous-divisée en plusieurs chefs, qu'il traitoit avec beaucoup de sécheresse & de briéveté; après quoi il finissoit assés brusquement, souvent par les paroles de son texte, pour montrer, sans doute, qu'il ne s'étoit pas écarté de sa matiere: en quoi certainement il ne pouvoit faire illusion qu'aux esprits les plus distraits, ou aux auditeurs les plus ignorans. Les sermons de Menot, de Meyssier, & de plusieurs autres qui ont eu néanmoins de la réputation en leur tems, sont dans le même goût: ils paroissent presque tous façonnés sur le même moule.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Si l'Ecriture est citée dans leurs sermons, c'est presque toujours à contresens, ou sans aucun discernement. Pleins de moralités insipides, souvent fausses, on n'y voit rien de persuasif, rien qui puisse éclairer & toucher. Les descriptions des vices y sont ordinairement si grossieres, qu'elles ne sont guéres capables que de faire une impression dangereuse sur la jeunesse, & de réveiller les images des passions. Ces vieux sermons sont pleins de traits d'histoire, de pensées de philosophes, d'imaginations poëtiques & fabuleuses. On cite dans plu-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

ſieurs, & cela preſque à chaque page; *le grand Epaminondas*, *le divin Platon*, *l'ingénieux Homere*. On y cite des hiſtoriettes plus propres à ſcandaliſer, qu'à édifier.

Mais ſans remonter au tems de Menot, trouve-t'on beaucoup plus de goût, de choix dans les expreſſions, de méthode; & de ſolidité dans les ſermons d'André Valladier, abbé de ſaint Arnoul de Metz, mort quelques années avant le milieu du dix-ſeptiéme ſiécle? Son oraiſon funébre de Henri IV. eſt un témoignage de la juſte affection qu'il avoit pour ce Prince, ſon ſouverain & ſon bienfaiteur. Mais qu'eſt-ce que cette piéce, qui reçut alors les plus grands applaudiſſemens? Un galimathias quelquefois pompeux, quelquefois rampant, ſouvent preſque inintelligible. *Sa ſainte philoſophie de l'ame, ou ſermons de l'Avent; ſa méténéalogie ſacrée, ou ſermons de Carême; ſes ſermons ſur les fêtes des Saints*, ſont remplis des mêmes défauts. « Le » ſieur de Laval avoit raiſon de lui dire, » que ſi tout le monde eût parlé alors » comme il écrivoit, il auroit fallu dire, » ou que MM. du Perron, Amyot, du » Vair, Coëffeteau, & ceux qui étoient » regardés en ce tems-là comme les gran-

Diſc. ſur les prédic. qui affectent le bien dire, p. 196.

des lumieres de la France, n'avoient « pas ſçû notre langue, puiſque la ſien- « ne étoit différente, & même contraire « à la leur, ou que ſa maniere d'écrire « étoit vicieuſe, tant elle étoit nouvelle « & preſque étrangere. »

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Que voit-on, en effet, dans les écrits particuliers & dans les ſermons de Valladier ? Beaucoup de raiſonnemens philoſophiques, ſouvent peu juſtes; de fréquens paſſages Latins, & quelquefois de Grecs ; les philoſophes païens, & les théologiens ſcholaſtiques emploiés ſans choix & ſans raiſon : très-peu de morale ſolide, moins encore de bons raiſonnemens. Valladier paſſoit néanmoins pour un des meilleurs Orateurs de ſon tems ; on le demandoit dans les principales villes, on vouloit l'entendre dans les cours des Princes.

Je ne m'écarterois pas beaucoup du vrai, ſi je mettois au même rang les ſermons de M. Camus, Evêque de Bellay, & ceux de pluſieurs autres, dont il eſt d'autant plus inutile de faire l'énumération, qu'on ne les lit plus, & que l'on a raiſon de ne les point lire. J'excepte de ce nombre, les ſermons de S. François de Sales, Evêque de Genêve. On y voit un homme inſtruit de la religion, péné-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

tré des vérités qu'elle enſeigne, embraſé du feu de l'amour de Dieu, qui cherche à l'allumer dans le cœur de ceux à qui il parloit, & qui eſt même ſouvent fort & preſſé dans ſes raiſonnemens. Il tombe d'ailleurs moins que les autres dans les défauts ordinaires aux prédicateurs de ſon tems.

De la meilleure maniere de prêcher par le ſieur D. B.

Un Auteur moderne dit qu'à cette érudition profane, dont j'ai parlé, ſuccéda la paſſion pour la ſcholaſtique, & qu'alors on traita en chaire les queſtions les plus abſtraites: ce qui étoit s'écarter de la véritable éloquence en ſoi, & plus encore de l'éloquence chrétienne. On préféra enſuite la doctrine des Peres: mais le beau, ajoute le même Auteur, étoit de les citer très-fréquemment, toujours en Latin, & d'une maniere ſi confuſe, que le Latin & le François, par un monſtrueux aſſemblage, ne faiſoient qu'une période. Après ce goût bizarre, continuë-t'il, parut en chaire un pompeux galimathias, toujours guindé dans les nuës, & de ce faux ſublime on paſſa au brillant & aux pointes. Ce fut le regne du bel eſprit, qui a duré, conclud-t'il, juſqu'à ce que l'on s'eſt enfin attaché à traiter les vérités de la religion d'une maniere plus grave & plus ſolide,

laquelle tend, non pas à satisfaire la vanité du prédicateur, mais à édifier les fidéles. L'Auteur que je cite, rapporte quelques exemples de prédicateurs qui sont tombés dans tous, ou dans quelques-uns des défauts qu'il reprend, & il seroit aisé d'augmenter beaucoup cette liste; mais nous cherchons des modéles à suivre, & non des exemples que l'on doive éviter.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les premiers sont rares: mais il y en a. Le siécle de Loüis le Grand, si exquis en tout genre, en a produit plusieurs, & nous en avons encore qui ne leur sont peut-être point inférieurs. Si l'on en croit le pere Rapin, Jesuite, le pere de Lingendes, son confrere, a été un de ces premiers modéles. Quel éloge n'en fait-il point dans ses réfléxions sur l'éloquence de la chaire! C'est néanmoins une chose assés surprenante, que le pere de Lingendes dont toute la France a admiré l'éloquence, n'étudiât point les termes dont il se servoit, & qu'il s'en mît même si peu en peine, qu'il composoit en Latin les sermons qu'il devoit prononcer en François. Il ne pensoit, dit-on, qu'à la force du raisonnement, à la véhémence des passions, & à la grandeur

Article 36.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

des figures ; & il étoit de l'avis d'un ancien qui croioit qu'un discours étoit fait, lorsqu'il n'y avoit plus que les paroles à trouver. Ce n'est donc qu'en Latin, que l'on a les sermons du pere de Lingendes que l'on a fait imprimer : & ainsi je ne puis vous les proposer ici pour modéles. Car pour les sermons sur les Evangiles du carême, que l'on a donnés sous son nom en François, en 1667. à Paris, chés Muguet, en deux volumes in-8°. ce n'est qu'une traduction, ou même une imitation imparfaite de ceux qui étoient écrits en Latin.

Au reste, dans ceux qui sont en Latin, comme dans ceux que l'on a publiés en François, je vois un homme instruit, qui sçait s'insinuer, qui a bien lû l'Ecriture & les écrits moraux des Peres de l'Eglise : mais je n'y remarque point cette éloquence mâle, vigoureuse, persuasive que le pere Rapin veut qu'on y trouve. On recherche encore les sermons du pere Castillon, à qui le pere Rapin donne aussi les plus grands éloges : mais il faut convenir qu'on les recherche plus pour le fond, que pour la forme : & j'avoüe que c'est le principal. Peut-être l'orateur leur donnoit-il en les prononçant une

partie de cette forme, je veux dire de ce feu, de cette chaleur, que l'on n'y sent guéres en les lisant.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Entret. sur les sciences, suite du septiéme entretien.

Le pere Lami, de l'Oratoire, ne louë pas avec moins de profusion, le pere le Jeune de sa Congrégation. Je suis charmé & édifié du portrait qu'il en fait: c'étoit un autre François de Sales: il prêchoit autant par ses vertus que par ses paroles. Mais le pere Lami convient lui-même qu'il ne faut point chercher dans ses discours, ni les richesses du langage, ni la pureté dans le choix des expressions, ni le sublime des pensées, ni la noblesse des comparaisons.

Hommes illustr. t. 1.

M. Perrault met au nombre des grands Orateurs, le Cardinal Jacques Davy du Perron, & Nicolas Coëffeteau, nommé à l'évêché de Marseille. Il dit du premier, que le Roi le choisit pour faire l'oraison funébre de l'illustre Reine d'Ecosse, Marie Stuart, & qu'il tira des larmes de toute l'assemblée. Il étoit difficile que le récit des tristes événemens de la vie de cette Reine, & de sa mort, ne fit pas cette impression. Mais je doute que le discours en lui-même y ait beaucoup contribué. M. Perrault ajoute, que l'éloquence de M. du Perron avoit déja paruë dans l'oraison funébre de Ronsard,

ORATEURS DE LA CHAIRE.

qu'il prononça au College de Boncour à Paris, n'étant encore que laïque. « On » ne peut comprendre, dit-il, comment » un homme du tems de Ronsard a pu » parler comme on parle aujourd'hui, & » se saisir par avance d'un style qui ne » devoit être tout-à-fait en usage que » plus de soixante ans après. »

M. Perrault y pensoit-il, quand il s'exprimoit ainsi? L'oraison funébre de Ronsard, imprimée à la tête de ses œuvres, & séparément en 1586. à Paris, chés Frederic Morel, in-12. est, à la vérité, très-flateuse pour ce poëte, que l'orateur peint par tout comme la lumiere de la France, & qu'il représente comme un homme qui n'avoit été égalé par personne, & que personne ne pourroit égaler. Du reste, je n'y trouve qu'une éloquence assés froide, des répétitions fréquentes, une grande abondance de paroles, mais au fond peu de variété, d'élégance & de noblesse. L'orateur débute même fort mal : il emploie les vingt premieres pages à répéter sans discontinuer, qu'il ne sçait comment s'y prendre pour traiter son sujet. J'ajoute que cette piéce est pleine de termes, que les bons Ecrivains n'emploioient certainement plus au tems de Monsieur Perrault, & dont je doute

que celui-ci eût voulu se servir.

Tout ce que l'on pourroit dire pour excuser en quelque sorte le jugement de cet Académicien, c'est qu'en Italie, & à Rome surtout, du Perron passoit, en effet, pour un homme si éloquent, que le Pape Paul V. disoit un jour : prions Dieu qu'il inspire le Cardinal du Perron ; car il nous persuadera tout ce qu'il voudra. Mais il n'en est pas moins certain, qu'il s'en falloit beaucoup que l'éloquence de ce Cardinal eût en France le même succès.

Je conviendrai néanmoins qu'il y a quelques harangues de M. du Perron, où l'on trouve plus de feu, plus de dignité, & même plus de pureté dans le style : entr'autres, la *harangue faite de la part de la Chambre ecclesiastique en celle du tiers-Etat, sur l'article du serment.*

Je suis plus d'accord avec M. Perrault, lorsqu'il dit de Nicolas Coëffeteau, « que la Reine Marguerite l'aiant « choisi pour son prédicateur, il donna « dans cette fonction d'illustres marques « du bon sens, de l'éloquence & de la « pureté du langage, qui brillent dans « les livres qu'il nous a laissés : & qu'il « fit l'oraison funébre de Henri IV. avec « une élégance digne de son sujet. » Il de-

voit seulement ajouter, que l'on trouve dans ce discours & dans ses autres écrits bien des mots qui ont vieilli.

L'éloquence de François Ogier, quelque estimée qu'elle ait été en son tems, ne peut point encore être proposée pour modéle. Quand on lit ses *actions publiques*, c'est-à-dire le recueil de ses sermons, panégyriques & oraisons funébres, on sent bien que l'Auteur étoit orateur: mais je suis bien éloigné de dire avec ses admirateurs, que l'éloquence chrétienne des saints Peres de l'église Grecque y paroît en notre langue avec toutes ses graces & ses ornemens, & avec M. Rolland Desmaretz, que jamais personne n'a mieux réüssi que lui, dans ses panégyriques. Il y a plus d'ordre & de méthode, que dans les sermons de ceux qui l'avoient précedé; il y prodigue moins l'érudition profane, il en bannit ces ridicules plaisanteries qu'on y croioit néceessaires, pour attirer la bienveillance & l'attention de ses auditeurs: mais il y séme encore assés fréquemment des citations des poëtes & des philosophes: la morale des païens y est encore trop mise en paralléle avec celle de l'Evangile. Il me semble, d'ailleurs, que l'Auteur n'a point assés de naturel, que l'art s'apper-

Rol. Maresf. epist. philolog. l. 2. epist. 47.

çoit trop, qu'il court après de grands mots, quelquefois vuides de sens, & qu'à force de vouloir s'élever, il donne dans le phœbus & dans l'emphase.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je regarde le pere Jean-François Senault, mort Général de l'Oratoire, comme lui étant de beaucoup supérieur. C'est à lui, & au pere Hercule Audiffret, général de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, à qui l'on est redevable d'avoir purgé la chaire des défauts dont je viens de parler, & d'avoir substitué en leur place la méthode, la pure doctrine de l'Evangile expliquée par les Peres, & la gravité que demande l'auguste ministere de la prédication; c'est le témoignage que tout le monde a rendu au pere Senault en particulier, & surtout le pere de Lingendes, quoiqu'alors son concurrent dans la gloire de l'éloquence de la chaire. Le pere Senault, de son propre aveu, travailla douze ou quinze ans, à se former le style, & à polir son langage, sans néanmoins discontinuer l'étude de la théologie, de l'Ecriture & des saints Peres, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine, qui a fourni à quarante Carêmes qu'il a prêchés, la plûpart à Paris, à la Cour, & dans les plus grandes chaires. Aussi a-t'il formé les plus illustres

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Hommes illustr. p. 14. édit. in-fol.

prédicateurs du siécle dernier. C'est de son école, dit M. Perrault dans son éloge, que sont sortis les peres le Boux, Mascaron & Soanen, depuis Evêques de Périgueux, d'Agen & de Senés; les peres Hubert, de la Roche, de la Tour & plusieurs autres.

L'Auteur anonyme des *Réfléxions sur les prédicateurs*, imprimées à Paris, chés Coignard, en 1687. fait un paralléle assés juste des Orateurs sacrés, qui ont parus du tems du pere de Lingendes, & de ceux qui sont venus depuis. « Il me » semble, dit-il, que dans ce tems-là on » donnoit trop au raisonnement, & pas » assés à la morale. Il y a peut-être au» jourd'hui trop de morale, & pas assés » de raisonnement. Les sermons étoient » souvent trop secs & trop décharnés; » ils ont présentement une éloquence » trop diffuse. Ils étoient trop froids, » & ne parloient pas assés au cœur; » ils sont présentement trop vifs, & ne » parlent pas assés à l'esprit. L'on se ren» fermoit dans les maximes générales, » & l'on se reposoit trop sur les audi» teurs de l'application qu'ils en devoient » faire; je ne sçai si les auditeurs n'ont » pas besoin présentement de se reposer » sur la foi du prédicateur de la vérité de

de ses maximes. L'on posoit alors trop « de principes, & l'on ne tiroit pas as- « sés de conséquences : n'y a-t'il point « présentement beaucoup plus de consé- « quences que de principes ? » Je crois que la premiere partie de ce paralléle convient assés bien au pere de Lingendes, & à la plûpart de ceux qui de son tems couroient la même carriere. Mais la seconde ne peut guéres être appliquée aux de la Ruës, aux Bourdalouës, aux Huberts, aux de la Roche, aux Massillons, ni à plusieurs autres, dans les discours desquels la méthode, l'ordre, la solidité, la lumiere, sont réünies avec la force & la beauté de l'éloquence, de même qu'avec l'onction de la piété.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

On regarde le pere de la Ruë comme un modéle de cette éloquence sublime, touchante & pathétique, qui plaît & qui instruit. « Et en effet, dit le pere Gisbert, où voit-on une imagination plus « vive & plus sage tout ensemble ; plus « féconde & plus heureusement hardie ; « un génie plus élevé ; une plus noble « facilité à concevoir & à exprimer ? « Mais où tend & où aboutit tout cet « assemblage d'éminentes qualités ? au « sublime, au touchant, au patéthique. « On oublie, & le prédicateur & ses ra- «

L'éloquence chrét. p. 36.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

» res talens, pour ne s'occuper que des » impressions qu'il fait sur le cœur ; & » au lieu de s'amuser à se récrier, on ne » pense qu'à suivre, ou plutôt on suit » sans y penser, ce rapide torrent d'im- » pressions & de mouvemens qui vous » entraînent au bien presque malgré » vous. »

Le pere Giroust, sans aller de pair avec celui que je viens de nommer, tient aussi un grand rang parmi les Orateurs de la chaire. On ne peut nier qu'il n'eût des qualités rares pour son ministere ; un esprit droit & solide, une connoissance très-étenduë de l'Ecriture & des Peres, de la pénétration dans les matieres de théologie, surtout une éloquence naturelle & forte : enfin une telle autorité en parlant, qu'il donnoit à tout un air de vérité qui persuadoit & qui touchoit. Ses sermons ont été imprimés depuis sa mort à Paris, en cinq volumes in-12.

Le pere Timoleon Cheminais, confrere du pere Giroust, né à Châteaudun en 1650. eut une réputation encore plus brillante. Génie vif & tout de feu, il fut applaudi à la Cour & dans la capitale du Roiaume, & on lira toujours ses sermons avec plaisir, indépendamment du fruit que l'on peut en retirer pour la di-

rection des mœurs. Il faut convenir, cependant, qu'il n'approfondit pas toujours son sujet, & que le rhéteur paroît trop à découvert dans ses discours. On l'avoit obligé trop jeune de se livrer à l'exercice de la prédication ; il manquoit d'un fonds qui eût été nécessaire, qui l'eût rendu un des premiers Orateurs de son siécle, & qu'il eût pu acquerir si la foiblesse de sa santé ne l'eût pas obligé de quitter la chaire à un âge, où beaucoup d'autres commencent à y monter. Il mourut à l'âge de trente-neuf ans, le 15. de Septembre 1689. Le pere François Bretonneau de la même société, connu lui-même par ses prédications, recueillit ses sermons, dont il donna d'abord deux volumes en 1690. & un troisiéme en 1691. & dans la suite en 1729. un quatriéme & un cinquiéme. Les trois premiers sont les plus estimés. C'est dans le quatriéme volume que l'on trouve le projet d'une maniere de prêcher, que le pere Cheminais jugeoit plus convenable à l'éloquence, qu'il a quelquefois suivie avec succès, & dont le pere Bretonneau avoit parlé en passant dans l'avertissement des deux volumes qu'il donna en 1690. Ce court écrit est un traité abrégé de l'éloquence de la chaire, que l'on peut lire

ORATEURS DE LA CHAIRE.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

avec quelque utilité, quoiqu'au fond je n'y trouve rien de bien neuf.

Avertissement du pere de Montcüii.

On doit beaucoup de reconnoissance à l'éditeur des sermons du pere Matthieu Hubert, & du pere de la Roche, Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire. Personne n'ignore quelle estime le premier s'étoit acquise par la beauté & la solidité de ses prédications, où l'on n'admiroit pas moins la force du raisonnement, que la noblesse des expressions. Sa maniere de raisonner n'avoit point cette sécheresse qui fait perdre quelquefois l'onction au discours: & sa façon de s'exprimer ne tenoit rien de cette élocution trop étudiée, qui affoiblit le discours à

Mai 1725.

force de le polir. En effet, dit l'Auteur du Journal des Savans, comme l'on ne trouve point dans les sermons du pere Hubert ces raisonnemens froids & ennuieux, & ce style plat & insipide qui regne dans les sermons de plusieurs prédicateurs, l'on n'y trouve point aussi ce style précieux, affecté, orné d'antitheses recherchées, & destitué de raisons; ni ces fausses interprétations de l'Ecriture, que quelques prédicateurs emploient pour faire des allusions qu'ils croient ingénieuses, & qui ne sont souvent que puériles; en un mot, l'on n'y voit point de fleurs,

mais beaucoup d'esprit, de jugement & d'onction, & une éloquence mêlée de force & de douceur, qui frappe l'esprit, & qui émeut la volonté. Le pere Bourdalouë avoit une estime singuliere pour le pere Hubert, & le mettoit au nombre des premiers prédicateurs de son tems. Le pere Hubert mourut à Paris, dans la maison de S. Honoré, le Lundi saint 22. Mars de l'année 1717. Il étoit né à Châtillon dans le Maine, & entré à l'Institution en 1661. Le recueil de ses sermons est en six volumes in-12. imprimés à Paris en 1725. L'oraison funébre de la Reine Marie-Therese d'Autriche que l'on y a joint, n'est pas la meilleure piéce.

Les sermons du pere de la Roche méritent tous les éloges que l'on a donnés à ceux du pere Hubert. Ces deux Prédicateurs ont eu l'un & l'autre une grande réputation, & ils la méritoient.

La solidité jointe à beaucoup de délicatesse, d'énergie, de pureté de style, caracterise les discours moraux de Monsieur Fléchier, & en partie ceux de Monsieur l'abbé Begault, son disciple, Chanoine & Archidiacre de Nismes, & membre de l'Académie de cette ville. Je voudrois, cependant, dans l'un & dans

ORATEURS DE LA CHAIRE.

l'autre moins de brillant & de fleurs. Ce défaut regne encore plus dans les homélies de M. l'abbé Boileau de l'Académie Françoise, & dans ses sermons prêchés devant Loüis XIV.

Je mets beaucoup au-dessus les sermons de feu M. l'abbé Anselme, publiés à Paris chés Giffart en 1731. en quatre volumes in-8°. & en six volumes in-12. Ce n'est pas sans raison que ce célébre prédicateur a été applaudi dans toutes les chaires de Paris, pendant un grand nombre d'années. La justesse, la force, l'élévation, l'élégance, la pureté du langage, caracterisent ses discours; & on peut dire que, la piété même à part, on les lit avec une extrême satisfaction.

Nouvell. du Parn. to. 2. p. 205. 206.

Les sermons du pere Joseph de la Fontaine de la Boissiere, Prêtre de l'Oratoire, mort à Paris le 18. Août 1732. âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans, imprimés en 1731. en six volumes in-12. ne méritent pas moins d'estime. Ils sont recommandables surtout par la beauté & la vivacité des images, par les pensées délicates & brillantes, par la peinture ingénieuse, mais fidéle de nos mœurs, par un style sententieux, enfin par un langage clair, coulant & sublime, presque tout emprunté de l'Ecriture. S'il étoit permis de rab-

baisser ces discours par quelque endroit, ce ne pourroit être, que parce qu'il y a quelquefois un peu trop d'esprit & de fleurs.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les Auteurs des mémoires de Trévoux, parlent d'un autre recueil de sermons choisis sur les mysteres, les vérités de la religion, & différens sujets de la morale chrétienne, imprimé à Paris chés Lottin en 1731. en quatorze volumes in-12. & ils conviennent que ce recueil est un excellent fond de sermons, & d'un tour & d'une expression neuve, vive & énergique. On sçait qu'ils viennent de M. l'abbé Molinier. Mais la plûpart n'ont point été prêchés tels qu'ils se voient imprimés.

Juill. 1731.

En général, on peut dire avec M. l'abbé Colin, que tous ces prédicateurs méritent à juste titre l'estime publique, quoiqu'avec des talens & des caracteres différens. Les uns se sont distingués par la facilité de l'invention, par le choix des preuves, & par une exacte explication des vérités évangeliques : les autres ont enlevé les suffrages par la grandeur des sentimens, par la noblesse des pensées, & par le tour vif & animé qu'ils sçavoient leur donner. Ils avoient sçû saisir le véritable goût de l'éloquence de la

Préf. de la trad. de l'orat. de Cicéron.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

chaire, tel que S. Augustin veut qu'on l'emploie, lorsque sans s'arrêter à enseigner à l'auditeur ce qu'il sçait déja, on ne cesse de l'animer à mettre en pratique ce qu'il sçait. Aussi trouve-t'on chés eux des discours interressans, toujours directs, continuellement appliqués au prévaricateur de la loi, qui l'apostrophent par tout, qui le pressent sans relâche, qui le réduisent à ne pouvoir plus se défendre. Là se trouve tout ce que ce saint Docteur veut qu'on emploie, prieres, exhortations, instances, répréhensions, reproches, contraintes, & généralement tout ce qui est capable de remuer les cœurs. On voit dans le plus grand nombre, que ce ne sont point des matériaux entassés, mais des piéces mises en œuvre, & qui élevent un édifice régulier.

De doctr. christ. l. 4. n. 27.

C'est en particulier l'éloge que l'on doit donner au pere Bourdalouë, Jesuite. Je crois que tout le monde convient qu'aucun autre ne lui est supérieur. C'est le grand maître pour l'éloquence de la chaire; c'est le prince des prédicateurs. Aussi n'a-t'on guéres vû, dit un de ses confreres, une réputation plus universelle, plus brillante, plus soutenuë, que celle dont il a joüi paisiblement durant près de quarante ans. Le

Le pere Gilbert, traité de l'éloquence chrét. p. 245.

public n'a jamais été partagé ſur ſon ſujet ; la Ville & la Cour l'ont également eſtimé & admiré. C'eſt qu'il avoit réüni en ſa perſonne tous les grands caracteres de la bonne éloquence. La ſimplicité du diſcours chrétien, avec la majeſté & la grandeur ; le ſublime avec l'intelligible & le populaire ; la force avec la douceur ; la véhémence avec l'onction, la liberté avec la juſteſſe, & la plus vive ardeur avec la plus pure lumiere. Inſtruit dans les voies du Seigneur, avec quelle facilité ne développoit-il pas les plus profonds myſteres de la religion ? Dans quel jour ne mettoit-il pas les vérités de la morale ? Quel feu dans toute ſon action, ſans emportement & ſans violence ? Quelle rapidité, & quel torrent, ſans confuſion & ſans déſordre ? Il emportoit, il entraînoit, il enlevoit ; il falloit ſe laiſſer perſuader, ſe laiſſer convaincre : le libertinage même n'oſoit lui réſiſter, & s'il ne ſe rendoit pas toujours à la force de ſa parole, du moins il la reſpectoit. Egalement raiſonnable & chrétien, on le voioit avec une eſpece d'étonnement déploier toute la force d'une raiſon pure & éclairée ; & en même-tems étaler tout ce que la religion a de plus grand, de plus élevé, & de plus myſterieux ; pour abbat-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

tre & pour captiver la plus fiere & la plus orgueilleuſe raiſon, ſous l'obéïſſance d'une foi humble & ſincere.

Colin, préf. de la trad. de l'orat. de Ciceron.

Si l'on veut réüſſir dans le miniſtere évangelique, dit un critique moderne, il faut commencer comme le pere Bourdalouë par un exorde ſenſé & interreſſant, puis convaincre l'eſprit par des raiſons fortes & lumineuſes, enfin toucher le cœur par des mouvemens animés & pathétiques. Ce grand homme donnoit à tous ſes diſcours une beauté majeſtueuſe & immortelle. Auſſi les vérités qu'il a prêchées, quoique maintenant dénuées des graces & du feu de la déclamation, conſervent encore dans ſes écrits toute leur nobleſſe & toute leur force.

Colin, *ut ſuprà*.

M. Maſſillon, Prêtre de l'Oratoire, & aujourd'hui Evêque de Clermont, n'a point encore donné ſes ſermons au public; l'édition que nous en avons, n'eſt que le fruit du ſoin des copiſtes qui ont recueilli ce qu'ils ont pu. Cependant, tout imparfait qu'eſt ce recueil, on y reconnoît le génie de cet excellent orateur: on y remarque les principaux traits de cette éloquence, qui ſçait amener les vérités & les placer dans tout leur jour; qui tantôt s'inſinuë dans le cœur par les charmes d'une diction fine & délicate,

& tantôt fait trembler le vice, & foudroie l'impiété par la force du raisonnement, & des mouvemens qu'elle met en œuvre.

Le feu pere Terrasson s'étoit étudié sur un si beau modéle à ce style interressant, qui tient l'auditeur continuellement en haleine. On trouve dans ses discours des traits admirables d'une éloquence douce & naturelle ; l'expression est nette, il n'y a ni rudesse, ni obscurité. L'entassement des figures ne fatigue pas : l'orateur ennemi de toute enflure & de toute affectation, ne brille que par des beautés nées de son sujet, & avoüées par la raison. Dans ses pensées & dans ses expressions, on ne trouve jamais rien qui ne réponde à la majesté de la parole de Dieu.

Le pere Terrasson ne néglige pas les preuves les plus solides, autorités, raisonnemens. Mais les amenant heureusement, sans leur donner l'air doctrinal, il les emploie par tout à renfermer la véhémence de sa morale, sans la laisser se rallentir. C'est principalement à ce tour direct qui force l'auditeur à se replier sur lui-même, & à s'appliquer des reproches trop vrais que le prédicateur lui fait, qu'on a sujet d'attribuer la foule qui

l'a ſuivi par tout, & qui rempliſſoit, à ſon dernier carême dans la Métropole, ce vaſte auditoire qu'on avoit étendu au-delà des bornes ordinaires. Car ſans démêler le genre d'éloquence qui nous entraîne, nous courons au prédicateur qui a le ſecret de nous attacher par de vives peintures de nos défauts, qui nous les reproche ſans nous confondre, & qui arrache en quelque ſorte notre aveu, notre repentir, notre amendement. Ce ſtyle fort peut avoir ſes duretés; l'obſtination les exige; & il a été conſacré par les Prophêtes, par les Iſaïes, les Jeremies, les Michées, prédicateurs de leur tems, que ni la priſon, ni les menaces de la mort ne firent jamais mollir.

Je ne parlerai point des ſermons de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, que l'on a recueillis depuis la mort de ce prélat. On ne peut les propoſer comme des modéles d'éloquence. On y reconnoît bien la beauté du génie de l'Auteur, la vivacité & la richeſſe de ſon imagination. Mais pour m'exprimer dans les mêmes termes de l'éditeur de ce recueil, ces ſermons ne ſont que les premieres fleurs des fruits murs qui ont ſuivi. Ils ſont de la jeuneſſe de ce prélat, & du tems qu'il n'étoit que M. l'abbé de

Fenelon ; car quoiqu'il prêchât très-souvent dans son diocése, il y avoit longtems qu'il pratiquoit ce qu'il a remarqué dans ses dialogues sur l'éloquence, sçavoir, de ne prêcher que de l'abondance du cœur.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je ne prétends point non plus qu'il n'y ait point d'autres modéles de l'éloquence de la chaire, que ceux dont j'ai parlé ; mais je ne veux ni faire une énumération de nos sermonaires, ni apprétier le mérite de chacun en particulier, ni moins encore juger de ceux que nous entendons aujourd'hui avec satisfaction, & qui ont fait imprimer leurs discours. Ceux que j'ai cités suffisent, d'ailleurs, pour vous convaincre que l'éloquence Françoise a été cultivée avec soin, & que dans nos Orateurs sacrés vous trouverés également de quoi vous plaire & vous instruire.

Outre les discours qui concernent la morale, & les mysteres de la religion, la chaire admet encore les panégyriques des Saints, & les oraisons funébres. On a admiré autrefois les panégyriques prononcés par l'abbé de Bourzeis, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise, par MM. Ogier & Verjus, & par plusieurs autres dont les piéces ont été

ORATEURS DE LA CHAIRE.

imprimées. Mais on ne lit plus guéres aujourd'hui que les panégyriques de M. Fléchier, des peres Bourdalouë & de la Ruë, de M. l'abbé Anſelme, de Charles Boileau, abbé de Beaulieu, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & d'un très-petit nombre d'autres qui ſe ſont acquis une juſte réputation dans ce genre de compoſition. Ce qui les a fait admirer lorſqu'ils prêchoient, ce qui fait lire encore leurs diſcours avec autant d'empreſſement que de ſatisfaction, c'eſt qu'en rendant aux Saints le tribut de loüanges qui leur eſt dû, ils n'oublient pas ce qu'ils doivent à l'édification du prochain. Ils ont ſoin de recueillir de leur hiſtoire, ce qu'il y a de plus éclatant & de plus conforme à la vérité ; enſuite ils en font une heureuſe application aux mœurs du ſiécle. C'eſt en cela qu'ils ont fait éclater leur ſageſſe & leur lumiere. Car, comme le remarque judicieuſement M. l'abbé Fleury, les panégyriques ſont le genre de ſermons où il s'en fait le plus de fades & d'ennuieux, & où il ſe dit le plus de choſes indignes de la chaire. Ce qui vient, dit-il, de ce que l'on ſe croit obligé à ne parler que du ſaint. Comme il y en a beaucoup que la dévotion des peuples a rendu fort célébres,

Diſc. ſur la prédic. p. 25.

& dont l'hiſtoire cependant eſt ignorée ou peu connuë, où l'on avance des faits faux, ou pour le moins hazardés, où l'on ſe jette ſur les belles penſées & ſur les grands mots, ce qui eſt également éloigné du caractere de l'éloquence chrétienne, & indigne de la chaire.

D'un autre côté, une narration prolixe de la vie du Saint, eſt une hiſtoire, & non pas un éloge : de continuelles digreſſions de morale, conviennent encore moins à ce genre d'éloquence ; des loüanges communes exprimées par différentes hyperboles, ne font pas connoître le Saint, n'inſtruiſent point, & déplaiſent toujours. Pour réüſſir dans un panégyrique, il faut ſaiſir le caractere particulier du Saint, les dons de Dieu en lui, les actions qui le diſtinguent de tout autre Saint, ce qui fait ſon mérite ſingulier ; il faut pour faire ſon portrait, bien marquer ces traits, & les réünir, autant qu'il ſe peut, dans une ſeule idée, faire en ſorte que les réfléxions, les inſtructions naiſſent de ce qu'on dit du Saint, & ne l'offuſquent pas. Voilà ce qu'ont ſuivi & pratiqué avec ſoin les panégyriſtes que j'ai nommés, & en particulier M. Fléchier, le premier de tous & le modéle des autres.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Il y a moins de nobleſſe & de grandeur dans les panégyriques de l'abbé Boileau, publiés en 1718. in-12. par les ſoins de Jean Richard, grand éditeur de ſermonaires, & Auteur lui-même d'un bon nombre de diſcours moraux que l'on recherche avec raiſon. Mais on s'apperçoit en liſant ces panégyriques, que Charles Boileau ſe diſtinguoit par beaucoup de ſaillies d'eſprit, un grand feu d'imagination, mille tours fins & délicats, d'ingénieuſes applications des plus beaux traits de l'Ecriture aux différentes mœurs du ſiécle, par un ſtyle vif & animé, par une grande fécondité qu'il avoit acquiſe en liſant aſſiduëment les Orateurs & les Poëtes profanes, & par une étude encore plus ſérieuſe & plus convenable des ſaints Livres & des Peres de l'Egliſe.

Le dernier recueil de panégyriques des Saints que l'on a imprimés, eſt celui de M. l'abbé Seguy, prédicateur du Roi, abbé de Genlis, Chanoine de Meaux, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il eſt en deux volumes in-12. qui ont été publiés à Paris en 1736. chés Prault. On y trouve, entr'autres, le panégyrique de S. Loüis applaudi & récompenſé par l'Académie Françoiſe.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les oraiſons funébres admiſes encore dans la chaire évangelique, ſont une eſpece d'éloquence d'un caractere ſingulier, & que l'on regarde d'ordinaire comme l'écueil des prédicateurs. Cependant M. Boſſuet, M. Fléchier, M. de Maſcaron, l'abbé Anſelme, le pere Bourdaloüë, & le pere de la Ruë s'y ſont ſignalés. On ne peut mieux loüer les héros chrétiens qu'ils les ont loüés, ni tirer de leurs vies de plus ſolides inſtructions pour l'édification des fidéles.

Tout ce qui eſt ſorti de la plume de M. Fléchier, dit un critique de bon goût, porte le caractere d'une imagination vive & brillante, d'un diſcernement fin & délicat, d'une élégance & d'une politeſſe accomplie. On y admire la pureté du langage, le tour ingénieux des penſées, la richeſſe des expreſſions, & les graces du ſtile. Mais cet orateur tire ſa principale gloire de ſes oraiſons funébres. Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales & chrétiennes des le Telliers, des Lamoignons, & des Montauſiers : là les Reines, les Princeſſes, les Héroïnes chrétiennes, reçoivent une couronne de loüange qui ne périra jamais ; là Turenne paroît auſſi grand, qu'il l'étoit à la tête des armées, & dans le ſein de la vic-

Colin, *ut ſuprà.*

ORATEURS DE LA CHAIRE.

toire. Ce portrait est assés conforme à celui que M. Fléchier a fait lui-même de ses discours, dans une de ses lettres. Pour son style & pour ses ouvrages, dit-il, il y a de la netteté, de la douceur, de l'élégance; la nature y approche de l'art, & l'art y ressemble à la nature. On croit d'abord qu'on ne peut ni penser, ni dire autrement; mais après qu'on y a fait réfléxion, on voit bien qu'il n'est pas facile de penser ou de dire ainsi. Il y a de la droiture dans le sens, de l'ordre dans le discours & dans les choses, de l'arrangement dans les paroles, & une heureuse facilité, qui est le fruit d'une longue étude. On ne peut rien ajouter à ce qu'il écrit, sans y mettre du superflu, & l'on ne peut rien en ôter, sans y retrancher quelque chose du nécessaire. Peut-être M. Fléchier eût-il mieux fait de laisser tracer ce portrait par une autre main que la sienne: mais si la modestie pouvoit en souffrir, on y reconnoît la vérité, au moins dans le plus grand nombre des traits.

Fléch. lettr. t. 1. premiere lettre.

Il n'y a pas tant d'élégance, ni une si grande pureté de langage, au jugement de M. l'abbé Colin, dans M. Bossuet, que dans M. Fléchier; mais on y trouve une éloquence plus forte, plus mâle,

Vt suprà.

plus nerveuſe. Le ſtyle de M. l'Evêque de Niſmes eſt plus coulant, plus arrondi, plus uniforme. Celui de M. de Meaux eſt à la verité moins égal, moins ſoutenu; mais il eſt plus rempli de ces grands ſentimens, de ces traits hardis, de ces figures vives & frappantes qui caracteriſent les diſcours des Orateurs du premier ordre. M. Fléchier eſt merveilleux dans le choix & l'arrangement des mots; mais on y entrevoit beaucoup d'attentention pour la parure, & trop de penchant pour l'anthiteſe qui eſt ſa figure favorite. M. de Meaux plus occupé des choſes que des mots, ne cherche point à répandre des fleurs dans ſon diſcours, ni à charmer l'oreille par le ſon harmonieux des périodes; ſon unique objet eſt de rendre le vrai ſenſible à ſes auditeurs. Dans cette vûë, il le préſente par tous les côtés qui peuvent le faire connoître, & le faire aimer. Né pour le ſublime, il en a exprimé toute la majeſté, & toute la force en pluſieurs endroits de ſes oraiſons funébres, & ſurtout dans celles de Marie de France, Reine d'Angleterre, & de Henriette Anne d'Angleterre, Ducheſſe d'Orleans. Ses diſcours, dit le pere de la Ruë, étoient méditék, plutôt qu'étudiés & polis. Sa plume & ſa mémoire y avoient

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Eloge de M. Boſſuet, pag. 43.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

moins de part que ſon cœur. Et comme il avoit le cœur pénetré des grandes verités dont ſon eſprit étoit plein, l'abondance, la variété, l'onction, ne lui manquoient jamais; non pas même la juſteſſe & la vivacité de l'expreſſion, ſans affectation & ſans ſéchereſſe. Il dépoüilla ſon éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire ſans édifier, & Dieu permit qu'il plût ſans vouloir plaire.

M. Rollin dans ſon Traité des études, t. 2. page 60. & ſuiv. a tracé avec encore plus de préciſion, & pour le moins autant de juſteſſe & de verité les portraits de MM. Fléchier & Boſſuet. On aime à enviſager ſouvent ces peintures. Ce qui domine dans M. Fléchier, dit-il, eſt une pureté de langage, une élegance de ſtyle, une richeſſe d'expreſſions brillantes & fleuries, une grande beauté de penſées, une ſage vivacité d'imagination; & ce qui en eſt une ſuite, un art merveilleux de peindre les objets & de les rendre comme ſenſibles & palpables. Mais il me ſemble, ajoute-t'il, qu'on voit regner dans tous ſes écrits une ſorte de monotonie & d'uniformité. Preſque par tout mêmes tours, mêmes figures, mêmes manieres. L'antitheſe ſaiſit preſque toutes ſes penſées; & ſouvent les affoi-

blit, en voulant les orner. Cette figure, quand elle eſt rare, & placée à propos, produit un bel effet. M. Rollin juſtifie ſon jugement par des exemples qu'il faut lire dans ſon ouvrage.

M. Boſſuet, ſelon lui, écrit d'une maniere toute différente que M. Fléchier. Peu occupé des graces legeres du diſcours, & quelquefois même négligeant les regles gênantes de la pureté du langage, il tend au grand, au ſublime, au patétique. Il eſt vrai qu'il eſt moins égal, & ſe ſoutient moins ; & c'eſt le caractere du ſtyle ſublime : mais en récompenſe il enleve, il ravit, il tranſporte. Les figures les plus vives lui ſont ordinaires & comme naturelles.

Peu d'hommes deſtinés à parler en public, ont reçû de la nature des diſpoſitions auſſi favorables, que celles qu'avoit M. de Maſcaron. Son extérieur prévenoit, & il étoit difficile dès qu'il paroiſſoit, de lui refuſer ſon attention : preſtance majeſtueuſe, ſon de voix agréable, geſte naturel & reglé. Avec ces beaux dehors & une éloquence naturelle, cultivée par beaucoup d'étude, ſoutenuë d'un eſprit ſolide, & d'un goût excellent, il s'attira dans la province, dans la ville capitale, & à la cour des applaudiſſemens juſte-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

ment mérités. Quoique moins orné que M. Fléchier, & moins pathétique que M. Bossuet, il tiendra toujours un grand rang parmi nos Orateurs. Nous avons de lui cinq oraisons funébres, dont la plus parfaite est sans contredit, celle qu'il a faite pour M. de Turenne. On peut dire qu'il s'est surpassé lui-même dans ce discours. C'est une action pour l'immortalité, dit Madame de Sevigné, dans une de ses lettres. « La peinture du cœur de » M. de Turenne, ajoute-t'elle, y est un » chef-d'œuvre, & cette droiture, cette » naïveté, cette verité dont il étoit pai- » tri, cette solide modestie, enfin tout. » Il me semble n'avoir jamais rien vû de » si beau, que cette piéce d'éloquence. » Madame de Sevigné défioit M. Fléchier de la surpasser, & elle ne croioit pas que cela fût possible. L'événement a montré le contraire. L'oraison funébre que ce célébre orateur a faite à la loüange du même héros, est assurément supérieure à celle de M. de Mascaron, & beaucoup mieux soutenuë dans toutes ses parties.

' T. 3. lett. 231. 242.

M. Rollin qui joint M. de Mascaron à MM. Fléchier & Bossuet, dit que cet orateur tient quelque chose du caractere de l'un & de l'autre, sans pourtant leur ressembler entiérement. Il a en mê-

me-tems, dit-il, beaucoup d'élegance & beaucoup de noblesse : mais il est, ce me semble, moins orné que l'un, & moins sublime que l'autre. L'art se montre chés lui avec moins d'ostentation, que dans le premier, ce qui est un grand art; peut-être aussi la nature y est-elle moins riche & moins hardie, que dans le second. M. l'abbé Bosquillon a qualifié M. de Mascaron d'*Ambroise de nos Jours*, dans une des inscriptions en vers François qu'il a composées pour orner le portrait de ce prélat, fait par le Fevre. On peut voir ces inscriptions dans le Journal des Savans du 13. Mai 1697.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Dans les oraisons funébres du pere Bourdalouë, du pere de la Ruë, & de M. l'abbé Anselme, on trouve aussi une beauté majestueuse, une douceur forte & pénétrante, un tour noble & insinuant, une grandeur naturelle & à la portée de tout le monde : & si ces grands Orateurs s'y sont proposés de célébrer dignement la vertu des morts, on sent que leur but a été aussi d'en inspirer l'amour aux vivans. Car, à Dieu ne plaise, dit à cette occasion M. l'abbé Anselme, que les oraisons funébres que l'on prononce dans nos Temples, ressemblent à ces piéces d'éloquence que l'on faisoit autrefois

Préf. du rec. de ses orais. funébres.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

parmi les Grecs à la loüange des faux dieux, & des hommes qui s'étoient ſignalés pour le ſervice de la patrie. La vanité dominoit dans les Orateurs, & tout l'effet que leur diſcours produiſoit ſur les peuples, ſe terminoit à des regrets inutils, ou à la joie tumultueuſe d'un ſuperbe divertiſſement. C'eſt donc moins les regles de l'art, quoiqu'on ne doive nullement les négliger, que des ſujets d'édification, & des exemples de piété, que l'on doit chercher dans ces ſortes de diſcours. Et c'eſt auſſi la réunion de ces différentes qualités qui mettent les Orateurs dont je viens de parler, malgré quelques ombres qui peuvent ſe trouver dans leurs piéces, ſi fort au-deſſus de tant d'autres Orateurs de nos jours, qui par une affectation inſupportable corrompent plutôt leur ſtyle qu'ils ne l'enrichiſſent; qui quittent la nature pour courir ſans ceſſe après de fades minuties, qui s'imaginent ſurprendre les perſonnes de goût par des bluettes, qui ne ſortent jamais du figuré, & qui ſont plus empreſſés à s'applaudir eux-mêmes, qu'à travailler à mériter les applaudiſſemens des perſonnes ſages & d'un jugement ſolide.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Des Orateurs du Barreau.

ORATEURS DU BARREAU.

GUILLAUME du Vair, Garde des Sceaux, dans son traité de l'eloquence Françoise, imprimé en 1614. demandoit quelles étoient les causes qui avoient empêché jusques-là les progrès de notre éloquence : & cette demande étoit alors raisonnable. Que l'on remonte, en effet, un demi-siécle au-delà, on voit naître en quelque sorte l'éloquence parmi nous. En redescendant, on la trouve dans son enfance ; & après les commencemens du dix-septiéme siécle, elle n'étoit pas encore telle qu'on pouvoit le souhaiter. Mais un peu après le milieu, on la trouve fort avancée vers la perfection : & quels progrès n'a-t'elle pas fait depuis, puisque l'étude de cet art ne s'est jamais rallentie, & que c'étoit dès-lors une grande avance, dit M. Gibert, non-seulement d'avoir sçu vaincre le mauvais goût, mais encore d'avoir déja pris beaucoup de bonnes manieres ?

Jugem. sur les rhét. t. 2. p. 384.

L'éloquence ne fit guéres de progrès plus rapides au barreau, que dans la

Du Vair, tr. de l'éloq. Fr. p. 502. 503. &c.

ORATEURS DU BARREAU.

chaire. On vit d'abord nos Avocats s'étudier à épurer notre langue; & ils parvinrent à avoir quelque naïveté dans leur ſtyle: mais ils n'avoient ni douceur, ni agrément. Ils corrigerent enſuite ce défaut par l'étude & par l'imitation des anciens, dont la diction eſt pleine de charmes; & néanmoins en ſe formant ſur ces modéles, ils n'en prirent ni la force, ni l'élevation, ni le talent de dire des choſes neuves.

C'étoit le défaut de Guy du Faur ſieur de Pibrac, Avocat du Roi, & enſuite Préſident au Parlement de Paris. Il paroît qu'il avoit l'eſprit brillant, & même enjoüé, un jugement ſolide, une mémoire heureuſe, & qu'il avoit aſſés bien étudié les belles lettres. Mais ſon ſtyle eſt enflé de citations ſouvent inutiles, & quelquefois mal appliquées. C'étoit le goût de ſon tems: on vouloit mettre de l'érudition par tout, & on la ſubſtituoit aux raiſonnemens & aux preuves qui euſſent été néceſſaires. Ces défauts, au jugement de M. du Vair, n'empêchent pas qu'on ne reconnoiſſe qu'il s'eſt beaucoup diſtingué dans ſes harangues, tant pour ſa douceur, que pour ſes graces, & qu'il n'ait le premier introduit la véritable éloquence au barreau. Nous avons de

lui deux remontrances imprimées, qui ne répondent pas cependant à l'estime que l'on faisoit alors de l'éloquence de leur Auteur. Barnabé Brisson qui fut Avocat général, avant que d'être Président, donna encore plus que M. de Pibrac dans ce goût d'érudition : il aima mieux paroître savant qu'éloquent : ce qui est un très-grand défaut dans l'art oratoire ; & il avoit d'ailleurs l'action très-mauvaise. Cependant ses discours étoient ornés & suivis, lors-même qu'il ne se préparoit pas. Ces avantages qu'il devoit à son travail, firent excuser son mauvais goût, & le rendirent contagieux, de telle sorte que presque tout le monde s'y conforma.

ORATEURS DU BARREAU.

Jacques Faye, Chevalier, Seigneur d'Espeisses, qui a rempli les postes les plus honorables dans la magistrature, a beaucoup été loüé pour son éloquence par M. Loysel dans son dialogue des Avocats, par Pasquier dans ses recherches de la France, & par M. du Vair dans le traité que j'ai déja cité. Il est vrai qu'il parut avoir un grand desir de parvenir à la gloire d'orateur, cependant il ne se forma qu'à bien parler notre langue, & n'alla point au-delà, comme il est aisé de le remarquer, si on se donne

ORATEURS DU BARREAU.

la peine de lire les dix harangues que nous avons de lui. Je préfererois la dixiéme, qui est une espece de panégyrique de l'éloquence & d'exhortation à l'étudier. Elle approche plus que les autres du goût de celles des anciens ; aussi quoiqu'il en ait exclu l'érudition qu'il a semée à pleines mains dans ses autres piéces, il avoüoit que c'étoit celle qui lui avoit le plus coûté.

M. Versoris faisoit aussi des dissertations de droit, plutôt que des piéces d'éloquence. Jacques Mangot mourut trop jeune pour remplir les belles esperances qu'il avoit données, qu'il soutint même tant qu'il vêcut : mais il manquoit d'art & de soin. Loysel & Pasquier disent qu'il avoit beaucoup d'esprit & de jugement, & qu'il en donna des preuves constantes dans l'exercice qu'il fit pendant quelques années de la charge d'Avocat du Roi au Parlement de Paris, après avoir été Avocat des parties, Maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, & en même-tems Procureur général de la Chambre des Comptes.

Malgré les défauts de ces Orateurs du seiziéme siécle, & du commencement du dix-septiéme, M. du Vair prétend, que si l'éloquence ne consistoit que dans

la clarté & la pureté du ſtyle, dans l'élegance & dans la naïveté, en un mot, dans le caractere de Lyſias ou d'Iſée, il auroit reconnu que les François avoient déja égalé les anciens Grecs & Latins: Mais comme il faut de plus l'élevation ou la nobleſſe, la force ou les mouvemens, la varieté du ſtyle, non-ſeulement pour les differentes cauſes, mais auſſi pour les diverſes parties d'un même diſcours, il trouve que nos Orateurs n'avoient encore atteint que de fort loin les anciens Grecs & Latins, quoiqu'ils euſſent ſurpaſſé de beaucoup les anciens François.

ORATEURS DU BARREAU.

Je ne ſçai pourquoi M. du Vair ne dit rien de Simon Marion, ni de M. Servin. Le premier *avoit*, dit-on, *cette partie, qu'en diſcourant, il perſuadoit fort; & qu'il n'émouvoit pas moins lorſqu'il mettoit par écrit.* Il avoit fait de grands progrès dans les belles lettres, & paſſoit pour ſi éloquent, que Mornac n'a pas fait difficulté de l'appeller un autre Ciceron. Il eſt certain au moins qu'il avoit une imagination vive & féconde, ſoutenuë d'une mémoire excellente, & qu'il étoit habile dans la juriſprudence civile & canonique. La fonction qu'il fit pendant quelques années d'Avocat au Parlement de Paris avec beaucoup de capacité, lui ac-

Perroniana, p. 205.

ORATEURS DU BARREAU.

quit une grande réputation. Il fut reçû Conſeiller à la Cour en 1596. puis Préſident à la ſeconde Chambre des Enquêtes, & en dernier lieu Avocat général au même Parlement.

Nous avons un recueil de ſes plaidoiers, de même que de M. Servin qui n'a pas eu une moindre réputation, mais dans les plaidoiers duquel on ne peut gueres prendre aujourd'hui d'autre connoiſſance, que celle du mauvais goût de ſon tems. Il y cite, comme ceux dont j'ai déja parlé, beaucoup de Grec & de Latin, ſouvent ſans choix, & preſque toujours ſans neceſſité. Il y fait montre de beaucoup d'érudition, lorſqu'il faut des faits, des preuves & des raiſons. Rien de plus ridicule, par exemple, que cette eſpece de généalogie de toutes les oreilles déchirées depuis celle de Malchus, qu'il fait dans un plaidoier pour un Avocat à qui un Procureur avoit déchiré l'oreille. J'ai lû quelque part, que le Roi Henri IV. diſoit de cet orateur qu'il avoit des lettres, mais moins bien arrangées, que celles du meſſager de Poitiers. C'étoit une plaiſanterie, mais qui fait aſſés bien connoître l'uſage que M. Servin faiſoit de ſon érudition. Il faut cependant avoüer que l'on trouve dans ſes plaidoiers

beaucoup de principes ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane, & de ſolides réfléxions ſur le même ſujet.

Je laiſſe les plaidoiers d'Expilly, de Montereul, & de pluſieurs autres, qui ont les défauts de ceux dont j'ai parlé, ſans en avoir toutes les bonnes qualités. Mais ſi on ne lit plus ces plaidoiers, il n'eſt pas inutile d'en connoître les Auteurs, leur caractere, leurs talens, le génie de leur éloquence; & pour acquerir cette connoiſſance, je ne connois point de meilleur ouvrage que *le dialogue des Avocats*, par Antoine Loyſel, imprimé parmi ſes opuſcules recueillis par Claude Joly, qui avoit exercé lui-même avec honneur la profeſſion d'Avocat, avant que d'embraſſer l'état eccleſiaſtique. Ce recueil qui devient fort rare, a été imprimé in-4°. à Paris, chés Jean Guignard, en 1656. Voici ce qui donna lieu à ce dialogue.

Pendant que le Roi Henri IV. étoit à Poitiers, on parla à Paris de modérer le ſalaire des Avocats: & le 13. de Mai de l'an 1602. ſur la propoſition du Préſident Seguier, & du conſentement de M. de Harlay premier Préſident, on délibera ſur cette affaire, les Chambres aſſemblées, & il fut arrêté, que conformé-

Hiſtoire de M. de Thou, l. 128. au commencement.

ment au 161. article de l'Ordonnance de Blois, publiée & enregistrée vingt-trois ans auparavant, mais qui jusqu'alors étoit demeurée sans exécution, quant à ce point, les Avocats seroient tenus de déclarer par écrit ce qu'ils auroient reçû pour leur honoraire, afin que les Juges reglassent, suivant cette déclaration, les frais & dépens que la partie qui auroit perdu son procès, seroit obligée de rembourser: que s'ils refusoient de le faire, les Avocats seroient dès-lors traités comme concussionnaires. Les Avocats présenterent une requête pour s'opposer à cet Arrêt; ils publierent en même-tems un mémoire, où ils expliquoient fort au long, pourquoi cet article de l'Ordonnance de Blois n'avoit pas été exécuté, & firent entendre qu'ils étoient prêts à abandonner leur profession, dès que ce ne seroit plus qu'un ministere servile.

En conséquence de cette démarche, la Cour donna un second Arrêt le 18. de Mai, par lequel il étoit ordonné aux Avocats qui ne voudroient plus exercer la profession, d'en passer leur déclaration aux Greffes, ajoutant qu'après cette démarche, il ne leur seroit plus permis d'en faire les fonctions, à peine de faux. Duhamel, Choüart, & Lonel, anciens

Avocats, également reſpectables, & par leur grand âge, & par une probité reconnuë, firent juſqu'à deux fois des remontrances qui n'aboutirent à rien. Voiant ce mauvais ſuccès, ils s'aſſemblerent dans la Chambre des Conſultations, au nombre de trois cens ſept, qui déclarerent unanimement, qu'ils renonçoient à leur profeſſion. Et après avoir tous ſigné cette déliberation, ils ſe rendirent deux à deux au Greffe de la Cour, pour y en prendre acte. Les gens du Roi, qui favoriſoient en ſecret les Avocats, cherchant les moiens d'arrêter les ſuites de cette démarche, écrivirent au Roi & au Chancelier, & leur inſinuerent, qu'il ſeroit à propos d'apporter quelque temperamment aux deux Arrêts du Parlement, & en dirent les raiſons, en faiſant en même-tems l'éloge des Avocats & de leur profeſſion. Tout ce tumulte fut enfin appaiſé par une Ordonnance du Roi du 25. de Mai, & les Avocats reprirent l'exercice de leurs fonctions.

ORATEURS DU BARREAU.

Ce fut donc à l'occaſion de cette diviſion, & en 1602. même, que M. Loyſel compoſa ſon dialogue des Avocats de Paris, où il fait connoître le mérite de ceux-ci, mais avec tant de ſincerité, qu'il en rapporte également les mauvaiſes qua-

ORATEURS DU BARREAU.

lités comme les bonnes, principalement par rapport au génie & au caractere de leur éloquence. L'historique & le critique s'y trouvent réünis, de maniere que cet ouvrage, quoique mal écrit, est également agréable & utile à lire. Il y a pris à peu près pour modéle les Entretiens des Orateurs illustres par Ciceron, ses interlocuteurs, comme dans cet ouvrage de l'ancien orateur Romain, disant librement ce qu'ils pensent de ceux qui sont la matiere & l'objet de leurs conversations. Ces interlocuteurs sont Etienne Pasquier, Conseiller & Avocat du Roi en la Chambre des Comptes, & ancien Avocat en la Cour de Parlement, & c'est de son nom que le dialogue est intitulé, comme celui de Ciceron étoit intitulé du nom de Brutus: François Pithou, sieur de Bierne, Avocat au Parlement: Antoine Loysel, aussi Avocat, Auteur du dialogue; deux de ses fils, Antoine & Guy Loysel, le premier Avocat au Parlement, & depuis Conseiller, & le second, Conseiller-Clerc au même Parlement; le sieur d'Hibbouviler, Avocat, Theodore Pasquier, fils d'Etienne, Avocat, & Nicolas Pasquier, Maître des Requêtes, frere de Theodore.

M. Loysel ne publia pas lui-même ce

dialogue ; mais comme il avoit eu deſſein de l'adreſſer à MM. les Avocats du Parlement de Paris, Claude Joly en publiant cet ouvrage, ſuivit ſon intention. L'Auteur n'avoit parlé que des Avocats qui avoient fleuri juſqu'en 1602. l'éditeur y fit quelques additions, & l'enrichit de notes fort interreſſantes, outre la liſte des Avocats des années 1524. & 1599. « & un indice alphabétique des « Avocats, & autres perſonnages célé- « bres mentionnés au dialogue & aux « dites liſtes, avec quelques remarques, « éloges, & ouvrages d'aucuns d'entre « eux. »

ORATEURS DU BARREAU.

Au reſte, quelques éloges que M. Loyſel donne aux Avocats célébres dont il parle, par rapport à leur éloquence, il eſt aiſé de s'appercevoir qu'il ſentoit lui-même, qu'ils étoient encore fort inférieurs en ce point aux anciens Orateurs Grecs & Romains.

M. du Vair, qui en avoit la même idée, prétend que ſi notre éloquence n'a pas fait de progrès plus rapides, cela vient du défaut de grandes affaires, de celui d'une juſte récompenſe, & de la difficulté de cet art, qui dépend, dit-il, d'une infinité de talens que la nature ſeule peut donner, mais qu'elle donne ra-

ORATEURS DU BARREAU.

rement, & de je ne sçai combien de qualités qu'il faut acquerir par un travail grand & assidu, dont la vivacité Françoise n'est point capable. Cependant sans qu'il y ait eu de plus grandes récompenses, ou des affaires plus considérables depuis M. du Vair; sans que l'éloquence ait eu des disciples plus illustres, elle a paruë pourtant quelquefois dans tout son éclat. Car enfin, dit M. Gibert, que lui manque-t'il, lorsqu'à la pureté, & à l'élégance de la diction, on joint encore la noblesse des pensées, la force des mouvemens, le nombre des périodes, la variété du style? & si cela est, ajoute-t'il, nous devons reconnoître qu'il ne falloit presque s'en prendre qu'au peu d'application de nos anciens François, s'ils ne réüssissoient pas mieux.

Jugem. des Sav. sur les rhét. t. 2. p. 391.

Il est certain, en effet, que depuis le milieu du dernier siécle, la magistrature & le barreau ont produit de célébres Orateurs: mais peu d'entr'eux ont donné leurs discours au public. Si nous avions ceux que les premiers Magistrats, & les gens du Roi prononcent chaque année à la rentrée des Cours, nous aurions de parfaits modeles d'une éloquence noble, grave, judicieuse, capable de maintenir le bon goût, & de servir de rampart

Colin, ut suprà, p. 35. 36.

contre cette éloquence éblouïssante, fardée, pleine de pointes & de jeux d'esprit, que quelques Ecrivains tâchent d'introduire parmi nous, & qui n'a déja trouvé que trop d'imitateurs. A l'égard des Avocats, nous devons regretter de n'avoir presque rien de Pucelle, de Fourcroy, de Nivelle, ni de plusieurs autres qui se sont fait un nom très-célébre dans cette profession; & nous sommes presque obligés de nous borner aux ouvrages d'Antoine Arnauld, d'Antoine le Maître, d'Olivier Patru, de Gaultier, de Gillet, de Matthieu Terrasson.

ORATEURS DU BARREAU.

Quoique nous aions peu de discours de M. Arnauld, je ne puis me dispenser d'en dire un mot. M. Arnauld d'Andilly, son fils, dit dans ses mémoires imprimés, qu'il succeda à la charge de Procureur général de la Reine Catherine de Medicis qu'avoit son pere, & qu'il l'exerça jusqu'à la mort de cette Princesse; mais qu'il quitta celle d'Auditeur des Comptes qu'il avoit en même-tems, pour se donner tout entier à la profession du barreau, où il éclata bien-tôt par son rare savoir, & son extraordinaire éloquence. La passion qu'il eut, ajoute M. d'Andilly, pour le service du Roi Henri le Grand & pour l'Etat, fit qu'il ne se pré-

ORATEURS DU BARREAU.

senta point d'occasions, où il ne signalât son zéle pour l'un & pour l'autre par des écrits si puissans, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins, ramenerent des villes entieres & quantité de noblesse à leur devoir. M. d'Andilly parle avec beaucoup d'éloge de plusieurs de ces écrits, *l'anti-Espagnol*, qui est une réponse à un manifeste du Duc du Maine, *La fleur-de-lys, la délivrance de la Bretagne, la premiere Savoysienne, l'avis au Roi pour bien regner*. Mais les deux plus connus, sont le plaidoier qu'il prononça en 1594. pour l'Université de Paris contre les Jesuites, qui fut imprimé la même année, & que l'on a réimprimé en 1717. avec un autre plaidoier de M. Chevalier, Avocat au Parlement de Paris; & le *franc & véritable discours au Roi sur le rétablissement qui lui est demandé par les Jesuites*. On voit par ces deux piéces, & surtout par la premiere, combien M. Arnauld étoit superieur à tous les Orateurs de son tems.

Hommes illustr. p. 61.

M. le Maitre, fils d'un Maître des Comptes & de Catherine Arnauld, né à Paris le 2. de Mai 1608. commença à plaider à vingt & un ans. M. Perrault dit qu'il s'y prit d'une maniere qui n'avoit point encore eu d'exemple dans le bar-

reau. Il y apporta, dit-il, l'éloquence de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome, dégagée de tous les vices que la barbarie de nos Peres y avoit introduite. Ce fut un nouveau ciel & une nouvelle terre dans le bel art de la parole. Il n'avoit encore que vingt-huit ans, lorsque M. le Chancelier Seguier le choisit pour présenter ses lettres au Parlement, & aux autres Cours superieures. « Il y a près de soixante ans, continuë M. Perrault, que les harangues qu'il prononça alors ont été faites, & elles sont néanmoins dans une aussi grande pureté de langage, que si elles venoient d'être composées. C'est une chose surprenante, que cet excellent homme ait sçû, non-seulement se défendre des vices & des défauts de son tems, des jeux de mots, & des antitheses, qui faisoient alors les délices de l'orateur, & de ses auditeurs; mais que par la force de sa raison il ait prévû, & comme saisi par avance la maniere parfaite de s'exprimer, qui n'a été en usage qu'après une longue suite d'années. »

ORATEURS DU BARREAU.

L'on regarde, dit l'Auteur des vies des jurisconsultes, les trois éloges de M. Seguier, que M. le Maistre prononça dans l'occasion dont je viens de parler,

Taisand, vies des jurisc. 2. édit. p. 345.

ORATEURS DU BARREAU.

comme trois chefs-d'œuvres, qui ont cela de singulier & de merveilleux, qu'encore qu'ils traitent le même sujet, ils n'empruntent pourtant rien les uns des autres, ni pour la matiere, ni pour la forme; ils ont chacun leurs beautés differentes, que le tems n'a pas alterées; & ils peuvent servir de modéle dans le genre démonstratif, c'est-à-dire, dans l'éloquence la plus vive & la plus animée, la plus noble & la plus majestueuse, qu'on eût encore vûë en France. On donne les mêmes éloges aux differens plaidoiers que M. le Maistre prononça en divers tems; & il faut convenir que ce célébre orateur mérite une partie de ces éloges. On trouve chés lui de beaux traits, des mouvemens forts & pathétiques, joints à une grande abondance, & d'excellentes preuves. Mais son discours est chargé de trop de citations. L'attention des lecteurs en souffre, & il n'est pas toujours facile de suivre le fil de son raisonnement.

On sçait, au reste, qu'il ne faut point lire M. le Maistre dans les premieres éditions de ses plaidoiers. Lorsqu'il se fut retiré dans la solitude à l'âge de trente ans, au milieu de la réputation la plus brillante, & après avoir reçû des lettres

de Conseiller d'Etat, qu'il renvoia, il voulut brûler tous ses discours ; & en aiant été empêché par M. l'abbé de saint Cyran, il les négligea au moins tellement, que l'on risqua entierement de les perdre. Plusieurs années après, les Libraires en recueillirent ce qu'ils purent sur des copies fort défectueuses, & en les publiant, ils insererent plusieurs piéces qu'ils donnerent sans raison sous le nom de M. le Maistre qui n'en étoit point l'Auteur. On fit cependant deux éditions de ce recueil ; & on alloit en faire une troisiéme, lorsque l'on engagea M. le Maistre à la donner lui-même, pour empêcher que ces éditions si défectueuses ne se multipliassent davantage. Ce grand homme qui s'étoit condamné depuis près de vingt ans à un silence volontaire, ne put goûter cette proposition, & ce ne fut qu'à force de prieres & de sollicitations qu'il engagea M. Issali, qui est mort doien des Avocats du Parlement de Paris, à procurer lui-même l'édition que l'on demandoit avec tant d'instances. M. Issali s'en chargea avec plaisir : mais l'impression étoit à peine commencée, que M. le Maître, qui ne cherchoit que l'obscurité, la fit suspendre : & ce ne fut qu'après bien des

ORATEURS DU BARREAU.

consultations & des décisions bien claires, que l'on continuat l'édition que nous avons, & qui est la seule qui mérite d'être recherchée.

Ce fut à l'occasion de la retraite de M. le Maistre, & de ce grand amour pour le silence, que Marin le Roi de Gomberville, de l'Académie Françoise, fit ces quatre vers :

Te dirai-je ce que je pense,
O grand exemple de nos jours ?
J'admire tes nobles discours,
Mais j'admire plus ton silence.

On rapporte de lui, que dès qu'il eut formé la résolution de quitter le monde, il eut beaucoup de peine à se résoudre de continuer de plaider jusqu'aux vacances, & qu'il disoit lui-même que son esprit étoit plus alors occupé de son dessein que de ses plaidoiers. M. Talon, Avocat général, qui s'en apperçut, dit à cette occasion, qu'il ne plaidoit plus, mais qu'il dormoit. Ces paroles aiant été rapportées à M. le Maistre, cet illustre orateur plaida dans l'occasion suivante avec tant de feu & d'éloquence, en présence de M. Talon, & en regardant souvent ce Magistrat, que tout le monde l'admira, & convint que cette derniere

action l'emportoit sur les plus brillantes du passé. Il mourut le 4. de Novembre de l'an 1658.

ORATEURS DU BARREAU.

Il avoit connu Daniel de Priézac, Avocat au Parlement, Docteur régent en l'Université de Bourdeaux, & depuis l'un des membres de l'Académie Françoise, & Conseiller d'Etat, & il faisoit quelque estime de son éloquence. Mais je ne crois pas que nous aions de cet Académicien de plaidoiers imprimés. Je n'ai vû de lui que trois discours François qu'il avoit prononcés en differentes occasions : « le premier sur la réception de M. le Marquis de Villars, à l'état & office de grand Senéchal de Guienne : le deuxiéme, sur la réception de M. de Barraut à l'état & office de Senéchal de Bazadois : le troisiéme, à la premiere entrée de M. le Duc de Mayenne en la Cour de Parlement, sur le sujet des ruines d'une colomne du Palais de Tutele. » Ces trois discours ont été imprimés in-8°. à Bourdeaux en 1621. Cependant M. l'abbé d'Olivet n'en parle point dans le catalogue des ouvrages de Priézac, à la suite de son histoire de l'Académie Françoise.

Eloge de M. Patru au-devant de ses plaid.

Olivier Patru parut un peu plus tard au barreau que M. le Maistre : mais il

ORATEURS DU BARREAU.

Contin. des mém. de littér. p. 40.

Continuation de l'hist. de l'Académ. Françoise.

n'y parut pas avec moins de distinction. Chapelain dit de lui, qu'il traitoit les matieres de jurisprudence très-élégamment, très-éloquemment & très-judicieusement; & qu'il travailloit peu, parce qu'il vouloit trop bien faire. C'étoit, selon le pere Bouhours, l'homme du Roiaume qui savoit le mieux notre langue. Ajoutons, dit M. l'abbé d'Olivet, qu'il la sçavoit, non pas en Grammairien seulement, mais en orateur. Car le Grammairien écrit purement, correctement: l'orateur l'imite en ces deux points: mais de plus, il veut de la noblesse, de l'élégance, de l'harmonie. Quand M. Patru commença à se montrer au barreau, pour être souverainement éloquent, il falloit qu'un Avocat ne dît presque rien de sa cause; mais qu'il fit des allusions continuelles aux traits de l'antiquité les moins connus; & qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obscurité, en ne faisant de tout son discours qu'un tissu de métaphores. Il n'y avoit que M. le Maître qui s'étoit élevé au-dessus de ces défauts; encore n'en étoit-il pas entiérement exemt. Ciceron que M. Patru se rendit de bonne heure familier, & dont il traduisit une des plus belles oraisons, comme je l'ai dit ailleurs, lui fit

comprendre qu'il faut toujours avoir un but, & ne jamais le perdre de vûë : Qu'il faut y aller par le droit chemin, ou si l'on fait quelque détour, que ce soit pour y arriver plus sûrement : & qu'enfin si les pensées ne sont vraies, les raisonnemens solides, l'élocution pure, les parties du discours bien disposées, on n'est pas orateur. Il se forma donc sur Ciceron, & le suivit d'assés près en tout, hors en ce qui regarde la force & la véhémence. Mais outre qu'elle pouvoit ne pas convenir à la douceur de son caractere, si d'ailleurs nous considérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de son siécle, nous lui pardonnerons aisément de n'avoir pas eu toutes les perfections. On le regardoit comme un autre Quintilien, comme un oracle infaillible en matiere de goût & de critique. Tous ceux qui sont aujourd'hui nos maîtres par leurs écrits, dit M. l'abbé d'Olivet, se firent honneur d'être ses disciples,

ORATEURS DU BARREAU.

Et nous n'aurions besoin d'Apollon, ni de Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui,

dit M. des Reaux dans son épitaphe.

Il n'a, dit un autre critique, ni tant de véhémence, ni tant de fécondité que

Colin, préf. de la trad. de l'orat. de Ciceron.

ORATEURS DU BARREAU.

M. le Maiſtre ; mais ſon ſtyle eſt pur, clair, dégagé : il a une merveilleuſe facilité à bien tourner un fait, & à s'inſinuer dans les eſprits par la douceur de ſa diction, & par la netteté de ſes raiſonnemens. On ne remarque dans ſes ouvrages ni obſcurité, ni embarras, ni expreſſions faſtueuſes, ni faux brillans: en un mot, c'eſt un eſprit juſte, exact, & qui ne perd jamais de vûë ſon objet. On deſireroit ſeulement que ſes diſcours euſſent un peu plus de chaleur. On a quatre éditions de ſes plaidoiers ; & dans les dernieres on y a joint ſes autres ouvrages. La quatriéme édition donnée à Paris en 1732. en deux volumes in-4°. eſt préferable aux précedentes. Outre un plaidoier de plus, il y a d'autres piéces qui n'avoient pas encore été imprimées.

M. Patru avoit mérité l'eſtime & l'amitié de M. de Lamoignon de Baſville, qui a été lui-même un grand orateur. Je n'ai vû de cet illuſtre Magiſtrat qu'un *plaidoié*, imprimé in-4°. à Paris chés Cramoiſy en 1668. *pour le ſieur Girard Vanopſtal, un des Recteurs de l'Académie Roiale de la peinture & de la ſculpture.* L'orateur y ſoutient avec beaucoup de force, de nobleſſe & de grandeur, les préeminences de la ſculpture, & la di-

gnité de ceux qui excellent dans cet art. Il y vengè avec les mêmes armes les arts libéraux, contre ceux qui les confondent avec les arts méchaniques. Il y fait de celui pour qui il plaidoit un éloge aussi délicatement tourné que conforme à la vérité. Le choix des termes, la pureté du langage, l'élégance du style, la force des raisons, l'abondance & la solidité des preuves : tous ces caracteres se trouvent réunis dans ce plaidoier. Peut-être y a-t'il un peu trop d'érudition : mais elle est disposée avec tant d'art, que si c'est un défaut, on est presque tenté d'y applaudir.

ORATEURS DU BARREAU.

Je ne dois pas omettre ici les plaidoiers de Nicolas de Corberon, Avocat général au Parlement de Mets, & ceux d'Abel de sainte-Marthe, Avocat au Parlement de Paris, recueillis & publiés in-4°, à Paris chés Charles de Sercy en 1693, par les soins d'Abel de sainte-Marthe, Chevalier, Seigneur de Corbeville, Conseiller du Roi en sa Cour des Aydes, & Garde de la bibliotheque de Sa Majesté à Fontainebleau. Nicolas de Corberon, d'une ancienne famille originaire de Bourgogne, établie depuis en Champagne, exerça d'abord la charge de Lieutenant particulier au Présidial de Troyes

ORATEURS DU BARREAU.

jusqu'en 1634. que le Roi Loüis XIII. qui s'étoit mis en possession de la Lorraine, lui donna gratuitement une charge de Conseiller au Conseil souverain de Nancy, d'où, à la persuasion de M. Cornuel, Intendant des Finances, & Président en la Chambre des Comptes, qui étoit son oncle, il passa en 1636. à celle d'Avocat général au Parlement de Metz qui venoit d'être créée. Ce fut dans cette charge, qu'il prononça les plaidoiers recueillis & publiés par M. de sainte Marthe, son gendre, & qui ont été d'autant mieux reçus, que nous en avons peu des Avocats généraux, & que M. de Corberon joint à beaucoup de science une éloquence peu commune pour son tems. Ce recueil contient quatre-vingt-huit plaidoiers de cet illustre Magistrat. M. de sainte Marthe en a ajouté douze de M. de sainte Marthe, son pere, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, & Garde de la bibliotheque de Sa Majesté à Fontainebleau. Quoique M. de sainte Marthe eût écrit de sa main ces douze plaidoiers, il ne les avoit pas tous prononcés. Les quatre derniers sont sur une restitution demandée par deux sœurs contre leur profession religieuse. M. Robert plaida pour l'une,

l'une, M. de sainte Marthe pour l'autre; M. Arnauld pour le neveu de ces deux religieuses, qui s'étoit emparé de leurs biens, & M. Servin pour le Roi. L'éditeur a cru que le public seroit bien aise de voir quatre discours de quatre des plus grands hommes qui fussent alors au barreau; d'autant plus que le discours de M. Servin n'a point été imprimé parmi ses plaidoiers, ni celui de M. Robert dans son livre *Rerum judicatarum*, ou *des causes jugées*. Le cinquiéme & le sixiéme des douze plaidoiers de M. de sainte Marthe, sont aussi sur le même sujet, & ont tous deux été écrits de sa main, soit que par un effort de sa mémoire qui étoit fort heureuse, il eût recueilli le discours de l'Avocat qui avoit plaidé contre lui; ou que pour se divertir, il eût composé dans son cabinet un plaidoier opposé à celui qu'il avoit prononcé, L'éditeur a joint encore à ces plaidoiers un discours qu'il présenta en 1668. au Roi pour le rétablissement de la bibliotheque de Fontainebleau, dans lequel il y a un excellent éloge de Sa Majesté. Ce discours, qui mérite d'ailleurs d'être lû en entier, avoit déja paru en la même année 1668. in-4°. avec les preuves de l'établissement de la bibliotheque Roiale de Fontainebleau.

ORATEURS DU BARREAU.

ORATEURS DU BARREAU.

Claude Gautier dont nous avons les plaidoiers en deux volumes in-4°. parut aussi avec éclat dans le tems que M. Patru couroit la même carriere avec tant d'honneur. M. Boileau Despreaux représente le premier comme un homme très-mordant : & M. Brossette commentateur de ce poëte, ajoute, que lorsqu'un plaideur vouloit intimider sa partie, il la menaçoit *de lui lâcher Gautier*. Son éloquence, selon le même, n'étoit point reglée : c'étoient des saillies & des impétuosités fort inégales. Son feu s'éteignoit même dans le repos, & il avoit besoin d'être animé par l'action. Il fit lui-même imprimer le premier volume de ses plaidoiers avant sa mort arrivée le 16. de Septembre 1666. & le célébre Gabriel Gueret, qui exerçoit la même profession, en publia depuis une seconde édition. Si l'on en croit cet illustre éditeur, bon juge assurément, surtout en cette partie, une éloquence vive, puissante, avoit rendu M. Gautier l'une des plus belles lumieres du barreau : il avoit la déclamation forte, beaucoup de feu, une imagination aussi brillante que féconde. Son action, dit-il, avoit tant de force qu'elle entraînoit après elle le suffrage de ses juges, & les esprits de ses audi-

Satyre neuviéme.

Préface des plaidoiers de Gautier.

teurs. Il excelloit ſurtout dans la replique. Alors il n'y avoit rien de ſi fort qu'il n'affoiblît ; il déconcertoit ſon antagoniſte : il en éludoit toutes les ruſes ; il démontoit, pour ainſi dire, tout ſon plaidoier : il repouſſoit les coups avec plus de vigueur, qu'on ne les avoit lancés contre lui : ſon eſprit tout de feu pénétrant les raiſons qu'on lui avoit oppoſées, il les battoit en ruine, & ſouvent même il les rendoit ridicules. A ces talens, M. Gautier, ſelon ſon apologiſte, joignit une fierté noble & génereuſe : il diſoit hardiment la vérité, & il fit perpetuellement la guerre au libertinage. Les traits de ſa ſatyre étoient alors ſi piquans, que ceux qui étoient le plus livrés au déſordre, rougiſſoient de ſes reproches & redoutoient ſa cenſure.

ORATEURS DU BARREAU.

M. Gueret ajoute, que M. Gautier ne fût point eſclave de l'autorité, qu'il reſpecta la grandeur ſans la craindre, & que jamais la conſidération d'aucune puiſſance ne lui a fait refuſer une bonne cauſe ; qu'il en a plaidé pluſieurs que tout le barreau avoit refuſées ; que peu de tems même avant ſa mort, il étoit chargé d'affaires qui n'ont point été plaidées, parce qu'il ne s'étoit point trouvé d'Avocats aſſés hardis pour les entrepren-

ORATEURS DU BARREAU.

dre ; & qu'il s'étoit rendu si redoutable à tout le monde, qu'on le préferoit souvent à tous les autres, de crainte de l'avoir contre soi-même ; qu'enfin l'année de sa mort, quoiqu'âgé de soixante & seize ans, il parut encore dans deux ou trois grandes causes, où l'activité & la vivacité de son esprit continuerent à le faire admirer. Mais comme ses plaidoiers paroissent sans ce feu & ces graces qu'il sçavoit leur donner en plaidant, & que le papier ne peut conserver, il faut avoüer qu'ils ne paroissent presque que de foibles copies de ses originaux. M. Gueret soutient, cependant, que l'on y voit toujours la vivacité de son imagination sans déreglement, la force de ses raisonnemens sans obscurité, la pointe de la satyre sans bassesse, & que l'on y reconnoîtra même la chaleur de son action. Mais M. Gueret a un peu trop donné dans ces éloges à l'amitié qu'il avoit pour l'Auteur, aux liaisons qui étoient entre eux, & à sa qualité d'éditeur des ouvrages de son ami.

Je ne sçai si je me trompe ; mais je trouve plus d'esprit, de délicatesse, d'éloquence, & de pureté de langage dans les plaidoiers de M. Erard, aussi Avocat au Parlement de Paris, qui après avoir

été du conseil de M. le Duc de Mazarin, fut ensuite attaché à la maison de Boüillon. Ces plaidoiers où l'Auteur ne s'éloigne jamais ni de la vérité du fait, ni de la pureté des maximes, où il ne se sert ni de lieux communs, ni de citations inutiles, selon le témoignage que lui rend le Journal des Savans, furent recueillis pour la premiere fois en 1694. Mais ce recueil imparfait se fit sans l'aveu de l'Auteur, un Libraire s'étant avisé de le compiler sur une permission obtenuë en son nom, comme M. Erard le dit lui-même dans sa lettre à M. le Duc de Caderousse écrite en 1695. On en a fait une édition plus complette & plus correcte en 1734. in-8°. à Paris, chés Mesnier. Presque tous ces plaidoiers sont d'ailleurs interressans par leur matiere. Celui qui a fait le plus de bruit, est celui que M. Erard fit pour M. le Duc de Mazarin, Pair de France, contre dame Hortance Mancini, Duchesse de Mazarin, sa femme qui s'étoit retirée en Angleterre. M. Erard gagna sa cause. Mais M. de saint Evremont qui étoit dans les interêts de Madame la Duchesse de Mazarin, fit une réponse à son plaidoier, où l'esprit & la vivacité se montrent également, & où l'orateur est traité comme un homme

ORATEURS DU BARREAU.

Journ. du 16. Avril 1696.

Oeuvr. de S. Evrem. t. 6. pag. 500. édit. de 1725.

Ibid. t. 5. p. 355.

ORATEURS DU BARREAU.

qui avoit fait de son éloquence l'abus le plus énorme. Cette accusation est-elle fondée ? ce n'est point à moi à le décider. On pourroit peut-être en mieux juger, si l'on eût imprimé le plaidoier de M. Sachot pour Madame de Mazarin : mais cette piéce n'a point été renduë publique : au moins l'ai-je inutilement cherché.

Au reste, M. Sachot étoit savant dans le droit civil & canonique, habile dans la coutume, & fort versé dans les matieres bénéficiales. Il sçavoit le Grec & le Latin parfaitement, & avoit une grande connoissance des Auteurs de l'une & l'autre langue. Son érudition étoit soutenuë par de grandes ouvertures d'esprit. Mais avec tout cela il plaidoit mal. Il apportoit si peu de soin & de préparation dans la plûpart de ses causes, que le moment qui précedoit celui où il devoit parler, il ne sçavoit pas souvent par où il commenceroit. Ainsi s'abandonnant à son imagination, & n'aiant, pour ainsi dire, que le hazard pour guide, on ne doit pas s'étonner si son style étoit dur & mal poli, si son discours étoit sans construction & sans ordre : défauts dont les plaidoiers de M. Erard sont fort éloignés.

François-Pierre Gilet, né à Lyon le 8. de Juillet 1648. avoit beaucoup d'eſprit, d'érudition & de politeſſe. Il a fait honneur au barreau par ſes plaidoiers, & à la république des lettres par ſes traductions. J'ai parlé ailleurs de celles de quelques oraiſons de Ciceron qu'il a fait imprimer. C'eſt dans cette ſource qu'il a puiſé cette éloquence majeſtueuſe, & cette noble ſimplicité, qui ſont le caractere principal des plaidoiers que nous avons de lui, & que l'on a réimprimés en 1718. en deux volumes in-4°. On ſent en les liſant, qu'il joignoit les lumieres naturelles à une vaſte érudition, la délicateſſe à la force, le brillant à la ſolidité. Il ſçavoit fortifier les déciſions des ordonnances & des coutumes, par les maximes importantes du droit Romain: & s'il avoit cultivé les belles lettres, il n'étoit pas moins habile à démêler & à bien expoſer l'eſprit des loix. Ses plaidoiers ſont travaillés avec plus de ſoin que le reſte de ſes ouvrages. En voulant perſuader les Juges, il n'eſt pas difficile de voir qu'il a voulu auſſi plaire au public. La véhemence & les fleurs ſont, au reſte, plus propres à l'orateur, qu'à tout autre Ecrivain.

ORATEURS DU BARREAU.

Europ. Sav. Mai 1719. art. 2.

Nous n'avons point de plaidoiers de

ORATEURS DU BARREAU.

M. de Sacy, Avocat au Conseil, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, mais un recueil de factums & de mémoires qu'il publia en 1724. à Paris, chés Huet en deux volumes in-4°. & je conviens avec lui qu'il faut mettre de la différence entre ces deux sortes d'écrits. Je sçai, comme il le fait observer dans sa belle & judicieuse préface, que les plaidoiers sont faits pour être prononcés devant un grand nombre d'auditeurs de toute espece, & que les factums, au contraire, sont faits pour être lûs dans le cabinet, & solitairement par chaque lecteur : que les premiers demandent un appareil qui réponde au concours des auditeurs ; & que les seconds ne semblent demander qu'une noble simplicité : que dans ceux-là où il s'agit d'entraîner une multitude assemblée, il faut de l'élévation, du feu, de la force, quelquefois même du désordre, & souvent de la véhémence ; au lieu que dans ceux-ci où il n'est question que de persuader un homme seul, maître de ses réflexions, & à qui rien de ce qui l'environne, n'impose, il ne faut presque que de la justesse, de la précision, de la variété, de la méthode, & une sagesse qui se soutienne toujours. Cependant beaucoup de fac-

tums ſont recherchés auſſi comme des pièces d'éloquence, parce qu'ils ſont tels, en effet; & ceux de M. de Sacy ont cet avantage.

ORATEURS DU BARREAU.

Ceux qui ont du goût pour ces ſortes d'écrits, & principalement ceux qui ſe deſtinent à la profeſſion d'Avocat, ne trouveront pas ſeulement dans ce recueil des modéles pour tous les genres d'affaires dont ils peuvent être chargés, des points d'hiſtoire éclaircis par une judicieuſe critique, des queſtions de droit traitées avec grace, des procedures même débroüillées avec tant de netteté, que le lecteur oublie ſouvent qu'on l'entretient de procedures; ils y trouveront auſſi une éloquence variée, qui ſçait ſe proportionner aux ſujets qu'elle traite, ſublime dans les cauſes majeures, douce & inſinuante dans les autres; des traits ingénieux, délicats, preſque toujours nouveaux. Le ſtyle en eſt pur & châtié: M. de Sacy ne croioit pas qu'il lui fût permis de négliger les regles de la langue: au contraire, plus les matieres ſe ſont trouvées ſéches & peu interreſſantes, plus il ſemble qu'il ait pris à tâche d'en ſauver l'ennui par la beauté du diſcours, la juſteſſe des termes, & l'exactitude de la diction.

Journ. des Sav. Janvier 1725.

ORATEURS DU BARREAU.

Ce qu'on pouvoit lui reprocher, c'est d'avoir quelquefois laissé dans son style quelque chose d'affecté, de trop peigné, & qui se sent un peu trop du style de son Auteur favori, qui étoit Pline. En cela, M. de Sacy s'est un peu éloigné, quoique rarement, de ce beau portrait qu'il fait lui-même de l'orateur dans sa préface: » Jamais, dit-il, on ne le verra courir » après des mots à la mode ou affectés; » mais aussi ne se permettra-t'il jamais » des expressions basses ou hors d'usage. » Il ne chargera point son style d'orne- » mens recherchés; mais il ne rejettera » point des graces, dont la nature sem- » blera embellir son sujet. Il ne prendra » point le transport d'une imagination » échauffée, pour l'essor d'un génie su- » blime. Le sublime même le plus bril- » lant s'offrira vainement à lui, quand » il ne lui faut que du simple. Enfin, il » ne se croira point concis & naturel, » quand il ne sera que sec & négligé. » M. de Sacy a rangé ses factums & mémoires par ordre chronologique: je crois qu'il auroit été beaucoup plus convenable de suivre l'ordre des matieres. On a inseré au commencement du deuxiéme volume, trois harangues qu'il a prononcées dans l'Académie Françoise, & qui

ſont dignes de la réputation de leur Auteur.

ORATEURS DU BARREAU.

Le dernier recueil de plaidoiers & mémoires que l'on ait donné au public, & qui n'eſt pas aſſurément le moins précieux, eſt celui de feu M. Matthieu Terraſſon qui a été un des plus grands ornemens du barreau de Paris, & d'une famille diſtinguée par la beauté de l'eſprit & le ſçavoir. Ce recueil qui parut en 1737. en un volume in-4°. contient des diſcours ſur differens ſujets, des plaidoiers, des mémoires ou factums, & des conſultations. La plûpart des diſcours, l'Auteur les compoſa dans ſa jeuneſſe, ſoit pour cultiver le goût naturel qu'il avoit pour l'éloquence, ſoit pour ſervir de modéle aux jeunes Magiſtrats qui ont de ſemblables diſcours à faire. Quoique celui qu'il prononça à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, ſa patrie, dès qu'il fut reçû Avocat, ne ſoit peut-être pas écrit avec toute la préciſion que l'on trouve dans les autres, il ne laiſſe pas que de renfermer un grand nombre de penſées vives & brillantes, qui l'ont rendu, & qui le rendent encore le modéle de ceux que l'on a prononcés depuis dans de ſemblables occaſions.

Préface des œuvres de M. Terraſſon.

Tous ceux qui ont entendu ou lû le

ORATEURS DU BARREAU.

discours qu'il prononça à la Cour des Aydes, lors de la présentation des lettres de M. le Chancelier Daguesseau, sont demeurés d'accord que la beauté de cette piéce répond à la noblesse du sujet. Tout y est exprimé avec une justesse & une élégance, qui font également honneur au cœur & à l'esprit de l'orateur; & quand cette piéce seroit seule, elle suffiroit pour immortaliser son Auteur qui en a fait plusieurs autres, où brille cette éloquence mâle & sublime qui lui étoit si naturelle. Le discours sur l'esprit & sur la science, par exemple, ne lui est point inférieur.

Mais où M. Terrasson paroît encore plus orateur, c'est dans ses plaidoiers. Ceux qu'il fit dès qu'il commença à être emploié au barreau, lui acquirent, dit l'Auteur de son éloge, le titre de *plume dorée*, titre qu'il a toujours soutenu depuis avec honneur. On trouva qu'il avoit sçû joindre aux beautés de l'éloquence, & à la pureté du langage, toute la force du raisonnement; & dans les plaidoiers que l'on a recueillis, on admire, en effet, cette justesse d'esprit, cette élégance, ce naturel, ces agréables saillies, & cette force d'expression, que l'on ne trouve pas toujours réünis, & qui en instruisant le lec-

M. de Ferriere, à la fin des vies des jurisconsultes par Taisand, nouv. édition.

teur, le divertissent. Ils ne plaisent pas moins par la singularité des faits qui en ont été l'occasion, que par la maniere dont ils sont traités. On n'y trouve point de ces faits indifférens, ni de ces détails de procedures qui rebutent le lecteur le plus indulgent. On y voit plusieurs avantures interressantes racontées avec tous les ornemens & avec toutes les réfléxions dont elles seroient susceptibles dans le recit d'une conversation polie, savante & enjoüée. Les moiens, au lieu d'être affoiblis par la précision & les graces du style, en tirent au contraire une nouvelle force, parce qu'ils en deviennent plus frappans. Il n'y a pas jusqu'aux simples saillies qui y deviennent de véritables pensées par la vivacité de l'expression, & par le nombre de réflexions qu'elles font naître. C'est l'éloge que l'éditeur en fait.

ORATEURS DU BARREAU.

Personne n'a nié, en effet, que M. Terrasson ne fût éloquent; mais quelques personnes ont prétendu que c'étoit aux dépens de l'érudition. Le même éditeur fait voir l'injustice de ce reproche. Le plaidoier, dit-il, que M. Terrasson prononça pour M. l'Archevêque de Lyon, contre celui de Tours & les Evêques de Bretagne au sujet de la primatie, & celui qu'il prononça en présence des Etats

ORATEURS DU BARREAU.

de Neuf-Châtel au ſujet de cette ſouveraineté, ſont plus que ſuffiſans pour fermer la bouche à ceux qui auroient voulu faire croire que M. Terraſſon n'avoit que de l'eſprit. Dans le plaidoier qui concerne la primatie, on trouve une érudition ſolide, accompagnée d'excellentes réfléxions politiques ſur la difference des ordres, dont l'état eccleſiaſtique eſt composé.

Le plaidoier concernant la ſouveraineté de Neuf-Châtel, ne renferme pas uniquement le point particulier de l'hiſtoire & des loix de cette ſouveraineté. C'eſt preſque un traité complet ſur la ſucceſſion des Souverains, dans lequel l'orateur a mis dans un plus beau jour, & en moins de paroles tout ce qu'un très-grand nombre d'Auteurs de droit public, avoient écrit ſur ce ſujet d'une maniere confuſe dans d'immenſes volumes fort ennuieux. M. Terraſſon, en prenant ſeulement les propoſitions fondamentales de cette multitude d'écrits, a trouvé le moien de faire raiſonner des Auteurs qui ne font que citer ; & pour donner plus de poids aux conſéquences qu'il tire de ces citations, il prête aux Auteurs qu'il cite, des graces qu'il affecte de paroître avoir tirées d'eux.

ORATEURS DU BARREAU.

Journ. des Savans, Juin 1737. à la fin.

Accordons donc avec plaisir, & parce qu'il est vrai, l'éloquence & l'érudition à M. Terrasson. Mais tout Auteur a ses défauts, dit un critique, & M. Terrasson a les siens. Il a trop d'esprit, ou, pour ôter toute équivoque, il a trop de cette sorte d'esprit qui consiste à donner à tout ce qu'on dit un tour ingénieux & brillant. Son éloquence, quoique très-solide quant au fond des pensées & des raisonnemens, est peut-être trop fleurie, trop ornée, trop délicate, & par-là moins grave, moins sérieuse, moins forte, & moins naturelle que celle qui convient au barreau. C'est l'éloquence d'Isocrate plutôt que celle de Demosthene. M. Terrasson, c'est toujours le même critique qui parle, étoit parmi les Avocats, ce que M. Fléchier étoit parmi les prédicateurs. Voilà, sans doute une belle place: mais il en est de plus honorables encore: & l'Avocat qui seroit dans son genre, ce que M. Bossuet ou le pere Bourdalouë étoient dans le leur, nous paroîtroit supérieur à M. Terrasson.

J'ai dis que nous n'avions presque rien de Fourcroi, de Nivelle & de plusieurs autres qui ont paru le siécle dernier avec beaucoup d'éclat au barreau de Paris, mais nous en avons quelques piéces, &

ORATEURS DU BARREAU.

vous ne serés peut-être pas fâché de connoître le caractere de ces Orateurs, tel qu'il a été tracé par un de leurs contemporains qui a exercé la même profession, & qui avoit beaucoup d'esprit & de goût. Je commence par M. de Fourcroi.

» Notre critique dit, que du consentement presque de tout le monde, cet » Avocat avoit le premier rang. Il y a » déja plusieurs années, ajoute-t'il, (& » c'est en 1679. qu'il a écrit ceci) que sa » réputation est établie. Lorsqu'il commença à paroître en la Grand'-Chambre, il effaça tous ceux de son tems, » & il n'a encore été effacé de personne. » Il a l'esprit vif & pénétrant pour percer toutes les obscurités d'une affaire, » & pour en démêler les replis. Il a le » jugement solide, beaucoup de discernement dans le choix des raisons, une » grande justesse dans ses pensées. A ses » talens naturels, il ajoute une profonde » érudition, une connoissance parfaite » du droit Romain & coutumier, de l'usage & de la pratique. L'étude de ces » sciences séveres & épineuses ne l'a pas » tellement occupé, qu'il ne se soit attaché à d'autres plus humaines & divertissantes : il est fort sçavant dans les » belles lettres, il aime l'histoire & la

Orateurs du Barreau.

poësie, & il se sert fort avantageusement dans ses plaidoiers de la connoissance qu'il a de l'une & de l'autre. Son style est serré, & n'a rien d'effeminé. Il est concis dans sa narration, solide dans son raisonnement, pur dans le choix des mots, quoiqu'on voie bien qu'il n'en est pas esclave, & qu'il songe bien plus aux choses qu'à la maniere de les dire. Il donne à ses causes tous les ornemens dont elles sont susceptibles, sans y en mettre d'inutiles : c'est pourquoi ses exordes sont simples, & souvent il n'en fait point du tout. Comme il a une grande lecture de toute sorte d'Auteurs, il est heureux dans ses citations, & juste dans ses applications. Il est pathétique, quand il a occasion de l'être, & il soutient bien un mouvement, & par la force des choses qu'il dit, & par la fermeté de la voix. Tous ces talens d'esprit naturels & acquis, sont accompagnés des avantages du corps, d'une force extraordinaire, d'une voix nette & ferme, & d'une prestance majestueuse. »

Nous avons de Bonaventure de Fourcroi, le plaidoier qu'il prononça dans la cause du gueux de Vernon ; un deuxiéme, pour un médecin qui prétendoit

ORATEURS DU BARREAU.

être exemt d'être collecteur de la taille; & peut-être quelques autres. Je ne parle pas de ses poësies qui sont en petit nombre, & la plûpart fort médiocres. Cet Avocat mourut fort âgé le 25. Juin 1691. Son plaidoier, & les autres qui ont été prononcés dans la cause du gueux de Vernon, ont été recueillis, & imprimés à Paris, chés Loüis Billaine, en 1665. in-4°. sous ce titre: *Divers plaidoiers touchant la cause du gueux de Vernon, & autres sujets.* M. de Sallo rendant compte de ce recueil dans le Journal des Savans, du Lundi 9. Mars 1665. dit que comme le sujet de cette cause tient beaucoup de la déclamation, il fut traité avec tout l'art & tous les mouvemens, dont ces sortes de causes sont susceptibles : chaque Avocat fit voir que l'éloquence regnoit souverainement au barreau. Mais il ne se peut rien souhaiter de plus achevé, ajoute-t'il, que le plaidoié de M. l'Avocat général Bignon, où sans rien perdre des graces que demandoit la matiere, ni de cette noblesse de style qui convient à la dignité de sa charge, il a emploié ce qu'il y avoit de plus solide & de plus puissant pour persuader. Les autres plaidoiers qui composent ce recueil, & qui sont sur différentes matie-

res, ſont, ſelon M. de Sallo, toutes piéces excellentes, & qui méritent d'être vûës.

ORATEURS DU BARREAU.

Je reviens à notre critique anonyme. Perſonne, continuë-t'il, ne refuſe la « ſeconde place à M. Pageau, & pluſieurs lui donnent la premiere. Il a une élo- « quence naturelle, qui plaît d'autant « plus, qu'il y paroît moins d'art; une « facilité d'eſprit merveilleuſe pour tour- « ner bien un fait, & une heureuſe abon- « dance de paroles & de raiſons, dont « la douceur & la force charment & en- « levent l'auditeur. Son diſcours eſt net, « fluide & inſinuant: il emprunte peu « d'ornemens des Auteurs anciens; tout « paroît de ſon fond, & s'il ſe ſert quel- « quefois des penſées des autres, il ſçait « ſi bien ſe les approprier, qu'on ne les « reconnoît plus: il évite avec ſoin les « façons de parler faſtueuſes & empou- « lées, & les ornemens recherchés dont « quelques-uns tâchent d'éblouïr le vul- « gaire ignorant. C'eſt de-là que des gens « de mauvais goût, & qui n'aiment que « les excès & les emportemens d'une « imagination dereglée, ont pris ſujet de « dire, que ſes plaidoiers n'avoient pas « aſſés de ſel, & rampoient quelquefois. « Mais je crois que c'eſt faute de con- «

ORATEURS DU BARREAU.

» noître les véritables beautés d'une pié» ce d'éloquence. S'ils le trouvent vuide » & rampant, c'eſt parce qu'il eſt égal » dans ſon ſtyle, modeſte dans ſes figu» res, juſte dans ſes penſées, évitant éga» lement la baſſeſſe des uns, & le faux » brillant des autres. On peut faire la » même comparaiſon de lui avec M. de » Fourcroi, qu'on faiſoit de Demoſthe» ne & de Ciceron. M. de Fourcroi par » la force de ſon raiſonnement, & par la » véhemence de ſon diſcours, emporte » & enleve l'eſprit de l'auditeur, ſem» blable à un torrent qui entraîne tout » ce qu'il rencontre, & que rien ne peut » arrêter. M. Pageau eſt comme un fleu» ve tranquille qui ſe renferme dans le » lit qu'il s'eſt formé, & qui roulant dou» cement ſes eaux, porte la fécondité » dans les campagnes voiſines, & réjouit » les habitans qui ſont ſur ſes bords. » L'uniformité de ſon ſtyle n'empêche » pas qu'il ne ſoit pathétique ; il ſçait » émouvoir les paſſions à propos, & il » ſe rend maître des affections d'autant » plus facilement que ſon artifice eſt ca» ché, & qu'on eſt moins préparé à s'en » deffendre. » Il avoit, d'ailleurs, tous les dehors qui ſont ſi avantageux à l'orateur. Il mourut à Bagneux, près de

Paris, la nuit du 7. au 8. de Juillet 1683.

ORATEURS DU BARREAU.

M. Deshaguais, depuis Avocat général en la Cour des Aydes, avoit joint, selon le même critique, à la ſcience du Palais la connoiſſance des belles lettres, & s'en ſervoit à propos & avec beaucoup de juſteſſe : ſon ſtyle étoit pur, net & fleuri. On voit dans toutes ſes piéces beaucoup d'imagination. Son expreſſion eſt élégante, & il tournoit une raillerie fort ingénieuſement. Il avoit d'ailleurs de la force & de la ſolidité, & toujours beaucoup d'élévation.

M. Pouſſet de Montauban qui plaida dans la cauſe du gueux de Vernon, & dans pluſieurs autres affaires très-conſidérables, n'eût pas une moindre réputation. « Peu de perſonnes, dit notre « critique, ont eu de la nature les quali- « tés qui ſont propres à former un ora- « teur, dans l'excellence qu'il les a eûës. « Un eſprit vif & pénétrant, une ima- « gination ingénieuſe & féconde, une « mémoire heureuſe. Il a cultivé ces ta- « lens par l'étude des belles lettres & des « ſciences humaines. Dans ſon avénement « au Palais, il parut avec beaucoup d'é- « clat, & fit pluſieurs piéces qui lui at- « tirerent l'eſtime & l'admiration de tout « le monde. Il faut avoüer qu'il réuſſit «

ORATEURS DU BARREAU.

» merveilleusement dans les sujets suscep-
» tibles de déclamation. Depuis on a cru
» qu'il avoit plus de brillant que de so-
» lidité ; qu'il cherchoit plus dans les cau-
» ses à faire paroître son esprit qu'à per-
» suader ses Juges. » Notre critique avouë lui-même qu'il en avoit été charmé, lorsqu'il l'avoit entendu parler dans des sujets où il pouvoit donner l'essort à son imagination, & y mêler de la littérature ; mais qu'il le trouvoit vuide & foible dans les questions de droit & de procedure. « Je ne sçai, dit-il, si c'est que son
» esprit se trouvoit trop resserré dans les
» matieres séches & arides, ou si par un
» défaut de jugement il abandonnoit le
» point décisif de la cause, pour s'atta-
» cher à ce qui brilloit & flatoit. » Il ajoute, qu'il avoit quelquefois des saillies admirables, & que par un enchantement de belles paroles il tenoit l'esprit de l'auditeur dans une espece d'extase ; mais quelquefois aussi pour vouloir dire de belles choses, & ne se pas mesurer assés à sa matiere, il enchâssoit, pour ainsi dire, les diamans dans le fer, & mêloit du *phœbus* dans les affaires les moins importantes.

Je laisse ce que le critique dit de Chardon, de Commeau, de Jobert, de le

Coufin, & de deux ou trois autres qui font affés peu connus aujourd'hui, pour rapporter ce qu'il penfe de MM. Vaultier, Nivelle & Robert.

ORATEURS DU BARREAU.

M. Vaultier, dit-il, eft un homme « tout extraordinaire. Il a l'efprit vif & « pénétrant, la conception heureufe, la « mémoire fi admirable, que je l'ai vû « fouvent plaider deux heures entieres « fans extrait ni mémoires. Ses narrations « font pompeufes, fes peroraifons véhé- « mentes, & tout fon difcours parfemé « de figures, & particuliérement de mé- « taphores & d'hyperboles. Son expref- « fion eft riche, & fon ftyle élevé : mais « avec cela, il faut avoüer qu'il y a fou- « vent dans fes figures de l'excès & de « l'emportement, & dans fon ftyle une « inégalité prodigieufe. Il fe guinde quel- « quefois fi haut, qu'on le perd de vûë, « & prefque au même inftant on le voit « ramper à terre. Ses divifions font fort « ingénieufes, & éclairciffent les affaires « les plus embarraffées : mais elles font « trop fréquentes ; & au lieu de faire des « parties, il ne fait que des morceaux. « Ses exordes font fouvent trop recher- « chées ; & il ne remplit pas toujours « les grandes idées qu'il a données de lui « ou de fa caufe. Il a une facilité de s'é- «


238(2
HAR
ET
SIGILLVM ACADEMIAE
CHRISTO
VE
RI
TAS

apporta en naissant de «
pour le barreau, & il «
famille de feu M. le pre- «
de Lamoignon, une «
Ces avantages lui don- «
trée au Palais, sitôt qu'il «
llege, & il ne parut pas «
qu'il y trouva beaucoup «
se trouvant accablé d'af- «
ouvant étudier les ma- «
re que les questions se «
n prétend qu'il n'a pas «
fond de science. Ce- «
notre critique, il plai- «
, & avec assés d'ordre «
ais si on l'examine un «
connoîtra que sa pro- «
ose extrêmement à l'o- «
les yeux étoient juges «
s, ils remarqueroient «
rs qui y sont couverts «
actions : & il est cons- «
erver scrupuleusement, «
as pur, & que sa cons- «
as nette. Néanmoins, «
expression est élégante, «
d'envelopper de grands «
lles paroles, & que tout «
d'un beau ton de voix, «
, & d'une mine agréa- «

T

ORATEURS DU BARREAU.

ORATEURS DU BARREAU.

» noncer extraordinaire, & une imagi-
» nation sans bornes ; mais comme elle
» n'est pas bien reglée, il embrasse tout
» ce qu'il trouve, & se répand sur tout
» ce qui environne son sujet. On peut
» dire de lui ce qu'on disoit autrefois de
» Cassius Severus, qu'il parle mieux sur
» le champ qu'après une longue prépa-
» ration : d'où vient qu'il réussit bien
» dans les repliques. » Il quitta le barreau pendant dix ans, pour se faire Intendant de M. le Prince de Monaco. Mais quand il revint à Paris, loin d'y paroître comme étranger, il s'acquit une réputation si prompte, qu'après quelques années il se vit en état de disputer le prix avec les plus illustres.

» M. Nivelle peut passer pour un très-
» bon Avocat. Il est savant, il a du génie
» & du bon sens. Il y a beaucoup de clar-
» té & de netteté dans son discours, &
» de la force dans son raisonnement. Il
» sçait bien démêler une procedure em-
» barrassée, & un fait intrigué. Il a l'ac-
» tion belle, la voix forte, le geste libre;
» il déclame avec chaleur, fait bien le
» choix des raisons, & les débite avec
» beaucoup d'ordre & de vigueur. Mais
» il outre quelquefois ses figures, & dans
» les endroits préparés, son style est quel-
» quefois enflé.

» M.

ORATEURS DU BARREAU.

M. Robert apporta en naissant de « grands talens pour le barreau, & il « trouva dans la famille de feu M. le pre- « mier Président de Lamoignon, une « grande faveur. Ces avantages lui don- « nerent une entrée au Palais, sitôt qu'il « fut sorti du College, & il ne parut pas « plutôt au barreau, qu'il y trouva beaucoup « d'emploi. Mais se trouvant accablé d'af- « faires, & ne pouvant étudier les ma- « tieres qu'à mesure que les questions se « présentoient, on prétend qu'il n'a pas « acquis un grand fond de science. Ce- « pendant, ajoute notre critique, il plai- « de agréablement, & avec assés d'ordre « & de clarté. Mais si on l'examine un « peu de près, on connoîtra que sa pro- « nonciation impose extrêmement à l'o- « reille, & que si les yeux étoient juges « de ses ouvrages, ils remarqueroient « bien des défauts qui y sont couverts « par l'éclat de ses actions : & il est cons- « tant qu'à l'observer scrupuleusement, « son style n'est pas pur, & que sa cons- « truction n'est pas nette. Néanmoins, « parce que son expression est élégante, « & qu'il sçait l'art d'envelopper de grands « riens dans de belles paroles, & que tout « cela est soutenu d'un beau ton de voix, « d'un geste libre, & d'une mine agréa- «

ORATEURS DU BARREAU.

» ble, il trouve des admirateurs ; & il » faut avoüer qu'il plaide beaucoup mieux » que bien des gens plus savans que lui. »

J'ai tiré ces caractéres d'un petit manuscrit intitulé, *Sentimens de Cléanthe sur quelques-uns des plus fameux Avocats plaidans au barreau du Parlement de Paris en l'année 1679.* On attribuoit dès-lors cet écrit, que je ne crois point imprimé, à M. Barbier d'Aucour, dont j'ai parlé ailleurs, & de qui nous avons deux factums imprimés sur la fameuse affaire de Jacques le Brun, condamné à mort pour un assassinat qu'il n'avoit point commis. Ces deux factums sont regardés comme des modéles par les gens du métier, à qui ils ont fait dire, que si l'Auteur avoit voulu plaider, il auroit été l'ornement du barreau.

Au défaut des plaidoiers des Avocats dont je viens de tracer le caractere, & qui sont demeurés manuscrits pour la plûpart, on pourroit se contenter de ce que M. Gayot de Pitaval en rapporte dans ses *Causes célébres & interressantes*, dont on a déja quatorze vol. in-12. Il faut pourtant avoüer que cet ouvrage ne nous dédommage point des piéces mêmes. Je ne nie point que le projet de cet Auteur ne soit excellent, & que son recueil ne

ſoit réellement fort utile. Mais il manque de goût dans l'exécution ; & il eſt fâcheux que le laborieux Auteur n'ait point épargné à ſes lecteurs pluſieurs cauſes qui n'ont rien d'interreſſant, l'ennui des répétitions, des vaſtes analyſes, des réflexions galantes & morales, & des digreſſions. Pluſieurs critiques célébres & d'un bon jugement, lui ont fait ces reproches avant moi ; & je ne puis m'empêcher de convenir avec eux, que les extraits des mémoires des illuſtres Avocats, ſont le plus grand ornement de ſon recueil. Il faut lire encore ceux que l'on trouve dans le Journal des Audiences.

ORATEURS DU BARREAU.

Un jeune homme qui veut ſe former à l'éloquence du barreau, doit écouter auſſi avec attention les plaidoiers des Célébres Avocats qui font aujourd'hui tant d'honneur à la nation, les Chevalier, les Cochin, les Aubri, les le Normant, les Guillet de Blaru, & pluſieurs autres ; & lire avec ſoin celles de leurs piéces imprimées qui ont un objet interreſſant. On ne doit avoir aucun égard à la critique qu'en fait un Ecrivain François réfugié en Hollande, qui prétend fauſſement que les plaidoiers du plus grand nombre de nos Avocats, ne ſont qu'un amas de citations ſouvent priſes au ha-

Lettres mor. & critiques du Marquis d'Argens.

ORATEURS DU BARREAU.

zard, & cousuës les unes aux autres; que ces Orateurs s'étendent beaucoup plus qu'ils ne devroient, sur ce qui ne regarde point le fond de leur cause, & qu'ils ne disent pas un mot du fait; qu'en ôtant l'exorde & la peroraison de leurs discours, qui roulent sur les grandes qualités des Juges, il n'y reste plus rien. Ce jugement est absolument faux: cette maniere de plaider est totalement inconnuë, surtout au Parlement de Paris.

On est même fort éloigné de ce mauvais goût dans ces plaidoiers, sur des causes feintes & imaginaires, que l'on fait chaque année prononcer dans de certaines écoles aux jeunes rhétoriciens pour les exercer. Comme on a pour but de leur apprendre en quoi consiste la bonne éloquence, & que ces piéces sont toujours dirigées pour la composition par des mains habiles, il y en a peu où l'on ne trouve beaucoup de goût, de force & de solidité. On en peut voir des modéles dans les quatre plaidoiers François, que le pere Gabriel-François le Jay, Jesuite, a fait imprimer dans le premier tome du recueil de ses discours, poësies, & autres opuscules Latins, qu'il a décoré du titre de *Bibliothéque des rhéteurs*,

CHAPITRE IV.

Des discours Académiques par rapport à l'éloquence.

IL y a d'autres ouvrages qui, bien qu'éloignés du style ordinaire du barreau & de la chaire, ne laissent pas d'être d'un grand secours à l'orateur, parce qu'ils réveillent en lui le goût des bonnes choses, & lui rendent l'esprit plus fécond & plus orné. Ces ouvrages, d'ailleurs, nous montrent avec quel zéle les François se sont appliqués à l'éloquence, surtout depuis un siécle. Et je ne suis pas surpris de ce zéle. Il est certain, dit un critique, que rien ne mérite mieux d'être l'objet de l'ambition des hommes, que l'éloquence. Les plus beaux dons de l'art & de la nature y paroissent avec un grand éclat. C'est un triomphe qui flate agréablement, que d'entraîner tous les esprits par la force & les charmes du discours, & de s'emparer de l'amour ou de la haine de ses auditeurs pour les tourner comme on veut. Il ne faut donc pas s'étonner si, avec de telles idées de l'éloquence, nos François se sont appli-

DISCOURS ACADEMIQUES.

Histoire des ouvrages des Savans, Mars 1688. pag. 189.

DISCOURS ACADEMIQUES.

qués sérieusement à s'y perfectionner. C'étoit le but de plusieurs assemblées savantes qui se sont formées dès le seiziéme siécle, & qui ont subsisté quelquetéms.

La premiere que je connoisse, fut établie sur la fin de l'année 1570. *pour travailler à l'avancement du langage François, & à remettre sus, tant la façon de la poësie, que la mesure & reglement de la musique anciennement usitée par les Grecs & Romains.* C'est ce qui est rapporté dans les lettres patentes de cette Académie, que l'on trouve tout au long, avec ses statuts, dans l'histoire de l'Université de Paris, par César Egasse du Boulay, tome VI. page 714. &c. Jean-Antoine de Baïf, poëte, & Joachim Thibault de Courville, musicien, furent les promoteurs de cet établissement. On voit par les lettres patentes que le Roi leur accorda, qu'ils avoient le pouvoir de se choisir des associés, six desquels devoient joüir des *privileges, franchises & libertés, dont joüissent*, dit Charles IX. *nos autres domestiques : & à ce que ladite Académie soit suivie & honorée des Grands, nous avons*, ajoute le Prince, *libéralement accepté & acceptons le surnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Voilà la premiere

Académie, au moins connuë, qui ait été instituée pour notre langue uniquement, & sans embrasser d'autres sciences.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Henri III. n'eût pas moins de goût que Charles IX. pour les exercices de cette compagnie naissante: comme on peut le voir dans l'*Histoire des recherches des antiquités de la Ville de Paris*, par Sauval, tome 2. page 493. Mais elle fut bien-tôt derangée par les guerres civiles: & la mort de Baïf, arrivée en 1591. acheva de mettre en déroute sa petite société d'Académiciens.

Plusieurs mémoires font une mention honorable d'une Académie plus moderne, dont l'abbé d'Aubignac fut le premier directeur. On y examinoit principalement les ouvrages d'éloquence & de poësie; & l'on y fit pendant quelque-tems des discours d'éloquence sur differens sujets, & sur la diversité des conditions. On les prononçoit le premier jour de chaque mois, & chacun en disoit librement son avis. On nous a conservé les noms des principaux membres de cette assemblée. M. Hedelin, abbé d'Aubignac, en fut quelque-tems directeur, & Pierre Dortigue sieur de Vaumoriere, gentilhomme de Provence, en fut Vice-directeur. Gabriël Gueret en étoit le sécre-

Réflex. sur les ouvrages de litér. to. 2. p. 334.

DISCOURS ACADEMIQUES.

taire. On y vit les Marquis de Vilaines, du Chatelet, & d'Herbault; MM. Petit, Perrachon, Avocat, du Périer & Richelet; l'abbé de Villars & l'abbé de Villeserin. La nomination du dernier à l'Evêché de Senez, rompit pour toujours les assemblées de cette Académie.

On assure qu'une partie au moins des *harangues sur toutes sortes de sujets*, publiées in-4°. à Paris, chés Guignard, en 1687. par M. de Vaumoriere, avoit été prononcée ou lûë dans ces assemblées. Il est vrai que l'Auteur fait entendre qu'il n'avoit fait que recueillir ces harangues: mais c'est trop dire; il est lui-même Auteur de quelques-unes. L'édition de 1687. a été suivie de deux autres, l'une en 1693. & l'autre en 1713. Celle-ci est augmentée d'un grand nombre de nouvelles harangues, & de la dissertation de M. l'abbé du Jarry sur les oraisons funébres, dont j'ai parlé ailleurs. Le traité préliminaire sur l'art de composer des harangues, contient plusieurs bons préceptes, mais il y en a aussi quelques autres qui sont dignes de censure, comme M. Gibert l'a fait voir dans le tome troisiéme de ses jugemens sur les Maîtres d'éloquence. Ce qu'il y a de plus excellent dans ces regles, est qu'elles sont données d'une ma-

niere éloignée des déclamations de College, & accommodées à l'usage de la vie civile, propres à un Ambassadeur, à un Intendant de Province, à un Gouverneur de Ville. A l'égard des harangues, le choix en est assés bon : il y en a peu où l'on ne trouve de l'esprit, du goût, & un style assés pur.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Il y en a dans les trois genres, dans le démonstratif, dans le déliberatif, & dans le judiciaire. La plus grande partie de celles qui sont dans le premier genre, sont des complimens, des discours, des panégyriques, & des oraisons funébres prononcées en différentes occasions. Parmi les discours du genre déliberatif, il y en a de divers païs, & de divers siécles. Quelques-uns ont été empruntés des Grecs, & quelques autres des Romains. Les discours du genre judiciaire ont presque tous été prononcés en des occasions importantes. Il y en a qui l'ont été à l'ouverture des Audiences, d'autres à celle des Etats d'une province; quelques-uns à la réception d'un officier. Si l'on en excepte deux ou trois qui sont sur différens faits tirés de l'ancienne histoire, tous les autres sont du dernier siécle. Ce recueil fait honneur à celui qui l'a publié.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Eloge de M. de Vaumor. au-devant de ses lettres de l'édition de 1699.

Si l'on en croit Mademoiselle de Scuderi, la moindre qualité de M. de Vaumoriere étoit son bel esprit. « Il l'avoit » vif, les sentimens naturels & nobles, » les idées justes & distinctes, les expres- » sions gaies & hardies..... Les graces or- » noient tous ses discours, & la douceur » de son naturel se répandoit sur ses pa- » roles... Sa facilité étoit soutenuë d'un » fond qu'on ne trouve guéres. Il avoit » une connoissance parfaite de l'antiqui- » té. Il étoit vif & pressant dans ses nar- » rations, surprenant dans ses peintures, » savant dans ses remarques ; éloquent, » &c.

Mais de toutes les assemblées où l'on travailloit en particulier à se perfectionner dans l'éloquence, il n'y en a point eu de plus célébre, & dont le succès a été le plus heureux, que celle qui se tenoit chés M. Conrart après les premieres années du dix-septiéme siécle. Je dis qu'il n'y en a point eu dont le succès ait été plus heureux, parce qu'elle donna lieu à l'établissement de l'Académie Françoise, à qui notre langue a certainement les plus grandes obligations, & à laquelle on doit presque toute la perfection, où la poësie & l'éloquence sont arrivées sous le regne de Loüis le Grand, com-

me on peut le voir dans l'inimitable histoire de cette célébre compagnie, composée par feu M. Pellisson, & continuée jusqu'en 1700. par M. l'abbé d'Olivet.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Les premiers Académiciens étoient tous gens amis des lettres, qui les cultivoient avec soin, qui s'appliquoient à purifier, à orner, à perfectionner notre langue; & leurs premiers discours servirent beaucoup à augmenter ce zéle, & à exciter une noble émulation, dont les fruits furent en particulier très-avantageux à l'éloquence. Ils étoient convenus d'abord que chacun d'eux, l'un après l'autre, liroit ou prononceroit un discours sur tel sujet qu'il voudroit choisir: & il y a eu vingt de ces discours, dont cinq seulement ont été imprimés. On peut lire encore avec utilité celui de Guillaume Colletet, *de l'éloquence & de l'imitation des anciens*, que cet Académicien prononça en 1636. & que l'on a imprimé in-12. à Paris chés Antoine de Sommaville, en 1658. & je ne refuse pas de croire, ce que l'Auteur en dit lui-même dans son épître dédicatoire à M. le Comte de Servien, Ministre d'Etat, que l'illustre compagnie qui entendit ce discours, *ne lui dénia pas ce glorieux applaudissement qu'elle donne aux ouvrages qui ne lui dé-*

DISCOURS ACADEMIQUES.

plaisent point. Colletet y fait de fort bonnes réfléxions sur le génie de la véritable éloquence, sur les avantages que l'on peut tirer de la lecture des anciens, & la maniere dont on doit les imiter. Le portrait qu'il fait de l'éloquence en général, est d'autant plus beau qu'il est dans le vrai : c'est dommage que les couleurs qu'il emploie pour faire cette peinture, je veux dire les expressions dont il se sert, conviennent mieux à un poëte qu'à un orateur. Il s'étend beaucoup sur l'imitation, faisant voir que Demosthene & Ciceron ont imité les Orateurs qui les avoient précedés, qu'Homere a imité les poëtes qui avoient écrit avant lui, qu'Hésiode & Pindare sont les imitateurs d'Homere, comme Virgile a imité Homere lui-même, Hésiode & Théocrite. Il dit la même chose de ceux qui de son tems avoient acquis de la réputation en France par leur poësie ou par leur éloquence ; & loin de les en blâmer, il prétend « que c'est l'imitation qui forme l'esprit, » qu'elle fournit des alimens convenables à sa vie, qu'elle le remplit de mille fécondes sémences que le tems fait » éclore, & dont il tire des fruits aussi » beaux qu'ils sont utiles au monde. » Mais il excluë cette imitation servile « qui

rend, dit-il, l'homme tardif & pareſ- « ſeux, & qui le fait eſclave des autres, « puiſqu'il n'oſe porter ſes pas que dans « les veſtiges d'autrui... Non, ajoute-t'il, « lorſque je dis que l'orateur & le poëte « doivent imiter les grands hommes qui « les ont précedés, je ne ſuis pas d'avis « qu'ils tranſportent leurs livres entiers « dans leurs propres ouvrages, ni que ti- « rant la quinteſſence d'un excellent poë- « te, de ſes bons vers ils en faſſent de « mauvais centons, ni qu'ils s'appliquent « à de vaines & lâches parodies, qui ne « ſont que les marques d'une ſterilité « d'eſprit; enfin qu'ils n'oſent jamais pen- « ſer ni dire, que ce que ceux qu'ils s'ef- « forcent de ſuivre, ont dit & penſé « avant eux. «

Il faut, continuë-t'il, reſſembler aux « abeilles, qui de l'émail & de l'ame des « fleurs compoſent ſi bien leur miel, que « l'on n'y remarque plus rien des choſes « qui l'ont formé. Il faut tellement imi- « ter les grands Ecrivains, que les con- « noiſſances que nous tenons d'eux, ne « paroiſſent point empruntées. Il faut les « ſuivre pour les atteindre, & les attein- « dre pour les devancer... Il faut enri- « chir la pauvreté de notre langue, de « l'abondance de la leur, émailler notre « fonds de leurs agréables diverſités, «

DISCOURS ACADEMIQUES.

» échauffer notre ſang de leur feu… & » nous approprier ſi bien ce qu'ils ont » de plus rare, que leur bel art ne ſoit » plus en nous que l'effet d'une excellen» te nature. »

Colletet pour montrer le ridicule de ceux qui ne ſont que de ſerviles imitateurs des anciens, fait ce portrait ſingulier de ces Savans que l'on appelloit Céroniens.

» C'étoit, dit-il, un plaiſir de voir ces » viſages pâles & mélancoliques, ſe pri» ver de tous les plaiſirs de la vie, fuir » la compagnie des vivans, comme s'ils » euſſent été déja morts, s'enſévelir dans » leur étude comme dans un cercueil, & » s'abſtenir de la lecture de toute ſorte » de livres, horſmis de Ciceron, avec » autant de ſoin que Pythagore s'abſte» noit de l'uſage des viandes. Leurs bi» bliotheques n'étoient diverſifiées que » des differentes impreſſions des œuvres » de Ciceron. Leurs hiſtoires n'étoient » que celles de ſa vie; & leurs poëmes » épiques que les froides narrations de » ſon Conſulat; les tableaux & les pein» tures de leurs galeries, n'étoient que » ſon image. Ils la portoient gravée dans » leurs anneaux, auſſi-bien que dans leurs » cœurs. Pendant le jour, il étoit le ſeul » entretien de leur eſprit, comme durant

là nuit, il étoit l'unique objet de leurs « songes & de leurs rêveries. Quiconque « les abordoit, reconnoissoit bien-tôt « qu'ils préferoient l'honneur d'avoir fait « un ramas de certaines paroles, une « période bien ronde & bien cadencée, « aux généreuses actions des plus grands « héros du monde. Et quand leurs lon- « gues veilles les avoient atténués de ma- « ladies, ils mouroient contens, puis- « qu'ils augmentoient le nombre des mar- « tyrs de Ciceron; & sembloit qu'ils sou- « haitassent moins en mourant, la posses- « sion de la gloire céleste & la vision de « Dieu même, que la présence éternelle « de ce démon de l'éloquence. »

Tel est le portrait de Colletet fait de ces faux imitateurs de Ciceron; il prétend qu'il ne l'a point chargé; il le trouve ridicule, & je crois que tout lecteur sensé n'en pensera pas autrement.

Deux choses contribuerent dans la suite à rendre l'émulation des nouveaux Académiciens, plus grande, plus solide & plus fructueuse : l'usage que l'on introduisit, que chaque Académicien prononceroit un discours public le jour de sa réception; & l'établissement d'un prix fondé par M. de Balzac, pour celui qui, au jugement de l'Académie, auroit le

mieux réussi à traiter en prose le sujet indiqué par la même compagnie.

DISCOURS ACADEMIQUES.

M. Patru donna lieu à l'usage dont je viens de parler: « à sa réception il prononça un fort beau remerciement, » dont on demeura si satisfait, dit M. » Pellisson, qu'on a obligé tous ceux qui » ont été reçûs depuis, d'en faire au» tant. » D'abord ces discours ne furent que des complimens peu étendus: ils se prononçoient à huis clos, & devant les Académiciens seuls, tant que la compagnie s'assembla chés M. le Chancelier Seguier: mais depuis qu'elle s'assemble au Louvre, & qu'elle tient ses portes ouvertes les jours de réception, ce ne sont plus de simples remercimens, ce sont des discours d'apparat. Et quoique la matiere de ces discours soit toujours la même; l'art oratoire, dit le continuateur de M. Pellisson, est tellement un Protée, que par leurs formes differentes ils paroissent toujours nouveaux.

Histoire de l'Acad. Fr.

Continuation de l'hist. de l'Académ. in-12. p. 179.

Il est certain aussi que la fondation du prix d'éloquence, a mis parmi nos jeunes Ecrivains une noble jalousie qui a servi, & qui sert tous les jours infiniment à perfectionner leurs talens: & c'est à quoi peut-être nous devons une partie des Orateurs que nous avons eus

depuis 1671. que la volonté de M. de Balzac commença à être mise à exécution.

Discours academiques.

Je ne dis pas que tous les discours qui ont été prononcés dans l'Académie Françoise, soit à la réception de ses membres, soit en d'autres occasions, doivent être regardés comme autant de modéles. Il y en a beaucoup, surtout parmi les premiers, dont le style trop simple, trop uniforme, manque de force & d'élévation : dans la suite on y mit plus d'élégance, plus de feu, plus de noblesse. Il y en a aussi où l'art se montre trop, où le brillant tient la place du solide, où l'on court trop après l'esprit, où le néologisme est substitué au naturel. Mais en général, on peut dire qu'il y a dans presque tous du génie, un style correct, des expressions pures ; & qu'il n'y a point de recueil qui n'en offre de véritablement éloquens.

L'applaudissement avec lequel on avoit reçû plusieurs recueils de ces discours, engagea l'Académie, ou quelqu'un en son nom, à réduire en un corps en 1698. tout ce qui avoit été prononcé jusques-là par MM. de l'Académie Françoise dans leurs réceptions, & en d'autres occasions differentes, depuis que cette il-

DISCOURS ACADEMIQUES.

lustre Compagnie a été établie par M. le Cardinal de Richelieu. Ce recueil parut in-4°. chés Coignard, & fut réimprimé avec des augmentations & des retranchemens, en deux volumes in-12. à Amsterdam en 1709. Et il seroit difficile que ceux qui veulent se former à l'éloquence, pussent lire un meilleur livre que ce recueil. Je le répéte, on feroit tort à son jugement, si on assuroit que toutes ces piéces sont également bonnes: mais il n'y en a aucune qui ne mérite d'être lûë. M. Barbier d'Aucour a fait sur deux de ces discours, prononcés l'un & l'autre à l'Académie Françoise, sur le rétablissement de la santé du feu Roi, le 27. Janvier 1687. des *remarques* excellentes qui ont été imprimées in-12. à Paris, chés le Monnier, en 1688. Si l'on avoit de la même main d'aussi bonnes remarques sur la plûpart des autres discours, elles formeroient un recueil prétieux d'observations, qui tourneroient à l'avantage de notre langue & de notre éloquence Françoise.

Ce que je dis de ces discours Académiques, je le dis aussi de ceux qui ont remporté le prix fondé par M. de Balzac. Je ne prétends point apprétier le mérite de chacun en particulier; il me

suffit de faire remarquer que le plus grand nombre est digne du jugement avantageux que l'Académie en a porté, & de la couronne qui lui a été décernée.

DISCOURS ACADEMIQUES.

J'ajoute, que l'établissement de ce prix a procuré à la nation un avantage qui se perpétuë, & dont on voit chaque jour de nouveaux fruits ; c'est qu'il a animé, & qu'il anime encore à cultiver l'éloquence, comme feu M. de la Motte l'a prouvé avec autant de solidité, que de délicatesse & d'élégance, dans ce beau *Discours sur les prix que l'Académie Françoise distribuë*, qu'il prononça dans l'Académie même, le 25. Août 1714. & que l'on trouve imprimé à la suite de ses réfléxions sur la critique.

Seconde édition 1716.

Page xv.

Le plus sûr moien de perfectionner « les talens, dit-il entr'autres, c'est d'as- « pirer à un prix que des Juges éclairés « dispensent, & de le disputer à des con- « currens qu'on doit toujours supposer « redoutables. Cette double vûë, de Ju- « ges qu'il faut satisfaire, & de rivaux « qu'il faut surpasser, fait faire à l'esprit « tout l'effort dont il est capable : un Au- « teur qui sans concurrence abandonne « un ouvrage au public, se contente d'or- « dinaire de le trouver bon ; celui qui dis- «

DISCOURS ACADEMIQUES.

» pute un prix, veut que son ouvrage » soit le meilleur. Son ambition est un » censeur qui ne lui pardonne rien : elle » étend ses lumieres; elle soutient sa vi- » gilance; elle l'avertit sans cesse qu'il n'a » pas assés bien fait, s'il peut faire mieux; » & la crainte d'être vaincu par un au- » tre, fait, pour ainsi dire, qu'il se sur- » passe lui-même. » Tout ce discours mérite d'être lû : on y trouve d'excellens principes sur l'éloquence Françoise, & sur ce qui fait la véritable beauté des discours oratoires.

Depuis l'établissement de l'Académie Françoise, & à l'exemple de cette illustre compagnie, on a vû naître en des tems differens dans quelques villes du Roiaume d'autres Académies, dont l'un des objets est aussi de cultiver l'éloquence Françoise, comme celle de Toulouse, de Soissons & de Marseille; & l'on ne peut nier que ces établissemens n'aient de grands avantages.

Réfléx. sur les ouvrages de littér. to 4. p. 74.

Je conviens, dit un critique moderne, que Paris est le centre du bon goût, que la critique plus fine & plus délicate que dans les provinces, avertit plus sûrement de ce qui est une beauté ou un défaut dans une piéce. C'est-là que par une communication mutuelle de lumie-

res on s'éclaire, que le goût s'épure, que la raison plus exercée fait éviter les méprises. Mais quoique ces avantages ne se trouvent que médiocrement dans les provinces, il faut convenir aussi que l'esprit est de tous les païs, & qu'un homme né avec le génie de la poësie, de l'éloquence, des mathématiques, &c. peut cultiver avec succès son talent, sans être dans la capitale. C'est à Roüen que Corneille a fait ses meilleures piéces, le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, Pompée, Rodogune, Héraclides. On pourroit citer plusieurs autres exemples.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Ce qui supplée parmi les hommes à la méthode du College, dit M. l'abbé de S. Pierre, c'est la méthode des Académies, ou des conférences qu'ils font sur les matieres qui sont de leur profession, ou de leur goût. Ils n'écoutent plus un professeur, un régent, mais ils s'écoutent les uns les autres. Ils écoutent avec plus d'attention ceux qui ont acquis plus de réputation dans la compagnie; ils profitent des lumieres les uns des autres: ils contredisent leurs pareils, ils en sont contredits; & l'autorité des uns, & la contradiction des autres, la crainte d'être méprisé ou mocqué, le desir d'être applaudi & de surpasser ses pareils, l'envie

Ouvr. politi. to. 7. p. 69.

DISCOURS ACADEMIQUES.

de ſervir utilement ſa patrie, les anime tous au travail, & augmente leur application & leur attention, d'où dépend le grand accroiſſement de l'eſprit. En quelque païs du monde, que des gens, dont l'eſprit a été cultivé par l'éducation & par la lecture, s'aſſemblent dans les vûës que je viens de marquer, on ne peut nier qu'ils ne réuſſiſſent à étendre leurs connoiſſances, & à perfectionner leur goût.

Les Académies provinciales mettent d'ailleurs à profit les ouvrages célébres nés dans la capitale, elles les étudient, elles les conſultent comme des guides qui leur montrent le chemin qu'elles doivent tenir. En un mot, toute compagnie ſtudieuſe qui aura de l'émulation, eſt ſûre de tenir un rang dans la république des lettres. Je ne dis pas qu'elle y tienne le premier rang : mais qu'importe ? elle ſera toujours utile à ſa patrie ; ſur le Parnaſſe, comme chés Mécenas, chacun tient ſa place.

Suivant cette idée, on peut donc conſeiller à ceux qui ſe deſtinent à l'éloquence, ou qui ont du goût pour les écrits en ce genre, de parcourir au moins les piéces qui ſe trouvent dans les recueils de l'Académie des jeux floraux de Tou-

loufe, & de celle de Marfeille qui eft beaucoup plus récente. Si l'on n'y trouve pas communément le même goût, & la même pureté de ftyle, que dans les ouvrages compofés par d'excellens efprits, qui font depuis plufieurs années leur féjour dans la capitale du Roiaume, on peut au moins les comparer pour difcerner le bon & le mauvais goût; & il y a toujours beaucoup à gagner en faifant cette comparaifon. Ce feroit fûrement une injuftice, de ne lire les piéces qui font dans ces recueils, que pour ridiculifer les Orateurs provinciaux. Il eft certain, dit le critique que j'ai cité plus haut, que fi quelques-uns d'entr'eux s'étoient formé le goût à Paris, ils feroient venus à bout d'écrire purement; de mettre plus de jufteffe dans leurs penfées; de mieux connoître les vraies beautés de l'éloquence. Si leurs compofitions eftimables pour quantité de traits vifs & brillans, offrent des chofes d'un mauvais goût dans un ftyle peu correct, c'eft plûtôt faute d'une certaine culture, que manque de génie. En remarquant leurs défauts, on apprend à les éviter, & l'on profite de ce qui en eft exemt.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Réfléx. fur les ouvr. de littér. to. 5. p. 250.

L'Académie de Soiffons n'a point réuni en un corps fes piéces d'éloquence;

DISCOURS ACADEMIQUES.

mais on en trouve plusieurs qui ont été imprimées séparément, ou rassemblées dans les differens recueils de l'Académie Françoise; & il y en a peu où l'on ne sente le bon goût, la justesse de l'esprit & la beauté du génie de ceux qui en sont les Auteurs. C'est en particulier le caractere du plus grand nombre des discours Académiques du feu pere Gaichiés, Prêtre de l'Oratoire, & membre de ladite Académie de Soissons; & je regarde le recueil que l'on en a donné depuis peu au public, comme un vrai présent qu'on lui a fait: aussi la plûpart de ces discours ont-ils reçû de grands applaudissemens de l'Académie Françoise, juge solide & éclairé de ces sortes de piéces.

On peut encore regarder les éloges consacrés à la mémoire des membres des Académies des sciences & des belles lettres de Paris, comme des sources où l'on doit chercher le bon goût & la beauté de notre éloquence, indépendamment de l'utilité que l'on en retire pour l'histoire littéraire. Ces éloges Académiques étant dans le genre d'éloquence, que les Latins appellent *tenuë & subtile*, le style en est plus simple que dans les panégyriques, les oraisons funébres, & autres discours

discours de cette espece, mais c'est une simplicité qui est jointe avec beaucoup d'esprit, surtout dans les éloges composés par M. de Fontenelle. Il est aisé d'y reconnoître, pour me servir des termes mêmes, que cet illustre Académicien emploie en parlant de l'un de ses confreres, que *tout ce qu'il dit lui appartient* : j'ajouterois volontiers, *& la maniere dont il le dit.* On trouve dans la plûpart des portraits peints d'après nature, & des descriptions très-naïves, mais très-vives. L'Auteur y sçait emploier à propos certains traits d'histoire & d'antiquité, fort propres à apprendre aux jeunes gens l'usage sobre & raisonnable qu'on en doit faire dans la composition. Si cependant, dit M. Rollin, il étoit permis de chercher quelque tache parmi le grand nombre de beautés qu'offrent ces éloges, on pourroit peut-être en soupçonner quelqu'une dans un certain tour de pensées un peu trop uniforme, quoique les pensées soient fort diversifiées, qui termine la plûpart des articles par un trait court & vif en forme de sentence, & qui semble avoir ordre de s'emparer de la fin des périodes, comme d'un poste qui lui appartient à l'exclusion de tout autre. Je craindrois, ajoute M. Rollin, qu'un mo-

DISCOURS ACADEMIQUES.

Roll. traité des étud. t. 2. pag. 67. 68. 71. 72.

DISCOURS ACADEMIQUES.

déle si autorisé ne fit un jour dégénerer l'éloquence dans ces sortes de traits que Seneque appelle de certains aiguillons, & des coups subits de sentences : qui, selon le même Auteur, semblent par leur affectation étudiée mandier l'applaudissement, & qui étoient inconnus à la saine antiquité. Il ne s'ensuit pas pour cela, qu'ils doivent être entiérement rejettés : ils peuvent donner beaucoup de grace, & même beaucoup de force au discours, comme on le voit souvent dans les éloges de M. de Fontenelle : mais on peut en abuser, & cet abus est à craindre.

Il y en a qui trouvent plus de naturel, & plus de simplicité dans les éloges composés par M. de Boze, Sécretaire de l'Académie des belles lettres, & l'on y apperçoit d'ailleurs beaucoup d'élégance & de correction de style.

Les éloges que l'on insére de tems à autre, dans les recueils de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, ne méritent ordinairement qu'une legere attention. Outre que la partie historique y est presque entiérement négligée, ce qui est un très-grand défaut, la plûpart ne sont que des panégyriques où l'on ne montre qu'une partie des vertus de ceux qui en

ſont l'objet. Ils ne manquent ni de feu, ni d'une certaine élégance : mais ſouvent il y a beaucoup plus de mots que de penſées. J'y trouve encore un autre défaut : c'eſt que ces éloges n'offrent ſouvent que des traits généraux qui peuvent également convenir à toute ſorte de gens de lettres. On ne s'applique point à y peindre l'eſprit & le cœur de chacun : on ne cherche point à y caractériſer poliment leurs défauts. Le tour délicat que M. de Fontenelle ſçait donner à ſes éloges, où, ſans flatterie & ſans partialité, il dit le bien & le mal avec beaucoup d'art, eſt un excellent modéle. Si on ne peut l'imiter, il faudroit au moins tâcher d'en approcher.

J'aime beaucoup mieux les éloges prononcés dans l'Académie de Marſeille, que ceux de Toulouſe. Il y a une ſorte d'éloquence & de vivacité qui plaît ; les caracteres ſont aſſés bien peints, & ces éloges ſont beaucoup plus utiles à l'hiſtoire littéraire. Ceux que l'on a imprimés avec les diſſertations des Académies de Montpellier & de Beziers ſont trop ſecs, & trop deſtitués d'ornemens & de faits.

Celle de Soiſſons ne nous a point donné les éloges des membres qu'elle a

DISCOURS ACADEMIQUES.

perdus, excepté celui de M. le Maréchal d'Estrées : & cette piéce éloquente & d'un goût exquis, nous fait regretter de n'en avoir pas un plus grand nombre de la même plume. C'est un des plus beaux morceaux que l'on ait vûs depuis longtems dans le genre d'éloge historique. Le style en est mâle & plein de noblesse : les portraits y sont de main de maître : les réfléxions y sont toujours judicieuses, & ne peuvent être mieux exprimées. Celui à qui on doit un si beau présent, est M. Biet, Chanoine régulier, Abbé de S. Leger, & directeur de l'Académie de Soissons.

Je vous crois maintenant suffisainment instruit des ouvrages, au moins principaux, qui regardent notre Langue, & notre Eloquence. Je serai content, si ce que je vous ai dit, peut vous être de quelque utilité. Je vous instruirai dans peu des écrits didactiques sur la Poësie, des traductions Françoises des anciens Poëtes, & de nos Poëtes François.



BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

On a rangé ce Catalogue suivant l'ordre des matieres qui sont traitées dans cet ouvrage: & afin que l'on trouve sans peine les jugemens que l'on porte des livres dont il y est fait mention, on indique ici les pages où il en est parlé. On a cru aussi devoir insérer dans ce Catalogue quelques écrits concernant les mêmes matieres, dont on ne dit rien dans l'ouvrage; mais ces derniers sont en petit nombre.

PREMIERE PARTIE.

Traitez sur la Langue Françoise.

Ouvrages sur l'origine de la Langue Françoise.

THRESOR de l'histoire des langues de cet Univers, par *Claude* DURET, Bourbonnois, Conseiller, Président au siége Présidial de Moulins, *Yverdon* 1613. in-4°. *ibid.* 1619. in-4°. *tome* 1. *page* 38.

Traité des langues où l'on donne des principes & des regles pour juger du mérite & de l'excellence de chaque langue, & en particulier de la langue Françoise, par *Jean* FRAIN DU TREMBLAY, de l'Académie d'Angers, *Paris*, 1703. in-12. *Amsterdam*, 1709. in-12. *tome* 1. *page* 22.

Recherches de la France, par *Etienne* PASQUIER, huitiéme livre, *Orleans*, 1566. in-folio, & avec ses autres ouvrages, *Amsterdam* (*Trévoux*) 1723. 2. vol. in-folio, *t.* 1. *p.* 33. 34.

Devis de la langue Françoise, par *Abel* MATTHIEU, sieur des Moystardieres, *Paris*, 1572. in-8°. *t.* 1. *p.* 6.

La Conformité du langage François avec le Grec, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1566. in-12. *ibid.* 1569. in-12. *t.* 1. *p.* 45. 46.

Origine de la langue & poësie Françoise, par *Claude* FAUCHET, Président en la Cour des Monnoies, *Paris*, 1581. in-4°. *t.* 1. *p.* 33.

Traités sur l'Excellence de la Langue Françoise.

PRojet du livre intitulé: De la précellence du langage François, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1579. in-3°. *t.* 1. *p.* 6.

Dialogues du nouveau langage italianisé, & autrement déguisé par les courtisans

de ce tems, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1578. in-8°. *tome* 1. *page* 8.

La Défense & illustration de la langue Françoise, par *Joachim* DU BELLAI, *Paris*, 1549. in-8°. & dans le recueil des ouvrages de l'Auteur, *Paris*, 1561. in-4°. *Roüen*, 1597. in-4°. *tome* 1. *page* 27.

Le Quintil Horatian sur la défense & illustration de la langue Françoise, (contre l'ouvrage de Joachim du Bellai) par *Charles* FONTAINE, Parisien. *Lyon*, 1551. in-18°. *ibid.* 1576. in-18°. *t.* 1. *p.* 28.

Avantages de la langue Françoise sur la langue Latine, par *Loüis* LE LABOUREUR. *Paris*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 9. & 10.

Cet ouvrage contient de plus deux lettres latines de René-François Gualter, Baron de Sluse, avec la traduction françoise de M. le Laboureur, & une réponse du même à ces lettres. Ces écrits roulent sur le même sujet.

La Comparaison de la langue & de la poësie Françoise, avec la Grecque & la Latine, par *Jean* DESMARETS DE SAINT SORLIN, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1670. in-4°. *t.* 1. *p.* 11. 12.

La Défense de la poësie & de la langue Françoise, par *Jean* DESMARETS DE SAINT SORLIN, de l'Académie Françoise : avec une épître du même en vers dithyrambiques à Charles Perrault, de la même Académie. *Paris*, 1675. in-8°. *t.* 1. *p.* 11. 12.

Discours en faveur des inscriptions des

monumens publics faites en Latin, par *Amable* DE BOURZEIS, de l'Académie Françoise. *Cet écrit composé en 1676. se trouve dans le recueil des harangues de l'Académie Françoise. Paris, 1684. in-4°. Amsterdam, 1669. in-12. & Paris 1714. in-12 t. 1. p. 12.*

Discours sur la nécessité de faire en François les inscriptions des monumens publics (contre le discours latin, *de monumentis publicis latinè inscribendis*, du pere Jean Lucas, Jesuite) par *Paul* TALLEMANT, de l'Académie Françoise. *Dans le recueil des harangues de cette Académie. Paris*, 1684. in-4°. *t.* 1. *p.* 15.

Considération en faveur de la langue Françoise contre le discours latin du pere (Jean Lucas, Jesuite) par *Michel* DE MAROLLES, abbé de Villeloin. *Paris*, 1677. in-4°. *t.* 1. *p.* 15. 16.

Défense de la langue Françoise pour l'inscription de l'arc de triomphe, par *François* CHARPENTIER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1676. in-12. *t.* 1. *p.* 12. 13.

De l'Excellence de la langue Françoise, par *François* CHARPENTIER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1683. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 14. 16. 17.

Préface de l'ouvrage de *Marin* CUREAU DE LA CHAMBRE, de l'Académie Françoise, intitulé: Nouvelles conjectures sur la digestion. *Paris*, 1633. in-4°. *t.* 1. *p.* 17. 18.

Apologie de la langue Latine (contre la

préface du livre de M. de la Chambre,) par le sieur BELOT : avec une lettre du même, sur le même sujet, à MM. de l'Académie Françoise. *Paris*, 1637. in-8°. *tome* 1. *page* 18. 19. 20. 21.

Le Sort de la langue Françoise, par le sieur DE LIONNIERE, Conseiller, Secretaire du Roi. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 36. 37.

Discours sur le progrès de la langue Françoise, par *Jean* GAICHIE's, prêtre de l'Oratoire, de l'Académie de Soissons. *C'est le quatriéme des discours Académiques du même. Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 23. 25. 26.

Préface des Remarques sur la langue Françoise, par *Claude* FAVRE DE VAUGELAS. *Nous en marquerons ailleurs les éditions. t.* 1. *p.* 22. 23.

Premier volume du Paralléle des anciens & des modernes, en ce qui regarde les arts & les sciences : Dialogues, par *Charles* PERRAULT, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1688. *seconde édition*, 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 21. 22.

Le second des Entretiens d'Ariste & d'Eugene, par *Dominique* BOUHOURS, Jesuite. *Paris*, 1671. in-12. *t.* 1. *p.* 22.

Deux articles du livre intitulé : Hüétiana, ou pensées diverses & remarques de littérature de *Pierre-Daniel* HÜET, ancien Evêque d'Avranches, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1722. in-12. *t.* 1. *p.* 13.

Le second volume du recueil des œuvres

de *Jean-Baptiste* SANTEUL, Chanoine régulier de l'Abbaïe de ſaint Victor. *Paris*, 1729. in-12. *tome* 1. *pag*. 11. 12. 13.

Diſcours ſur Homere, par *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Françoiſe : au-devant de ſon Iliade en vers François. *Paris*, 1714. in-8°. *t*. 1. *p*. 23. 24.

Des Cauſes de la corruption du goût, (ou défenſe d'Homere contre le diſcours de M. de la Motte ſur Homere,) par *Anne* LE FEVRE, femme d'*André* DACIER. *Paris*, 1714. in-12. *t*. 1. *p*. 24.

Singularités hiſtoriques & littéraires (tome 1.) par Dom *Jean* LIRON, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *Paris*, 1734. in-12. *t*. 1. *p*. 35.

Diſſertation ſur l'état des ſciences en France, depuis la mort de Charlemagne juſqu'à celle du Roi Robert, par *Claude-Pierre* GOUJET, Chanoine de S. Jacques l'Hôpital. *Paris*, 1736. in-12. *t*. 1. *p*. 30. & *ſuiv*.

Le premier des Entretiens littéraires & galans, par M. DU PERRON DE CASTERA. *Paris*, 1738. in-12. *t*. 1. *p*. 27.

Grammaires Françoiſes.

GRammaire Françoiſe, par *Jacques* DUBOIS, dit SYLVIUS. *Paris*, 1537. in-12. *t*. 1. *p*. 46. 47.

Grammaire Francese, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1550. in-4°. *tome* 1. *page* 46.

Nouvelle Grammaire Françoise, par *Robert* ETIENNE. *Paris*, 1558. in-12.

Grammaire Françoise, par *Pierre* RAMUS (ou de la Ramée) *Paris*, 1572. in-8°. *ibid.* 1587. in-8°. *t.* 1. *p.* 41. 42. 88.

L'Eschole Françoise pour apprendre à bien parler & écrire selon l'usage de ce tems, & pratique des bons Auteurs, par *Jean-Baptiste* DUVAL, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1604. in-12. *t.* 1. *p.* 43.

Grammaire & Syntaxe Françoise, contenant reigles bien exactes & certaines de la prononciation, ortographe, construction & usage de notre langue, en faveur des estrangiers qui en sont desireux, par *Charles* MAUPAS, de Blois. *Paris*, 1604. in-12. *ibid.* seconde édition, 1625. in-12. *t.* 1. *p.* 44. 45.

Exact & très-facile acheminement à la langue Françoise, par *Jean* MASSET. A la suite du trésor de la langue Françoise de Jean Nicot (*voiés le chapitre des Dictionnaires*). *Paris*, 1606. in-folio, *t.* 1. *p.* 48.

Grammaire Françoise rapportée au langage du tems, par *Antoine* OUDIN, Secretaire, interprête du Roi. *Paris*, 1633. in-12. *t.* 1. *p.* 48. 49.

Méthode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement & écrire nettement en François, recueillie

par le sieur DU TERTRE, *seconde édition. Paris*, 1652. in-12. *Cette édition est préférable à la premiere; elle est corrigée avec assés de soin, & enrichie de quelques augmentations utiles. tome* 1. *page* 49. 50.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes & la pureté de la langue Françoise, par *Claude* IRSON. *Paris*, 1656. in-12. *t.* 1. *p.* 50. 51.

Grammaire Françoise, par le pere CHIFFLET, Jesuite. *Anvers*, 1659. in-12. *Plusieurs fois réimprimée depuis, & en dernier lieu sous le titre de* Nouvelle & parfaite Grammaire Françoise. *Paris*, 1722. in-12. *t.* 1. *p.* 49. 50.

Grammaire génerale & raisonnée, par le sieur de Trigny (*Claude* LANCELOT, depuis religieux de l'Abbaïe de S. Cyran, conjointement avec *Antoine* ARNAULD, Docteur de Sorbonne) *Paris*, 1664. in-12. *t.* 1. *p.* 53. 54.

Méthode nouvelle pour apprendre la langue Françoise, par *Alexandre* JOLI. *Hambourg*, 1669. in-8°.

Remarques sur les principales difficultés de la langue Françoise, par le sieur *Alcide* DE SAINT MAURICE. *Paris*, 1672. in-12. *t.* 1. *p.* 51. 52.

Grammaire méthodique, contenant en abregé les principes de cet art, & les regles les plus nécessaires de la langue Françoise, par le sieur D'ALAIS. *Paris*, 1682. in-12. *t.* 1. *p.* 60. 61.

Nouvelle Grammaire Françoise, par *René* MILLERAN, professeur des langues Françoise, Allemande & Angloise. *Marseille*, 1692. in-12. *tome* 1. *page* 52. 53.

L'Art de bien parler François, qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les manieres de parler douteuses, par M. DE LA TOUCHE. *Amsterdam*, 1696. in-12. *ibid. quatriéme édition*, 1730. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 62. *& suiv.*

Projet d'un essai de Grammaire Françoise. *Genéve*, 1704. in-12. *t.* 1. *p.* 64.

Grammaire Françoise, par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1706. in-4°. *t.* 1. *p.* 55. 56. *& suiv.*

Réponse du même aux remarques critiques sur sa Grammaire, faites dans les mémoires de Trévoux, du mois d'Octobre, 1706. *Paris*, 1706. in-4°. *t.* 1. *p.* 56.

Grammaire Françoise, par *Claude* BUFFIER, Jesuite. *Paris*, 1708. in-12. *plusieurs fois réimprimée depuis. La même, derniere édition. Paris*, 1732. in-12. *& la même année dans le cours de sciences du même Auteur, ibid.* in-fol. *t.* 1. *p.* 56. *& suiv.*

Grammaire Françoise, par *Pierre* LERMITE DE BUISSON. *Hambourg*, 1704. in-8°.

Nouvelle Grammaire réduite en Tables. par *Leonor* LE GALLOYS Sieur de GRIMAREST. *Paris*, 1719. in-4° *t.* 1. *p.* 58.

La Langue Françoise expliquée dans un ordre nouveau, par M. MALHERBE. *Paris*, 1725. in-12. *tome* 1. *page* 61. 62.

Principes de l'Ortographe Françoise, ou réflexions utiles à toutes les personnes qui aiment à écrire correctement, par L. P. D. L. (DE LONGUE) *Paris*, 1725. in-12. *t.* 1. *p.* 64. 65. *Cet ouvrage est plus un traité de Grammaire, qu'un traité d'Ortographe.*

Principes géneraux & raisonnés de la Grammaire Françoise, par M. RESTAUT, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1730. in-12. *ibid.* 1732. in-12. *ibid.* 1738. *Cette derniere édition est augmentée & corrigée avec soin. t.* 1. *p.* 70. 71.

Abregé de la Grammaire Françoise : à la suite de la Bibliotheque des enfans, ou recueil d'écrits sur le systême du bureau Typographique, par *Loüis* DU MAS. *Paris*, 1733. in-4°. *t.* 1. *p.* 73.

Nouvelle Grammaire Françoise, par un grammairien François. *Bruxelles*, 1736. in-12. *t.* 1. *p.* 71. *& suiv.*

Critique de cette Grammaire, par M. LAMBRECKS : & réponse de l'Auteur de la Grammaire. *ibid.* 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 73.

REflexions sur toutes les parties de la Grammaire, par *Loüis* DE COURCILLON DE DANGEAU, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 101.

Essais de Grammaire, par le même. *Paris*, 1717. in-12. *tome* 1. *page* 101.

Réflexions sur la Grammaire Françoise, par le même. *Paris*, 1717. in-12. *t.* 1. *p.* 101. 102.

Discours sur les Voïelles & sur les Consonnes, par le même. *Paris*, 1721. in-12. *t.* 1. *p.* 128.

Deux traités : l'un de la Ponctuation de la langue Françoise : l'autre des Accens de la langue Françoise, par *Etienne* DOLET. *Paris*, 1540. in-18. *Et avec le Quintil Horatian de Charles Fontaine. Lyon*, 1576. in-8. *t.* 1. *p.* 40.

Traité du Récitatif, avec un traité des Accens, de la Quantité & de la Ponctuation, par *Leonor* LE GALLOYS, sieur de GRIMAREST. *Paris*, 1707. in-12. *C'est le meilleur ouvrage que l'on ait sur ce que l'Auteur appelle le récitatif. C'est par oubli que l'on n'en a point parlé dans cette bibliotheque, où on lui auroit rendu toute la justice qu'il mérite.*

Remarques sur l'introduction de l'*j* & de l'*v* consonnes, par MM. RUCHAT, & *Pierre* DESMAISEAUX. *Dans les nouvelles de la république des lettres, Août* 1701. *& Mai* 1704. *t.* 1. *p.* 42.

Dissertation sur l'introduction de l'*j* & de l'*v* consonnes, par *Philibert* PAPILLON, Chanoine de la Chapelle-au-Riche à Dijon. *Dans les mémoires de littérature & d'histoire recueillis par Pierre* NICOLAS DES

MOLETZ, *prêtre de l'Oratoire. t. 7. premiere partie. Paris*, 1729. in-12. *tome 1. page* 42.

Traité des Tropes, ou des differens sens dans lesquels on peut prendre un mot dans une même langue, par M. CHENEAU, sieur DU MARSAIS. *Paris*, 1730. in-8°. *t.* 1. *p.* 65. *& suiv.*

Le premier livre de la Rhetorique ou de l'Art de parler, par *Bernard* LAMY, Prêtre de l'Oratoire (*voiés le chapitre des rhetoriques*) *t.* 1. *p.* 54.

Le deuxiéme volume du Traité de la maniere, & d'étudier les belles lettres, par *Charles* ROLLIN, ancien Recteur de l'Université de Paris, professeur d'éloquence au College roial, & associé à l'Académie roiale des inscriptions & belles lettres. *Paris*, 1726. in-12. *t.* 1. *p.* 71.

Discours sur les travaux de l'Académie Françoise, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE : *Dans la critique de la république des lettres par le sieur Masson, tome douziéme. t.* 1. *p.* 75. 76. 186.

Dialogues François selon le langage du tems, par *J. D.* PARIVAL. *Leyde*, 1656. & 1678. in-8°. *Ibidem* 1709. in-12. *Item*, *Francfort*, 1688. in-8°. *t.* 1. *p.* 69. 70.

Ecrits sur l'Ortographe Françoise, & la Prononciation.

L'Ortographe Françoise, par *Jacques* DU BOIS, dit SYLVIUS. 1531. *t.* 1. *p.* 77. 78.

Champ fleuri auquel est contenu l'art & science de la dûë & vraie proportion des lettres Attiques, & vulgairement lettres Romaines, proportionnées selon le visaige & corps humain, par Maistre *Geoffroi* TORY, de Bourges (Libraire & Auteur.) *Paris*, 1529. in-folio. *Ibid.* 1549. in-8°. *tome* 1. *page* 78. 79.

Traité touchant le commun usage de l'Ecriture Françoise, auquel est débattu des fautes & abus en la vraie & ancienne puissance des lettres, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1545. in-8°. *t.* 1. *p.* 80.

Le Menteur, ou l'Incrédule de Lucian, traduit du Grec : avec une Escriture quadrant à la prolation Françoise ; & les raisons, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1548. in-4°. *t.* 1. *p.* 82. 83.

Traité touchant l'ancien Ortographe François & écriture de la langue Françoise, contre l'Ortographe des Meygretistes, par Glaumalis du Vezelet (*Guillaume* DES AUTELZ.) *Lyon*, 1548. in-8°. *t.* 1. *p.* 80.

Défenses de *Loüis* MEYGRET, touchant son livre de l'Ortographe Françoise, contre les censures de Guillaume des Autels, & ses adhérens. *Lyon*, 1550. in-8°. *t.* 1. *p.* 80.

Replique aux furieuses défenses de Loüis Meygret touchant son Ortographe, & la question de notre écriture Françoise, par *Guillaume* DES AUTELS. *Lyon*, 1551. in-8°. *t.* 1. *p.* 80. 81.

Réponse à la dézesperée replique de Glaumalis de Vezelet, transformé en Gyllaome des Aotels, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1551. in-8°. *tome* 1. *page* 80. 81.

Apologie à Loïiis Meygret, & dialogue de l'Orthographe e prononciation Françoëse, départi en deux livres, par *Jacques* PELLETIER. *Poitiers*, 1550. in-8°. *Lyon*, 1555. in-8°. *t.* 1. *p.* 82. 83.

La déclaration des abus que l'on commet en écrivant, & le moien de les éviter, & représenter naïvement, ce que jamais homme n'a fait, par *Honorat* RAMBAUD, Maître d'école à Marseille. *Lyon*, 1578. in-8°. *t.* 1. *p.* 83. *& suiv.*

Dialogue sur la Cacographie Françoise, avec annotations sur son orthographie, par *Laurent* JOUBERT, Medecin ordinaire du Roi de France & du Roi de Navarre, premier Docteur, Regent, Chancelier, & Juge de l'Université en medecine de Montpellier. *Paris*, 1579. in-8°. *t.* 1. *p.* 83. 84.

L'Ortographe Françoise selon la prononciation de notre langue, par *Claude* EXPILLY, Président au Parlement de Grenoble. *Lyon*, 1618. in-folio. *t.* 1. *p.* 88. 89.

Récréations littérales & mysterieuses, où sont curieusement établis les principes & l'importance de la nouvelle Orthographe, avec un acheminement à la connoissance de la poësie & des anagrammes, par le pere *Antoine* DOBERT, Dauphinois, religieux Minime. *A Lyon*, 1650. in-8°. *t.* 1. *p.* 89. 90.

Traité de l'Orthographe Françoise dans sa perfection, dédié à M. Colbert fils, Seigneur de Seignelai, par *Jacques* D'ARGENT, Grammairien. *Paris*, 1666. in-12. *tome* 1. *page* 93.

Les Principes du déchifrement de la langue Françoise, par *Jacques* DE GEVRY. *Paris*, 1668. *t.* 1. *p.* 90.

L'Ortographe de la langue Françoise, par *Jerôme-Ambroise* LANGEN-MANTEL, in-12. *t.* 1. *p.* 90.

Principes infaillibles & regles assurées de la juste prononciation de la langue Françoise, par LARTIGAULT. *t.* 1. *p.* 91. 92.

Les véritables regles de l'Ortografe Franceze, ou l'art d'aprandre an peu de tems à écrire correctement, par *Loüis* DE LESCLACHE. *Paris*, 1668. *t.* 1. *p.* 91. 92.

Traité de l'Ortographe, où l'on examine les regles de Loüis de Lesclache, par le sieur DE MAUCONDUIT. *Paris*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 92. 93.

Lettre sur l'Ortographe, à M. de Pontchartrain, Conseiller au Parlement de Paris, par *Loüis* DE COURCILLON DE DANGEAU, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1693. in-12. *t.* 1. *p.* 101.

Traité de l'Ortographe Françoise, ou lO'rtographe en sa pureté, par le sieur DE SOULE. *Paris*, 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 95. 96.

Alphabet ingénieux pour le François. *Bourdeaux*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 96.

Traité de l'Ortographe & de la prononciation Françoise, par *André* RENAUD, prêtre, Docteur en théologie : *à la suite de sa maniere de parler la langue Françoise selon ses differens stiles, &c. Lyon*, 1694. in-12. *tome* 1. *page* 167. *& suiv.*

L'Art de bien prononcer & de bien parler la langue Françoise, dédié à M. le Duc de Bourgogne, par le sieur *J. H. D. K. Paris*, 1688. in-12. *ibid.* 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 103.

Traité de l'Ortographe, par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Franzoise. *Ce traité fait partie de sa Grammaire Françoise. Paris*, 1706. in-4°.

Examen critique du traité d'Ortographe de M. l'abbé Regnier Desmarais, par *Nicolas* DUPONT, Avocat au Parlement. *Paris*, 1713. in-12. *t.* 1. *p.* 104.

Le Tableau de l'Ortographe Françoise, par *Pierre* PANEL. *Hambourg*, 1710. in-8°.

L'Art de prononcer parfaitement la langue Françoise. *Paris*, 1713. in-12.

Nouvelle maniere d'écrire comme on parle en France, par le pere VAUDELIN, Augustin réformé. *Paris*, 1713. in-12. *t.* 1. *p.* 96. 97.

Instructions chrétiennes mises en ortografe naturelle, pour faciliter au peuple la lecture de la science du salut, par le même. *Paris*, 1715. in-12. *t.* 1. *p.* 96. 97.

L'Ortografe Française sans équivoques &

dans ses principes naturels. *Paris*, 1716. in-12. *tome* 1. *page* 102. 103.

Méthode du sieur PY-POULAIN DE LAUNAY, ou l'art d'apprendre à lire le François & le Latin, & l'Ortographe. *Paris*, 1719. in-12. *t.* 1. *p.* 108. 109. *& suiv.*

Discours pour perfectionner l'Ortographe, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE. *Dans les mémoires de Trévoux*, *Février* 1724. *& dans le Journal des Savans*, *Avril*, 1725. *t.* 1. *p.* 98.

Projet pour perfectionner l'Ortografe des langues d'Europe, par le même. *Paris*, 1730. in-8°. *t.* 1. *p.* 98. *& suiv.*

Méthode très-facile pour apprendre l'Ortographe à ceux ou celles qui n'ont pas étudié le Latin, & utile aux personnes qui ont la connoissance des belles lettres, par le sieur JACQUIER. *Paris*, 1725. in-8°. *t.* 1, *p.* 109. *& suiv.*

Réfléxions sur l'Ortographe en général, & sur celle des dictionnaires de la langue Françoise, par *Loüis* DU MAS. *Dans la bibliotheque des enfans, ou écrits sur le systême du Bureau typographique. Paris*, 1733. in-4°. *t.* 1. *p.* 102.

Traité de l'Ortographe Françoise en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques, & de remarques sur l'étymologie & le genre des mots, la conjugaison des verbes irréguliers, & les variations des Auteurs, par le sieur LE ROY (Prôte d'im-

primerie.) *Poitiers*, 1739. in-8°. *tome* 1. *page* 111. *& suiv.*

Traité de la Prosodie Françoise, par *Joseph* THOULIER D'OLIVET, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1736. in-12. & *Amsterdam*, 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 128. *& suiv.*

Observations & remarques critiques sur la Langue Françoise.

LEs Sources de l'élégance Françoise, ou du droit & naïf usage des principales parties du parler François, par *Jean* DE CHABANEL, Tolosain. *Toulouse*, 1612. in-12. *t.* 1. *p.* 132. 133.

La Langue Françoise de *Jean* GODARD, Parisien, ci-devant Lieutenant Général au Bailliage de Ribemont. *Lyon*, 1620. in-8°. *t.* 1. *p.* 133.

Remarques sur la langue Françoise, par *Claude* FAVRE DE VAUGELAS, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1647. in-4°.

Les mêmes remarques, avec les observations de *Thomas* CORNEILLE, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1687.

Les mêmes, avec les observations, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1704. in-4°. & à la Haye, 1705. in-12. 2. volumes.

Les mêmes, avec les observations de *Thomas* CORNEILLE, & celle d'*Olivier* PA-

TRU, Avocat au Parlement, & l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Paris*, 1738. in-12. 3. vol. *tome* 1. *page* 134. 137. 138. 139.

Lettres touchant les remarques de la langue Françoise (de M. de Vaugelas,) par *François* DE LA MOTHE LE VAYER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1647. in-8°. *& dans le recueil in-folio de ses ouvrages. t.* 1. *p.* 139. 140.

Liberté de la langue Françoise dans la pureté, par *Scipion* DUPLEIX, historiographe de France. *Paris*, 1651. in-4°. *t.* 1. *p.* 139. 140.

La Politesse de la langue Françoise, par *Noël* FRANÇOIS. *Bruxelles*, 1663. in-12.

Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue Françoise : publiées par *Loüis-Augustin* ALLEMAN, Avocat au Parlement de Grenoble. *Paris*, 1690. in-12. *t.* 1. *p.* 142. 143.

Le deuxiéme des Entretiens d'Ariste & d'Eugene, par *Dominique* BOUHOURS, Jesuite. *Paris*, 1671. in-12. *t.* 1. *p.* 144. *& suiv.*

Sentimens de Cléanthe sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, par *Jean* BARBIER d'AUCOUR, de l'Académie Françoise. *Paris*, in-12. 2. vol. Le premier en 1671. le deuxiéme en 1672. item *en Hollande* en un seul vol. in-12. item. *Paris*, 1730. in-12, avec une préface de M. l'abbé Granet. *t.* 1. *p.* 144. *& suiv.*

De la Délicatesse (contre les sentimens de Cléanthe , en partie) par l'abbé de MONTFAUCON DE VILLARS. *Paris*, 1671. in-12. item , *en Hollande , avec les sentimens de Cléanthe*, in-12. *tome* 1. *page* 145. 146.

Doutes sur la langue Françoise proposés à MM. de l'Académie, par un gentilhomme de province (*Dominique* BOUHOURS, Jesuite.) *Paris*, 1674. in-12. *t.* 1. *p.* 150. *&* *suiv.*

Remarques sur la langue Françoise, par le même. *Paris*, 1675. in-12. & suite de ces remarques , *Ibid.* 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 150. *&* *suiv.*

Explication de divers termes françois que beaucoup de gens confondent , faute d'en avoir une notion nette , par le même. *Dans les mémoires de Trévoux , Septembre & Octobre* 1701. *édit de Hollande*, *t.* 1. *p.* 150. *&* *suiv.*

Le second Entretien du Traité de la paresse, ou l'art de bien emploier le tems en toute sorte de conditions, par *Antoine* DE COURTIN. *Paris*, 1674. in-12. *ibid.* 1677. in-12. (*Ce deuxiéme entretien est contre les remarques du pere Bouhours.*) *t.* 1. *p.* 152.

Observations sur la langue Françoise, par *Gilles* MENAGE. *Paris*, in-12. 2. volumes. Le premier en 1675. le deuxiéme en 1676. *t.* 1. *p.* 143. *&* *suiv.*

Nouvelles remarques sur la langue Françoise, par *Nicolas* BERAIN, Avocat au Parlement

Parlement de Paris. *Roüen*, 1675. in-12. *tome* 1. *page* 161. 162.

Discussion de la suite des Remarques du pere Bouhours sur la Langue Françoise, pour défendre ou pour condamner plusieurs passages de la Version du Nouveau Testament de Mons, & principalement ceux que le pere Bouhours y a repris, par *Nicolas* THOYNARD, d'Orleans. *Paris*, 1693. in-12. *t.* 1. *p.* 155. 156.

Apologie de M. Arnauld & du pere Bouhours, contre l'Auteur déguisé sous le nom d'abbé Albigeois (Nicolas Thoynard) (*attribuée au pere* RIVIERE, *Jesuite.*) 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 156. 157.

Les sujets d'emportement que M. Thoynard donna à M. Arnauld. 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 157.

Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la Langue. *Paris*, 1688. in-12. *t.* 1. *p.* 163. *& suiv.*

Le Génie de la Langue Françoise, par le sieur D'AISY. *Paris*, 1685. in-12. *ibid.* 1687. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 158. 159.

Réflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la politesse du langage, par *Nicolas* ANDRY de Boisregard. *Paris*, in-12. 2. vol. Le premier en 1689. le deuxiéme en 1693. *t.* 1. *p.* 159. *& suiv. p.* 180.

De la Critique (contre l'ouvrage préce-

dent) par *César* VICHARD DE SAINT REAL; *Lyon*, 1691. in-12. *& dans le tome quatriéme du recueil de ses ouvrages, édition de 1730. in-12. tome* 1. *page* 160. *& suiv.*

Les commencemens de la Langue Françoise, ou Grammaire tirée de l'usage & des bons Auteurs, par *Pierre* RICHELET in-12. *t.* 1. *p.* 162.

La connoissance des Genres François, tirée de l'usage & des meilleurs Auteurs de la Langue, par le même. *Paris*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 162.

Maniere de parler la Langue Françoise selon ses differens styles, avec la critique de nos plus célébres Ecrivains en Prose & en Vers: & un petit traité de l'Ortographe & de la Prononciation Françoise, par *André* RENAUD, Prêtre, Docteur en théologie. *Lyon*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 167. *& suiv.*

Réflexions sur l'élégance & la politesse du Style, par *Jean-Baptiste* MORVAN DE BELLEGARDE. *Paris*, 1695. in-12. *t.* 1. *p.* 179. 180. 203.

Remarques & décisions de l'Académie Françoise, par P. T. (*Paul* TALLEMANT) *Paris*, 1698. in-12. *t.* 1. *p.* 139.

Eclaircissemens sur les Principes de la Langue Françoise (par rapport à l'élégance du Style) par *Jean-Leonor* GALLOYS, sieur de GRIMAREST. *Paris*, 1712. in-12. *t.* 1. *p.* 182.

Lettre d'un Gentilhomme Perigourdin (*Jean-Leonor* GALLOYS, ſieur de GRIMAREST) avec la Réponſe du ſieur DE LA LANDE. *Paris*, 1730. & 1731. in-12. *tome* 1. *page* 182.

Synonimes & Epithetes Françoiſes, recueillies & diſpoſées par ordre alphabetique, par *Antoine* DE MONTMERAN, Avocat en Parlement. *A Paris*, 1645. in-12.

La juſteſſe de la Langue Françoiſe, ou les differentes ſignifications des mots qui paſſent pour ſynonimes, par l'abbé GIRARD, ancien Aumônier de feuë Madame la Ducheſſe de Berri. *Paris*, 1718. in-12.

Item, *ſous le titre de :* Synonimes François, leurs differentes ſignifications, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec juſteſſe. *Paris*, 1736. in-12. *t.* 1. *p.* 182. *& ſuiv.*

Remarques de Grammaire ſur Racine, par *Joſeph* THOULIER D'OLIVET, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 187. *& ſuiv.*

Lettre ſur cet ouvrage, *dans le pour & contre de* M. Prevôt d'Exiles ; *Tome ſeiziéme*, *t.* 1. *p.* 190.

Obſervations critiques à l'occaſion des Remarques de Grammaire ſur Racine de M. l'abbé d'Olivet, (par M. SOUBEIRAN DE SCOPON, de l'Académie de Toulouſe.) *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 190. 191.

Racine vengé, ou examen des Remar-

ques Grammaticales de M. l'abbé d'Olivet sur les œuvres de Racine : dédié à l'Académie Françoise, (par M. l'abbé GYOT DES FONTAINES,) 1739. in-12. *tome* 1. *page* 192. *& suiv.*

DIalogues du nouveau langage italianisé, & autrement déguisé par les Courtisans de ce tems, par *Henri* ETIENNE. *Paris*, 1578. in-8°. *t.* 1. *p.* 8.

Le grand Dictionnaire des Prétieuses, ou la clef de la Langue des Rüelles, par *Antoine* BAUDEAU, sieur de SOMAIZE, Secretaire de Madame la Connestable Colonne. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 175.

Nouveau Dictionnaire des Prétieuses, contenant leur histoire, leur poëtique, leur cosmographie, leur chronologie, les prédictions astrologiques qui concernent leurs Etats & leurs Empires ; enfin leurs mœurs, par le même. *Paris*, 1661. in-8°. 2. vol. *t.* 1. *p.* 176. *& suiv.*

La Comédie des Prétieuses ridicules de Moliere, mise en vers François, par le même BAUDEAU. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 177.

Les véritables Prétieuses, avec un dialogue de deux Prétieuses sur les affaires de leur Communauté, par le même. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 177. 178.

Le Procès des Prétieuses, en vers bur-

lesques : Comédie, par le même. *Paris*, 1660. in-12. *tome* 1. *page* 179. 180.

Des Mots à la mode, & des nouvelles façons de parler : avec la suite traitant du bon & du mauvais usage dans les manieres de s'exprimer ; des façons de parler Bourgeoises, &c. par *François* DE CALLIERE, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1693. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 164. *& suiv.*

Dictionnaire Néologique, (par l'abbé GYOT DES FONTAINES.) *Paris*, 1726. in-12. *ibid.* 1727. in-12. *Item* à Amsterdam, avec diverses piéces, 1728. in-12. *t.* 1. *p.* 169. *& suiv.*

Le faux Aristarque reconnu (en partie contre l'ouvrage précedent, par *François* GAYOT DE PITAVAL.) 1733. in-12. *t.* 1. *p.* 171.

Dénonciation faite à l'Académie de Soissons de quelques termes peu polis & messéans, comme *Pardi*, *Mardi*, &c. par *Jean* GAICHIE'S, prêtre de l'Oratoire, de l'Académie de Soissons, &c. *Dans les mémoires de littérature & d'histoire recueillis par Pierre* NICOLAS des Moletz, *prêtre de l'Oratoire*, tome 8. premiere partie : *Et dans le recueil des œuvres du pere* GAICHIE'S. *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 167.



Ecrits ſur la maniere de traduire, ou Regles de la Traduction.

TRaité de la maniere de bien traduire d'une langue en une autre, par *Etienne* DOLET. *Paris*, 1545. in-8°. *Imprimé avec le traité de l'Ortographe de Loüis Meygret. tome* 1. *page* 195.

Traité de la Traduction, ou Regles pour apprendre à traduire la langue Latine en la langue Françoiſe, tirées des meilleures traductions du tems, par le ſieur de l'ESTANG (*Gaſpard* DE TENDE.) *Paris*, 1660. in-8°. *t.* 1. *p.* 165. 196.

Obſervations ſur les ſentimens du ſieur de l'Eſtang (Gaſpar de Tende) au ſujet des regles qu'il a prétendu donner pour traduire. *Ces obſervations ne ſont pas ſans quelque mérite, cependant l'abbé* DE MAROLLES *qui en eſt l'Auteur, eſt ſouvent fort inférieur à celui qu'il s'eſt cru en état de cenſurer. Elles ſe trouvent pages* CLXXII. *& ſuiv. du premier volume des Oeuvres de Virgile, traduites en vers François par ledit abbé de Marolles. Paris* 1673. in-4°.

Rapports de la langue Latine à la Françoiſe, pour traduire élégamment, par le *ſieur* POULAIN. *Paris*, 1672. in-12. *t.* 1. *p.* 197. 198.

Méthode facile & curieuſe pour la traduction de la langue Françoiſe en la La-

tine, & de la Latine en la Françoiſe, par un Régent de l'Univerſité (*Jean* GAILLARD) *Paris*, 1673. in-12. *t.* 1. *p.* 197.

Méthode pour écrire ſecretement, & pour traduire en François les Langues vulgaires. *Paris*, 1698. in-12.

Regles pour traduire le Latin en François, par *Denis* GAULLYER, Profeſſeur en l'Univerſité de Paris. *Paris*, 1719. in-12. *t.* 1. *p.* 197.

Eſſai ſur la maniere de traduire les noms propres François en Latin, par *Nicolas* DUPONT, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1710. in-12. *tome* 1. *page* 206. *& ſuiv.*

Diſcours (en vers François) contre la Traduction, par *Guillaume* COLLETET. *Paris*, 1648. in-12. *t.* 1. *p.* 204. 205.

Dictionnaires de la Langue Françoiſe.

DIctionnaire François & Latin, par *Robert* ETIENNE. *Paris*, 1540. in-fol. *ibid.* 1549. in-fol. *ibid.* 1557. in-4°. *t.* 1. *p.* 209.

Thréſor de la langue Françoiſe, tant ancienne que moderne, par *Aimar* DE RANCONNET, Préſident au Parlement de Paris, augmenté & publié par *Jean* NICOT, Maî-

tre des Requêtes de l'Hôtel du Roi : avec une grammaire Françoise & Latine, un recueil de vieux proverbes ; & le Nomenclateur d'Adrien Junius (ou du Jon :) *Paris*, 1606. in-fol. *ibid.* 1613. in-4°. *t.* 1. *p.* 210.

Dictionnaire François & Latin, par *Jean* GAUDIN, Jesuite. *Paris*, 1616. in-4°. *t.* 1. *p.* 212.

Thrésor des deux langues Françoise & Latine, par le même. 1678. in-4°. *t.* 1. *p.* 212. *& suiv.*

Inventaire des deux langues Françoise & Latine, par *Philibert* MONET, Jesuite. *Lyon*, 1636. in-fol. *tome* 1. *page* 210. 211.

Nouveau & dernier Dictionnaire des langues Françoise & Latine, assorti des plus utiles curiosités de l'un & de l'autre Idiome : contenant les termes des Arts de l'une & l'autre Langue, par *Philibert* MONET, Jesuite. *Paris*, 1628. in-4°. *ibid.* 1645. in-4°.

Le grand Apparat François-Latin, tiré de Ciceron, & des meilleurs Auteurs, par *Pierre* DELBRUN, Jesuite. *Tolose*, 1650. & *Paris*, 1660. in-4°. *t.* 1. *p.* 217.

Dictionnaire nouveau François-Latin : composé & recueilli par le pere *Charles* PAJOT, Jesuite. *Roüen* 1651. in-8°. *On en avoit déja une seconde édition faite à Lyon* in-8°. 1645. *t.* 1. *p.* 211.

Dictionnaire Royal de *François* POMEY, Jesuite. *Lyon*, 1701. in-4°. *t.* 1. *p.* 212.

Dictionnaire nouveau François-Latin, plus ample & plus exact que ceux qui ont paru jusqu'à présent, par le pere *Guy* TACHARD, Jesuite. *Paris*, 1689. in-4°. *Le pere Tachard fut aidé dans ce travail par les peres* Jean GAUDIN, Dominique BOUHOURS, *&* Jean COMMIRE. *t.* 1. *p.* 217.

Dictionnaire François & Latin, par *Pierre* DANET, abbé de S. Nicolas de Verdun. *Lyon*, 1684. in-4°. *& plusieurs fois réimprimé depuis. t.* 1. *p.* 214. *& suivantes.*

Dictionnaire François & Latin, par *Joseph* JOUBERT, Jesuite. *Lyon*, 1710. in-4°. *& réimprimé en* 1738. *t.* 1. *page* 217. *& suiv.*

Dictionnaire François contenant l'explication des mots, plusieurs nouvelles Remarques sur la langue Françoise, ses expressions propres, figurées & burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus connus des Arts & des Sciences : le tout tiré de l'usage & des bons Auteurs de la langue Françoise (par *Pierre* RICHELET.) *Genêve*, 1680. in-4°. *Item*, seconde édition revûë, corrigée & augmentée. *Lyon*, 1681. in-4°. 2. vol. - Item, *Genêve* (*Lyon sur la copie de celle de Genêve*,) 1685. in-4°. - Item, *Genêve*, 1689. in-4°. - Item, *ibidem*, 1690. in-4°. - Item, revûë, corrigée & augmentée, *Genêve*, 1693. in-4°. 2. vol. - Item, *Cologne*, 1694. *moins ample que la précedente.* - Item, *Amsterdam*, 1706. in-folio, *conforme à l'édition de Genêve de* 1693. *qui*

est la plus recherchée, à cause des traits satyriques qui y sont multipliés. - Item, *Amsterdam*, (*Lyon*) 1709. avec le Latin de chaque mot François, & autres additions: par les soins de (*Jean-Claude* FABRE, prêtre de l'Oratoire.) - Item, *Genêve*, 1710. 2. vol. in-4°. *on y a omis les mots Latins.* - Item, *Lyon*, 1719. 2. vol. in-fol. - Item, *Roüen*, 1719. 2. vol. in-folio, *conforme à l'édition de* 1709. *à l'exception de quelques changemens & retranchemens.* - Item, *Genêve*, 1723. 3. vol. in-fol. - Item, nouvelle édition augmentée de plusieurs remarques & articles d'Histoire, de Grammaire, de Critique, & de Jurisprudence (par *Pierre* AUBERT, Avocat à Lyon) & d'une Bibliotheque des Auteurs cités dans l'ouvrage (par l'abbé *Laurent-Josse* LE CLERC) *Lyon*, 1728. in-fol. 3. vol. - Item, nouvelle édidition, corrigée & augmentée d'un grand nombre d'articles. *Amsterdam*, 1732. in-4°. 2. vol. *tome* 1. *page* 220. *& suiv.*

Dictionnaire géneral & curieux, contenant les principaux mots & les plus usités en la langue Françoise, &c. par *César* DE ROCHEFORT. *Lyon*, 1685. in-fol. *t.* 1. *p.* 226. *& suiv.*

Essai d'un Dictionnaire universel, contenant géneralement tous les mots François, tant vieux que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. par *Antoine* FURETIERE, abbé de Chalivoy, 1684. in-4°. *t.* 1. *p.* 230. *& suiv.*

Dictionnaire universel, contenant géne-

ralement tous les mots François, tant vieux que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. *par le même. Rotterdam*, 1690. in-fol. 3. vol. Item, 1690. in-4°. 3. vol. Item, *La Haye*, 1701. in-fol. 3. vol. *& encore plusieurs fois depuis. t. 1. p. 230. & suiv.*

Dictionnaire universel fait sur un plan nouveau, contenant tous les mots François, tant anciens que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. *Trévoux*, 1704. in-fol. 3. vol. *ibid.* 1721. in-fol. 5. vol. *ibid.* 1732. in-fol. 5. vol. *tome 1. page 242. & suiv.*

Remarques sur le Dictionnaire de Trévoux: *Dans les mémoires de Trévoux, Avril, Juillet & Decembre* 1724. *t. 1. p.* 246. 247.

Réponse du sieur de LAUTOUR DU CHATEL, au dernier article du trente-quatriéme Journal des Savans de 1732. au sujet du Dictionnaire de Trévoux, 1734. in-8°. *t. 1. p.* 247. *& suiv.*

Dictionnaire de l'Académie Françoise. *Paris*, 1694. in-fol. 2. vol. *ibid.* 1718. in-fol. 2. vol. *Il s'en fait actuellement une nouvelle édition, qui paroîtra dans peu. t. 1. p.* 246. *& suiv.*

Le Parnasse allarmé pour les Dictionnaires, par *Gilles* MENAGE, 1649. in-4°. *Le même Ecrit sous le titre de :* Requête des Dictionnaires à MM. de l'Académie Françoise, 1652. in-4°. *& dans le nouveau Menagiana t.* 4. in-12. *t.* 1. *p.* 257. 258.

Dialogue sur le Dictionnaire promis par MM. de l'Académie Françoise. *Parmi les Dialogues satyriques & moraux du sieur* PETIT. *Paris*, 1688. in-12. *t.* 1. *p.* 252. 253.

L'Apotheose du Dictionnaire de l'Académie Françoise, & son expulsion de la région céleste. *La Haye*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 258.

Réponse à cet ouvrage, par le sieur MALLEMANS DE MEZANGES. *Paris*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 258. 259.

L'Enterrement du Dictionnaire de l'Académie Françoise, (pour replique à la réponse du sieur Mallemans.) *La Haye*, 1697. in-12. *tome* 1. *page* 258. 259.

Dictionnaire des Halles, tiré du Dictionnaire de l'Académie Françoise. *Bruxelles*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 261. 277.

La Comédie des Académistes, par *Charles* DE SAINT DENYS, Seigneur DE SAINT EVREMONT, 1650. in-12. *& dans le recueil des ouvrages de cet Auteur.* *t.* 1. *p.* 257.

Ecrits sur les Proverbes François.

LE huitiéme livre des Recherches de la France (*déja citées*) par *Etienne* PASQUIER. *t.* 1. *p.* 274.

Mimes, Enseignemens & Proverbes, par *Jean-Antoine* DE BAÏF. *Paris*, 1591. in-18.

ibid. augmentés. *Paris*, 1597. in-18. *t.* 1. *p.* 273. 274.

Les prémices, ou le premier livre des Proverbes épigrammatisés, ou des Epigrammes proverbialisés, par *Henri* ETIENNE, 1594. in-12. *t.* 1. *p.* 271. 272.

Les Déguisés, Comédie Françoise, avec l'explication des Proverbes, & mots difficiles, par *Charles* MAUPAS. *Blois*, 1626. in-12.

Le Palais des curieux, par *François* BEROALDE DE VERVILLE, 1612. 12. *t.* 1. *p.* 270. 271.

Curiositez Françoises, pour supplément aux Dictionnaires, par *Antoine* OUDIN. *Paris*, 1640. in-8°. *ibid.* 1656. in-8°. *tome* 1. *page* 270.

Les premiers essais des Proverbes, par *Fleury* DE BELINGHEN. *La Haye*, 1653. in-12.

Les nouveaux & illustres Proverbes historiques, expliqués par diverses questions curieuses & morales, en forme de dialogue, &c. *Paris*, 1665. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 275.

Le divertissement des Sages dans l'explication d'un grand nombre de Proverbes, & de façons de parler triviales & proverbiales, &c. par *Jean-Marie* DE VERNON, Religieux pénitent du Tiers-Ordre de saint François. *Paris*, 1665. in-8°. *t.* 1. *p.* 276. 277.

Origines de quelques coutumes anciennes & de plusieurs façons de parler triviales : avec un vieux manuscrit en vers sur l'origine des Chevaliers Bannerets, par *Jacques* MOISANT DE BRIEUX. *Caën*, 1672. in-12. *t.* 1. *p.* 275. 276.

Les Divertissemens de M. D. B. (MOISANT DE BRIEUX) *ibid.* 1673. in-12. *t.* 1. *p.* 275. 276.

Dictionnaire des Proverbes, avec leur explication & leur origine, par G. D. B. *Bruxelles*, 1710. in-8°. *t.* 1. *p.* 277. 278.

Remarques sur quelques Proverbes François par ordre alphabetique, pour servir d'explication & d'additions au Dictionnaire des Proverbes de M. G. D. B. par *Jacob* LE DUCHAT, au t. 2. *du Ducatiana. Amsterdam*, 1738. in-8°. *tome* 1. *page* 278.

Dictionnaire comique, satyrique, burlesque, libre & proverbial, par *Philibert-Joseph* LE ROUX, *Amsterdam*, 1718. in-8°. Item, *Lyon* (*Hollande*) 1730. in-8°. *Cette édition est augmentée de moitié. t.* 1. *p.* 278. *& suiv.*

La Comédie des Proverbes, par *Adrien* DE MONTLUC MONTESQUIOU, Comte de Carman. *Paris*, 1665. Nouvelle édition, in-12. *t.* 1. *p.* 269.

Comédie des Proverbes, (par un anonyme.) *Paris*, 1698. in-12. *t.* 1. *p.* 269.

Dialogue où l'on examine l'usage que l'on doit faire des Proverbes : *c'est le di-*

xiéme des Discours Académiques du pere Jean GACHIE'S ; *dans le recueil de ses Ouvrages. Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 194.

Ecrits sur les Ethymologies des Mots de la Langue Françoise.

L'Harmonie Etymologique des Langues, par *Etienne* GUICHARD. *Paris*, 1606. in-8°. *ibid.* 1631. in-8°. *t.* 1. *p.* 282. 283.

De l'origine de la Langue & Poësie Françoise, par *Claude* FAUCHET. *t.* 1. *p.* 281. 282. (*voiés les Ecrits sur l'origine de la langue Françoise.*)

Trésor des recherches & antiquités Gauloises & Françoises, réduites en ordre alphabetique, & enrichies de beaucoup d'origines, épitaphes, &c. par *Pierre* BOREL, Medecin. *Paris*, 1655. in-4°. *t.* 1. *p.* 284. 285.

Origines de la langue Françoise, par *Gilles* MENAGE. *Paris*, 1650. in-4°.

Le même Ouvrage augmenté, sous ce titre : Dictionnaire étymologique, ou origines de la langue Françoise, par *Gilles* MENAGE : nouvelle édition, augmentée par l'Auteur, & enrichie des origines Françoises de *Pierre* DE CASENEUVE ; d'un discours sur la science des Etymologies, du pere *Henri* BESNIER, Jesuite ; & d'un vocabulaire hagiologique, c'est-à-dire, une liste

des noms de Saints qui paroissent éloignés de leur origine, & qui s'expriment diversement selon la diversité des lieux, par *Claude* CHASTELAIN, Chanoine de l'Eglise de Paris : avec des préfaces & des remarques, par *Henri-Pierre* SIMON DE VALHEBERT. *Lyon*, 1694. in-folio. *t.* 1. *p.* 288. *& suiv.*

De la conformité du langage François avec le Grec, par *Henri* ETIENNE. *Paris*, 1566. in-8°. *t.* 1. *p.* 281.

Celt-Hellénisme, ou étymologie des mots François tirés du Grec : plus, Preuves en géneral de la descente de notre Langue, par *Leon* TRIPPAULT. *Orleans*, 1580. in-8°. *t.* 1. *p.* 283. *& suiv.*

Etymologie des mots François qui tirent leur origine de la langue Grecque, en forme de Dictionnaire dressé pour l'utilité publique, par *Jules-César* DE BERNIERES, Ecuyer, sieur de la Motte Renuvez, Gentilhomme Champenois. *Paris*, 1645. in-12.

Recueil alphabetique des mots François tirés de la langue Grecque, par *Claude* LANCELOT. *A la fin du* Jardin des Racines Grecques, *par le même, plusieurs fois imprimé. Paris*, in-12. *t.* 1. *p.* 285.

Etymologies de plusieurs mots François contre les abus de la secte des nouveaux Hellenistes de Port-Royal, par *Philippe* LABBE, Jesuite. *Paris*, 1661. in-12. *t.* 1. *p.* 285. *& suiv.*

Les Etymologies, ou les origines & les dérivés de quelques mots François : *à la fin de la Grammaire Françoise de* Claude IRSON, *citée à l'article des Grammaires. t. 1. p. 287.*

SECONDE PARTIE.

Traités sur l'Eloquence.

Traductions Françoises des Ecrits des Anciens sur la Rhétorique.

LA Rhétorique d'Ariſtote, traduite par *Jean* DU SIN. *Paris*, 1608. in-8°.

Rhétorique d'Ariſtote traduite en François, par *Robert* ETIENNE, Poëte & Interprête du Roi pour les langues Grecque & Latine, & achevée par *Robert* ETIENNE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1630. in-8°.

La Rhétorique d'Ariſtote, traduite par *François* CASSANDRE. *Paris*, 1654. in-4°. *ibid.* 1675. in-12. *avec une lettre de Nicolas Perrot d'Ablancour ſur cette traduction ; & réimprimée à la Haye en* 170. . *t. 1. p.* 304. *& ſuiv.*

Le Génie de la Rhétorique d'Ariſtote. *Paris*, in-12. *ibid. p.* 306.

Rhétorique d'Ariſtote, traduite du Grec, par le ſieur BAUDUYN de la Neufville. *Paris*, 1669. in-12.

Traité du Sublime, ou du merveilleux dans le discours par Longin, traduit du Grec, par *Nicolas* BOILEAU DESPREAUX, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1674. 1683. 1694. *& ailleurs soit séparément, soit avec les autres écrits de M. Despreaux. t.* 1. *p.* 329. *& suiv.*

La Rhétorique de Ciceron (*ce sont les quatre Livres à Herennius*) traduite en François par *Paul* JACOB, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1652. in-12. *t.* 1. *p.* 317.

La Rhétorique de Ciceron, ou les trois livres du dialogue de l'Orateur, traduits en François, (par *Jacques* CASSAGNE, de l'Académie Françoise.) *Paris*, 1673. in-12. *tome* 1. *page* 308. 309.

Le premier livre de l'Orateur de Ciceron, traduit par *François* JOULET, Chantre & Chanoine d'Evreux. *Paris*, 1601. in-12. *t.* 1. *p.* 307. 308.

L'Orateur de Ciceron, traduit en François, par M. l'Abbé COLIN, avec des notes, & un discours préliminaire. *Paris*, 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 310. 311.

Le Dialogue de Ciceron des Orateurs illustres, intitulé *Brutus*, traduit en François, par *Pierre* DU RYER, de l'Académie Françoise. *Paris*, in-12. *t.* 1. *p.* 314.

Le même ouvrage traduit par *Loüis* GIRY, de l'Academie Françoise. *Paris*, 1652. in-12. *ibid.*

Entretiens de Ciceron sur les Orateurs illustres, traduits en François, par *Joseph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE. *Paris*, 1726. in-12. *t.* 1. *p.* 312. *& suiv.*

Traité de l'Institution de l'Orateur, par Quintilien, traduit en François, par *Michel* DE PURE. *Paris*, 1663. in-4°.

Le même Ouvrage traduit par *Nicolas* GEDOYN, de l'Académie Françoise & de celle des Belles Lettres, & Chanoine de la sainte Chapelle de Paris. *Paris*, 1718. in-4°. *t.* 1. *p.* 317. *& suiv.*

Dialogue des Orateurs attribué à Tacite, & à d'autres, traduit en François, par *Loüis* GIRY, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1630. in-4°. *avec une préface d'Antoine Godeau, Evêque de Vence.*

Le même Ouvrage, traduit par *François* MAUCROIX, Chanoine de Reims; *dans ses œuvres posthumes. Paris*, 1710. in-12.

Le même Ouvrage traduit par *Jacques* MORABIN; avec un discours où l'on donne de nouvelles conjectures sur l'Auteur de cet ouvrage. *Paris*, 1722. in-12. *t.* 1. *p.* 324. *& suiv.*

Petrone, de la corruption de l'Eloquence, traduit en François par *François* NODOT: *avec les autres œuvres de Petrone, traduites par le même. Paris*, 1694. in-8°. *Cologne* (*Roüen ou Lyon*) 1694. in-12.

Le même écrit de Petrone, traduit par M. DE LA VALTERIE: *au tome sixiéme des*

œuvres de M. de ſaint Evremont. Paris, 1725. in-12. *t.* 1. *p.* 339. *& ſuiv.*

Rhétoriques Françoiſes des Modernes.

JUgemens des Savans ſur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique, avec un précis de la Rhétorique de ces Auteurs, par *Balthaſar* GIBERT. *Paris*, in-12. 3. volumes : Le premier en 1713. le ſecond en 1716. le troiſiéme en 1719. *t.* 1. *p.* 384. *& ſuiv.*

Lettre du même ſur cet ouvrage, adreſſée aux Auteurs du Journal littéraire imprimé à la Haye. *Dans la ſeconde partie de ce Journal pour l'année* 1715. *tome* 1. *page* 385. 386.

La Clavicule, ou la Science de Raymond Lulle, avec toutes les figures de Rhétorique, par le ſieur *Paul* JACOB, Avocat au Parlement : & la vie de Raymond Lulle, par *Guillaume* COLLETET. *A Paris*, 1646. in-8°. *t.* 1. *p.* 360.

L'art de bien diſcourir, avec l'eſprit de Raymond Lulle, par *Nicolas* DE HAUTEVILLE. *Paris*, 1666. in-12.

Le grand & vrai art de pleine Rhétorique, compilé & composé par *Pierre* FABRY, curé de Meray, & diviſé en deux livres : Le premier, pour compoſer en Proſe, Oraiſons, Lettres miſſives, Epîtres,

Sermons, &c. Le second, pour composer en Rythme, Chants roiaux, Ballades, Rondeaux, Virelais, Chansons, &c. *Paris*, 1521. in-8°. *ibid.* 1536. *ibid.* 1544. *t.* 1. *p.* 343. 344.

Rhétorique Françoise, par *Antoine* FOUQUELIN. *Paris*, 1555. in-12. *ibid.* 1557. *nouvelle édition*, in-12. *t.* 1. *p.* 344.

La Rhétorique de *Pierre* DE COURCELLES (natif de Candes en Touraine) *Paris*, 1557. in-12. *t.* 1. *p.* 348.

Adresse assurée pour acquerir la facilité de persuader, par le sieur D'EPY, in-12. *t.* 1. *p.* 346.

Discours de la Langue, & le Thrésor de bien dire, par *Claude* LE GRIS, *Roüen*, 1604. in-12, *tome* 1. *page* 346.

Les Sources de l'élegance Françoise, ou du droit & naïf usage des principales parties du parler François. *Toulouse*, 1612. in-12. *tome* 1, *page* 346.

Tableau de l'Eloquence Françoise, où l'on voit la maniere de bien écrire, par le R. P. *Charles* DE S. PAUL, Abbé & Supérieur géneral de la Congrégation de Notre-Dame de Feüillans. *Paris*, 1632. in-12. *Item*, nouvelle édition, revûë, corrigée & augmentée d'annotations en marge. *A quoi l'on a ajouté un* Traité de la Rhétorique Françoise, in-18. *Paris*, 1657. *Cette nouvelle édition a été donnée après la mort de l'Auteur. Elle est plus correcte que la premiere*

qui étoit devenuë rare. Le petit traité de Rhétorique que l'on a ajouté est attribué au Cardinal DU PERRON. *t.* 1. *p.* 349. 350.

Rhétorique Françoise, autrement l'Art de bien dire, traité par une méthode nouvelle, très-facile pour se rendre bien disant dans tous les rencontres de discours qu'on veut faire, par G. GAUDIN, sieur de la Bourdeillere. *Paris*, 1645. in-12.

La Rhétorique du Prince, par *François* DE LA MOTHE LE VAYER. *Paris*, 1651. in-12. *& dans le recueil in-folio de ses divers écrits. t.* 1. *p.* 351. *& suiv.*

La Rhétorique Françoise, où l'on trouve de nouveaux exemples sur les passions & sur les figures; où l'on traite à fond de la matiere des genres oratoires; & où le sentiment des délicats est rapporté sur les usages de notre langue, par *René* BARY, Conseiller, & Historiographe du Roi. *Paris*, 1653. in-4°. *Item*, *Amsterdam*, 1669. in-12. *tome* 1. *page* 353. *& suiv.*

Discours sur la Rhétorique Françoise, par *Jean-François* LE GRAND, Substitut du Procureur Géneral du Parlement de Paris. *Paris*, 1657. in-4°. *& auparavant avec la Rhétorique de Bary, édition de* 1653. in-4°. *t.* 1. *p.* 356. *& suiv.*

La Rhétorique Françoise qui enseigne la maniere de bien discourir de chaque chose, par L. D. P. *Paris*, 1657. in-18. *On attribuë cet ouvrage à M. du Perron, qui a été Cardinal & Evêque d'Evreux. Il se*

trouve imprimé à la suite du Tableau de l'Eloquence Françoise, par Charles de S. Paul, Abbé de Feüillans, dans la nouvelle édition de ce traité publiée en 1657. t. 1. p. 345. 346.

Méthode des Orateurs, ou l'art de lire les Auteurs, de les examiner, & de faire des lieux communs, par *Jean* DE SOUDIER, Ecuyer, sieur DE RICHESOURCE. *Paris*, 1668. in-8°.

L'Art de bien dire, ou les Topiques Françoises, par le même. *Ibid.* 1662. in-8°.

La Rhétorique Françoise, ou les préceptes de l'ancienne & vraie éloquence, accommodés à l'usage des conversations & de la société civile, du barreau & de la chaire, par le sieur LE GRAS. *Paris*, 1671, in-4°. *tome* 1, *page* 359.

La Rhétorique, ou l'Art de parler, par *Bernard* LAMY, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. *Paris*, 1675. 1676. 1688. 1701. & 1715. in-12. *t.* 1. *p.* 363, *& suiv.*

La Rhétorique de l'honnête homme. *Amsterdam*, 1700. in-12. *t.* 1. *p.* 360. 361.

De la Rhétorique selon les préceptes d'Aristote, de Ciceron & de Quintilien; avec des exemples tirés des Auteurs sacrés & profanes, tant anciens que modernes, (attribuée à M. HOUDART DE LA MOTTE, mais composée par M. BRETON, Curé de la Paroisse de S. Hippolite, à Paris.) *Paris*, 1703, in-12. *ibid*, 1716. in-12, *t.* 1. *p.* 386. *& suiv.*

Traité de la véritable Eloquence, ou réfutation des Paradoxes sur l'éloquence, avancés par l'Auteur du livre de la connoissance de soi-même (François Lamy Bénédictin) par *Balthasar* GIBERT. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 371. *& suiv.*

Lettre d'un Juriste (*Edme* POURCHOT) à l'Auteur du livre de la véritable Eloquence, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 374. 375.

Réponse de l'Auteur du livre de la véritable Eloquence (*Balthasar* GIBERT) à la lettre d'un Juriste. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 376.

Seconde réponse du même à la même lettre. *Dans les mémoires de Trévoux, Septembre* 1703. *t.* 1. *p.* 376.

Lettre de M. GIBERT sur le même sujet, à l'Auteur du Journal littéraire de Soleure: *Dans le volume de ce Journal pour l'année* 1706. *tome* 1. *page* 377. 378.

Réflexions sur la Rhétorique, (contenuës en plusieurs lettres,) par *Balthasar* GIBERT. *Paris*, 1704. & 1706. in-12. *t.* 1. *p.* 380. *& suiv.*

La Rhétorique du College trahie par son apologiste, par Dom *François* LAMY, Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur, *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 379. 380.

Défense du sentiment d'un Philosophe contre la censure d'un Rhéteur, (par *Edme* POURCHOT, professeur de philosophie au College Mazarin, ancien Recteur de l'U-

niversité

niversité de Paris, &c. avec une satyre Latine, par M. LE COMTE, alors professeur au College Mazarin, & des notes Françoises de M. Pourchot,) 1706. in-12. *tome* 1. *page* 378. 379.

Lettres (de M. *Fabio* BRULART DE SILLERY, Evêque de Soissons, des Académies Françoises & des Belles Lettres,) sur la dispute entre MM. Gibert & Pourchot, & le pere Lamy, sur l'Eloquence : avec la réponse du pere Lamy. *Paris*, 1706. in-12. Item, *Amsterdam*, 1730. *t.* 1. *p.* 383. *& suiv.*

Lettre sur l'étude & l'usage de la Rhétorique, par *Claude* DE MORINIERE : *avec le traité de la science qui est en Dieu, du même. Paris*, 1718. in-12. *t.* 1. *p.* 392. *& suiv.*

La Rhétorique, ou l'Art de connoître & de parler, par le sieur CLAUSIER. *Paris*, 1728. in-12. *tome* 1. *page* 388. 389.

Traité philosophique & pratique d'Eloquence, par *Claude* BUFFIER, Jesuite. *Paris*, 1728. in-12. *& dans le Cours des Sciences du même Auteur. Paris*, 1732. in-fol. *t.* 1. *p.* 389. *& suiv.*

Introduction à la Rhétorique, par BRULON DE SAINT REMY, professeur des humanités au College de Joinville. *Joinville*, 1729. in-12. *t.* 1. *p.* 391. 392.

La Rhétorique, ou les Regles de l'Eloquence, par *Balthasar* GIBERT, ancien

Recteur de l'Université de Paris, l'un des professeurs de Rhétorique au College Mazarin. *Paris*, 1730. in-12. *tome* 1. *page* 367. *& suiv.*

Abregé de Rhétorique, par M. l'abbé Colin : *à la tête de sa traduction de* l'Orateur de Ciceron. *Paris*, 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 394. *& suiv.*

Ouvrages François sur l'Eloquence en général.

TRaité de l'Eloquence Françoise, & des raisons pourquoi elle est demeurée si basse, par *Guillaume* du Vair, Evêque de Lisieux, Garde des Sceaux de France. *Paris*, 1614. in-8°. *Et dans le recueil des ouvrages du même Auteur. Paris*, 1641. in-folio. *t.* 2. *p.* 3. *& suivantes, & page* 77.

Tableau de l'Orateur François. *Lyon*, 1624. in-12.

Portrait de l'Eloquence, par Dupré. *Paris*, 1620. in-8°.

Considérations sur l'Eloquence Françoise ; par *François* de la Mothe le Vayer, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1738. in-12. *Et dans le recueil de ses ouvrages. Paris*, in-fol. *tome* 2. *page* 8. *& suiv.*

Le Parterre de la Rhétorique Françoise, émaillé de toutes les plus belles fleurs de l'éloquence qui se rencontrent dans les

Orateurs, tant anciens que modernes. *Lyon*, 1666. in-12. *tome* 2. *page* 12.

Réflexions sur l'usage de l'Eloquence de ce tems en géneral, par *René* RAPIN, Jesuite. *Paris*, 1672. in-12. *Et dans le recueil de ses divers Traités. Paris*, 1682. in-4°. *t.* 2. *p.* 15. *& suiv.*

Du grand & du sublime dans les mœurs, & dans les differentes conditions des hommes, par *René* RAPIN, Jesuite. *Paris*, 1686. in-12. *t.* 2. *p.* 41.

La maniere de bien penser dans les Ouvrages d'esprit, par *Dominique* BOUHOURS, Jesuite. *Paris*, 1687. in-4°. *ibid.* 1688. in-12. *Amsterdam*, 1689. in-12. *t.* 2. *p.* 18. *& suiv.*

Lettres à une Dame de province (servant d'apologie à l'Ouvrage précédent) par le même. *Paris*, 1688. *t.* 2. *p.* 21.

Sentimens de Cléarque sur les dialogues d'Eudoxe & de Philante, & sur les lettres à une Dame de province. *Paris*, 1689. in-12. *tome* 2. *p.* 21. 22.

Les Agrémens du langage réduits à leurs principes, par *Etienne-Simon* DE GAMACHES, Chanoine régulier de sainte Croix. *Paris*, 1718. in-12. *t.* 2. *p.* 26. *& suiv.*

Dialogues sur l'Eloquence en géneral, & sur celle de la Chaire en particulier, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON, Archevêque de Cambrai. *Paris*, 1718. in-12. *t.* 2. *p.* 30. *& suiv.*

Discours où l'on montre que c'est l'Eloquence qui a jetté les fondemens de la société civile, par *Esprit* FLECHIER, Evêque de Nismes, l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Dans les œuvres mêlées de ce Prélat. Paris*, 1714. in-12. *tome* 2. *page* 38. *& suiv.*

Les beautés de l'ancienne Eloquence opposées aux affectations de la moderne, par le sieur DE BOISSIMON. *Paris*, 1688. in-12. *t.* 2. *p.* 24. *& suiv.*

Du bel esprit, où sont examinés les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde, par *François* DE CALLIERES, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1695. in-12. *t.* 2. *p.* 73. *& suiv.*

L'onziéme chapitre du Traité du Beau, par *Jean-Pierre* DE CROUSAZ, membre des Académies Roiales des Sciences de Paris & de Bourdeaux; aujourd'hui Conseiller des ambassades de Sa Majesté le Roi de Suede Landgrave de Hesse-Cassel. *Amsterdam*, 1714. in-12. 2. vol. *Ibid.* 1724. *tome* 2. *page* 33. *& suiv.*

L'article second du livre troisiéme, de la Maniere d'étudier & d'enseigner les belles Lettres, par *Charles* ROLLIN, ancien Recteur de l'Université de Paris, &c. *t.* 2. *p.* 50. *& suiv.*

Observations sur le Traité précedent, par rapport à ce qui regarde l'Eloquence, par *Balthasar* GIBERT, ancien Recteur de l'U-

niversité de Paris. *Paris*, 1727. in-12. *tome 2. page 52. & suiv.*

Lettre de M. ROLLIN en réponse aux observations de M. Gibert. *Paris*, 1727. in-12. *t. 2. p. 56.*

Discours sur l'Eloquence, par *Joseph* THOULIER D'OLIVET, de l'Académie Françoise : *imprimé avec sa traduction des Catilinaires de Ciceron, Paris*, 1736. in-12. *t. 2. p. 68. & suiv.*

Lettre de M. l'abbé DESTRE'ES, concernant en particulier un endroit du discours précedent. *Dans les observations sur les Ecrits modernes, Tome huitiéme. t. 2. p. 68. & suiv.*

Lettre de *Jean-Baptiste-Loüis* CRE'VIER, professeur au College de Beauvais, sur le même sujet ; *ibid. Tome neuviéme. t. 2. p. 68. 69.*

Lettre de M. l'abbé D'OLIVET, sur le même sujet, à M. Bouhier ancien Président à Mortier au Parlement de Bourgogne, & l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Paris*, 1737. in-12. *t. 2. p. 69. 70.*

Lettre d'un Provincial (M. LE ROY, du College Mazarin) sur un discours Latin de M. Crévier (à l'occasion de la même dispute.) *Paris*, 1738. 12. *t. 2. p.* 70. 71.

Traité du Sublime, par M. SILVAIN, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1732. in-12. *t. 2. p. 41. & suiv.*

Réflexions sur la nature & la source du

Sublime dans le discours, sur le vrai Philosophique du discours poëtique, & sur l'Analogie qui est la clef des découvertes, (par le pere CASTEL, Jesuite.) *Dans les mémoires de Trévoux, Octobre, 1733. tome 2. page 39. & suiv.*

Le quatriéme chapitre du tome premier du Traité de l'Opinion, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain, par *Gibert-Charles* LE GENDRE, Marquis de saint Aubin, seconde édition. *Paris*, 1735. *in-12. t. 2. p. 72. 73.*

Ecrits sur l'Eloquence du Barreau.

ENtretiens sur l'Eloquence de la Chaire & du Barreau, par *Gabriel* GUE'RET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1666, in-12. *t. 2. p. 77. & suiv.*

La préface de la Rhétorique Françoise du sieur LE GRAS (*voiés l'article des Rhétoriques modernes*) *t. 2. p. 80. & suiv.*

La seconde partie des Réflexions sur l'Eloquence de ce tems, par *René* RAPIN, Jesuite (*voiés l'article précedent.*) *t. 2. p. 88. & suiv.*

L'Eloquence de la Chaire & du Barreau, selon les principes les plus solides de la Rhétorique sacrée & profane, par l'abbé DE BRETTEVILLE. *Paris*, 1689. in-12. *t. 2. p. 95. & suiv.*

L'article du tome premier du Traité de la maniere d'étudier & d'enseigner chrétiennement, par *Charles* ROLLIN, où il est traité de l'Eloquence du Barreau. *tome* 2. *page* 91. *& suiv.*

Regles pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs, tant anciens que modernes, dédiées à MM. les Avocats du Parlement de Paris, par M. DE MERVILLE, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1711. in-12. *t.* 2. *p.* 106. *& suiv.*

Discours sur le Génie de la Langue Françoise, & la maniere de traduire, qui contient aussi quelques regles pour l'Eloquence, & des réflexions sur l'usage de notre Barreau comparé à celui de l'ancienne Rome, par *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris : (*avec les Plaidoiers & autres œuvres du même.*) *Paris*, 1718. in-4°. *t.* 2. *p.* 101. *& suiv.*

Lettres, ou Dissertations, où l'on fait voir que la Profession d'Avocat, est la plus belle de toutes les professions : & où l'on examine si les Juges qui président aux Audiences, peuvent légitimement interrompre les Avocats lorsqu'ils plaident, (par *François-Bernard* COCQUART, Avocat au Parlement de Dijon.) *Londres* (*Dijon*) 1733. in-12. *t.* 2. *p.* 108. *& suiv.*

Réponse d'un fils à son pere, sur deux lettres qui parurent en 1733. au sujet de la Profession d'Avocat (contre l'Ouvrage précedent) 1734. in-12. *t.* 2. *p.* 111.

Tableau de l'Avocat, divisé en six chapitres, qui traitent de l'Esprit, de l'Etude, de la Science, de l'Eloquence, de l'Air, de la Memoire, de la Prononciation, du Geste & de la Voix, par *Timothée-François* THIBAULT, Avocat en la Cour souveraine de Lorraine & Barrois, Banquier expeditionnaire en celle de Rome. *Nancy*, 1737. in-12. *Voila bien des matieres indiquées pour un Ecrit de soixante & douze pages de gros caractere. Mais en géneral, le peu que l'Auteur dit sur chaque sujet est solide, bien pensé, & bien exprimé. Cet ouvrage est écrit en forme de Maximes, & il y en a plusieurs qui peuvent être utiles à d'autres qu'à des Avocats.*

Ecrits sur l'Eloquence de la Chaire.

TRaité de la Doctrine chrétienne, par S. Augustin : traduit en François, par *Guillaume* COLLETET. *Paris*, 1636. in-8°.

Le même traduit (par *Joseph*-*François* BOURGOIN DE VILLEFORE.) *Paris*, 1701. in-8°. *tome* 2. *page* 114. *& suiv.*

La Rhéthorique Ecclesiastique de Loüis de Grenade, de l'Ordre de saint Dominique : traduite en François par *Nicolas-Joseph* BINET, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Paris*, 1698. in-8°. *t.* 2. *p.* 117. *& suiv.*

De la maniere de composer & de bien

faire un Sermon, par *François* PANIGAROLA, de l'Ordre des Freres Mineurs, traduit de l'Italien en François. *Paris*, 1624. in-12. *tome* 2. *page* 123. *& suiv.*

Aydes à la Prédication: avec le Traité de saint *François* DE SALES, Evêque & Prince de Genêve sur le même sujet. *Roüen*, 1628. in-18. *t.* 2. *p.* 125. *& suiv.*

Des Prédicateurs qui affectent le bien dire, discours d'*Antoine* DE LAVAL, sieur de Belair, *imprimé avec quelques Traductions du même de divers opuscules des Peres de l'Eglise. Paris*, 1620. in-8°. *t.* 2. *p.* 124. *& suiv. &* 294.

Avertissement aux Prédicateurs, tiré des saints Conciles & des Peres, principalement des instructions du grand saint Charles Borromée. *Perigueux*, 1650. in-8°. *t.* 2. *p.* 168. *& suiv.*

Idée de la Rhétorique des Prédicateurs, par *Jean* DE SOUDIER, Ecuyer, sieur de RICHESOURCE. *Paris*, 1662. in-12. Item, *nouvelle édition, sous ce titre* : L'Eloquence de la Chaire, ou la Rhétorique des Prédicateurs. *ibid.* 1673. in-12. *t.* 2. *p.* 130. *& suiv.*

L'Homiliaste Evangelique, par le même. *Paris*, 1687. in-12. *t.* 2. *p.* 133. 134.

L'Art de bien dire, ou les Topiques François, par le même. *Paris*, 1662. in-12. *t.* 2. *p.* 134. 135.

Entretiens sur l'Eloquence de la Chaire

& du Barreau, par *Gabriel* GUERET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1666. in-12. *tome 2. page 126. & suiv.*

L'Art de prêcher, contenant diverses méthodes pour faire des Sermons, des Panégyriques, des Homelies, des Prônes, &c. par *Gilles* DUPORT, Prêtre, Protonotaire apostolique, & Docteur en droit civil & canonique. *Paris*, 1674. in-12. Item, *ibid. seconde édition augmentée*, 1683. in-12. *t. 2. p. 142. & suiv.*

Traité de l'excellence & de la pratique de la Chaire. *Paris*, 1675. in-12. *t. 2. p.* 135.

Réflexions sur l'Eloquence de la Chaire, par *René* RAPIN, Jesuite. *C'est la troisiéme partie de ses réflexions sur l'Eloquence de ce tems, déja citées. t. 2. p.* 135. *& suiv.*

L'Art de prêcher, ou l'idée du parfait Prédicateur, par *Nicolas* DE HAUTEVILLE, Prêtre, Docteur en Théologie. *Paris*, 1683. in-12. *t. 2. p.* 148. *& suiv.*

L'Art de prêcher la parole de Dieu, contenant les regles de l'Eloquence chrétienne, (par *Marc-Antoine* DE FOIX, Jesuite.) *Paris*, 1687. in-12. *t. 2. p.* 153. *& suiv.*

L'Eloquence de la Chaire & du Barreau, par l'Abbé DE BRETTEVILLE. *Paris*, 1689. in-12. *t. 2. p.* 188. *& suiv.*

L'Art de prêcher, (Poëme en quatre chants, par *Pierre* DE VILLIERS,) in-12. *imprimé beaucoup de fois ; & en dernier lieu*

avec les autres poësies de l'Auteur. Paris, 1728. in-12. *tome* 2. *page* 246. *& suiv.*

Epîtres 2. 3. & 4. du même, dans le même recueil de ses poësies. *Ibid. p.* 247.

Discours où l'on examine si l'Eloquence de la Chaire est plus difficile que celle du Barreau, par *Esprit* FLÉCHIER, Evêque de Nismes, *dans ses œuvres mêlées. Paris*, 1712. in-12. *t.* 2. *p.* 243. *& suiv.*

Dialogues sur l'Eloquence en géneral, & sur celle de la Chaire en particulier, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON, Archevêque de Cambrai. *Paris*, 1718. in-12. *t.* 2. *p.* 236. *& suiv.*

Sentimens sur l'Art de prêcher, avec des réflexions sur les differens caracteres des Prédicateurs, par *Laurent* JUILLARD DU JARRY. *Paris*, 1694. in-12. *t.* 2. *p.* 170. *& suiv.*

Dissertation sur les Oraisons funébres, par le même. *Paris*, 1706. in-12. *t.* 2. *p.* 182. *& suiv.*

Avertissement de *Philippe* GOIBAUD DU BOIS, de l'Académie Françoise, au-devant de sa traduction des sermons de S. Augustin sur le Nouveau Testament. *Paris*, 1694. in-8°. *t.* 2. *p.* 198. *& suiv.*

Réflexions sur l'Eloquence des Prédicateurs, contre l'avertissement de M. du Bois, par *Antoine* ARNAULD, Docteur de la maison & société de Sorbonne. *Paris*,

1695. in-12. *item*, 1700. *ibid.* in-12. *item*, 1707. in-12. *item*, en 1730. *en Hollande, avec d'autres écrits sur l'Eloquence & sur la Poësie, recueillis par M.* BRUZEN DE LA MARTINIERE. *tome 2. page 201. & suiv.*

Réflexions sur les Prédicateurs écrites en forme de lettres. *Paris*, 1697. in-12. *t. 2. p. 242. & suiv.*

Traité de la meilleure maniere de prêcher, par M. DESBORDS, prêtre de Roüen. *Roüen*, 1700. in-12. *t. 2. p. 190. & suiv.*

Maximes sur le ministere de la Chaire, par *Jean* GAICHIE's, prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soissons, & membre de l'Académie de la même ville. *Paris*, 1710. in-12. item. *Toulouse*, 1711. in-12. item, *Paris, avec les discours Académiques du même*, 1738. in-12. *t. 2. p. 228. & suiv.*

Discours sur les complimens dans la Chaire évangelique, par le même. *C'est le troisiéme de ses discours Académiques. t. 2. p. 233. & suiv.*

Le bon goût de l'Eloquence chrétienne, par *Blaise* GISBERT, Jesuite. *Lyon*, 1702. in-12. *t. 2. p. 222.*

Le même *sous ce titre :* l'Eloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique. *Lyon*, 1715. in-4°. item, *à Amsterdam, avec des remarques de Jacques* LENFANT, 1728. in-12. *t. 2. p. 222. & suiv.*

Discours sur la prédication, ouvrage posthume de *Claude* FLEURI, prêtre, Prieur

d'Argenteüil, in-12. *sans datte, & sans marque du lieu de l'impression. tome 2. page 244.*

Préface mise au-devant des Sermons de *Charles* DE LA RUË, Jesuite. *Paris*, 1719. in-8°. *t.* 2. *p.* 218.

Réflexions sur l'Eloquence de la Chaire : & discours sur l'Eloquence de l'Ecriture sainte, par *Charles* ROLLIN : *à la fin de son second volume de la maniere d'étudier & d'enseigner chrétiennement. t.* 2. *p.* 242. *& suiv.*

Observations pour rendre les Sermons plus utiles, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE. *Dans la bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France, tome* IX. *Et dans le tome second des opuscules de l'Auteur*, in-12. *t.* 2. *p.* 247. *& suiv.*

Lettre d'*Antoine* GODEAU, Evêque de Vence, sur le caractere des Oraisons funebres. *C'est la quatre-vingt-huitiéme des lettres de ce Prélat. Paris*, 1713. in-12. *t.* 2. *p.* 187.

TRaité de la composition d'un Sermon, par *Jean* CLAUDE, Ministre de la Religion prétenduë réformée : *parmi ses œuvres posthumes. Amsterdam*, 1688. in-12. *t.* 2. *p.* 245.

Avis sur la maniere de prêcher : ouvrage posthume de *Jean* LA PLACETTE, Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenha-

gue. *Rotterdam*, 1733. in-12. *tome* 2. *page* 244. 245.

De l'exercice du miniftere facré, par OSTERVALD, Miniftre proteftant. *Hollande*, 1738. in-8°. *t.* 2. *p.* 245. 246.

Ecrits fur l'action de l'Orateur.

MEthode pour bien prononcer un Difcours, & pour le bien animer, par *René* BARY, hiftoriographe du Roi : nouvelle édition. *Leyde*, 1708. in-12. *t.* 2. *p.* 251. *& fuiv.*

De l'action de l'Orateur, ou de la Prononciation & du Gefte, par *Michel* LE FAUCHEUR, Miniftre de la Religion proteftante ; & publié par *Valentin* CONRART, de l'Académie Françoife. *Paris*, 1657. in-12. *Leipfic*, 1686. in-12. *t.* 2. *p.* 252. *& fuiv.*

Poëme fur les mauvais geftes de ceux qui parlent en public, & furtout des Prédicateurs, par *Loüis* SANLECQUE, Chanoine régulier de la Congrégation de fainte Geneviéve : 1°. *Dans le recueil de vers choifis publié par Dominique Bouhours, Jefuite. Paris*, 1693. in-12. 2°. *avec les autres Poëfies du pere Sanlecque. Harlem*, 1696. in-8°. *Et ibid.* 1726. in-12. *tome* 2. *page* 258. *& fuiv.*

Caracteres des Prédicateurs, en vers François, par *Claude* BOYER, de l'Académie Françoife : *avec d'autres poëfies chré-*

tiennes de l'Auteur. Paris, 1695. in-8°. *t.* 2. *p.* 260.

Réflexions sur la Déclamation. *Dans l'histoire des ouvrages des Savans, tome vingt-quatriéme, Juin*, 1709. *t.* 2. *p.* 267. *& suiv.*

Pensées sur la Déclamation, par *Loüis* RICCOBONI. *Paris*, 1738. in-8°. *t.* 2. *p.* 260. *& suiv.*

TROISIE'ME PARTIE.

Orateurs.

Traductions Françoises des Ecrits des anciens Orateurs Grecs & Latins.

EXhortation à Démonique : du Regne, ou de la maniere de bien regner : le Symmachique : Discours d'Isocrate, traduits en François par *Loüis* LE ROY, dit *Regius*. *Paris*, 1560. in-8°. *t.* 2. *p.* 273. 274.

Discours d'Isocrate de la Loüange d'Helene, traduit en François par *Loüis* GIRY, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1640. in-12. *tome* 2. *page* 274.

Discours d'Isocrate de la Loüange de Busiris, traduit en François par *Pierre* DU RYER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1640. in-12. *t.* 2. *p.* 274.

Discours d'Isocrate à Démonique, traduit par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoise : *avec sa Traduction en vers François du premier livre de l'Iliade. Paris*, 1700. in-8°. *t.* 2. *p.* 274.

Réflexions morales, traduites du Grec d'Isocrate, ou Essai d'une traduction Françoise de cet Auteur, par *René* MOREL de Breteüil. *Paris*, 1702. in-12. *t.* 2. *p.* 275.

Philippiques de Démosthene, traduites du Grec en François par le sieur L'ALEMANT. *Paris*, 1549. in-8°.

La deuxiéme & la troisiéme Philippique de Démosthene, traduites en François, par *Jean* PAPON, Jurisconsulte. *Lyon*, 1554. in-12. *t.* 2. *p.* 277.

Les trois Olynthiennes, & quatre Philippiques de Démosthene, traduites par *Loüis* LE ROY. *Paris*, 1575. in-4°. *t.* 2. *p.* 277. 278.

Oraisons & harangues de Démosthene, traduites par *Gervais* DE TOURNAY, Chanoine & Docteur scholastique de l'Eglise de Soissons. *Paris*, 1579. in-8°.

Les quatre Philippiques de Démosthene, une des Verrines de Ciceron, avec l'Eutyphron, l'Hippias, & l'Eutydemus de Platon, traduits en François par *François* DE MAUCROIX, Chanoine de Reims. *Paris*, 1685. in-12. *tome* 2. *page* 278. *& suiv.*

La même traduction des Philippiques de

Démosthene, revüë, & renduë presque nouvelle, par *Joseph* THOULIER D'OLIVET: (Dans les prétenduës Oeuvres posthumes de M. de Maucroix.) *Paris*, 1710. in-12. *t.* 2. *ibid.* & 279.

Les quatre Philippiques de Démosthene, traduites en François par *Joseph* THOULIER D'OLIVET, de l'Académie Françoise: *les deux premieres* en 1727. & *les quatre imprimées ensemble* en 1736. *Paris*, in-12. *t.* 2. *p.* 286. *& suiv.*

La premiere Philippique de Démosthene, les trois Olynthiennes, & la harangue sur la paix, traduites du Grec par *Jacques* DE TOURREIL, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1691. in-12. *t.* 2. *p.* 279.

Les mêmes Harangues, avec la deuxiéme & la troisiéme Philippique, la lettre de Philippe aux Atheniens, & la réponse à cette lettre, par le méme. *Paris*, 1701. in-4°.

Les mêmes, nouvelle édition revûë & corrigée par le Traducteur, & publiée par *Guillaume* MASSIEU, de l'Académie Françoise (avec les autres œuvres de M. de Tourreil.) *Paris*, 1721. in-4°. & in-12. *t.* 2. *p.* 279. *& suiv.*

Les Harangues de Démosthene & d'Eschine sur la couronne, traduites par *Guillaume* DU VAIR, Garde des Sceaux de France. *Paris*, 1593. in-8°. *tome* 2. *page* 284. *& suiv.*

Les Harangues de Démosthene & d'Es-

chine sur la Couronne, traduites par *Jacques* DE TOURREIL, (dans l'édition de ses œuvres publiées par M. l'abbé Massieu.) *Paris*, 1721. in-4°. & in-12. *t. 2. p.* 284. *& suiv.*

L'Oraison de Ciceron responsive à celle de Sallufte, traduite par *Pierre* SALIAT. *Paris*, 1537. in-8°. *t. 2. p.* 291.

Oraisons de Ciceron avant & après son exil, traduites par *Claude* DE CUZZI. *Paris*, 1541. in-8°. *t. 2. p.* 291.

Oraisons de Ciceron pour Marcel, pour élire Pompée chef de l'armée contre Mithridate, & pour Ligarius : traduites par *Etienne* LE BLANC, Conseiller du Roi, & Controlleur géneral de son Epargne. *Paris*, 1541. in-8°. *t. 2. p.* 291.

Oraison que fit Ciceron à César pour le rappel de Marcus Marcellus, traduite par *Antoine* MACAULT, Secretaire & Valet de chambre ordinaire du Roi. *Paris*, 1541. in-8°. *t. 2. p.* 291.

Les Philippiques de Ciceron, traduites par le même, avec un argument en vers sur chacune. *Poitiers*, 1548. in-fol. *t. 2. p.* 291.

La deuxiéme Philippique de Ciceron, traduite par *Jean* PAPON, *dans le livre du même intitulé :* Rapport des deux Princes d'éloquence Grecque & Latine, Démosthene & Ciceron, à la traduction d'aucunes leurs Philippiques. *Lyon*, 1554. in-12. *tome 2. page* 292.

La seconde Philippique de Ciceron, traduite par *Antoine* DE LAVAL, Geographe du Roi, &c. (avec ses Desseins de professions nobles & publiques.) *Paris*, 1622. in-4°. *t.* 2. *p.* 293. *& suiv.*

La premiere Oraison de Ciceron contre Verrés, traduite par *Claude* CHAUDIERE. *Reims*, 1551. in-4°. *t.* 2. *p.* 291. 292.

Oraisons de Ciceron contre Verrés, traduites par *Bernard* LESFARGUES, Avocat au Parlement de Toulouse. *Paris*, 1640. in-4°. *t.* 2. *p.* 298. 299.

Traduction de l'Oraison de Ciceron contre Verrés, où il est parlé de plusieurs beaux monumens de l'ancienne Sicile, par M. l'abbé GONTHIER. *Paris*, 1682. in-12. *t.* 2. *p.* 299. 300.

L'Oraison de Ciceron pour Milon, traduite par *Guillaume* DU VAIR: *avec ses autres opuscules déja cités. t.* 2. *p.* 295.

L'Oraison de Ciceron pour Milon, traduite par *Claude* DELAISTRE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1693. in-12. *t.* 2. *p.* 295. 296.

Les Oraisons de Ciceron pour Cœlius, pour Milon, & la seconde Philippique, traduites par *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1696. in-4°. *tome* 2. *page* 300.

La même Traduction revûë, avec celle des quatre Catilinaires. *Paris*, 1718. in-4°.

avec les Plaidoiers de M.Gillet. t.2.p.300.301.

Huit Oraisons de Ciceron, traduites en François : savoir, pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, & pour Marcellus, par *Nicolas* PERROT D'ABLANCOUR : la quatriéme Catilinaire, par *Loüis* GIRY : l'Oraison pour le poëte Archias, par *Olivier* PATRU : les harangues pour la Paix & pour Déjotarus, par *Pierre* DU RYER. *Paris*, in-4°. 1638. *& pour la quatriéme fois. ibid.* 1644. in-4°. *t.* 2. *p.* 296. 297.

L'Oraison de Ciceron pour le poëte Archias, traduite par *Olivier* PATRU, (& l'une des huit du recueil précedent,) traduite de nouveau par le même, *& imprimée avec le recueil de ses Plaidoiers & autres œuvres. Paris*, in-4°. *t.* 2. *p.* 297. 298.

L'Oraison de Ciceron pour Marcellus, les quatre Catilinaires, & quelques endroits choisis des Verrines, par *François* DE MAUCROIX, & *Joseph* THOULIER D'OLIVET, (pour les quatre Catilinaires :) *Dans les œuvres posthumes de M. de Maucroix déja citées. t.* 2. *p.* 302. 303. *& suiv.*

Les Oraisons de Ciceron, traduites par *Pierre* DU RYER, de l'Académie Françoise, *imprimées en differens tems. Paris*, in-12. *tome* 2. *page* 301. 302.

Toutes les Oraisons de Ciceron, traduites en François, par *Joseph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE. *Paris*, 1731. in-12. 8. vol. *t.* 2. *p.* 305. *& suiv.*

Oraisons choisies de Ciceron, traduites

en François. *Paris*, 1725. in-12. 2. vol. *t.* 2. *p.* 304.

Les Controverses de Seneque, traduites en François par *Matthieu* DE CHALVET, Président au Parlement de Toulouse. *Paris*, 1638. in-folio. *t.* 2. *p.* 311. 312. 315.

Les mêmes Controverses traduites par *Bernard* LESFARGUES, Avocat au Parlement de Toulouse. *Paris*, 1639. in-4°. *Et avec la Traduction de toutes les œuvres du philosophe Seneque*, par *Jean* BAUDOÜIN, *Pierre* DU RYER, & *François* DE MALHERBE. *Paris*, 1656. in-folio. *t.* 2. *p.* 311. 312. 315. 316. &c.

Les Déclamations attribuées à Quintilien, traduites par *Bernard* DU TEIL, Avocat au Parlement. *Paris*, 1658. in-4°. *t.* 1. *p.* 320. 321.

Corps jetté dans la Mer : Déclamation de Quintilien, traduite par le R. P. LEYMIN, Religieux de la Doctrine chrétienne. *A Beziers*, 1651.

Panégyrique de Trajan par Pline le jeune, traduit en François par *Hippolyte-Jules* PILET DE LA MESNARDIERE, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1638. in-4°. *t.* 2. *p.* 322.

Le même, traduit par *Jacques* ESPRIT, de la même Académie. *Paris*, 1677. in-12. *t.* 2. *p.* 323.

Le même, traduit par *Claude* DELAISTRE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1681. in-12.

Le même, traduit par *Loüis* DE SACY, de l'Académie Françoise, & Avocat au Conseil. *Paris*, 1709. in-12. *tome* 2. *p.* 329.

Le même, traduit par M. le Comte DE QUART. *Turin*, 1724. in-12. *tome* 2. *pag.* 326. *& suiv.*

Panégyrique de Pacatus, traduit en François par CHRESTIEN. *Paris*, 1608. in-8°.

Les Concions ou Harangues de Tite-Live, nouvellement traduites en François, par *Jean* DE AMELIN, gentilhomme de Sarlat. *Paris*, 1568. in-8°. *t.* 2. *p.* 326. *& suiv.*

Essai de Rhétorique contenu dans la Traduction de quatre harangues de Tite-Live, par *Jean-Pierre* DE CROUSAZ. *Groningue*, 1725. in-12. *t.* 2. *p.* 328. *& suiv.*

L'Académie de l'ancienne & de la nouvelle Eloquence, ou Harangues tirées des anciens historiens Grecs & Latins. *Lyon*, 1665. in-12. *ibid.* 1669. in-12. 2. vol. *t.* 2. *p.* 328.

LEs Harangues de Loüis Grotto, surnommé l'Aveugle d'Adria, traduites en François par *Barthelemi* DE VIETTE, Lyonnois. *Paris*, 1638. in-8°. *tome* 2. *page* 331. *& suiv.*



Traductions Françoises de quelques Ecrits des Peres de l'Eglise, qui peuvent servir aux Orateurs de la Chaire.

SEconde Apologie de saint Justin pour les Chrétiens, par Pierre Fondet (*Pierre* CHANUT.) *Paris*, 1670. in-12. *t.* 2. *p.* 339. *& suiv.*

Exhortation de saint Clément d'Alexandrie aux Gentils, traduite par *Loüis* COUSIN, Président en la Cour des Monnoies, & l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Paris*, 1684. in-12. *t.* 2. *p.* 340.

Traité d'Origene contre Celse, traduit par *Elie* BOUHEREAU, Ministre protestant. *Amsterdam*, 1700. in-4°. *t.* 2. *p.* 340.

Apologetique de Tertullien pour les Chrétiens, traduit en François par *Loüis* GIRY, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1636. in-12. *t.* 2. *p.* 340.

Le même, traduit par *Jean-Baptiste* VASSOULT, Aumônier de Madame la Dauphine. *Paris*, 1714. in-4°. & *ibid.* 1715. in-12. *tome* 2. *page* 340. 341.

Le Dialogue de Minutius Felix, traduit par *Nicolas* PERROT D'ABLANCOUR, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1660. in-18. *t.* 2. *p.* 341.

Les Oeuvres de saint Cyprien, traduites en François par *Pierre* LOMBERT. *Paris*, 1672. in-4°. *Roüen*, 1716. in-4°. *t.* 2. *p.* 341. 342.

Homelies de saint Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Astere d'Amasée, & de S. Leon Pape, traduites en François (par *Jean-Baptiste* MORVAN DE BELLEGARDE.) *Paris*, in-8°. *en plusieurs volumes imprimés en differens tems. t.* 2. *p.* 345.

Homelie de saint Astere, Evêque d'Amasée, traduite en François (par *François* DE MAUCROIX.) *Paris*, 1695. in-12. *t.* 2. *p.* 345.

Discours de saint Gregoire de Nazianze contre l'Empereur Julien : traduits du Grec (par l'*abbé* TROÏAT.) *Lyon*, 1735. in-12. *t.* 2. *p.* 345. 346.

Sermons de saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche, avec quelques autres discours, traduits du Grec (par *François* DE MAUCROIX, Chanoine de Reims.) *Paris*, 1671. & 1689. in-8°. *t.* 2. *p.* 342. 343.

Sermons du même S. Jean Chrysostome, sur la Genese, & sur les Actes des Apôtres; Sermons choisis, au nombre de quatre-vingt-huit : Opuscules du même, traduits (par *Jean-Baptiste* MORVAN DE BELLEGARDE.) *en plusieurs volumes* in-8°. *imprimés à Paris en differentes années. t.* 2. *p.* 343.

Sermons de saint Jean Chrysostome sur quelques Evangelistes, & les Epîtres de S. Paul, (traduits par *Nicolas* FONTAINE, & autres.)

autres) *Paris*, 1682. 1690. &c. in-4°. & in-8°. *tome* 2. *page* 344.

Les Panégyriques des Martyrs par ſaint Jean Chryſoſtome, traduits du Grec, par *Joſeph* DURANTY DE BONRECUEIL, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1735. in-8°. *t.* 2. *p.* 343.

Lettres de ſaint Jerôme, traduites en François par Dom *Guillaume* ROUSSEL, Bénedictin, de la Congrégation de ſaint Maur. *Paris*, 1713. in-8°. 3. vol. *t.* 2. *p.* 344. 345.

Sermons de ſaint Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament, traduits par *Philippe* GOIBAUD DU BOIS, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1694. 1700. in-8°. 6. vol. *t.* 2. *p.* 346.

Sermons choiſis de ſaint Bernard, traduits par *Joſeph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE. *Paris*, 1738. in-8°. *t.* 2. *p.* 346.

Sermons de Loüis de Grenade, traduits de l'Eſpagnol, par *Nicolas-Joſeph* BINET. *Paris*, 1698. in-8°. 2. volumes.



Sermons, Panégyriques, & Oraisons funébres de quelques Orateurs modernes de la Chaire, dont il est parlé dans le deuxiéme Tome de cet Ouvrage, depuis la page 346. jusqu'à celle 385.

SErmons sur tous les Evangiles du Carême, par *Claude* DE LINGENDES. *Paris*, 1666. in-8°. 2. volumes. *t. 2. p.* 353.

Sermons & Panégyriques d'*André* CASTILLON, Jesuite. *Paris*, 1672. 1676. in-8°.

Le Missionnaire de l'Oratoire, ou Sermons pour les Avents, Carêmes, & Fêtes de l'année, par *Jean* LE JEUNE, dit le Pere aveugle. *Paris*, 1671, in-8°. 2. vol.

Sermons de *Jean-Loüis* DE FROMENTIERES, Evêque d'Aire. *Paris*, 1688. 1690, in-8°. 4. volumes.

Sermons du Pere GIROUST, Jesuite, (publiés par le Pere *François* BRETONNEAU.) *Tours*, 1700. in-12. 2. vol. & *Paris*, 1704, in-12. 5. volumes. *t. 2. p.* 362.

Sermons du Pere *Timoleon* CHEMINAIS, Jesuite. *Paris*, 1690. in-12. 2. vol. *ibid*, 1691. 3. vol. *ibid. augmentés d'un quatriéme & d'un cinquiéme volume, publiés par le Pere* François BRETONNEAU,

Sermons du Pere *Loüis* BOURDALOÜE, Jesuite, (donnés au public par *François* BRETONNEAU, de la même Compagnie.) *Paris*, 1707. *& suiv.* in-8°. 14. vol. *ibid.* 12. & in-18. 14. vol.

Sermons du Pere *Charles* DE LA RUE, Jesuite. *Bruxelles*, 1706. in-12. *en plusieurs volumes.* Item, *Paris*, 1719. in-8°. 4. vol. *ibid.* 12. 4. vol.

Sermons pour l'Avent, le Carême, & sur divers sujets, prononcés par *Antoine* ANSELME, abbé de S. Sever, Cap de Gascogne, de l'Académie des Belles Lettres. *Paris*, 1731. 4. vol. in-8°. & 6. vol. in-12.

Sermons & Panégyriques, prononcés par *Matthieu* HUBERT, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1725. in-12. 6. volumes.

Sermons de *Jean* DE LA ROCHE, prêtre de l'Oratoire, pour l'Avent & le Carême, & sur les Mysteres & autres sujets, *Paris*, 1725. & 1729. 6. vol. in-12.

Sermons de *Joseph* DE LA FONTAINE DE LA BOISSIERE, Prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, les Fêtes des Saints, les Mysteres de la Religion, Vêtures, Professions Religieuses & Assemblées de Charité: nouvelle édition. *Paris*, 1738. 6. vol. in-12. *t. 2. p.* 366.

Sermons du Carême prononcés devant le Roi, par *Charles* BOILEAU, abbé de Beaulieu, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1711. 2. vol. in-12.

Sermons choisis sur divers sujets, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTTE FENELON, Archevêque de Cambrai. *Paris*, 1718. in-12.

Sermons de *Jean-Baptiste* MASSILLON, Evêque de Clermont. *Trévoux*, 1705. & 1708. in-12. 4. volumes.

Sermons sur divers sujets de Morale, & sur les Mysteres, par *André* TERRASSON, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1726. in-12. 4. volumes.

Sermons choisis sur les Mysteres, la vérité de la Religion, differens sujets de la Morale chrétienne, & Panégyriques, par M. l'abbé *Jean-Baptiste* MOLINIER. *Paris*, 1730. *&* *années suiv.* in-12. 12. volumes.

Actions publiques de *François* OGIER. *Paris*, 1656. in-4°. 2. vol. *tome* 2. *page* 358.

Panégyriques des Saints, par *Jean* VERJUS, donnés au public par *François* VERJUS, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1664. in-4°.

Panégyriques & autres Sermons, prêchés par M. *Esprit* FLE'CHIER, Evêque de Nismes. *Paris*, 1696. in-4°. *ibid.* 1697. 2. vol. in-12. *Lyon*, 1713. 3. vol. in-12.

Panégyriques & Oraisons funébres du Pere *Charles* DE LA RUE. *Paris*, 1740. 3. vol. in-12.

Panégyriques choisis par *Laurent* JULLIARD DU JARRY. *Paris*, 1700. in-12.

Panégyriques des Saints, prononcés par *Antoine* ANSELME, abbé de saint Sever, Cap de Gascogne, Prédicateur ordinaire du Roi, de l'Académie roiale des Belles Lettres : *avec les Oraisons funébres prononcées par le même. Paris*, 1718. in-8°. 3. vol.

Panégyriques des Saints, par *Charles* BOILEAU. *Paris*, 1718. in-8°.

Panegyriques des Saints, par *Jean* DE LA ROCHE, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1723. 2. vol in-12.

Panégyriques des Saints, par *Joseph* SEGUY, Prédicateur du Roi & de l'Académie Françoise. *Paris*, 1736. 2. vol. in-8°.

ORaisons funébres, prononcées par *Jules* MASCARON, Evêque d'Agen. *Paris*, 1704. in-12.

Oraisons funébres, prononcées par *Jacques-Benigne* BOSSUET, Evêque de Meaux. *Paris*, 1699. in-12. *réimprimées plusieurs fois.*

Oraisons funébres, prononcées par M. *Esprit* FLE'CHIER, Evêque de Nismes. *Paris*, 1716. in-12. *& réimprimées plusieurs fois.*

Oraisons funébres du pere *Charles* DE LA RUE, *imprimées avec ses Panégyriques.*

Oraisons funébres, par *Antoine* ANSEL-

ME, Abbé de saint Sever, Prédicateur du Roi. *Imprimées, avec ses Panégyriques. Paris*, 1718. 3. vol. in-8°.

Discours, Harangues & Plaidoiers des Orateurs du Barreau.

HArangues & actions publiques des plus rares esprits de notre tems, (*Guy* DU FAUR, *Jacques* FAYE, *Philippe* CANAYE, *Guillaume* RANCHIN, MANGOT, LOYSEL, & autres,) faites tant aux ouvertures des Cours souveraines de ce Roiaume, qu'en plusieurs autres occasions signalées. *Paris*, 1609. in-8°. *tome* 2. *page* 386.

Le thrésor des Harangues & Remontrances faites aux ouvertures du Parlement, & aux entrées des Rois, Reines, &c. par *Laurent* GIBAULT. *Paris*, 1660. in-4°.

Discours de *Daniel* DE PRIE'ZAC, Avocat au Parlement de Paris, de l'Académie Françoise. *Bourdeaux*, 1621. in-8°. *tome* 2. *page* 403.

Harangues prononcées sur la présentation des Lettres de M. le Chancelier Seguier, par *Antoine* LE MAITRE. *Paris*, 1636. in-4°. *& avec le recueil de ses Plaidoiers. t.* 2. *p.* 399.

Discours prononcés à la présentation des Lettres de provision de M. le Chancelier le Tellier en 1678. par *René* PAGEAU,

Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1687. in-12.

Discours prononcés au Parlement de Provence, par un de Messieurs les Avocats Géneraux (M. DE GUEYDAN.) *Paris*, 1739. in-12. *Ce recueil de discours dont on promet une suite, a paru trop tard, pour que l'on ait pu en parler dans cet Ouvrage. Les sujets y sont pour l'ordinaire interressans, & traités en géneral d'une maniere qui convient à chacun. Mais il ne faut pas y chercher le feu, l'élévation, le sublime de l'Eloquence Françoise. On a raison de dire dans l'Avis au Lecteur, que c'est plus un recueil de Dissertations de droit, que de discours oratoires. Cependant ces discours ont été prononcés, & l'on ne prononce point des Dissertations.*

PLaidoiers de *Loüis* SERVIN. *Paris*, 1603 *& années suiv.* in-8°. 4. vol. *t. 2. p.* 389.

Plaidoiers, & avis de *Simon* MARION. *Paris*, 1625. in-4°. *t. 2. p.* 389.

Plaidoiers de *Jacques* DE PUYMISSON. *Roüen*, 1627. in-8°.

Plaidoiers de *Claude* EXPILLY. *Lyon*, 1628. in-4°. *t. 2. p.* 391.

Plaidoiers d'*Antoine* LE MAISTRE, Avocat au Parlement de Paris; publiés par les soins de *Jean* ISSALI, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1657. *ibid.* 1688. in-4°. 2. vol. *tome 2. page* 398. *& suiv.*

Divers Plaidoiers touchant la cause du

Gueux de Vernon, avec celui de M. BIGNON, Avocat Géneral : & quelques autres Plaidoiers sur diverses matieres. *Paris*, 1665. in-4°. *t.* 2. *p.* 426. *& suiv.*

Plaidoiers de *Claude* GAUTIER, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, in-4°. 2. volumes. *Le premier publié par l'Auteur, & le deuxiéme avec la réimpression du premier, par les soins de* Gabriel GUE'RET, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1698. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 410. *& suiv.*

Plaidoiers de *Nicolas* DE CORBERON, Avocat Géneral au Parlement de Mets; & d'*Abel* DE SAINTE MARTHE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1693. in-4°. *tome* 2. *page* 407. *& suiv.*

Plaidoiers, Harangues, & autres œuvres d'*Olivier* PATRU, Avocat au Parlement de Paris, *imprimés pour la quatriéme fois à Paris*, 1732. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 403. *& suiv.*

Plaidoier de *Chrestien-François* DE LAMOIGNON DE BASVILLE, pour le sieur Girard Vanopstal, un des Recteurs de l'Académie roiale de Peinture & de Sculpture. *Paris*, 1668. in-4°. *t.* 2. *p.* 406. 407.

Plaidoiers de *Claude* ERARD, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1696. in-8°. *seconde édition*, 1734. in-8°. *t.* 2. *p.* 41.2 *& suiv.*

Réponse au Plaidoier de M. ERARD, pour M. le Duc de Mazarin, par *Charles* DE SAINT DENYS, Seigneur de saint Evre-

mont : (*Dans les œuvres de M. de ſaint Evremont tome ſixiéme , édition de Paris*, 1725. in-12.) *t.* 2. *p.* 413. 414.

Plaidoiers, & autres œuvres de *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris, *ſeconde édition. Paris*, 1718. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 415.

Factums & Mémoires de *Loüis* DE SACY, Avocat au Conſeil, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1724. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 416. *& ſuiv.*

Plaidoiers, Mémoires & Factums de *Matthieu* TERRASSON, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1737. in-4°. *tome* 2. *page* 419. *& ſuiv.*

Cauſes célébres & interreſſantes, recueillies par *François* GAYOT DE PITAVAL, Avocat. *Paris*, 1735.-1739. in-12. 14. vol. *t.* 2. *p.* 434. *& ſuiv.*

Diſcours & Eloges Académiques.

DIſcours de l'Eloquence & de l'imitation des anciens, par *Guillaume* COLLETET, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1658. in-12. *t.* 2. *p.* 443. *& ſuiv.*

Harangues ſur toutes ſortes de ſujets, recueillies par *Pierre* D'ORTIQUE DE VAUMORIERE. *Paris*, 1687. in-4°. *ibid.* 1693. in-4°. *ibid.* 1713. in-4°. *t.* 2. *p.* 440. *& ſuiv.*

Recueils des pieces d'éloquence & de poësie présentées à l'Académie Françoise, ou prononcées dans cette Académie, &c. depuis 1671. jusqu'en 1739. in-12. *Paris, en plusieurs vol. t. 2. p. 450. & suiv.*

Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie Françoise dans leurs réceptions & en d'autres occasions, depuis l'établissement de l'Académie jusqu'à present. *Paris*, 1698. in-4°. – Item. *Amsterdam*, 1709. 2. vol. in-12. – Item. *Paris*, 1735. 4. vol. in-12. *t. 2. p. 449. & suiv.*

Remarques sur deux discours prononcés à l'Académie Françoise, sur le rétablissement de la santé du Roi (Loüis XIV.) par *Jean* BARBIER D'AUCOUR, de la même Académie. *Paris*, 1688. in-12. *t. 2. p.* 450.

Discours sur les prix que l'Academie Françoise distribuë, par *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, de la même Académie: *à la suite des réflexions du même sur la Critique. Paris*, 1716. in-8°. *t. 2. p. 451. & suiv.*

Eloges de MM. de l'Académie des Sciences de Paris, morts depuis l'établissement de cette Compagnie, par M. *Bernard* DE FONTENELLE: *avec les Mémoires de cette Académie*, in-4°. *& séparément en plusieurs vol.* in-12. *Paris, t. 2. p. 457. & suiv.*

Eloges de MM. de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, par M. *Claude* GROS DE BOZE: *avec les Mémoires de cette Académie. Paris*, in-4°. *t. 2. p.* 458.

Eloges de MM. de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse : *Dans les recueils de cette Académie, imprimés* in-8°. *à Toulouse en differens tems. t. 2. p. 458.*

Eloges de MM. de l'Académie des Belles Lettres établie à Marseille, par *Antoine-Loüis* DE CHALAMONT DE LA VISCLEDE, Secretaire perpetuel de la même Académie. *Marseille*, 1735. in-12. *t. 2. p. 459.*

Eloges de MM. de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de la ville de Besiers, par differens Auteurs : *Dans le recueil des Lettres, Mémoires, & autres piéces pour servir à l'histoire de cette Académie. Besiers*, 1731. & 1736. in-4°. *tome 2. page 459.*

Eloges de MM. de la Societé Roiale des Sciences de Montpellier : *avec les Relations des assemblées publiques de cette Societé, imprimées* in-4°. *à Montpellier en differentes années. t. 2. pag. 459.*

Discours & harangues de M. HEBERT, de l'Académie de Soissons. *Soissons*, 1699, in-12.

Discours Académiques de *Jean* GAICHIE'S, prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soissons, & de l'Académie de la même ville. *Paris*, 1738. in-12. *t. 2. p. 456.*

Eloge de M. le Maréchal d'Estrées, par M. BIET, Chanoine Régulier, Abbé de saint Leger, Directeur de l'Académie de Soissons. 1739. in-8°. *t. 2. p. 460.*

Fin du Catalogue,

ORDRE
Des divisions du Catalogue.

BELLES LETTRES.

GRAMMAIRE.

RHETORIQUE & ELOQUENCE.

Orateurs.

